

*Date de dépôt : 3 août 2020*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi  
du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil  
d'Etat pour l'année 2019**

*Rapport de majorité de M. Alberto Velasco (page 5)*

*Rapport de minorité de M. Jean-Luc Forni (page 290)*

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
Séances et entités auditionnées .....	6
Récapitulatif des votes par politiques publiques .....	7
Commentaires du rapporteur de majorité.....	8
Tableau des projets de lois sur les états financiers et la gestion 2019.....	11
<b>TRAVAUX DE LA COMMISSION .....</b>	<b>14</b>
<b>Examen de la politique publique « A Autorités et gouvernance ».....</b>	<b>14</b>
Audition du département présidentiel.....	14
Audition de la Cour des comptes .....	16
Audition du Secrétariat général du Grand Conseil .....	16
Audition du département du développement économique (DDE).....	20
<b>Examen de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales ».....</b>	<b>25</b>
Audition du département des finances .....	25
<b>Examen de la politique publique « C Cohésion sociale ».....</b>	<b>34</b>
Audition du département de la cohésion sociale.....	34
Audition de l’Hospice général .....	46
Audition des Établissements publics pour l’intégration EPI.....	49
<b>Examen de la politique publique « D Culture, sport et loisirs » .....</b>	<b>60</b>
Audition du département de la cohésion sociale.....	60
<b>Examen de la politique publique « E Environnement, énergie ».....</b>	<b>65</b>
Audition du département du territoire.....	65
<b>Examen de la politique publique « F Formation ».....</b>	<b>70</b>
Audition du département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse .....	70
Audition de l’Université de Genève.....	78
<b>Examen de la politique publique « G Aménagement et logement » .....</b>	<b>79</b>
Audition du département du territoire.....	79

<b>Examen de la politique publique « H Sécurité et population »</b> .....	<b>86</b>
Audition du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) .....	86
<b>Examen de la politique publique « I Impôts et finances »</b> .....	<b>90</b>
Audition du département des finances .....	90
<b>Examen de la politique publique « K Santé »</b> .....	<b>99</b>
Audition du département de la sécurité, l'emploi et de la santé (DSES) .....	99
Audition de l'Institution genevoise de maintien à domicile (ci-après IMAD) .....	103
Audition des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) .....	104
<b>Examen de la politique publique « L Marché du travail et commerce »</b> .....	<b>117</b>
Audition du département de la sécurité, l'emploi et de la santé (DSES) .....	117
Audition de l'office des poursuites et l'office des faillites .....	130
<b>Examen de la politique publique « M. Mobilité »</b> .....	<b>138</b>
Audition du département des infrastructures .....	138
<b>VOTES</b> .....	<b>151</b>
Vote d'entrée en matière .....	151
Deuxième débat .....	151
Politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE .....	151
Politique publique B – ÉTATS MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES .....	154
Politique publique C – COHÉSION SOCIALE .....	154
Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS .....	155
Politique publique E – ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE .....	156
Politique publique F – FORMATION .....	159
Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT .....	161
Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION .....	167

---

Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES .....	168
Politique publique J – JUSTICE .....	174
Politique publique K – SANTÉ .....	175
Politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE ....	180
Politique publique M – MOBILITÉ.....	182
3 <sup>e</sup> débat et vote d'ensemble .....	187
<b>Conclusion .....</b>	<b>188</b>
<b>Projet de loi 12668.....</b>	<b>189</b>
<b>Rapport des sous-commissions .....</b>	<b>190</b>

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des finances, sous la présidence de M. Olivier Cerutti, a débuté l'examen de la gestion du Conseil d'Etat, ainsi que des comptes individuels et consolidés 2019 lors de sa séance du 8 avril 2020, pour l'achever le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les procès-verbaux de la commission des finances ont été excellemment tenus par M. Gérard Riedi. La commission des finances a été assistée dans ses travaux par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Le département des finances a notamment été représenté par M<sup>me</sup> Coralie Apffel Mampaey et M. Olivier Fiumelli tout au long des travaux de la commission.

Que l'ensemble de ces personnes soient remerciées de l'aide apportée.

### INTRODUCTION

Mesdames et Messieurs les députés, à l'origine l'approbation des comptes et de la gestion de l'Etat se faisait dans un seul projet de loi. Au fil des législatures, il est apparu que les groupes, bien qu'approuvant les comptes vu son côté factuel, votaient différemment l'article énonçant l'approbation de la gestion. De ce fait le vote d'ensemble du projet de loi ne reflétait pas les positions différenciées sur les comptes et la gestion.

Afin de remédier à cet état de fait, une nouvelle disposition a permis une modification de la procédure afin de voter séparément ces deux projets de lois. En effet, les comptes une fois vérifié leur conformité, en principe, ne devraient pas faire l'objet de positionnement politique contrairement à la gestion qui elle obéit à la politique voulue par la majorité soit du parlement soit de celle du Conseil d'Etat.

Ainsi, le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2019. L'exposé des motifs de ce projet de loi est constitué par le rapport de gestion lui-même, qui se trouve annexé à la présente loi.

### *Séances et entités auditionnées*

La commission des finances a consacré 13 séances à l'étude des « comptes 2019 » (incluant l'étude de la gestion du Conseil d'Etat ainsi que l'analyse des comptes individuels et consolidés), ce qui équivaut à environ 19 heures de travaux parlementaires en plénière, sans compter les travaux menés par les sous-commissions qui ont consacré – elles seules – près de 39 heures d'auditions pour l'étude globale des comptes 2019 de l'Etat de Genève.

La commission des finances – outre les départements – a entendu les entités suivantes faisant partie du périmètre de consolidation :

- Hôpitaux universitaires de Genève ;
- Hospice général ;
- Services industriels de Genève ;
- Université de Genève ;
- Institution genevoise de maintien à domicile ;
- Etablissements publics pour l'intégration ;
- Aéroport international de Genève ;
- Transports publics genevois.

Certaines auditions n'ont été menées qu'en sous-commission, car la commission s'appuyant sur les rapports des sous-commissions a – dans certains cas – décidé de ne pas procéder à une autre audition complémentaire en plénière<sup>1</sup>.

Pour donner au lecteur un aperçu global des votes de la commission quant à la gestion, le rapporteur présente au lecteur pressé un décompte des votes par politique publique ainsi que le résultat par politique publique, en d'autres termes si celle-ci a été acceptée ou refusée par la commission.

---

<sup>1</sup> L'ensemble des rapports des sous-commissions se trouvent cependant en annexe du rapport de majorité.

## Récapitulatif des votes par politiques publiques

POLITIQUES PUBLIQUES	ACCEPTÉE	REFUSÉE	ABST.	Résultat par PP
AUTORITÉS ET GOUVERNANCE <b>A</b>	2 (2 PDC)	11 (1 EAG, 1 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)	1 (1 S)	refusée
ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES <b>B</b>	-	-	-	sans opposition – acceptée
COHÉSION SOCIALE <b>C</b>	4 (2 S, 2 PDC)	4 (1 EAG, 1 Ve, 2 MCG)	6 (1 Ve, 4 PLR, 1 UDC)	refusée
CULTURE, SPORT ET LOISIRS <b>D</b>	6 (2 S, 2 PDC, 2 MCG)	1 (1 EAG)	7 (2 Ve, 4 PLR, 1 UDC)	acceptée
ENVIRONNEMENT , ÉNERGIE <b>E</b>	2 (2 PDC)	3 (1 EAG, 2 MCG)	9 (2 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 UDC)	refusée
FORMATION <b>F</b>	4 (2 S, 2 PDC)	7 (1 EAG, 4 PLR, 2 MCG)	3 (2 Ve, 1 UDC)	refusée
AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT <b>G</b>	2 (2 Ve)	7 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR)	5 (2 S, 2 UDC, 1 MCG)	refusée
SÉCURITÉ ET POPULATION <b>H</b>	3 (2 PDC, 1 MCG)	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)	5 (4 PLR, 1 UDC)	refusée
IMPÔTS ET FINANCES <b>I</b>	8 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)	4 (1 EAG, 3 S)	2 (2 Ve)	acceptée
JUSTICE <b>J</b>	3 (2 PDC, 1 MCG)	5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)	4 (3 PLR, 1 UDC)	refusée
SANTÉ <b>K</b>	7 (2 PDC, 3 PLR, 2 MCG)	2 (1 EAG, 1 S)	5 (2 S, 2 Ve, 1 UDC)	acceptée
MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE <b>L</b>	4 (2 PDC, 2 MCG)	2 (1 EAG, 1 S)	6 (1 S, 4 PLR, 1 UDC)	acceptée
MOBILITÉ <b>M</b>	7 (3 S, 2 Ve, 2 PDC)	8 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 EAG)	-	refusée

### *Commentaires du rapporteur de majorité*

Il ressort à la lecture de ces votes que, sur 15 politiques publiques soumises à leur approbation, **5 ont été acceptés et 8 refusées**, c'est-à-dire la majorité de ces politiques, et par conséquent on peut considérer que c'est l'expression du refus de la politique menée par le Conseil d'Etat. Mais il est juste d'indiquer que la raison qui a prévalu à ce refus n'est pas unilatérale et que chaque groupe lors des différentes prises de position a motivé celui-ci.

Ainsi pour le groupe des Verts le manque d'engagement de la part du Conseil d'Etat en matière environnementale et dans la transition énergétique n'a pas mérité leur vote favorable.

Pour le groupe EAG, c'est n'est pas une analyse par politique publique, mais sur l'ensemble de la politique du Conseil d'Etat qui ne correspond pas aux changements, selon eux, que mérite notre société.

Pour le groupe PLR c'est fondamentalement l'évolution des charges qui correspond à un manque de volonté de la part du Conseil d'Etat de procéder à des réformes structurelles qui a motivé son refus d'approuver la gestion du Conseil d'Etat. Mais il s'est abstenu à l'heure de voter l'amendement proposant le refus de cette gestion !

Pour le groupe UDC, l'évolution des charges et de l'endettement du canton ne mérite pas leur approbation.

Pour le groupe MCG, il ne peut cautionner la politique d'investissement, celle de la mobilité qui est pour eux excessive et celle en matière de santé qui est très largement insuffisante. S'agissant de la politique énergétique, il considère qu'une vraie politique écologique consisterait plutôt à rénover massivement les bâtiments de l'Etat. Quant à la politique sur la préférence cantonale, même s'ils se réjouissent de celle menée par le DSES, il ne leur semble pas assez volontariste en matière de protection des habitants de ce canton dans les aspects de leur existence.

Pour le groupe S, la restriction ou la non-affectation des postes au niveau des politiques publiques aussi fondamentales que la formation, la santé ou le social impacte la situation de stress de certains services et, par la même occasion, la gestion de l'Etat.

Quant aux raisons qui ont conduit le groupe PDC à accepter la gestion du Conseil d'Etat, je laisse le lecteur consulter le rapport de minorité ci-joint, ou les arguments seront exposés avec plus de pertinence que par le rapporteur de majorité.

Bien que les commissaires aient, dans le cadre de leurs travaux, à traiter de la gestion de l'année 2019, la situation qu'a connue notre canton lors de cette



pandémie a jailli sur nos travaux et pour une partie des commissaires a révélé certaines carences, en matière de prévisibilité, de la part du Conseil d'Etat concernant sa gestion. En effet, les longues files de personnes, par milliers, en attente de recevoir un cabas de 20 francs de nourriture révèlent non seulement une pauvreté cachée, mais un nombre important de personnes exerçant une activité sans droit et de ce fait sans protection face aux abus qui les a mis dans une situation d'extrême vulnérabilité. Le Conseil d'Etat ignorait qu'il y avait dans ce canton des milliers de personnes sans papiers dans des conditions de fragilité sociale ? Si ce n'est pas le cas, alors comment avoir permis qu'une telle situation persiste ? Comment ne pas avoir prévenu que, dans le cas d'une grave crise, celle-ci aurait une incidence sur une population précarisée socialement, soit se logeant en sous-location avec des logements exigus, sans contrat de travail et sans droit à la santé ?!

On doit aussi relever que, depuis des années, 8000 demandes de logement ne peuvent être satisfaites et que le manque de logements d'urgence décrié dans le cadre du parlement ne trouve pas de réponse. Sans compter les augmentations constantes de loyer que subissent, dans ce canton, les locataires du parc à loyer libre. Ainsi, durant cette dernière année, ces loyers ont augmenté de 9,6%, ceci dû aux changements de locataire ! Il est vrai que ce chiffre est le plus faible que Genève a connu ces dix-huit dernières années. Il a culminé à 20% en 2012. Mais, alors que les taux hypothécaires sont à la baisse, les loyers ont augmenté en moyenne de 1% ! Ceci est la conséquence d'une offre déficitaire du marché du logement et d'un manque de logements subventionnés, le taux de vacance ayant diminué. Au 1<sup>er</sup> juin, le **taux de vacance** se fixait à 0,54% dans le canton. Bien au-dessous du seuil de fluidité du marché (2%).

Nous avons des établissements de santé qui, de par la voix du président du conseil d'administration des HUG et de son directeur, sont dans des conditions indignes et méritent que l'on investisse afin de les rendre dignes de ces lieux et des leurs missions. Et un personnel sanitaire en sous-dotation qui subit un stress mettant en péril la qualité des prestations. Le rapporteur tient à leur rendre un hommage pour leur engagement non seulement lors du Covid, mais aussi tout au long de l'année.

Enfin, sur le pouvoir judiciaire, il y a un débat qui est récurrent dans cette république et qui concerne la politique d'emprisonnement. Politique consistant en une pratique d'emprisonnement avec comme conséquence une situation intolérable sur les conditions de détentions qui sont telles que notre république a été rappelée à l'ordre, à plusieurs reprises, par la Confédération. La question est de savoir si la politique actuelle d'emprisonnement se justifie, comme l'affirme le procureur général, eu égard au nouveau CPP, est dans ce cas la

construction d'un nouvel établissement s'impose afin de rendre les conditions de détention dignes, ou si la pratique peut être modifiée de telle sorte que le projet soit de le réadapter à cette possibilité. En quelque sorte, éviter le recours à la tabelle et essayer la pratique qui se fait dans d'autres cantons du travail d'intérêt public.

On peut aussi s'interroger sur la raison qui a prévalu pour que le ministère public mette deux ans pour traiter l'affaire dite Maudet ! Surtout quand le canton de Vaud a liquidé une affaire Broulis en six semaines. S'agissant du bon fonctionnement des institutions, un laps de temps plus restreint aurait permis au magistrat de prendre ses responsabilités, le cas échéant s'en remettre au peuple, et nous éviter les vicissitudes que l'on a vécues au niveau du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

A ce sujet, malgré la dénonciation faite dans le cadre des constats réalisés par la sous-commission d'enquête de la commission de gestion du Grand Conseil sur certains agissements au sein de l'OCP, à ce jour, on n'a aucune nouvelle de ce dossier depuis bientôt trois ans ! Et ce alors même qu'à la demande du ministère public l'ensemble des procès-verbaux concernant les travaux de la sous-commission d'enquête leur avait été transmis !

On a pu découvrir qu'il existe une norme VIP, censée protéger les personnalités politiques lorsqu'elles sont en prise avec une infraction ou procédure jusqu'à leur inculpation. Le moins que l'on puisse dire c'est que cette norme est à géométrie variable. En effet, voire un procureur débarquer au conseil administratif avec fifres et tambours et invitation de la presse, pour voir ensuite la procédure classée malgré les griefs soulevés par la Cour des comptes qui ont été avérés. Voir un député qui se rend un matin à une séance du Grand Conseil être interpellé par une dizaine de commissaires, menotté et ensuite déshabillé, et semble-t-il palpé, est une pratique indigne de notre démocratie. Indigne, car les faits reprochés ne méritaient pas une telle pratique qui s'apparente plutôt à un règlement de comptes et qui est par là censée jeter l'opprobre sur les élus. Mais il y a toujours deux poids et deux mesures. Ainsi l'ancien président du Grand Conseil du même parti, interpellé pour des faits plus graves, s'est vu traiter avec dignité et ouverture d'esprit. Il est à espérer que le pouvoir que le peuple a conféré au pouvoir judiciaire n'ait pas été l'objet d'un règlement de comptes entre personnalités.

Au sujet de la politique pratiquée à l'office cantonal de l'emploi, le manque de personnel, notamment de conseillers, et la quantité de dossiers à traiter est telle, environ 20 dossiers par jour, que le suivi de qualité que mériteraient les personnes à la recherche d'un emploi s'en retrouve préterité et le personnel est démotivé. Le contact présentiel, qui devrait permettre le suivi de la personne en recherche d'emploi, sert plutôt comme mesure de contrôle au point de se

faire par contact téléphonique. Et il semble que l'évaluation des conseillers se fait en fonction du nombre de sanctions imposées ! Enfin, les personnes à temps partiel ne peuvent bénéficier du télétravail, elles sont de ce fait soumises à une inégalité de traitement. Cette situation, due à la crise que nous traversons, risque de mettre ce service en difficulté de pouvoir satisfaire les prestations avec le suivi nécessaire.

### ***Tableau des projets de lois sur les états financiers et la gestion 2019***

Le tableau ci-dessous recense – pour mémoire – les divers projets de lois sur les états financiers et la gestion 2019 tels que répartis entre les commissions (état au 1<sup>er</sup> juillet 2020).

Des éléments complémentaires sur les comptes individuels et consolidés se trouvent dans les rapports sur les projets de lois 12669 et 12670.

Entités consolidées	Etats financiers	Activité/gestion
<b>Etablissements de droit public</b>		
Services industriels de Genève (auditionnés en commission et en sous-commission)	Commission de l'énergie et des services industriels de Genève (PL 12700)	Commission de l'énergie et des services industriels de Genève (PL 12701)
Hôpitaux universitaires de Genève (auditionnés en commission et en sous-commission)	COFIN (PL 12679)	Commission de la santé (PL 12672)
Aéroport international de Genève (auditionné en commission et en sous-commission)	COFIN (PL 12687)	Commission de l'économie (PL 12688)
Transports publics genevois (auditionnés en commission et en sous-commissions)	Commission des transports (PL 12689)	Commission des transports (PL 12690)

Entités consolidées	Etats financiers	Activité/gestion
Université de Genève (auditionné en commission et en sous-commission)	COFIN (PL 12691)	Commission de l'enseignement supérieur (PL 12692)
Hospice général (auditionné en commission et en sous-commission)	COFIN (PL 12680)	Pas communiqué pour l'instant
Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (auditionné en commission et en sous-commission)	COFIN (PL 12693)	Commission de la santé (PL 12694)

Entités consolidées	Etats financiers	Activité/gestion
<b>Fondations de droit public</b>		
Fondation des parkings	COFIN (PL 12695)	Commission de transports (PL 12696)
Fondation pour les terrains industriels	COFIN (PL 12673)	Commission de l'économie (PL 12674)
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif	COFIN (PL 12681)	Commission du logement (PL 12675)
Etablissements publics pour l'intégration	COFIN (PL 12682)	Pas communiqué pour l'instant

<b>Fondations immobilières de droit public</b>		
Fondation HBM Camille Martin	COFIN (PL 12676)	Commission du logement (PL 12677)
Fondation HBM Emma Kammacher	COFIN (PL 12676)	Commission du logement (PL 12677)
Fondation HBM Jean Dutoit	COFIN (PL 12676)	Commission du logement (PL 12677)
Fondation HBM Emile Dupont	COFIN (PL 12676)	Commission du logement (PL 12677)
Fondation René et Kate Block	COFIN (PL 12676)	Commission du logement (PL 12677)

Notons que l'examen des « Comptes » par la commission des finances est toujours le meilleur moment pour évaluer la gestion du Conseil d'Etat, d'un exercice, dans un temps donné. Celui-ci passe notamment par une véritable évaluation des prestations distribuées à la population par les commissaires.

L'étude systématique des politiques publiques se fait tant en commission qu'en sous-commission.

Les rapports des sous-commissions sont transmis aux membres de la commission avant l'audition des départements et/ou des institutions concernées. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une présentation en séance plénière.

L'objectif de l'audition en plénière est de laisser toute latitude aux acteurs concernés de poser des questions et/ou de présenter des aspects particuliers relatifs à leurs domaines.

Le rapport reprendra ci-dessous les politiques publiques les unes après les autres, ceci afin de donner le plus d'informations que possible au lecteur. Le lecteur trouvera en annexe les rapports des sous-commissions qui ont servi de base de travail à la commission. Constatant que les rapports des sous-commissions sont extrêmement détaillés, le rapporteur se bornera à synthétiser les éléments complémentaires qui ont été abordés en séance plénière si ceux-ci apportent un éclairage particulier à la politique publique examinée.

Pour le surplus, le lecteur sera renvoyé aux rapports relatifs aux projets de lois 12669 et 12670.

Remarquons encore que les traditionnelles questions transversales ont été abandonnées cette année au regard de la situation spécifique lié au COVID-19, ceci dans l'idée de ne pas surcharger l'administration durant cette période particulière.

## TRAVAUX DE LA COMMISSION

### Examen de la politique publique « A Autorités et gouvernance »

**(Commissaires rapporteurs : M. Alberto Velasco et M<sup>me</sup> Françoise Sapin)**

#### *Audition du département présidentiel*

*M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat*

*M<sup>me</sup> Michèle Righetti, chancelière d'Etat*

*M<sup>me</sup> Malika Bussien, directrice des finances/PRE*

Les commissaires rapportent n'avoir pas d'élément à ajouter à ceux relevés sur leur rapport, mais ils tiennent à relever que, dans la fameuse dénonciation concernant le service des votations, la chancelière a appris la décision par la presse ! Les commissaires trouvent que du point de vue institutionnel c'est cavalier cette manière de procéder.

M. Hodgers note que le procureur, au lieu d'aviser d'abord le Conseil d'Etat, avise les journalistes. Il signale que le procureur général l'a appelé en direct quand il y a eu la perquisition. Après, il est vrai qu'il y a un problème de fuites. Ce n'est pas que, dans la plupart des cas, les choses ont été institutionnellement communiquées. En revanche, la fuite devient la règle et, par conséquent, les institutions ne sont pas dans un fonctionnement normal puisque tout le monde apprend cela par la presse.

Un des commissaires rapporteur estime que le procureur étant seul à prendre cette décision il peut, ensuite, communiquer en premier au Conseil d'Etat avant de lancer son communiqué impliquant que le Conseil d'Etat soit informé par le biais de la presse ! Il indique que les commissaires rapporteurs ont été choqués par la manière et qu'un tel fonctionnement institutionnel entre les trois pouvoirs devient très gênant. Le commissaire relève l'existence d'un protocole VIP qui est censé protéger les personnalités de toute publicité lors d'une interpellation judiciaire. L'affaire étant du ressort du procureur. Ces communications et informations à la presse posent le problème du respect de la personnalité des personnes et entêtées impliquées.

Ensuite, une commissaire note que le département a mentionné les négociations pour le maintien de la RTS à Genève. Elle aimerait savoir où cela en est. Concernant la solidarité internationale, il y a une part de 0,2% qui est allouée à cela dans le budget au lieu de 0,7% comme prévu dans la loi, elle souhaite savoir ce qu'il en est dans les comptes, sachant qu'il y a aussi 650 000 francs de non-dépensé sur cette rubrique qui était déjà faible au

budget. Elle pense qu'il serait assez simple d'avoir un indicateur sur le pourcentage des budgets et des comptes alloués à la solidarité internationale. Il y a un indicateur 9.1 dont on ne comprend pas bien ce qu'il cherche à mesurer. Elle demande s'il serait possible d'avoir un monitoring plus fin de cette exigence légale sur la solidarité internationale.

S'agissant de la RTS, M. Hodgers relève que le conseil d'administration a communiqué que, sur le principe, il regroupait tout à Ecublens. A partir de là, il y a eu des discussions pour voir ce qui pourrait revenir à Genève. Là aussi, les choses sont sorties dans la presse et il n'y a pas vraiment d'éléments nouveaux. Quant à savoir si les discussions se poursuivent, M. Hodgers constate que le conseil d'administration a pris sa décision et il pense que la RTS se fiche un peu de ce que disent les Genevois. La qualité des discussions a été assez médiocre avec la direction de la RTS. Cela étant, ils sont très sensibles à ce que peut dire le Parlement fédéral, car c'est vraiment là où ils sont chatouilleux et il y a encore quelques motions en cours. Toutefois, il y a peu de chances qu'elles obtiennent des majorités.

M<sup>me</sup> Bussien indique qu'il y a une non-dépensé de 265 000 francs en matière de solidarité internationale. On est ainsi à 0,2% au budget. C'est à peu près pareil aux comptes, puisque l'on rapporte ce montant au budget de l'Etat. Finalement, il y a un delta qui est très faible. Par rapport à l'indicateur, M<sup>me</sup> Bussien pense que c'est effectivement une bonne idée d'avoir un reporting précis du montant pour les comptes et le budget. Cela peut être prévu pour le budget 2021.

M<sup>me</sup> Righetti pense qu'il n'y a pas les projets menés par les autres départements dans ce pourcentage. En effet, une des stratégies de l'Etat est de favoriser les projets portés par des départements métiers. Il y a par exemple un projet sur l'eau qui est fait avec le DT à Madagascar. Il y a un projet au Népal fait avec les HUG dans le domaine de la santé. M<sup>me</sup> Righetti pense qu'il serait utile de livrer une fois l'ensemble des projets et de leur poids financier. En effet, le pourcentage ne traduit que la rubrique « solidarité internationale » alors que la solidarité internationale développe beaucoup d'autres projets financés par les départements et qui permettent aussi un ancrage sur différentes thématiques (environnementale, santé, etc.).

Un commissaire note que l'on sait que l'image de Genève a été fortement écornée par l'affaire Maudet au niveau national et que le travail des lobbyistes genevois à Berne était apparemment assez compliqué. Il aimerait savoir si M. Hodgers a l'impression que cette image commence à se restaurer.

M. Hodgers constate que c'est une question très vaste et très politique. La crise sanitaire est passée par là et, quand on va à Berne, on ne se met pas à

parler de l'affaire Maudet. C'est toutefois difficile à dire parce que c'est une question d'appréciation. A un moment donné, quand trois conseillers fédéraux vous expliquent les problèmes que cela pose, on sent que le dégât à l'image est quand même assez conséquent pour que cela soit dit de manière aussi explicite, ce qui n'est généralement pas trop l'habitude de la culture politique à Berne. Maintenant, ce qu'il faut attendre au niveau de l'image et pour l'interne, c'est le positionnement du Ministère public. Sincèrement, on n'en a plus reparlé, mais il se trouve qu'il y a eu une pandémie entre deux.

En réponse à une question sur l'égalité, M<sup>me</sup> Righetti sait que tout le projet de loi qui concerne les conseils d'administration et les commissions officielles est passé au Conseil d'Etat. Il était en discussion avec le Bureau sur la mise en pratique pour les désignations dans le sens de l'égalité. M<sup>me</sup> Righetti y sera très attentive. Elle en touchera aussi un mot au Conseil d'Etat.

### ***Audition de la Cour des comptes***

A la suite de l'audition de cette entité et sur proposition des commissaires rapporteurs, la commission à décider de sursoir à cette audition.

### ***Audition du Secrétariat général du Grand Conseil***

*M. Laurent Koelliker, sautier/Grand Conseil*

*M<sup>me</sup> Irène Renfer, secrétaire générale adjointe/Grand Conseil*

En préambule, les commissaires s'accordent pour indiquer que la sous-commission a constaté la bonne gestion du SGGC. Ils relèvent la transparence affichée sur les nombreuses questions abordées lors de l'audition. Pour le reste, toutes les questions sont abordées dans le rapport de la sous-commission qui vous est annexé.

En introduction, M. Koelliker indique que les comptes 2019 reflètent une année normale du fonctionnement du Grand Conseil, sans beaucoup de surprises, sans CEP, sans séances extraordinaires ou autres. Les comptes sont ainsi en dessous du budget prévu, puisque celui-ci donne toujours une marge pour absorber ces situations imprévues.

Au niveau du chantier de la salle du GC, la pandémie n'a pas été un élément favorable à son bon avancement qui n'en avait pas besoin. Il y a eu un arrêt des travaux au moment où le Conseil d'Etat l'a décidé. Ensuite, même avec la décision du Conseil d'Etat de permettre la reprise des travaux, il n'est pas possible de rouvrir un tel chantier du jour au lendemain. Cela a ainsi impliqué une augmentation de l'empiétement sur la Treille pour que la zone du chantier



donne des espaces adéquats aux ouvriers, notamment dans les phases de repos. Il a fallu commander des containers supplémentaires et, comme la demande est forte, les délais de livraison sont assez importants. Normalement, le chantier devrait reprendre le 8 juin après presque trois mois d'arrêt. A moins qu'il y ait des solutions très innovantes pour accélérer les processus, on s'attend plutôt à pouvoir retourner dans la salle au mieux en septembre 2021 au lieu de juin 2021 (la date initiale étant autour de janvier 2021). En termes de coûts supplémentaires, ils n'en attendent pas forcément. Aux dernières nouvelles, on est toujours dans l'enveloppe votée. Le vrai calcul du retard se fera à la mi-juillet, une fois que le chantier aura repris, pour savoir dans quelles conditions et à quel rythme il peut reprendre. On y verra un peu plus clair à ce moment.

Ensuite, il indique que la crainte est que le retard soit plus conséquent que prévu et aille au-delà de la fin 2021. Ils n'ont pas dit aux architectes qu'ils avaient des solutions alternatives jusqu'à fin 2021. Ils leur ont dit que c'était jusqu'à la rentrée pour conserver une sorte de pression. En effet, en 2022, la salle de l'UIT sera normalement en travaux et l'alternative du CICG n'existera alors pas puisque, avec les travaux au Palais des Nations, la salle du CICG sera complète jusqu'en 2025-2026. Après, tout est relatif, parce que si le Grand Conseil avait eu une salle à l'Hôtel de Ville, avec la taille qu'elle a, il n'aurait de toute façon pas pu y siéger. Cela étant, il est clair que, en situation normale, le fait de pouvoir choisir les dates et de ne pas être à la merci d'annulations et de changements est quand même très appréciable.

S'agissant de l'indemnisation prévue si les délais dépassent septembre 2021, M. Koelliker ne connaît pas les contrats conclus avec les entreprises et ne sait pas s'il existe des pénalités. Pour le gros œuvre, en général, il en existe, mais ceux-ci sont quasiment au bout maintenant. En revanche, un élément qu'ils relayeront à l'office cantonal des bâtiments concerne les mandats qui n'ont pas encore été confiés pour les finitions du second œuvre ou la réalisation du dôme pour qu'ils prennent en compte cet impératif des délais.

Les commissaires relèvent le problème de distribution des amendements en plénière, lors du déluge d'amendements (plus d'une trentaine) sur un projet de loi, que les députés n'arrivaient pas à suivre sur l'ordinateur. Il a ainsi été proposé à M. Koelliker, sachant qu'il n'est pas possible d'imprimer tous ces amendements en si peu de temps avec les outils à disposition, qu'au moins les chefs de groupe aient à disposition ces amendements.

M. Koelliker note que, lors de la première session au CICG, ils se trouvaient dans une nouvelle salle qu'ils n'avaient pratiquement pas pu tester avant. Il fallait donc déjà s'assurer que les systèmes vitaux fonctionnent. Cette salle n'est également équipée que d'un seul écran. D'ailleurs, à l'UIT, le Grand

Conseil vit dans un certain luxe en termes d'écrans de projection qu'il n'y aura pas dans la future salle. Celle-ci comportera probablement deux écrans et il ne sera pas forcément possible d'afficher les amendements. Il faudra probablement revenir à la diffusion, en tout cas aux chefs de groupe, des versions papier avec quelques exemplaires papier pour les députés qui sont spécialement chargés de suivre tel ou tel objet. C'est quelque chose qui sera déjà fait au CICG la semaine prochaine. On peut comprendre qu'il n'est pas évident de s'y retrouver quand il y a une avalanche d'amendements, qui plus est pas sur le même objet et qui arrivent dans le même message. Cela étant, M. Koelliker assure que les amendements sont votés correctement et que les lois votées reflètent ce qui a été voté en plénière. Ils ont ainsi pris les dispositions pour assurer cette diffusion d'informations auprès des chefs de groupe, charge à eux de transmettre le texte auprès du député concerné.

Les commissaires constatant que certaines élections au GC coûtaient cher, notamment la dernière élection du Bureau, puisque cela mobilisait une séance à 25 000 francs. Ils demandent, puisque le vote nominal est souvent demandé, ce que coûte un vote nominal.

M. Koelliker indique qu'une résolution a été déposée après la dernière session avec l'élection du Bureau. Elle ne tombait peut-être pas au meilleur moment par rapport à l'actualité, mais le Grand Conseil n'a pas été plus lent que d'habitude en consacrant une séance à l'élection du Bureau. C'est une élection majoritaire qui implique une majorité absolue au premier tour avec la capacité de décompter des bulletins blancs et il y a des cas d'application concrète. Pour passer à une élection tacite, il faudrait changer la majorité requise pour passer dans ce système, ce qui implique une modification de la loi.

Ensuite, il estime que l'on peut calculer le coût de plein de choses et il y aura toujours quelqu'un qui trouvera que cela coûte trop cher. Par exemple, il y avait aussi des demandes pour connaître le coût d'un projet de loi en commission et en plénière, mais ce n'est pas forcément le bon débat. Le débat porte sur la matière et, ensuite, le Grand Conseil consacre l'argent nécessaire à faire son débat démocratique. L'élection du Bureau est quand même assez importante peut-être pour la première personne élue qui est le président. Traditionnellement, le président aime bien savoir le nombre de suffrages qu'il obtient. Tout est envisageable, mais penser à un système de vote électronique, cela serait assez complexe. Il y a le moyen de faire un vote secret avec le vote électronique que l'on connaît. Ils l'ont d'ailleurs vécu, une fois, par inadvertance à la salle Popov de l'IUT, les gens pensaient que le système ne fonctionnait pas alors que l'on était passé en vote secret. Les députés votaient, rien ne s'affichait, mais il y avait quand même un résultat qui arrivait. Ainsi,

le vote secret sans bulletin existe, mais il ne vaut que s'il n'y a qu'un seul candidat puisqu'on ne peut voter que oui ou non. Par ailleurs, dans les élections à bulletin secret, on ne peut pas faire un vote par correspondance parce qu'il peut y avoir des changements entre deux tours. Il peut aussi y avoir des personnes qui présentent une autre candidature ou qui se retirent. Cela a ainsi un coût, mais il faut aussi de temps en temps privilégier l'institution Grand Conseil et les membres du Bureau sont quand même des personnes qui représentent le Grand Conseil et qui méritent aussi d'avoir une certaine visibilité lors de leur élection.

S'agissant du vote nominal, il est toujours délicat de jeter comme argument le coût de telle ou telle procédure parlementaire. Pour le vote nominal, le coût n'est pas élevé. Dans le système actuel, c'est la charge de travail qui est considérable. Si c'est une volonté du Grand Conseil, il y a ensuite une personne du Mémorial qui va travailler durant six mois si on prend le cas des demandes de votes nominaux au dernier budget. Cela étant, c'était des demandes qui avaient un motif politique qui se justifie. Le règlement prévoit une procédure pour demander le vote nominal. Si la demande est suivie, il est alors procédé au vote nominal et le SGGC consacre le temps nécessaire pour le traduire dans les faits. Souvent, on entend des chiffres assez élevés en plénière qui ont un motif un peu dissuasif. M. Koelliker ne veut pas dire que cela ne coûte rien. Cela ne coûte probablement pas le montant de 80 ou 100 francs que l'on entend parfois. Si on considère qu'il y a vraiment beaucoup de votes nominaux et que cela requiert l'impression entière d'un volume du Mémorial, ce qui arrive parfois, on doit être entre 20 et 40 francs par vote, ce qui comprend aussi le temps consacré par le mémorialiste à une mise en forme. M. Koelliker signale que, dans le prochain système, ils ont demandé que ce passage de mise en forme, qui prend beaucoup de temps, soit le plus possible automatisé pour réduire cet effet.

Ensuite, M. Koelliker informe les commissaires qu'il y a eu des éléments récents et urgents sur le recours contre la loi 12228 sur la CPEG, et M<sup>me</sup> Renfer signale que le Grand Conseil a reçu des écritures complémentaires transmises par les recourants au Tribunal fédéral. Elles ont été transmises à M<sup>e</sup> Carron qui a estimé utile que le Grand Conseil fasse une duplique spontanée. Il est donc en train de travailler sur ce point et il faudrait pouvoir faire partir cette duplique au plus tard ce vendredi. La suggestion est que, au vu de l'urgence, cela puisse être présenté demain au Bureau et que cela soit signé par le président pour pouvoir être dans les délais.

Un des commissaires rapporteurs trouve que de tels délais posent un problème pour une institution comme le Grand Conseil et il est étonné de cette manière d'opérer. A la suite de quoi, M<sup>me</sup> Renfer précise que le Grand Conseil

n'a pas eu de délai. Le tribunal leur a juste fait parvenir ces écritures complémentaires sans leur donner de délai pour répondre. C'est ainsi une réponse spontanée de la part du Grand Conseil qui doit, selon la règle qui prévaut, être présentée dans les dix à vingt jours. L'idée est d'aller au plus vite, parce que M<sup>c</sup> Carron craint que l'on soit ensuite hors délai. M<sup>me</sup> Renfer signale qu'il est possible de transmettre aux commissaires les écritures de M<sup>c</sup> Carron qu'ils ont reçues aujourd'hui.

### ***Audition du département du développement économique (DDE)***

*M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat*

*M. Dominique Ritter, directeur financier/DDE*

Les commissaires rapporteurs signalent que la sous-commission s'est penchée sur le projet Ecllosion. La commission des finances avait décidé d'attendre le rapport de la commission de contrôle de gestion, mais on s'étonne un peu que le vote projet du projet de loi concernant la Fongit soit stoppé dans l'attente que la commission de contrôle de gestion rédige sa conclusion qui concerne la seule entité Ecllosion. Par ailleurs, les commissaires avaient posé une question sur un dépassement de 269 000 francs et la sous-commission a reçu un courrier après coup avec la réponse de M. Ritter sur la justification de ce dépassement.

Ensuite, M. Maudet indique que la réponse est arrivée par la suite sur le seul dépassement qui est en fait un dépassement technique. C'est l'imputation dans les départements de l'annuité 2016 qui a fait l'objet de la décision judiciaire que les commissaires connaissent. On pouvait le prévoir et le provisionner sur un point central, mais le DF, qui pourra l'expliquer le cas échéant, a décidé aux comptes de le ventiler sur les départements. Pour le reste, il n'y a aucun dépassement ni aucun élément particulier. La discussion avec la sous-commission a porté sur Palexpo, le Salon de l'auto, Ecllosion et mille et une choses intéressantes, mais pas spécifiquement sur les comptes 2019.

Un commissaire relève la question de Greater Geneva Bern Area (ci-après GGBA). Cette entité été créée dans l'idée d'éviter que chaque canton fasse ses déplacements de délégation économique et le commissaire aimerait savoir combien il y a eu de déplacements en 2019 et ces dernières années. Il comprend qu'il y a aussi eu plusieurs délégations économiques exclusivement genevoises qui sont allées notamment en Chine et au Moyen-Orient. Il a ainsi de la peine à comprendre si cet outil est vraiment efficace.

M. Maudet explique que cet outil n'organise pas de délégations à l'étranger. Il est basé sur une représentation permanente de délégués dans les

zones en question. Par exemple, il y a une personne sur la côte ouest des Etats-Unis, deux personnes sur la côte est (une à Boston et une à New York), deux personnes en Chine (une à Shenzhen et une à Shanghai) qui sont des locaux sous contrat avec GGBA. Sur demande des cantons, mais en réalité plus souvent à partir de leurs propres prospections, ils amènent des affaires. Cet organisme intercantonal n'organise pas de déplacement. Genève a fait un seul déplacement en 2019 qui était en Chine en juillet. Le canton de Fribourg est allé en Amérique du Sud. Chaque canton a ses cibles et des voyages propres. Le GGBA est soutenu par le canton de Genève à hauteur de 750 000 francs en 2019. C'est son bureau de représentation avec une vingtaine de représentants sur la planète. En fait, quand on a des contacts avec des sociétés dans le medtech à Boston, la promotion économique genevoise passe par le représentant de GGBA à Boston qui va voir les entreprises, fait l'analyse et, le cas échéant, fait la due diligence. Ensuite, il renvoie les informations et l'implantation est réalisée. C'est le modèle idéal, mais il n'y a pas toujours des implantations qui se font. M. Maudet fait remarquer que chaque canton ne pourrait pas avoir ses représentants dans les villes et régions en question.

Le commissaire se réfère au rapport qui indique que « cela permet d'éviter par exemple qu'une délégation genevoise se rende à Shanghai et que, la semaine suivante, une délégation vaudoise s'y rende ». Il comprend des propos de M. Maudet qu'il n'y a pas de voyages sous cette étiquette.

M. Maudet indique que cela permet d'éviter ce qu'il y avait, il y a dix ans, c'est-à-dire des promotions économiques cantonales qui n'envoyaient pas tellement des conseillers d'Etat, mais des délégués à la promotion économique. A ce niveau, le volume des déplacements a été massivement réduit. Il y a quelques années, il est aussi arrivé que deux délégations successives, avec des conseillers d'Etat, se soient rendues à Shanghai à un ou deux mois d'intervalle pour faire la promotion de Genève puis de Lausanne, ce qui correspond à un arrêt de métro à Shanghai. Cela ne faisait donc pas très sérieux. Maintenant, il y a une coordination et M. Maudet et ses collègues se voient quatre fois par année. Ils se disent les marchés qu'ils vont viser et ils essaient d'éviter de donner cet effet.

Un commissaire constate que le COVID-19 a permis de constater que l'économie cantonale est relativement fragile car elle est très tournée vers l'exportation avec en grande partie une monoculture financière. Genève est leader mondial en horlogerie de très haut luxe, en parfums et arômes, en trading et en gestion de fortune, par contre, il reste peu d'industries. On voit aussi les mesures qui ont été adoptées autour du plan climat de l'Etat de Genève. Il aimerait savoir comment ces deux types de politique sont articulés. Il demande s'il y a une synergie entre les départements autour de la promotion

économique, de la responsabilité sociale et environnementale qu'a l'Etat de Genève et sur le type d'entreprises que l'on cherche à attirer ici pour avoir quelque chose de résilient. On a eu tout le débat sur Palexpo et le Salon de l'auto. On se rend compte que les effets sont considérables sur Palexpo et sur l'emploi de manière générale. Il demande quelle est la stratégie pour avoir quelque chose qui soit plus durable dans la manière de développer le canton au niveau économique.

M. Maudet rappelle tout d'abord que l'on n'est pas dans une économie planifiée. Dès lors, la marge de manœuvre est donc limitée. Il faut aussi admettre que, depuis dix ans, il n'y a plus de multinationale qui est venue s'implanter à Genève. Certains jugent que c'est bien et d'autre pas. Il ne ferait pas de jugement de valeur sur ce point. Il dirait juste que la réalité de l'économie mondialisée aujourd'hui, c'est beaucoup moins de décisions de concentration sur un seul site, mais beaucoup plus une dissémination. Cela pose de vraies questions fiscales, mais qui seront bientôt réglées, parce que l'OCDE présentera bientôt une réforme portant sur la question de savoir où l'on va taxer entre le lieu de production de la valeur, le lieu de consommation et le lieu de l'ingénierie.

Il poursuit en indiquant qu'aujourd'hui on constate quelques effets de bord intéressants par rapport aux législations fédérales qui ont été développées par exemple dans le domaine de la recherche et développement. Il est trop tôt pour dire si l'un des outils de la RFFA, qui est la super-déduction à 150% de la R&D, va opérer. On a toutefois observé que, quand on a une approche de cluster, on arrive à attirer des filiales ou des branches de grands groupes pour la R&D. C'est par exemple le cas d'une société qui a été implantée dans l'ancienne papeterie de Versoix qui est spécialisée dans les parfums. Elle est venue de Londres et a choisi Genève en raison de la présence des deux grands que sont Givaudan et Firmenich (l'écosystème compte), mais aussi parce que c'était intéressant fiscalement et qu'il y avait une logique industrielle ciblée qui s'y prêtait.

La stratégie du canton a été exprimée en 2015 dans la stratégie économique 2015-2030. Elle visait, sur trois tranches de 5 ans, à jouer sur les atouts particuliers de Genève. Dans la tranche 2015-2020, pour laquelle un rapport sera rendu prochainement, les atouts étaient notamment de jouer, en termes de résilience, davantage la carte de l'innovation. Il faut être honnête en disant que l'on a eu plutôt de bons résultats dans l'innovation médicale et scientifique, dans l'innovation bancaire et la fintech, mais pas tellement dans le greentech. C'est clairement un domaine dans lequel on doit pouvoir progresser.

Quand M. Maudet a été auditionné concernant le Salon de l'auto, c'était notamment ce qu'il avait présenté comme les perspectives dans l'hydrogène

où il y a du potentiel. Cela étant, il faut savoir que l'UE a annoncé qu'elle mettrait 22 milliards de francs de son plan du plan de 500 milliards de francs sur l'hydrogène. L'UE a compris qu'il fallait investir massivement dans le renouvellement des flottes de véhicules parce que cela allait stimuler la consommation, mais si possible pas en direction de l'industrie pétrolière. Le canton de Genève avait aussi pensé à l'hydrogène, mais il ne va pas régater par rapport à 22 milliards de francs. Un aspect, confirmé par ce qu'on constate aux Etats-Unis, clé dans la capacité d'attirer de nouvelles entreprises et d'accélérer la transformation numérique, c'est par exemple l'intensité du lien entre le milieu académique et le milieu privé. Si on va à Boston, qui est la Mecque du medtech, il n'y a aucun tabou public-privé, mais il y a des contrats extrêmement clairs et, sur la propriété intellectuelle, il n'y a pas de lézards. Cela étant, il y a une telle intensité entre le monde privé et le monde public que cela stimule beaucoup la recherche et l'innovation. Une piste suivie ces cinq dernières années à Genève est cet élément. Cela se matérialise par des séances, des programmes de développement commun, le recteur qui est venu à plusieurs reprises dans des missions économiques, des effets de levier que l'on essaie de débloquent par du lobbying auprès de l'UE sur les programmes européens pour des fonds et des soutiens à des bourses. C'est ce genre de choses qui sont utilisées en termes de promotion économique. C'est l'addition de ces différents éléments qui permet aujourd'hui de juger, quand on s'observe, que l'on a accru notre résilience sur ces cinq dernières années, mais, quand on se compare, de voir tout le travail qui reste à faire.

M. Maudet donne l'exemple de la finance qui est importante pour Genève avec 36 000 emplois. Quand on voit la structure des emplois, ces dernières années, c'est moins de banquiers et plus de juristes. Ce n'est pas totalement rassurant, parce que c'est le domaine compliance qui a pris de l'importance sur le domaine bancaire pur. A la base, le métier de la banque, c'est de prendre des risques et d'être un effet de levier financier ; or, aujourd'hui, le risque et la banque sont très antinomiques. Ce qu'ils ont essayé de faire, ces dernières années, avec Genève place financière, c'est d'intégrer les paramètres de finance durable comme des paramètres qui doivent être systématiquement pris en compte dans les investissements. Les banquiers genevois ont réalisé l'importance de cela, mais aussi parce que, en amont, les grands fonds comme BlackRock se rendent compte, sous pression de leurs clients, qu'il est important d'établir une meilleure traçabilité, une propreté sur l'origine et la destination des fonds et, donc, de développer des instruments. Pour le faire, la place idéale est Genève, parce qu'il y a cette ingénierie financière. Si on ajoute à cela l'atout clé que sont les éléments de standardisation par la présence de l'ONU, de l'OMC, de la SGS et d'ISO, on arrive à créer des cocktails qui

permettent de faire muter la place économique pour aller vers quelque chose de plus durable.

Par domaine d'activité, ils essaient de travailler sur la résilience. Sur l'horlogerie qui est un secteur phare, la capacité de travailler plus en transfrontalier sera essentielle. En effet, les usines de décolletage de la vallée de l'Arve qui vont beaucoup moins travailler sur l'automobile ont de vraies compétences et, notamment, fournissent de la main-d'œuvre que l'on n'a pas forcément à Genève. Il y a une proximité qui sert l'horlogerie, mais il faut trouver par des accords qui sont aujourd'hui assez compliqués (les systèmes économiques français et suisses sont quand même très différents) le moyen de faire en sorte que les Français n'aient pas le sentiment, parce qu'il y a une crise, qu'on les utilise comme amortisseur conjoncturel et qu'ils doivent eux licencier et, de l'autre côté, le sentiment qu'on ne siphonne pas non plus leurs effectifs, mais que les grands fleurons horlogers peuvent s'adosser à une région qui tient le coup.

Ils ont par exemple aussi travaillé sur la mutation de l'industrie automobile sur des solutions de cigarettes électroniques. M. Maudet ne sait pas si c'est correct ou non, mais cela a permis, en attendant, de maintenir de la substance et des emplois.



## Examen de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales »

(Commissaires rapporteurs : MM. Murat-Julian Alder et M<sup>me</sup> Dilara Bayrak)

### *Audition du département des finances*

*M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Bartolomei-Flückiger, directrice financière/DF*

*M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général/DF*

*M. Grégoire Tavernier, directeur général, OPE/DF*

Les commissaires rapporteurs aimeraient remercier M<sup>me</sup> Fontanet et l'ensemble des représentants du département lors de l'audition en sous-commission. Le rapport va vraiment à l'essentiel. Il s'agit de reprendre dans les grandes lignes ce qui a été réalisé en 2019 pour chaque politique publique et d'expliquer les motifs des principaux écarts entre les comptes 2019 et le budget 2019. Ils précisent que la plupart des écarts importants sont de nature négative s'agissant des charges. Il n'y a aucun écart qui n'ait fait l'objet d'explications circonstanciées. Pour la sous-commission, les trois programmes dont elle a été saisie sont parfaitement bien expliqués et bien présentés.

M<sup>me</sup> Fontanet note que c'est une politique qui a déjà été présentée à la commission dans le cadre des thèmes transversaux et, de ce fait, elle n'a rien à ajouter.

Au sujet de l'absentéisme au sein de l'Etat, un commissaire demande si une stratégie générale a été mise en place à ce sujet.

M. Tavernier explique qu'ils travaillent sur l'absentéisme depuis plus d'une dizaine d'années et qu'ils ont réussi à maintenir ce taux à l'objectif visé, c'est-à-dire en dessous de 5%. Ce taux a toutefois été dépassé avec 5,2% en 2018 et 5,5% en 2019. C'est une situation qui les préoccupe. Elle n'est pas seulement liée à l'environnement de l'administration publique. C'est en effet un aspect plus général si on regarde les commentaires et les chiffres des assurances de perte de gain maladie. Maintenant, au niveau de l'Etat, une stratégie a été mise en place en partenariat avec les représentants du personnel. Cela avait commencé avec une approche individuelle de l'absence. Voyant que cela ne donnait pas de résultats flagrants, ils sont aussi partis sur une approche plus collective sur l'aspect de l'environnement de travail, des conditions de travail et de l'environnement dans les équipes. Ils ont appelé cela une approche collective de l'absence. Dans ce cadre, ils ont identifié les entités « malades »

auprès desquelles ils ont mis en place des actions systémiques avec le service de santé, avec le service de prévention et les RH des départements ou entités concernés. C'est ce qui est aujourd'hui en œuvre avec l'implication du collège des secrétaires généraux pour avoir tous les acteurs liés à ces questions. C'est là où ils en étaient encore l'année passée. Le premier semestre 2020 a toutefois mis une halte aux actions développées étant donné la situation liée à la pandémie.

Quant à l'abandon de SCORE et à savoir si une partie du travail effectué, notamment en 2019, pourra être reprise pour la suite, M<sup>me</sup> Fontanet rappelle tout d'abord que les ETP qui n'auraient pas été occupés par SCORE auraient été occupés par des réévaluations. Le projet SCORE a en effet été fait avec un nombre d'ETP constant. Contrairement à d'autres projets à l'Etat, ce projet n'a pas été lancé avec un engagement massif de trois ou quatre personnes pour ne s'occuper que du projet. Evidemment, ils ne vont pas tout jeter et ils vont se servir de certains éléments qui pourraient être positifs. Aujourd'hui, un travail a été commencé avec le nouveau directeur du service d'évaluation et le secrétaire général adjoint du département chargé de ces questions de réévaluation. Il s'agit de voir ce qui se fait dans l'ensemble des autres cantons. On ne va pas faire un SCORE bis, mais ils regardent ce qui se passe dans les autres cantons et ce qui pourra être retiré de SCORE. Il y a deux ou trois éléments sur lesquels cela est essentiel. Il faudra faire en sorte que les associations représentatives du personnel soient associées aussi vite que possible à ces discussions et que l'on puisse aussi avoir des discussions avec les différents collèges de direction RH pour voir les différents métiers. Il y a quand même des catégories de métiers assez différentes à l'Etat avec le PAT, les enseignants et le personnel de police et les soignants et il faut arriver à associer les uns et les autres. Dans l'intervalle, il est procédé à des réévaluations qui ont fait l'objet de décisions judiciaires. Pour le reste, le département travaille sur les bases d'un nouveau projet à présenter au Conseil d'Etat.

Un commissaire questionne le département en matière d'arbitrage, en relevant qu'il y avait une culture assez forte, à l'Etat et ailleurs, au népotisme et à la politique des petits copains. Aujourd'hui, on est passé à l'inverse où l'on recrute en faisant des petites croix pour savoir si les gens ont les bons critères, notamment les bons titres. Il a l'impression que l'on privilégie aujourd'hui le titre par rapport au parcours des personnes et on arrive ainsi dans une logique où un avantage est de ne connaître personne et de n'être connu de personne. On finit ainsi par avoir des gens totalement hors sols qui arrivent de cantons voisins, voire de plus loin. La principale qualité semble être de ne connaître personne pour entrer dans une administration. La politique des petites croix qui

permettent de justifier vis-à-vis de l'extérieur que l'on n'a fait en tout cas aucun choix qui pouvait être raisonnable parce qu'on savait que la personne était de qualité, comme ça on se retrouve avec des gens parfaitement incompetents, mais avec des titres longs comme le bras. Le commissaire aimerait savoir comment on peut gérer cette difficulté. Aujourd'hui, on se rend compte à quel point tout est contrôlé au niveau des ressources humaines et on n'arrive plus à miser sur certains types de parcours et à se dire que telle personne sera un bon manager, telle autre permettra d'avancer parce qu'on le connaît par son parcours. Aujourd'hui, cela devient très difficile de faire ce type de pari.

M<sup>me</sup> Fontanet trouve que le commissaire soulève un problème intéressant. Quel que soit le côté où l'on se situe, on aura un reproche. A un moment donné, si on engage quelqu'un qui ne correspond pas au poste, mais dont on a entendu parler, parce qu'on a trouvé que les auditions se sont bien passées et que c'est de loin le meilleur qui est ressorti des différentes personnes entendues, mais qu'il lui manque un diplôme, parce qu'on le connaît, on va entendre qu'on fait venir ses copains. On est dans une période d'extrême transparence où l'on doit effectivement pouvoir démontrer que la personne correspond au poste. M<sup>me</sup> Fontanet ne voit pas que l'on donne des postes à des personnes qui ne correspondent pas aux attentes. En tout cas, cela ne serait pas possible dans son département. Elle estime qu'on donne sa chance à toute personne qui correspond au poste. Cela étant, il est rare que M<sup>me</sup> Fontanet participe à ces processus. C'est seulement quand il s'agit de membre de la direction générale ou de directeurs. De plus, elle n'y est pas seule. Elle est là avec des personnes compétentes, un secrétaire général, le DRH et d'autres personnes qui y participent. Ce n'est donc pas un choix du roi où M<sup>me</sup> Fontanet dit dès le début qui sera retenu.

M. Tavernier répond, par rapport aux petites croix, que, dans toutes les administrations publiques et dans toutes les entreprises, quand on va commencer un processus de recrutement, on va définir les compétences dont on a besoin et les éléments les plus objectifs que l'on pourra mettre pour concrétiser les compétences dont on a besoin. Ce sont des formations certifiées et le nombre d'années d'expérience de la personne dans le métier. Ce sont des informations objectives. Au début du recrutement, on va regarder, par rapport à l'ouverture de poste qui a été faite, que la personne ayant postulé réponde aux besoins qui ont été définis. C'est la partie la plus facile du recrutement. Ensuite, il faut évaluer les softs skills (les compétences personnelles, sociales, d'attitude). Par exemple, il faut que la personne qui arrive dans une équipe apporte des solutions et ne crée pas des problèmes. Ces aspects, il n'y a pas de formations qui les valident. On va donc pouvoir le faire lors de l'entretien. C'est là que l'on va sentir si ces aspects correspondent ou non. M. Tavernier

précise que les processus mis en place prévoient qu'il n'y a pas seulement la hiérarchie qui participe à cet entretien, mais aussi un responsable RH pour qu'ils puissent échanger après l'entretien par rapport à ces perceptions liées à ces aspects qui sont les plus importants aujourd'hui dans un recrutement étant donné que, au niveau des aspects objectifs de formation, il y a toujours assez de monde qui ont les compétences techniques. Par contre, il est plus difficile de trouver des compétences en termes d'attitude. Pour certains postes stratégiques de directeurs généraux ou de certains directeurs, ils procèdent aussi à un assessment pour avoir une bonne perception de ces aspects de compétences sociales, d'attitude, etc.

Le commissaire indique qu'il connaît un service dans le canton de Vaud où 25% des personnes avaient un diplôme étranger pour des fonctions particulières parce qu'il était plus simple de remplir les petites croix avec un diplôme étranger, mais qui n'avaient aucune connaissance du milieu dans lequel les choses se passaient. On sait que, à une époque, le patron de Philip Morris en Suisse était quelqu'un qui avait fait un CFC au Tessin et on trouvait la même chose dans de grandes banques suisses. Il y a aussi eu quelques personnes à l'AFC qui avaient commencé avec un CFC et qui étaient montées dans la hiérarchie au sein de l'administration. On retrouve encore ces managers dans le privé et dans les milieux innovants. Il pense que, à un moment donné, on se prive d'un certain type de compétences ou de certains réseaux. Il a fait du recrutement pour une fondation avec un cabinet de recrutement, mais il a fallu leur tordre le bras pour mettre des critères de connaissance du réseau genevois comme étant un point prépondérant. En effet, on a besoin de gens qui puissent avoir des relais et qui puissent fonctionner. Cette fondation a eu de très belles postulations de hauts cadres de l'administration française bardés de diplômes, mais il s'agit de savoir comment on arrive à retrouver un bout de risque de la part du recruteur pour pouvoir dire qu'il parie sur telle ou telle personne. Il demande comment fait l'Etat pour ne pas se priver de certaines choses parce qu'on finit par avoir des choses très formatées avec une pensée un peu unique et il a très peur que l'on n'ait plus de crapaud fou. On sait ainsi que l'on a besoin d'avoir quelques personnes, surtout dans une administration, qui pensent en dehors du cadre. Il s'agit de savoir comment on fait pour ne pas avoir qu'un seul profil à l'intérieur d'une profession. On a l'exemple des enseignants où bientôt plus aucun d'entre eux n'est sorti de l'école. Aujourd'hui, un enseignant est quelqu'un qui a fait une maturité, plus l'université et qui est retourné à l'école sans avoir jamais mis les pieds en dehors de l'école. Avoir un parcours qui sort de l'école devient ainsi exceptionnel. Il aimerait savoir comment l'Etat arrive à travailler là-dessus en termes de ressources humaines.

M. Tavernier est d'accord avec le commissaire. Par rapport à des métiers comme enseignant, il y a des formations obligatoires. Ce que l'on peut voir c'est qu'ils finissent de plus en plus tard leurs études, mais aussi parce qu'ils font des expériences professionnelles entre deux. On sent quand même un certain changement, ce qui est d'ailleurs discuté avec les associations représentatives du personnel, notamment par rapport à leur rémunération parce qu'ils rentrent beaucoup plus tard sur le marché de l'enseignement. Cela étant, la chance de Genève par rapport à d'autres cantons est qu'il y a une telle diversité et une telle créativité que, dans le transversal, ils ont plutôt de la difficulté à garder une ligne cohérente dans tout ce qui est mis en place. Le souci du commissaire par rapport à une administration de 18 000 personnes où il y aurait un seul profil recruté, M. Tavernier n'y croit pas. Par contre, ils sont obligés de se baser sur un besoin qui est défini et, pour cela, ils sont souvent tenus par des formations parce qu'elles sont obligatoires dans le métier demandé. Cela étant, il est vrai que, pour les postes de cadres supérieurs, il faut un master à partir de la classe 20. Par contre, il y a des exceptions où l'expérience a été reconnue. Cela a été fait, en termes de rémunération, avec une certaine retenue, mais ce sont des personnes qui ont eu la possibilité, à un certain moment, d'atteindre des postes de managers, voire de directeurs généraux.

Un commissaire s'intéresse au nombre de personnes qui ont pratiqué le télétravail en 2019, à savoir 650 personnes, ce qui n'est pas énorme sur l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Avec l'expérience de ces dernières semaines, elle entend que beaucoup de collaboratrices et collaborateurs ne peuvent pas travailler en télétravail. Certains peuvent le faire, mais sur de courtes durées. Elle se demande si une réflexion a été menée au niveau de l'employeur et s'il y a aussi des demandes de la part des employés.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y a eu régulièrement des demandes de collaboratrices et collaborateurs qui souhaitent télétravailler. Ce n'est toutefois pas un droit pour tous de télétravailler. Il faut avoir un management qui le permet avec la fixation d'objectifs et un travail d'équipe. Il faut s'assurer que les prestations directes sont assurées et que l'on ne se retrouve pas, tout d'un coup, sans collaborateur qui veut venir sur place parce qu'ils veulent tous être en télétravail. Certaines fonctions s'y prêtent ou non. Cela étant, il est vrai que l'on a fait un bond avant que l'on n'aurait probablement pas réussi à faire en 10 ans sans le COVID-19 en matière de télétravail ou de travail à la maison. Le DF s'est ainsi retrouvé avec 75% de collaboratrices et collaborateurs en télétravail pendant cette période. C'est vraiment un chiffre important. Ils ont aussi réussi à fournir le matériel suffisant ou les connexions nécessaires aux personnes.

Il y a une demande très importante et elle était déjà en place à l'AFC. Avec le programme Harmonie, le télétravail est possible. Il était possible jusqu'à un jour par semaine et cela va maintenant passer à deux jours par semaine parce que cela fonctionne extrêmement bien. Cela fonctionne pour l'heure uniquement sur le territoire suisse. Il y a des groupes qui travaillent, au sein de l'Etat, pour voir de quelle façon on arrive à donner ce qui est compris par certains comme une grande liberté de pouvoir télétravailler. Cela étant, il faut aussi voir quand les services sont prêts à entrer là-dedans. Il faut notamment fixer des objectifs. Le télétravail ne peut pas être constant. Il faut aussi que les gens se retrouvent à un moment donné ensemble pour des séances. Aujourd'hui, le pas que l'Etat a pris est de maintenir le plus de gens possible en télétravail pour éviter que tout le monde se retrouve dans une reprise au même moment et que le virus se réveille très rapidement.

M. Gobet rappelle que la commission des finances avait interrogé le département sur ce programme Harmonie qui a été mis en place à l'AFC. Il permet notamment le télétravail, mais il consiste avant tout en un changement culturel où l'on passe du système où l'on donne des ordres, où l'on exécute et où l'on contrôle à un système où l'on donne des responsabilités, de l'autonomie et de la bienveillance. Ce changement culturel majeur au sein de l'AFC, qui était organisée de façon très pyramidale, a permis à davantage de collaborateurs de venir travailler avec le sourire. Dans le même temps, la production fiscale n'a pas diminué. Par contre, ce qui a diminué, c'est le taux d'absence.

Sur la base des personnes volontaires (avant le COVID-19, ils étaient à environ 250 personnes dans le système Harmonie), cela a permis de diminuer de plus de 1% le taux d'absence au sein de l'AFC. Sur 600 personnes, cela représente entre 6 et 7 personnes. En termes de finances publiques, ce n'est donc pas négligeable et, surtout, ce sont des gens qui ont plus d'engagement et de motivation à venir au travail. Avec le COVID-19, on s'est retrouvé à faire le volet du télétravail, mais pas les autres dimensions du changement culturel. Maintenant, il s'agit d'essayer de voir comment capitaliser sur cette expérience, mais en y mettant tout ce sens dans le changement de l'approche que peut avoir l'administration en termes de management, d'organisation et de fonctionnement. M. Gobet se réjouit de voir ce que cela va donner à l'AFC. Quasiment trois quarts des employés ont basculé en télétravail à certains moments et il s'agit de voir s'il va y avoir une diminution du taux d'absence sur la durée.

Le collège des secrétaires généraux va faire un bilan global sur ce qui a bien marché et sur ce qui a moins bien marché, tant au niveau technique qu'au niveau humain. Une des dimensions qui a fait défaut dans la durée, c'est

vraiment le contact interpersonnel. C'est le côté management machine à café qui fait du bien pour régler un certain nombre de problèmes et qui disparaît clairement du radar, sauf à organiser, en audioconférence, des managements machine à café pour se parler de manière informelle, ce qui ne paraît pas forcément toujours très pertinent. Ainsi, un retour d'expérience plutôt général sera fait. Les départements avaient des cultures différentes en matière de management, de travail et d'organisation. Ils se réjouissent de pouvoir aller de l'avant, parce que cela rentre complètement dans la stratégie de ressources humaines du Conseil d'Etat.

Un commissaire qui lit, en page 2 du rapport de sous-commission, que M<sup>me</sup> Fontanet souligne une difficulté dans le sens où chaque service RH départemental interprète les directives à sa manière, demande si les RH fonctionnent à géométrie variable.

M<sup>me</sup> Fontanet indique que c'est une difficulté dont elle a déjà parlé à la commission de contrôle de gestion. L'OPE a une partie de responsabilité transversale sur l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat et décline des directives et des règles. Ensuite, il y a des DRH départementaux qui répondent non pas à l'OPE, mais à leur département. Du coup, on a aussi pu constater, durant cette période, des difficultés d'interprétation lorsque certaines directives venaient « par le haut » et passaient ensuite dans les départements avec des répondants qui répondent directement au chef de département. On n'est pas comme dans une entreprise où il y aurait des DRH départementaux (il est important de connaître les spécificités des métiers dans chacun des départements), mais avoir des répondants à tous les niveaux complique beaucoup le travail de l'OPE. Sur différents éléments, il est par exemple plus difficile de mettre en œuvre certaines pratiques en matière de ressources humaines, parce que c'est ensuite décliné par les différents DRH dans les départements.

En réponse au commissaire qui demande ce qui est prévu pour éliminer cette carence, M<sup>me</sup> Fontanet avait déjà passablement de dossiers, dont certains assez urgents, sur la table quand elle est arrivée dans son département (RFFA, CPEG, SCORE, etc.). Pendant ces deux ans, elle a traité ces dossiers. Le souhait de M<sup>me</sup> Fontanet serait d'avoir une vision plus transversale de l'OPE et de réunir, ce qui permettrait de gagner en efficacité, l'ensemble de ces collaboratrices et collaborateurs chargés de ressources humaines dans les départements pour que, tout en étant toujours dans les départements pour certains, ils répondent à l'OPE. Dans le cadre du nouveau projet de réévaluation, ils sont en train d'y travailler et M<sup>me</sup> Fontanet travaille aussi sur la réévaluation du patrimoine immobilier. Il est vrai qu'ils ont un peu de peine à traiter ensemble l'ensemble de ces dossiers très importants et très

transversaux. Ce sont des choses qui s'amènent tranquillement auprès du Conseil d'Etat.

A la suite de cette déclaration, le commissaire ne doute pas que M<sup>me</sup> Fontanet va empoigner ce dossier, mais il se demande si ses collègues vont accepter de s'en départir. M<sup>me</sup> Fontanet note que c'est effectivement l'enjeu essentiel. C'est la raison pour laquelle ce dossier ne se fait pas à la va-vite.

Ensuite, le commissaire note que, en page 2 du rapport de sous-commission, M<sup>me</sup> Bartolomei-Flückiger dit qu'il y a une cellule de retour au travail avec 13 postes sur 15. Il demande si c'est une innovation.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Flückiger répond que cette cellule a toujours existé et M. Tavernier précise qu'il ne s'agit pas de personnes qui travaillent dans cette cellule de retour au travail. Celle-ci a été mise en place dans le cadre du concept de gestion des absences. Ce projet a été mené avec les associations représentatives du personnel. Il s'agit de trouver des solutions pour les personnes en maladie de longue durée. Ces 13 postes sont en fait des personnes en maladie de longue durée qui sont revenues au travail dans des stages dans des départements pour les remettre en selle. Ensuite, ils regardent avec les départements, lorsque c'est positif, pour les stabiliser dans le département sur un poste fixe qui a été voté par le parlement. Il y a ainsi une réserve d'une quinzaine de postes en francs pour faire ces stages à la cellule de retour au travail et il y a une mise en regard en termes de postes et cela représente 13 postes à la fin de l'année (au début de l'année, ils étaient à 6 postes).

Le commissaire demande si l'évaluation de cette cellule est positive, et M. Tavernier confirme que c'est positif.

Au sujet de la centrale commune d'achats, un commissaire constate que celle-ci prend essentiellement en compte le coût. Or, ces derniers temps, on est passablement sensibilisé par des problèmes qui ne sont pas uniquement le coût, mais aussi le fait de voir si on fait des achats de proximité. Il a l'impression, à la lecture des comptes, que c'est quelque chose qui n'apparaît pas et que c'est essentiellement le moins cher qui est choisi.

M<sup>me</sup> Fontanet signale que, au cours des dernières années, les conditions d'appel d'offres et des éléments importants ont été modifiés. On l'a vu notamment avec la question des entreprises de nettoyage au sein de l'Etat. A un moment donné, ce qui était attendu, quand l'OCBA faisait des appels d'offres (cela ne passait pas forcément par la CCA), c'était d'ajouter des conditions et de ne pas prendre en compte uniquement le montant, mais aussi d'autres éléments éthiques dans la façon dont travaillent ces entreprises, si elles respectent l'égalité, si elles prennent bien des personnes qui étaient au



chômage, si elles font cet appel au chômage, etc. Il y a, ainsi, toute une série de conditions importantes. M<sup>me</sup> Fontanet n'a toutefois pas connaissance que, pour l'heure, la question du commerce local ait été intégrée.

M. Béguet confirme qu'il n'y a pas que le critère du prix dans les adjudications. Dans la pondération des critères, la CCA va jusqu'au maximum de la jurisprudence pour tout ce qui est non financier (développement durable et responsabilité sociétale). Ce n'est pas une initiative de la CCA, mais du Conseil d'Etat depuis deux ou trois législatures. Cela répond aussi à une demande des entreprises de la place puisque cela a aussi tendance à les protéger. Cela étant, on ne peut pas aller au-delà de la jurisprudence, sinon on s'expose à des recours. En tout cas, la CCA est, depuis longtemps, parmi les centrales d'achats en Suisse romande, celle qui laisse une plus grande place à la pondération des critères non financiers.

En réponse à un commissaire qui aimerait savoir si, politiquement, il y a une réflexion avec les autres cantons pour augmenter ces critères sociaux et environnementaux et diminuer un peu le pourcentage lié au prix, M. Béguet indique que cela a évolué. Tout ce qui est la partie développement durable a eu tendance à augmenter très lentement ces dernières années, mais chaque année il y a une revue et des demandes de prise en compte de nouveaux critères (par exemple les apprentis). Tout cela est intégré dans la mesure du possible.

Un des commissaires rapporteurs fait remarquer, concernant le télétravail, qu'il a été impressionné de constater à quel point le département a pu passer au télétravail en si peu de temps, ce qui a permis d'assurer la continuité des prestations. Il trouverait d'ailleurs intéressant d'avoir un retour par écrit, devant le Grand Conseil, sur le retour d'expérience du télétravail. En effet, un des enseignements que l'on peut tirer de cette crise, c'est que le travail, avec des horaires de présence, est gentiment en train de mourir grâce aux nouvelles technologies et que l'on a peut-être davantage amené à demander aux salariés, de manière générale, à travailler à la tâche et pas forcément d'être physiquement présents dans un bureau pour fournir la prestation.

M<sup>me</sup> Fontanet relève que cela va dans le sens de la nouvelle politique des ressources humaines que le Conseil d'Etat a déclinées dans le programme de législature et qu'il essaie de mettre en place. Il s'agit d'arrêter d'imposer des horaires. On sait que des gens peuvent être là huit heures par jour et ne pas être très productifs. Il y a des gens qui peuvent ne pas être là huit heures par jour, mais être là un jour durant dix jours et un autre durant moins longtemps en travaillant par objectif et de façon largement aussi efficace. Dans certains services, en particulier à l'AFC, le projet Harmonie prévoit que les gens ne timbrent plus et travaillent par objectif et on voit que cela se passe très bien. En matière d'objectifs, on voit que la production est maintenue.

**Examen de la politique publique « C Cohésion sociale »**

**(Commissaires rapporteurs : MM. Jean Burgermeister et Jean Luc Forni)**

***Audition du département de la cohésion sociale***

*M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat/DCS*

*M. Marc Brunazzi, directeur des finances/DCS*

*M. Rogers Binder, responsable financier/DCS*

Les commissaires remercient le département pour ses explications et indiquent que l'on peut mettre en avant une bonne année 2019 en ce qui concerne l'aide sociale, mais qui n'augure pas vraiment de la suite. Cela risque de mettre à mal l'ambition du conseiller d'Etat de stabiliser la courbe durant le PFQ. La sous-commission a aussi pu aborder la situation des EPI dont la subvention ne correspond pas à la réalité des prestations délivrées et qui connaît un retard important pour les investissements dans les bâtiments, notamment par rapport au foyer de la Combe. Ils ajoutent qu'il y a eu une forte augmentation de la prise en charge des ADB par le biais d'une excellente collaboration avec l'office des poursuites. Le corollaire est une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour faire face à cette accélération du travail qui a conduit à cette augmentation des ADB dans la contribution financière du département. On peut également relever que, avant le COVID-19, il y avait de bons résultats dans la prise en charge et dans la réinsertion. Le temps d'assistance ne diminue pas, mais, pour une fois, il y a autant d'entrées que de sorties dans l'aide sociale, ce qui est réjouissant, même si la paupérisation augmente à Genève.

M. Apothéloz indique, concernant le service d'assurance-maladie évoqué par les commissaires, que la commission des finances a accepté ce crédit supplémentaire de 24,4 millions de francs à la fin 2019 qui résultait d'une accélération des travaux de l'office des poursuites. Le département a aussi voulu régler ces questions en signant une convention entre les deux directeurs de service permettant de travailler sur ce sujet. M. Apothéloz rappelle que l'Etat est en justice avec une assurance s'agissant de la volonté du département, actée par une modification des règlements du Conseil d'Etat sur l'assurance-maladie, pour permettre au SAI d'aller voir les comptes de ladite assurance. Celle-ci a toutefois fait recours. Etant donné qu'il y a un accord entre le canton de Genève et les assurances-maladie d'une prise en charge des arriérés, il s'agit de s'assurer que le dispositif est maîtrisé de la part des assurances. L'argument de celles-ci est de dire qu'elles sont auditées et qu'il faut se baser sur cet

élément. On se rend toutefois compte qu'il y a encore un delta entre leurs éléments et ceux de l'Etat. Le DCS a ainsi voulu travailler ces questions avec l'office des poursuites. Les commissaires peuvent voir à quel point le département est soucieux et précis dans ses dépenses, y compris celles de l'assurance-maladie, dont on verra aussi les effets avec l'introduction du nouveau subside d'assurance-maladie, qui devrait aussi permettre que les charges impayées des assureurs-maladie soient en baisse.

Ensuite, il relève une volonté politique de contenir la hausse par des moyens donnés notamment à l'insertion professionnelle à l'Hospice général. Aujourd'hui, la situation conjoncturelle très ponctuelle conduit le département à constater des besoins futurs importants dont on espère qu'ils resteront conjoncturels. On peut analyser la suite sous deux angles. Pour augmenter le nombre de sorties, on est dépendant de l'économie. Pour permettre à des personnes de retrouver du travail, c'est le monde économique genevois qui permet de prendre ces personnes en emploi. Plus l'économie genevoise tardera à retrouver cette situation, plus les possibilités de sortie se présenteront à l'Hospice général. Par ailleurs, il n'y a pas seulement la quantité de personnel social, mais aussi la durée de la prise en charge. Sans surprise, plus on est âgé à l'aide sociale, plus la durée de prise en charge s'allonge (32 mois pour les personnes les plus âgées). Un deuxième angle d'analyse est le coût des dossiers. La prestation fournie augmente. Si on arrive à travailler sur le nombre de personnes à l'aide sociale et à favoriser leur sortie, ces personnes ont plus de besoins financiers et le coût d'une prestation est aussi en augmentation de manière importante.

Concernant les EPI, on a une situation qui est grave et importante. La commission des finances a heureusement accepté le crédit supplémentaire, ce qui a permis de passer un cap, mais la difficulté reste présente. La projection pour le budget 2021 est difficile pour les EPI. Ces dernières années, le discours que l'on a tenu à l'égard des EPH, dont les EPI font partie, a été d'augmenter leur capacité de financement par des ateliers ou des prestations à l'externe. C'est le cas pour les EPI, mais avec la crise, le budget 2020, qui a été voté par le conseil d'administration et approuvé par le Conseil d'Etat, va être particulièrement difficile, voire impossible à tenir, vu toute la partie d'ateliers et de sources de financement externes qui sont, pour les mois de mars à mai, et certainement juin aussi, dans des niveaux qui n'ont jamais été aussi bas.

M. Apothéloz revient sur le SPAD dont la commission des finances a reçu le bilan social. Il rappelle les efforts entrepris par le nouveau directeur accompagné en cela par le département. Il s'agit de jongler entre l'augmentation du nombre de dossiers (elle s'est, certes, suspendue durant deux mois, mais elle a repris dès mai). La commission des finances a accepté

le crédit supplémentaire de 15 postes et il sera ainsi possible de temporiser la situation au SPAD, mais celle-ci reste tendue aujourd'hui comme demain. On a ainsi un souci permanent s'agissant d'accompagner le SPAD dans les solutions.

Un commissaire signale que la sous-commission de la commission de contrôle de gestion avait constaté que la situation à l'office des poursuites était telle qu'ils délivraient des ADB alors qu'ils n'avaient même pas le temps de contrôler si ces personnes avaient des ressources ou non. Il note qu'il est dit, dans le rapport, que « alors qu'environ 50 000 ADB étaient jusqu'alors présentés et absorbés dans le cadre des comptes du SAM... ». Il comprend qu'il est question de la situation de 2018. Il relève également que « 117 000 ADB ont dû être pris en charge en 2019 ». Il comprend que, en 2018 et 2019, il y a eu 117 000 ADB supplémentaires.

M. Brunazzi confirme la remarque du commissaire et précise qu'on ne sait pas de quand date la dette qui a été inscrite à l'office des poursuites. Ils ont été réalisés en 2017 parce qu'il y a eu cette opération coup de fouet, mais cela peut être des poursuites déposées dans les années précédentes.

Le commissaire trouve le chiffre tout de même assez époustouflant avec une population genevoise d'environ 400 000 habitants. C'est plutôt hallucinant d'avoir 117 000 personnes en ADB.

M. Apothéloz fait remarquer qu'on ne peut pas faire de raccourci de 117 000 ADB à 117 000 personnes parce qu'une personne peut avoir 4 ADB. En effet, à chaque facture annuelle, il peut y avoir un ADB. Cela étant, cela reste un chiffre important.

Le commissaire constate qu'il y a enfin une collaboration entre le directeur de l'office des poursuites et le directeur du SAM. C'est une vraie révolution. Il relève qu'il y a un problème avec la dépréciation de créances concernant le RDU et les subsides. En fait, le RDU correspond à l'année N-2 ; or la personne ne devrait pas subir cette anomalie de calcul parce qu'on n'arrive pas à avoir une situation fiscale à N-1 ou à N0. Cela conduit, le cas échéant, à aller réclamer des montants deux ans plus tard à certaines personnes alors que leur situation financière n'a pas forcément évolué beaucoup. Il ne pense pas que les gens soient malhonnêtes, mais il constate que le système n'est pas au point. A ce moment, il ne faut pas demander le RDU, mais une attestation fiscale. Actuellement, le mécanisme est complexe avec des rappels, des provisions et des dépréciations d'actifs. Il serait peut-être plus facile de dire aux gens d'avoir un certificat du département des finances à N0.

M. Apothéloz laissera le DF répondre sur sa capacité à réagir sur une production aussi importante en N0 étant donné que le souci se trouve à ce

niveau. Le règlement d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie permet de demander au RDU de recalculer sa situation si elle évolue de plus ou moins 20%. L'idée est d'accepter qu'une petite variation de revenus ne doit pas engendrer de suradministration, mais en cas de forte différence à la hausse à la baisse, la personne a la responsabilité de redemander un calcul et de faire en sorte que le dispositif puisse être le plus précis possible. On a essayé durant de nombreuses années de passer le RDU de N-2 à N-1, mais il faut régler notamment les questions techniques et de LIPAD. Le but est d'être dans une forme de N0, mais c'est possible pour autant que la personne ait effectué l'ensemble de ses démarches fiscales. Si quelqu'un a du retard ou qu'il y a des demandes de l'AFC qui ne sont pas résolues, la procédure s'arrête et on est toujours sur un dispositif de N-1 ou N-2.

M. Apothéloz partage le souci sur le fait d'être au plus près des besoins de personnes et d'être sur un subside. Le commissaire a aussi raison que le subside, comme prévu dans le cadre fédéral, fait que les gens n'ont pas forcément conscience qu'ils touchent un subside puisqu'il apparaît dans le décompte de l'assurance-maladie. Cela fait ainsi partie d'un dispositif tellement courant que les gens oublient que le subside est financé par le canton. M. Apothéloz ne va pas s'attaquer à ce sujet au niveau fédéral ces prochains temps. Il a d'autres soucis avec l'administration fédérale, notamment l'exigence du Conseil fédéral de la mise en œuvre de la réforme des prestations complémentaires fédérales votée par le parlement en mars 2019. Le canton a écrit à trois reprises au conseiller fédéral Alain Berset pour obtenir un report de la réforme à 2022 plutôt qu'en 2021. C'était déjà compliqué avant et l'est encore plus avec le COVID-19 et avec les travaux qui se sont arrêtés durant trois mois. L'ensemble des cantons romands vient d'ailleurs d'écrire au Conseil fédéral pour demander un report en 2022.

Ensuite le commissaire relève qu'il y a eu un débat similaire concernant le subside au logement à la Ville de Genève. Certains élus disaient qu'on devait prendre comme référence, pour l'aide au logement, le RDU. Les autorités de la Ville, notamment M<sup>me</sup> Salerno, disaient qu'elles ne pouvaient pas le prendre parce que c'était N-2 ou N-1 et que cela ne correspondait donc pas à la réalité du locataire. C'est un problème qu'il faudrait résoudre à un moment donné. Effectivement, certaines personnes sont en retard, mais une grande partie n'est pas en retard et ils pourraient être à N0. Il sait qu'il y a aussi des questions de confidentialité par rapport aux chiffres. Cela étant, à un moment donné, il faudra interroger le DF pour savoir si ce système de RDU ne peut pas être ramené à N0. Le commissaire note que M. Apothéloz dit qu'il essaie de réduire les sommes apportées aux EPI en les incitant à fournir des prestations. Il voit

toutefois qu'il a été mis fin à certaines prestations des EPI telles que le restaurant du Bout-du-Monde.

M. Apothéloz signale que le RDU est traité au sein du DCS qui a un centre de compétence RDU directement rattaché à la direction générale. M. Apothéloz assure que, depuis de nombreuses années, ils essaient de trouver des solutions pour passer en N-1. S'agissant du Bout-du-Monde, c'est une bonne remarque. La volonté des EPI était d'éviter d'être à perte sur ce restaurant. Il y a eu un appel d'offres qui a été gagné par les EPI, mais ils ne s'y sont pas retrouvés au niveau du chiffre d'affaires et le conseil d'administration a décidé d'arrêter les frais pour cette buvette qui ne correspond pas véritablement à un besoin sur place. Les EPI sont toujours prêts à rendre service. A ce propos, plus que d'autres, les EPI sont dans une situation de conscience du vrai service public s'agissant des situations complexes au sein de la galaxie des EPH. Les EPI rendent beaucoup service à la république en prenant des situations et en n'étant pas toujours justement payés. Ils paient aujourd'hui un peu ces situations qu'ils ont pris un peu au vol pour aider le canton. Encore, l'an passé, les EPI ont pris trois situations dont plus personne ne voulait. A juste titre, ils ont négocié un tarif supplémentaire parce que ces cas ne rentraient pas dans la case fixée. Quant à l'été 2020, il se profile avec des situations tout aussi complexes et en nombre important. Les EPI rendent bien service à l'Etat. Il est donc aussi normal de leur rendre service s'agissant de couvrir des frais corrects de la prise en charge de leurs bénéficiaires.

Le commissaire comprend, mais il part du principe que la population pour laquelle travaillent les EPI ont certaines déficiences. Soit elles ont ces petits boulots, sinon l'Etat doit subvenir à leurs besoins. Il préfère que l'Etat intervienne s'il y a un déficit au Bout-du-Monde plutôt que d'avoir des gens qui n'ont pas d'endroit adéquat où travailler. Le conseil d'administration devrait dire qu'il va conserver le restaurant du Bout-du-Monde. Au lieu de gagner 100, ils ne gagnent que 80, mais les gens sont là et ont une activité. Il faudrait alors qu'il puisse y avoir une manne supplémentaire de l'Etat. Si on ferme ce restaurant, les personnes qui travaillaient à cet endroit, il faudra les payer 100 parce qu'elles n'ont pas de boulot. Il ne comprend pas la décision du conseil d'administration.

M. Apothéloz est d'accord dans l'idéal, mais il faut voir dans quelle situation on était à fin 2019. M. Apothéloz s'est présenté devant la commission des finances avec un crédit supplémentaire de 3,3 millions de francs pour éviter la faillite des EPI. Il se voyait donc mal venir avec, en plus, l'ensemble des éléments déficitaires. Cela a ainsi été un équilibre et une discussion entretenue entre la direction générale et la présidence des EPI et le département pour dire qu'il y a des bouts à faire au niveau d'analyses sur les dépenses et le

département se chargeait de faire sa part s'agissant du crédit supplémentaire. L'activité du Bout-du-Monde avait été surestimée par rapport à leur volonté, notamment parce que les activités dont le commissaire parle sont plutôt des activités du week-end. En fait, des gens sont là tout au long de la semaine sans avoir une activité. Pour M. Apothéloz, ce n'était pas très correct de les mobiliser pour attendre quelqu'un qui vienne consommer un café. La capacité des EPI est aussi de rebondir en fermant le Bout-du-Monde et en faisant autre chose.

En réponse au président qui demande quel est le montant des provisions relatives au RDU, M. Apothéloz fait remarquer que le RDU ne délivre aucune prestation et M. Brunazzi précise que le RDU est un système pour calculer. Ensuite, c'est la prestation (SAM, SPC, etc.) en tant que telle qui génère des provisions. Quant à la conséquence de passer le RDU en N-1 ou N0, cela n'a pas été simulé. Toutefois, si on est plus proche de la réalité de la personne, M. Brunazzi n'est pas sûr que cela ait une influence sur sa capacité à régler la situation financièrement. Il relève que si la situation de la personne se dégrade, le RDU ne lui permet pas de la rattraper tout de suite. L'Etat est alors « gagnant ». Dans le sens contraire, l'Etat est « perdant ». Cela fait donc un équilibre. En fait, c'est juste un effet retard de deux ans.

Un commissaire note, concernant le cadre du plan financier quadriennal, que l'exigence est de contenir l'augmentation continue du nombre de demandes. Il demande quelle va être la stratégie du département et M. Apothéloz indique que, quand l'objectif de -1% de personnes a été fixé dans le PFQ, on est bien sur la capacité de contenir l'augmentation. C'est 110% d'augmentation de l'aide sociale en 11 ans. Pour le Conseil d'Etat, il y a peut-être une amélioration à avoir sur la sortie des personnes puisqu'on ne peut pas gérer l'entrée. On n'est donc pas sur une volonté de travailler sur les montants de l'aide sociale, ce qui fait partie d'une autre discussion. Là, on est vraiment sur la capacité de l'Hospice général à augmenter son efficacité de manière durable sur l'insertion professionnelle. On a ainsi augmenté de 500 000 francs, en 2019, le budget de l'Hospice général sur les mesures du marché du travail pour aller dans ce sens. On mise sur le fait que, en augmentant les mesures du marché du travail pour l'Hospice général, on permet aux bénéficiaires d'en bénéficier et, donc, d'envisager une sortie plus rapide dans le monde économique ordinaire.

Le commissaire demande quel est l'ordre de grandeur des plus de 50 ans et des plus de 60 ans parmi les gens à l'aide sociale. Par ailleurs, sur les chauffeurs de taxi qu'il a fallu aider pendant le COVID-19, il aimerait savoir si c'est ce qui explique le nombre plus élevé d'indépendants qu'il a fallu aider. Il demande aussi s'il serait possible de chiffrer ce que cela coûterait

d'externaliser un certain nombre de mandats de protection à des avocats d'office et, le cas échéant, si cela serait une solution acceptable pour décharger des collaboratrices et collaborateurs du SPAD dont on sait qu'ils sont surchargés de dossiers.

M. Apothéloz signale que, dans le rapport d'activité de l'Hospice général, il y a un onglet sociologique qui montre la part des jeunes, des moins jeunes et des plus âgés, mais il transmettra l'information à la commission des finances. Quant aux indépendants, le Conseil d'Etat a souhaité assouplir la règle pour leur permettre d'entrer dans une aide auprès de l'Hospice général. 63% des nouvelles situations des indépendants sont constituées par des chauffeurs de taxi sur les trois mois (c'était près de 85% en mars). Les autres professions sont notamment autour de la restauration et de la santé.

Au sujet du chiffrage M. Apothéloz précise que ce n'est pas une décision ni du SPAD ni du département d'attribuer ou non un mandat à un avocat. Au moment où le tribunal estime qu'il y a besoin de protéger une personne et que celle-ci est au bénéfice d'une fortune de 50 000 francs ou plus, c'est alors une décision du tribunal. M. Apothéloz ne peut pas agir à ce niveau de décision. En revanche, il partage le souci du commissaire pour trouver comment décharger le SPAD d'une situation que l'on connaît aujourd'hui. Le département travaille sur l'exemple vaudois, non pas en augmentant l'attribution de mandats aux avocats, mais en confiant des mandats dits simples à des personnes volontaires. Auparavant, il y avait l'obligation d'accepter un mandat dans le canton de Vaud, mais celui-ci a dû modifier sa pratique étant donné que la loi fédérale a changé. Ils ont alors effectué deux campagnes de sollicitation pour trouver des volontaires et elles ont cartonné. Ils ont eu plus de sollicitations que prévu. Cela veut aussi dire que l'organisation du service doit changer. Ce qui est certain, c'est que ce type de dispositif fonctionne si les personnes sont accompagnées, notamment au niveau financier et juridique.

M. Apothéloz précise que le canton de Vaud a monté un dispositif de conseil à ces curateurs volontaires de manière importante pour répondre à ces milliers de personnes qui agissent. Ce qui a été convenu avec le tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant vaudois, c'est que les cas simples passent par les curateurs volontaires et les cas plus complexes par les professionnels de l'action sociale au service de la protection de l'adulte. Il a donné des instructions pour que le service travaille dans ce sens. Des assises ont été réalisées avec le procureur général à l'automne passé. Les axes ont été établis et un groupe de travail a été mis en place entre le TPAE et le département pour agir sur ce dispositif. Le canton de Vaud a mis quatre ans et demi pour terminer sa réforme. M. Apothéloz pense qu'il sera possible d'aller un peu plus vite en profitant de l'expérience vaudoise, mais il y a beaucoup de démarches à faire.



Dans son organisation, le TPAE a des juges assesseurs qui prennent la décision avec le juge référent professionnel, mais ces juges assesseurs sont aussi des références pour les curateurs volontaires, ce qui n'est pas le cas à Genève aujourd'hui. Il y a ainsi une réflexion partagée entre le TPAE et le DCS, mais il est volontaire à monter ce type d'opération dans le canton et il est persuadé qu'il y a des personnes intéressées par tenir ce type de mandat.

Le commissaire qui se réjouit de cette réponse demande quel serait le rôle des proches des personnes protégées. Si on veut garder un certain nombre de valeurs comme la famille, on peut se demander si on ne peut pas exiger des proches des personnes protégées de faire un effort consistant à jouer ce rôle sans avoir besoin de solliciter un volontaire qui n'a rien à voir avec la famille.

M. Apothéloz indique que c'est déjà le cas avec une décision du tribunal qui peut décider de confier un mandat à une personne proche. Cela arrive d'ailleurs fréquemment que le tribunal mandate un enfant ou un parent. C'est plus compliqué quand il y a des enjeux financiers et des biens, mais la décision appartient au TPAE.

Un commissaire souligne que la fermeture de la buvette du Bout-du-Monde n'est pas la seule économie de ce type puisqu'il y a aussi eu celle du Cinoche. Il faut savoir que, non seulement ces activités n'étaient pas rentables, mais les EPI ont dit qu'ils n'y voyaient pas vraiment une utilité du point de vue de l'intégration des résidentes et des résidents. Cela étant, il s'agissait de deux prestations qui n'ont pas été remplacées. Il faut d'ailleurs relever que les EPI ont été les bons élèves des économies budgétaires demandées aux entités subventionnées. Pour le coup, on ne peut pas dire qu'ils en ont été bien remerciés. Ensuite, il note qu'il y a un projet de loi d'investissement pour la rénovation des bâtiments des EPI qui a été voté par le Grand Conseil, mais qui précise ce qui va à quel bâtiment. Il se trouve que les besoins pour la Combe sont plus importants que ce qui était initialement prévu. Il y a ainsi la nécessité d'utiliser la totalité du montant de l'investissement, mais c'est un processus qui est en train de traîner. Les EPI pourraient utiliser cet argent pour faire de petites rénovations, ce qui permettrait de débloquer tout le montant, mais qui serait absurde puisque, par la suite, l'Etat devrait de toute façon investir plus pour la rénovation. Quelque part, en jouant le jeu de la précaution vis-à-vis des deniers publics, les EPI se mettent dans une situation délicate pour le foyer de la Combe.

Le commissaire revient sur l'aspect en trompe-l'œil que peut avoir la stabilisation de la courbe en termes d'aide sociale puisqu'une partie de la précarité est sortie du giron de l'Hospice général, en particulier en raison de l'obligation pour l'Hospice général de travailler avec l'OCPM et d'annoncer tous les bénéficiaires, ce qui peut décourager celles et ceux qui n'ont pas la

nationalité suisse et qui pourraient se voir refuser la prolongation d'un permis ou se voir rétrograder en termes de permis. De plus, cela se combine avec des problèmes de santé qui sont aussi un handicap pour sortir de la précarité ou du chômage. Il trouve intéressante la réflexion qui a été menée au sein du département avec les entités concernées entre les questions de santé et les questions de précarité. Il le dit à dessein parce que le Grand Conseil est encore en train d'étudier un projet de loi visant à indemniser les plus précaires qui sont dans une situation dramatique du point de vue sanitaire.

Concernant la réserve conjoncturelle de l'Hospice général, l'Etat a demandé à l'Hospice général de ponctionner sur sa réserve et de la terminer pour 2021. Il faut comprendre que la réserve conjoncturelle a souvent compensé une subvention de l'Etat qui était insuffisante par rapport à l'augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale. Par ailleurs, c'est quelque chose qui a été utilisé pour investir dans des projets de développement. L'Hospice général a dit avoir investi, il y a quelques années, sur un programme de télétravail qui leur a permis d'avoir un tiers du personnel en régime partiel de télétravail, ce qui leur a facilité la tâche dans le cadre de la crise sanitaire puisqu'ils ont pu rapidement généraliser ce procédé. Il s'interroge sur ce choix de l'Etat d'épuiser la réserve conjoncturelle de l'Hospice général et d'autres entités comme l'UNIGE et d'autres. On a épuisé ses réserves pendant les années de bonne conjoncture et, maintenant, en période de mauvaise conjoncture, les réserves sont à sec et l'Etat va devoir augmenter sa subvention dans les prochaines années. Ce calcul n'est peut-être pas le plus judicieux.

M. Apothéloz précise que ce n'est pas une décision de l'Hospice général de communiquer ces données à l'OCPM. C'est la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration qui ordonne à l'Hospice général de les transmettre, ce qui réduit la marge de manœuvre. Sur le fond, une partie du non-recours s'explique par cette loi fédérale. S'agissant de la réserve conjoncturelle, d'un point de vue général et à peu près de la part de toutes les commissions des finances des différences années, l'allergie de voir des réserves conjoncturelles et des provisions est une réalité que l'on partage tous. D'année en année, à chaque fois qu'il y a des réserves ou des provisions trop hautes, la réaction de la commission des finances est que, si les entités ont des réserves, on peut alors baisser les subventions. Pour l'Hospice général, l'objectif de la réserve conjoncturelle était d'assurer un fonctionnement optimal de l'institution dans une situation budgétaire compliquée. Heureusement, cela a aussi été la capacité de passer le cap, notamment lorsqu'il y a l'arrivée massive de personnes en besoin de protection en 2015-2016. On était alors d'accord d'avoir un peu de marge pour augmenter les postes s'agissant de l'accueil des personnes arrivant de l'étranger.

M. Brunazzi rappelle que le parlement, à l'initiative de la commission des finances, avait constaté, à la fin des années 1990, qu'il y avait une capitalisation excessive de certaines entités qui avaient des fonds propres supérieurs à leur budget de fonctionnement. La LIAF a été créée dans le but de permettre à l'Etat de ne subventionner qu'à hauteur de la mission et non pas de permettre aux institutions de capitaliser, ce qui était la bonne décision à l'époque. Toutefois, les bons élèves, qui ont utilisé leur provision, se sont retrouvés sans ressources au bout d'un moment. Par une très bonne gestion, l'Hospice général n'a jamais utilisé l'entier de sa réserve conjoncturelle et l'a même reconstituée dans les bonnes années. C'est ce qui a permis à l'Hospice général de fonctionner. Il assure que, à chaque fois que le département fait un contrat de prestations avec l'Hospice général, dans toutes les projections de leur résultat par rapport à la part de subvention donnée par l'Etat, il est tenu compte de la diminution de la thésaurisation et la subvention est augmentée en parallèle. C'est pour cela que le Grand Conseil a voté, en début de législature, un projet de loi sur l'Hospice général avec une variation de la subvention de fonctionnement en augmentation et non pas en diminution, parce que l'on compense l'utilisation de la réserve conjoncturelle. Après, si elle se produit ou non, le mécanisme de la LIAF a un effet bénéfique puisqu'elle permet d'en faire bénéficier l'institution et l'Etat de Genève.

Le commissaire rapporteur comprend les méfiances qu'ont pu avoir certains députés dans les années 1990. Cela dit, des réserves d'une dizaine ou d'une quinzaine de millions de francs pour une entité comme l'Hospice général, cela a une certaine efficacité selon lui. Le fait d'avoir un peu d'argent de côté en cas de crise pourrait être utile.

M. Apothéloz rappelle que c'est dans le cadre du contrat de prestations avec l'Hospice général qu'on lisse la réserve. Ce n'est pas sur l'année 2021.

Le commissaire voulait rendre attentive la commission au fait que, pour passablement d'entités, il va falloir augmenter les subventions pour rester à périmètre constant en termes de prestations, parce que, précisément, ces réserves disparaissent.

L'autre commissaire rapporteur précise, concernant la cessation des activités à la buvette du Bout-du-Monde et au Cinoche, que la commission a reçu le rapport de la sous-commission sur les EPI. En page 3 de celui-ci, il est indiqué que c'est plus le manque d'intégration dû à ces structures, auquel s'ajoute un problème financier, qui était la véritable raison de la cessation de ces deux activités. Au niveau des crédits d'investissement et de renouvellement concernant la Combe, des indications figurent en page 4, notamment sur les difficultés avec l'OBA pour le projet de transformation de la rue des Alpes.

Par ailleurs, il aimerait dire que, quand on parle des EPI, on a l'impression de se retrouver dans la même situation que l'IMAD pour la santé. Ce sont en effet deux organisations dont les coûts sont à 90% le personnel et qui n'ont pratiquement pas de fonds propres, si ce n'est les EPI qui ont acquis le bâtiment de la Combe, ce qui leur remonte leurs fonds propres à 30 millions de francs. Cela étant, il est clair que les fonds propres ont diminué. Ils ont été consommés, durant ces trois ou quatre dernières années, essentiellement pour le rattrapage des mécanismes salariaux puisque la compensation de ceux-ci n'est arrivée qu'en 2019. C'est aussi lié au fait qu'il y a quand même un déficit structurel de 4 millions de francs et que les prises en charge exigées des EPI (ils ont l'obligation de prendre les personnes qui leur sont confiées) ont un financement qui ne correspond souvent pas à l'activité qui doit être déployée. Ce sont souvent des places d'hébergement ; or il faut des places d'hébergement, plus de l'occupation, plus des gens qui étaient censés travailler à 50% et qui ne peuvent pas travailler à 50%, soit pour des raisons conjoncturelles soit pour des raisons de santé et qui doivent bénéficier d'un taux d'occupation supérieur. Dans ce cadre, il y a un projet intéressant d'objectivation du financement des EPH menée par le DCS qui devrait permettre, peut-être dans le cadre du prochain contrat de prestations, d'affiner l'adéquation entre le financement et les prestations exigés par cas de figure. En fait, à chaque fois qu'on ne sait pas quoi faire d'un malade qui présente des symptômes, ce sont les EPI qui doivent créer ou inventer une structure, ce qui fait que les financements ne suivent pas et ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire.

M. Apothéloz ajoute un élément à ce tableau de la situation des EPI qui est la réduction linéaire. Les EPI ont absorbé les mécanismes salariaux et les coupes linéaires qui ont massacré leur capacité structurelle. Il y a effectivement un déficit structurel de l'ordre de 4 millions de francs aux EPI. Ils vont tenter de corriger cela au projet de budget 2021, mais cela va être compliqué vu la situation. S'agissant du financement, les EPI ont pris bon nombre de situations pour remplir leurs missions sans qu'on ait la capacité d'adapter les financements puisque les tabelles ne le permettent pas. L'objectivation du financement permettra d'opérer, mais il y a peut-être une autre situation où, dans l'impulsion politique donnée par M. Apothéloz à l'OAIS, il aimerait, par rapport aux EPH, que l'on augmente la capacité d'un suivi à domicile. L'objectif n'est pas seulement de faire des économies, mais de permettre à des personnes qui pourraient être en situation d'être accompagnées à domicile de le réaliser. Il se trouve que l'accompagnement aujourd'hui est de 25 francs par jour et aucune institution n'est volontaire pour prendre des gens à l'accompagnement à domicile. Il faut par exemple travailler avec des

prestations complémentaires pour arriver à financer quelques projets pilotes, mais M. Apothéloz se trouve coincé dans un financement avec un carcan fort qu'ils sont en train de lever pour essayer d'ouvrir un peu le jeu de prestations. Pour l'instant, le département travaille sur le projet pilote pour tester les choses, mais cela prend beaucoup de temps.

Un commissaire a une question par rapport à l'effet miroir des dénonciations spontanées au niveau fiscal. Cela peut être des gens qui ont omis de déclarer un certain nombre d'éléments à l'AFC ou des gens qui ont oublié ou ne savaient qu'ils devaient déclarer des maisons ou des comptes en banque à l'étranger. Il aimerait savoir quelle est la fourchette de personnes qui auraient effectué des dénonciations spontanées et qui seraient, du coup, sorties des mécanismes de l'aide sociale pour 2019.

M. Apothéloz indique qu'il y a des exemples aux prestations complémentaires ou à l'assurance-maladie, mais cela demande un peu de recherches. En effet, le code pénal a eu un nouvel article qui punit pénalement ce type de pratique. A l'époque, le Conseil d'Etat avait lancé une opération pour informer les personnes de leur obligation d'annoncer notamment tout bien à l'étranger. Le département va se renseigner. Dans le cadre du budget et des comptes, il y a d'ailleurs un bout de créances non recouvrées à ce sujet.

M. Brunazzi ajoute que, dans la procédure qui a eu lieu, ils ont produit la facture pour ce qui a été soustrait. Ils ont constaté que la personne ne pouvait pas revenir à meilleure fortune et cela a été passé en irrécouvrables. Il y a ainsi un revenu et une charge qui se sont annulés. La personne a soit perdu, si elle avait des revenus suffisants, soit elle est encore au bénéfice d'une prestation, mais adaptée. Les gens qui seraient sortis, à part les décès, cela va être une population assez faible, mais le département va regarder les chiffres.

Le commissaire note qu'il est mentionné, dans le rapport, que certains chauffeurs de taxi déclarent 1000 francs par mois pour vivre à Genève et cela pose question. Il aimerait savoir si c'est une minorité ou un nombre plus important de chauffeurs de taxi qui ont ce genre de déclaration. Il est vrai que d'autres commissions ont un questionnement sur la transparence des revenus déclarés par certains chauffeurs de taxi. On sait qu'il n'y a pas de lien entre le fait d'avoir une autorisation d'usage accru du domaine public en tant que chauffeur de taxi et il n'y a pas d'information qui passe du département qui gère à l'administration fiscale et qu'il est même très compliqué de savoir, au niveau de l'AFC, qui exerce le métier de chauffeur de taxi. Cela paraît ainsi être un peu une nébuleuse et il aimerait savoir si le département pourrait en dire un peu plus sur les revenus déclarés des chauffeurs de taxi pour, du coup, être aidés dans le cadre de l'Hospice général pour le COVID-19.

M. Apothéloz relève que la crise a permis d'apprendre, par le biais de l'office cantonal des assurances sociales, que, dans le cadre des RHT et APG, qui ont été demandées par ces indépendants au sens large, le salaire déclaré médian tourne autour de 24 000 francs à Genève (au niveau suisse, on n'est pas très loin de ce montant). On a ainsi des indépendants qui, de manière générale, déclarent en tout cas assez peu aux assurances sociales. Cela a provoqué la colère de certains indépendants qui ont dit qu'ils n'ont reçu qu'environ 7 francs par jour, parce que c'est en fonction de ce qu'ils ont déclaré l'année précédente. S'agissant des chauffeurs de taxi, les chiffres communiqués rejoignent ceux donnés par le commissaire. L'explication peut être le taux d'activité. Certains indépendants ne décident de travailler qu'à temps partiel. Il y a des chauffeurs de taxi mariés à une personne qui a un salaire fixe et le salaire de l'indépendant est alors accessoire. Il y a aussi des indépendants qui décident de ne déclarer qu'une partie de leurs revenus et ils s'en mordent aujourd'hui les doigts s'agissant d'une compensation.

### ***Audition de l'Hospice général***

*M<sup>me</sup> Renée Zellweger Monin, secrétaire générale/HG*

*M. Rémy Mathieu, directeur des finances*

Les commissaires rapporteurs remercient l'Hospice général pour ses explications. Les chiffres 2019 sont bons, voire très bons pour certains éléments, notamment l'inflexion de la courbe de l'aide sociale qui se concrétise en 2019. Pour autant, ce n'est pas vraiment annonciateur de la situation de 2020 puisque l'Hospice général doit d'ores et déjà faire face à une augmentation importante des coûts. L'Hospice général va aussi se trouver bientôt à court de réserves conjoncturelles. Si l'Etat n'augmente pas la subvention, ce sera la même situation que ce que la commission a vu précédemment pour les EPI. C'est aussi une perte de marge de manœuvre pour l'Hospice général pour investir dans des projets de développement ou autres.

Ils notent que l'Hospice général a un parc immobilier qui lui permet, par le biais des réévaluations, de dégager un certain montant chaque année. Ça lui permet aussi de reconstituer un peu sa réserve conjoncturelle. Par ailleurs, la réforme de la LIASI, avec les efforts en force de personnel qui ont été mis sur pied, permet d'avoir des résultats avec une augmentation du nombre de réinsertions. Surtout, on voit que, avec ces collaborateurs nouveaux engagés au sein des CAS, cela a permis de favoriser les réinsertions, ce qui est aussi l'une des causes de l'infléchissement de la courbe de l'aide sociale.

M<sup>me</sup> Zellweger Monin indique que 2019 est une année positive à bien des égards. C'est la première fois que l'on a vu la hausse ralentir. On a aussi vu le nombre d'entrées et de sorties se rejoindre. Cela se présentait ainsi plutôt bien. Les ETP que l'Hospice général a pu engager au cours de 2019 permettaient d'envisager l'avenir avec positivisme. Cela leur permettait de continuer leur travail d'accompagnement social. L'Hospice général a aussi pu, en 2018-2019, mettre en place un certain nombre de projets importants au niveau institutionnel, notamment le télétravail, ce qui leur a permis de réagir rapidement dans le cadre de la crise. Au niveau du parc d'hébergement AMIG, on arrive à la fin des grandes opérations avec l'inauguration de Rigot, de la Seymaz et de Saconnex. C'étaient des éléments assez positifs et, tout d'un coup, la crise sanitaire est arrivée. Aujourd'hui, ils se font du souci pour les années à venir. En 2020, ils voient déjà une hausse de dossiers importante depuis mars. Cela s'infléchit maintenant, mais cela se chiffre en millions de francs projetés en termes de prestations.

M. Mathieu signale que la réserve conjoncturelle de l'Hospice général était de 10 millions de francs. Elle se constitue au fur et à mesure avec le non-dépensé des mandats de prestation selon la loi de thésaurisation de l'Etat. Il était prévu que cette réserve conjoncturelle soit consommée au cours du mandat de prestations pour arriver à zéro. La subvention de fonctionnement de l'Etat rattrapait ainsi progressivement ces montants. Evidemment, les impacts du COVID-19 vont accélérer cette consommation et, aujourd'hui, l'Hospice général envisage un épuisement de la réserve conjoncturelle sur 2021. Au niveau de l'immobilier, si l'Hospice général a des résultats assez incroyables au niveau immobilier, ce ne sont malheureusement pas des résultats de cash. Les 14 millions de francs sont des résultats de réévaluations, c'est-à-dire des résultats purement comptables, qui annoncent que la valeur du parc de l'Hospice général augmente, mais cela ne génère aucun mouvement de cash. Le parc immobilier de rapport de l'Hospice général continue de venir diminuer le montant de prise en charge de l'Etat. Malheureusement, les dernières années montrent qu'on arrive sur une courbe asymptotique et que les augmentations de ce résultat du parc immobilier, qui représente vraiment du cash, ont doublé au cours des quinze dernières années, mais cela fait quatre ans que cela reste stable à environ 30 millions de francs qui sont ensuite défalqués du montant de la subvention de fonctionnement de l'Etat.

Un commissaire demande quel est le pourcentage de logements sociaux de l'Hospice général. Il y a aussi un certain nombre de locataires que l'Hospice général ne garde pas parce que ce parc immobilier n'est pas pour faire du social, mais essentiellement du rendement. Car il a été surpris de voir que certains locataires devaient aller se loger ailleurs.

M. Mathieu explique que ce qui fait le succès du parc de rapport de l'Hospice général c'est qu'il est bien géré. Cela veut dire qu'ils ne font pas de différenciation entre les personnes qui sont dans le parc. L'Hospice général a essentiellement un parc de standing. 51% du parc est dit de standing. 14% est intermédiaire. Enfin, 24% est populaire. Dans ces 24%, il y a aussi une part d'usagers de l'Hospice général dans une proportion qui n'est ni maximisée ni minimisée, même s'ils ont pris récemment le parti de ne pas la minimiser. Il doit ainsi y avoir 10% des personnes dans le parc populaire qui sont des usagers de l'Hospice général, mais les deux gestions sont cloisonnées.

En réponse au commissaire qui aimerait savoir, au niveau de la politique d'expulsion ou de relation avec les locataires, quelle est la politique de l'Hospice général, et si l'Hospice général est un propriétaire comme un autre, M. Mathieu signale qu'ils ont adopté récemment, devant le conseil d'administration, une politique qui encourage une attitude plus sociale. Ils ne sont pas un propriétaire immobilier lambda ou une caisse de pension. Ils ont un parc historique et il pense que l'Hospice général gère cela avec une approche avant tout sociale. Le cas échéant, ils vont envoyer les gens vers leurs instances d'appui. Sur tous les travaux de rénovation actuellement effectués, l'Hospice général a mis à disposition des assistants sociaux qui travaillent avec l'immobilier pour accompagner les relogements. L'Hospice général n'est pas un propriétaire extrêmement dur, mais ils gèrent les deniers de l'Etat.

Un des commissaires rapporteurs relève que l'infléchissement de la courbe n'est pas seulement un effet de conjoncture, mais est aussi dû au doublement des mesures et à l'augmentation de l'embauche de collaboratrices et collaborateurs qui a permis de réduire le nombre de dossiers par collaboratrice et collaborateur et de favoriser les mesures d'insertion.

M. Mathieu remercie la commission des finances de leur avoir fait confiance et de leur avoir accordé cet amendement qui a donné une bouffée d'oxygène aux assistants sociaux et à l'ensemble des personnes sur le terrain. Il faut juste espérer qu'il ne faudra pas leur remettre la tête sous l'eau tout de suite.

Les commissaires rapporteurs remercient plus particulièrement M. Mathieu pour la qualité du document transmis tout au long des années d'audition et des points de situation que la commission des finances reçoit tous les mois.



## ***Audition des Etablissements Publics pour l'intégration EPI***

*M. Serge Bednarczyk, président des EPI*

*M<sup>me</sup> Magali Ginet Babel, directrice générale/EPI*

*M. Louis-Marie Le Bot, directeur des finances*

Les commissaires remercient les EPI pour leurs réponses et ils rappellent que les EPI sont au social ce que l'IMAD est à la santé. Les EPI n'ont plus de fonds propres, à l'exception du bâtiment de la Combe. Les EPI ont l'obligation de prendre en charge les cas que les autres institutions ne veulent pas prendre. Ils ont un déficit structurel de l'ordre de 3 à 4 millions de francs par année. Finalement, 90% de leurs charges sont le personnel avec, donc, peu de possibilités de faire des économies. Déjà 5,5 millions de francs d'économies pérennes ont été réalisés. Maintenant, les économies possibles sont en différant des engagements, en gelant des postes, etc.

Trois raisons expliquent ce déficit structurel. Il s'agit de la réduction linéaire, qui a été la première des causes, du rattrapage des mécanismes salariaux (ils ne sont compensés que depuis 2019) et de la difficulté de trouver une adéquation entre le financement et les cas que l'on confie aux EPI. Concernant ce dernier point, il faut voir que, souvent, quand les cas ne sont financés que pour l'hébergement, il faut quand même prévoir un encadrement et ce delta n'est pas couvert si ce n'est par la générosité des députés quand une rallonge de crédit est demandée.

Les EPI ont signalé qu'il y a aussi un projet d'objectivation du financement des EPH. Ils espèrent, grâce à cette meilleure évaluation du coût des cas, réussir à négocier une meilleure rémunération des prises en charge dans le contrat de prestations. Au niveau des investissements, les EPI ont la chance de bénéficier de l'aide de fondations pour recevoir et transformer l'immeuble de la Combe. Il y a d'autres projets, notamment à la rue des Alpes. Finalement, il y a eu un retard dans les investissements des EPH, notamment la Combe qui nécessite une rénovation totale pour répondre aux standards d'encadrement, mais aussi en raison de la vétusté du bâtiment au point qu'il est même dangereux de continuer à exploiter dans les conditions actuelles.

Par ailleurs, ils mettent l'accent sur deux éléments frappants dans les comptes des EPI. On sait qu'il y a un déficit structurel qui vient du fait que la subvention de l'Etat ne correspond pas aux dépenses, mais on se retrouve à nouveau dans la même situation que l'année dernière. Il y a donc un vrai souci dans le sens où les EPI jouent un rôle de service public. Ils acceptent les cas souvent les plus lourds, ce qui est nécessaire pour la société, mais ils n'ont pas le financement qui devrait aller avec ce rôle de service public. Par ailleurs, il

faut mettre l'accent sur le fait qu'il y a eu une déresponsabilisation de l'Etat en matière d'investissement. L'essentiel des investissements provient de fonds levés par les EPI auprès de donateurs. C'est préoccupant sur le rôle de l'Etat et c'est d'autant plus important aujourd'hui que le foyer de la Combe a des besoins urgents parce que c'est devenu un risque pour les salariés et pour les résidentes et résidents. Il y a une responsabilité claire de la part de l'Etat. Il faut que la commission des finances soit consciente de ces soucis majeurs, d'autant plus que les EPI ont été les bons élèves des économies budgétaires. Ils ont joué le jeu et ils n'en sont pas remerciés.

M. Bednarczyk remercie la sous-commission pour son rapport et il indique que l'on peut dire que la situation procède de deux axes : les investissements qui n'ont pas suivi et les réductions budgétaires décidées alors que les activités des EPI n'ont fait que croître dans le même temps. Il signale qu'on ne connaît pas encore le plan quadriennal 2022-2025 et les EPI appellent de leurs vœux qu'il corresponde à la réalité et qu'ils n'aient plus à courir après des bouts de subventions extraordinaires ou régulières. M. Bednarczyk rappelle que la situation actuelle des EPI n'est pas nouvelle. Elle date de dix ans, mais, pendant ce temps, il a été possible de prendre dans les fonds propres. Aujourd'hui, il n'y en a plus et on découvre la réalité qui se traduit par environ 4 millions de francs de déficit alors que les EPI ont fait sans cesse des économies et qu'ils ont rogné partout où ils pouvaient. Aujourd'hui, il n'y a pas plus de viande sur l'os et il va falloir trouver d'autres solutions.

M<sup>me</sup> Ginet Babel signale, par rapport au contrat de prestations, qu'ils ne savent pas encore quelle tournure il va prendre. Les EPI sont impliqués dans un projet d'objectivation du financement des EPH qui devrait permettre d'évaluer l'intensité d'accompagnement nécessaire pour chaque situation individuelle prise en charge dans le cadre des EPH avec la détermination d'un socle de base. Toutefois, on ne sait pas comment celui-ci va être déterminé et comment l'intensité sera évaluée. L'inquiétude des EPI est que, à leur connaissance, il n'est pas prévu d'augmenter l'enveloppe dédiée aux EPH pour l'accompagnement. Cela pose la question de la manière de répartir cet argent avec les autres EPH sur le canton. Les EPI ne sont pas totalement rassurés par rapport à la situation qu'ils connaissent aujourd'hui.

Le président constate un déficit d'environ 4 millions de francs pour les EPI. Avec les 1,5 million de francs qui restent dans la réserve conjoncturelle, il comprend qu'il pourrait y avoir 2,5 millions de francs de déficit à la fin de l'année.

M. Bednarczyk fait remarquer que, si les EPI étaient une entreprise traditionnelle, elle serait en faillite. Ils ont une comptabilité équilibrée parce qu'ils ont valorisé des bâtiments, mais ils n'ont pas les liquidités. Pour cette

année, ayant valorisé ce qui s'appelait l'institut la Combe, depuis une année, il est clair que l'on a artificiellement augmenté le bilan des EPI et ils pourront donc financer. Il n'en demeure pas moins que l'Etat devra leur apporter des liquidités pour tourner et ce sera la même chose en 2021. Il est vrai que la situation n'est pas saine. Il faut avoir le courage de mettre le problème sur la table pour que les collaboratrices et collaborateurs des EPI n'aient plus à courir et à perdre du temps pour des questions qu'ils ne devraient pas se poser alors qu'ils ont tant à faire sur le plan social.

Un commissaire estime que, conceptuellement, cela ne peut pas marcher. Soit les EPI sont une prestation publique, soit ils ne le sont pas, mais là ils sont entre les deux. On leur demande d'avoir l'efficacité économique d'un secteur normal alors qu'ils n'ont pas les mêmes possibilités. Ainsi, les EPI doivent être subventionnés au même titre que l'IMAD. Il est dit dans le rapport de sous-commission que 5,2 millions de francs d'économies pérennes ont été réalisés, mais que malheureusement la majorité des économies sont faites sur les charges de personnel. Il demande si les EPI avaient trop de personnes qui ne faisaient rien. En effet, si ces personnes étaient nécessaires, les EPI ne peuvent pas les supprimer. Dès lors, le commissaire ne comprend pas cette économie. Cela revient à se couper une partie de la jambe pour répondre à un objectif financier, mais les EPI ne sont alors plus dans l'objectif que l'Etat leur a confié.

M. Bednarczyk répond qu'ils l'ont fait parce qu'ils n'ont pas le choix, mais cela se traduit par des tensions fortes qui s'expriment avec des revendications auxquelles ils n'arrivent pas à répondre.

Le commissaire demande si les EPI ont informé leur magistrat de tutelle que, en appliquant cette norme, ils ne seraient plus en mesure d'appliquer leur mission. C'est une question de responsabilité. Si le Conseil d'Etat a été informé et qu'il n'est pas venu présenter le problème à la commission des finances, il trouve que c'est grave.

M. Bednarczyk répond qu'ils n'ont jamais considéré que cela faisait partie du secret professionnel. Ils ont peut-être pêché par excès de zèle en répondant aux sollicitations qu'ils ont reçues. Ils auraient peut-être aussi dû dire « non » quelques fois ou ils ne l'ont pas dit assez fort. M. Bednarczyk préfère se concentrer sur la situation telle qu'elle est pour y apporter des solutions qui soient pérennes et qui correspondent vraiment à ce dont les EPI ont besoin. On peut leur imposer des carcans pour contrôler leur efficacité, leur rentabilité, etc., mais il faut leur donner les moyens, sinon cela va dans le mur. Ils ont eu une pression syndicale très forte. Ils n'ont toutefois pas d'armes pour répondre aux sollicitations qu'ils reçoivent.

Le commissaire insiste, il aimerait savoir si les auditionnés ont posé la question au Conseil d'Etat. Il s'interroge en effet en lisant le rapport de sous-commission. Soit on demande aux EPI une prestation publique nécessaire et on leur donne les moyens pour la réaliser, soit on n'a pas besoin des EPI et on ne le fait pas. On ne peut pas le faire de manière bancale et que les EPI reviennent dire chaque année qu'ils n'y arrivent pas. Bien entendu, ils essaient d'avoir une gestion efficace, mais ils n'arriveront jamais à être compétitifs par rapport au marché parce qu'ils font de l'insertion et, à ce titre, ils reçoivent une subvention. Le delta que les EPI reçoivent par leurs activités, c'est un plus qui est bienvenu. Cela permet aux gens de travailler et de se réintégrer, mais on ne peut pas demander davantage aux EPI. Demander aux EPI d'équilibrer ses finances, c'est se tromper tous. Le commissaire préfère affronter la réalité et dire aux EPI qu'on ne peut pas.

Le président rappelle que la commission des finances a rencontré les EPI au mois de décembre parce que le conseiller d'Etat est venu demander un crédit supplémentaire pour que les EPI puissent clore 2021. C'est conscient de cette réalité que la commission des finances auditionne aujourd'hui les EPI pour essayer de trouver une solution. Il était donc important que la commission des finances entende les EPI sur leurs besoins futurs. En tout cas, on ne peut pas dire que le Conseil d'Etat n'est pas venu trouver la commission des finances.

Le commissaire note que le conseiller d'Etat était venu pour une situation ponctuelle. Avec le rapport de sous-commission, il constate qu'il s'agit d'une question structurelle.

M. Bednarczyk doit dire que les EPI ont un niveau de dialogue excellent avec le département. La situation est compliquée, mais claire. On avait clairement annoncé que le déficit n'était pas ponctuel. Il y avait une réponse ponctuelle avec les 3,3 millions de francs votés par la commission des finances. M. Bednarczyk la remercie à ce propos puisque c'était précieux pour les EPI. Toutefois, le déficit 2020 et 2021 était déjà connu et il a d'ailleurs été mentionné dans un courrier du conseiller d'Etat confirmant qu'il était conscient de cette situation. Aujourd'hui, on est là pour dire comment on va régler le problème, sachant que les EPI n'y arrivent plus. Ils ont commencé à travailler sur le budget 2021 qu'ils vont envoyer prochainement. Malgré les économies de 650 000 francs par an effectuées, les EPI arrivent de nouveau à 4 millions de francs de déficit.

M<sup>me</sup> Ginot Babel confirme que cela avait été présenté à la commission des finances en décembre. Il y a encore eu un ajustement de l'analyse en se penchant sur cette question. On voit en effet que cela se répercute chaque année et que le montant est toujours équivalent. Du coup, les raisons pour lesquelles ils estiment qu'il y a ce déficit structurel ont été énoncées à la commission des

finances. Une partie vient des décisions de l'Etat, qui se reportent chaque année sur les comptes des EPI, mais par rapport aux prestations fournies par les EPI, ils peuvent vraiment décrire quel est l'écart. Ce ne sont pas toutes les situations qui créent un écart. Il y a des situations particulières où il y a vraiment un déficit structurel, particulièrement là où il y a des situations extrêmement complexes dans la déficience intellectuelle particulièrement et où l'on cumule souvent des situations avec déficience intellectuelle, des troubles de l'autisme et des troubles du comportement sévères. Ces situations nécessitent un accompagnement, plusieurs fois dans la journée, à un pour un, avec un renforcement de suivi durant la nuit, avec des lieux individualisés plusieurs fois dans la journée. Tout cela est extrêmement coûteux et ce n'est pas prévu dans la subvention. Cela représente notamment 20% des situations des EPI. Ce sont des situations que les EPI doivent accepter, alors que les autres EPH ne les acceptent pas forcément. Quand les EPI les acceptent, cela nécessite aussi cet encadrement et cet ajustement des prestations qui, aujourd'hui, ne comblent pas le travail qui est effectué.

M. Bednarczyk signale, pour illustrer la complexité des situations que les EPI reçoivent et qui justifient les engagements, que, lundi, il y a encore eu quelqu'un qui s'est suicidé. Les EPI accueillent des personnes qui sont de plus en plus problématiques. Il n'y a pas de moins en moins de personnes en situation de handicap. Il y a un type de handicap qui évolue et qui est grave. Cela veut dire, de la part des EPI, un encadrement quasiment permanent et de grande proximité. Il n'y a alors plus de ratio.

M<sup>me</sup> Ginot Babel ajoute qu'il faut aussi voir, sans forcément dire que les situations augmentent chaque année notamment en complexité, que, contrairement aux structures qui s'occupent des jeunes, les personnes qui arrivent aux EPI, elles y restent. Cela s'accumule ainsi et cela crée une surcharge.

Une commissaire se demande s'il ne serait pas bénéfique, pour tenir compte de cette situation, de faire en sorte que le contrat de prestations s'arrête à fin 2020 pour négocier un nouveau contrat de prestations permettant de tenir compte de la situation actuelle plutôt que d'arriver avec des compléments pour boucher les trous.

M<sup>me</sup> Ginot Babel indique que les EPI seraient ravis de ne pas avoir besoin de revenir chaque année pour dire qu'ils ont un problème et un déficit. Par contre, elle ne sait pas ce qui est envisageable par rapport aux autres EPH. Ces contrats de prestations sont revus pour tous les EPH en même temps et il pourrait y avoir une difficulté à ce niveau.

La commissaire constate que les EPI ont des déficits structurels avec des charges qui augmentent malgré les économies réalisées qui pèsent sur le personnel. Elle aimerait avoir quelques mots sur la situation du personnel qui est confronté à des situations de plus en plus lourdes.

M<sup>me</sup> Ginét Babel répond que, au niveau du personnel, la situation est tendue. Elle insiste sur le fait que tous les EPI ne sont pas dans la même situation. Il y a des lieux spécifiques où il y a des situations extrêmement complexes et qui demandent une intensité d'accompagnement très importante. La grandeur des EPI les a aussi aidés à pouvoir réaffecter des ressources en fonction des besoins et des difficultés, mais ils ont atteint leurs limites à ce niveau et, aujourd'hui, le personnel en est conscient. De ce que M<sup>me</sup> Ginét Babel peut entendre, le personnel trouve qu'ils ne se battent pas assez pour faire entendre la difficulté dans laquelle ils sont aujourd'hui. On peut accepter, mais à un moment donné on met le personnel en danger. On est quand même avec des situations d'hétéroagressivité. Il y a quotidiennement des situations avec des personnes qui ont été secouées. Ce sont leurs collaboratrices et collaborateurs et ils doivent pouvoir leur offrir la sécurité nécessaire. Il faut voir que ce sont des collaborateurs extrêmement qualifiés qui peuvent travailler avec ce type de personnes. C'est dangereux de les mettre en danger à divers niveaux, mais les compétences qu'ils ont acquises devraient pouvoir être mises à disposition du reste de l'institution plutôt que de les épuiser complètement dans un site.

La commissaire demande s'ils ont constaté une augmentation du taux d'absence, des congés maladie ou des accidents professionnels et M<sup>me</sup> Ginét Babel confirme cela. Récemment, elle s'est retrouvée dans une séance de secteur où un collaborateur a dit avoir cru mourir ce week-end parce qu'il s'est fait agresser par un résident qui revenait et qui était alcoolisé. Le fait d'avoir une telle situation à gérer, cela a un impact énorme. Si la personne arrive encore à venir travailler, c'est incroyable. En général, cela a des impacts sur plusieurs mois avant que la personne retrouve sa capacité de travail normale. Cela a aussi un impact sur les autres collaborateurs qui commencent à avoir la crainte que cela leur arrive. On n'évitera jamais ce type de situation parce que les EPI ont ce type de problématique, mais ils aimeraient au moins pouvoir proposer l'encadrement suffisant et pouvoir permettre un tournus plus adapté pour que les gens ne s'épuisent pas dans ce type de situations.

Un commissaire rapporteur déplore, lui aussi, les répercussions que cela peut avoir sur les salariés et les résidents. Comme il peut parfois arriver que les commissaires ne lisent pas le rapport, il aimerait que les auditionnés puissent donner des précisions sur la rénovation de la Combe.

M. Bednarczyk explique que la Combe est énorme défi et un danger qui les guette au quotidien. Là aussi, il faut avoir le courage de l'aborder. C'est un bâtiment qui date des années 1970 et qui ne correspond plus aux normes actuelles en termes d'amiante, de sécurité ou de configuration des lieux. C'est une bombe à retardement. S'il y a un problème, on va tous en prendre plein la figure. On a convenu d'un plan de rénovation des lieux pour répondre de manière urgente aux besoins. Ils sont en train de refaire le 48 route de Chêne parce qu'ils veulent créer 32 places d'accueil pour les personnes en situation de handicap vieillissantes. Ils ont refait Thônex et ils sont en train de refaire la résidence 21. Maintenant, il est urgent de pouvoir démarrer la réflexion sur la Combe. Si on s'y met maintenant, on pourrait démarrer les travaux dans deux ans, avec une mise en service dans quatre à cinq ans. Il y a vraiment urgence à le refaire et M. Bednarczyk refuse d'être le président complice d'une situation potentiellement extrêmement dangereuse. S'il y a un mort, un jour, là-bas, on va rechercher des responsabilités et M. Bednarczyk n'aimerait pas être le président qui sera responsable de cela.

Les EPI ont trouvé une partie du financement sur une hypothèse de trois fois un tiers. Elle vaut ce qu'elle vaut parce que, au fond, elle n'est pas tout à fait juste. Les EPI apportent 35 millions de francs de dons et un crédit hypothécaire potentiel de 35 millions de francs, les deux étant conditionnés au fait que l'Etat contribue à hauteur de 35 millions de francs. La totalité de l'estimation est de 105 millions de francs. Il est clair que cela tombe mal dans la situation actuelle, mais on n'a pas le choix. C'est une source de tension terrible au niveau du personnel et dans le confort minimal au niveau des personnes qui vivent ou travaillent à la Combe. Il y a sans cesse des conflits qui résultent d'une surpopulation et de locaux inadaptés. Une expertise faite par un bureau d'architecte dit que, si on voulait parer au plus pressé, il faudrait de toute façon dépenser 10 à 12 millions de francs, mais qui seraient foutus parce qu'il faudra tout refaire un jour.

Au sujet de l'autorisation de construire, M. Bednarczyk explique qu'ils ont écrit au département en disant qu'ils avaient ces 35 millions de francs de dons et ces 35 millions de francs d'hypothèques. Maintenant, il faut que le Grand Conseil se saisisse de la situation. En effet, si le Grand Conseil ne vote pas ces 35 millions de francs, les 70 millions de francs tombent et cela ne sert à rien de dépenser une énergie folle pour quelque chose qui ne sera pas réalisé.

Le président indique que le parlement a besoin de connaître le projet et le niveau auquel il est. Il comprend qu'on n'est pas au niveau d'une autorisation de construire, aujourd'hui. Les EPI attendent que le Conseil d'Etat fasse voter un crédit d'étude. Pour un parlement, il est difficile d'intervenir dans un tel débat vis-à-vis du Conseil d'Etat.

M. Bednarczyk indique que le département leur a dit qu'il voulait faire évaluer le bâtiment de la Combe par l'OCBA. Entre-temps, il y a eu le COVID-19 et le temps a passé. Les EPI viennent ainsi de réécrire à l'OCBA pour leur demander de venir parce que c'est maintenant urgent. M. Bednarczyk demande ce que les EPI peuvent faire d'autre.

M<sup>me</sup> Ginet Babel ajoute que non seulement l'infrastructure de la Combe n'est plus aux normes, mais aussi qu'une grande partie des situations complexes se trouvent là-bas. Quand ils disent que la configuration des lieux n'est pas adaptée, c'est qu'elle n'est pas adaptée pour ce type de population que les EPI doivent accueillir, qui se retrouve à la Combe et qui, même en termes d'espace, ne convient pas et exacerbe les troubles du comportement. Cela a ainsi des retombées sur le personnel et sur les personnes accueillies qui, au lieu de se stabiliser ou de voir leurs troubles diminuer, ont leurs troubles qui augmentent. C'est une centaine de personnes qui sont résidentes à la Combe.

M. Bednarczyk note que c'est à la Combe que le taux d'absence est le plus haut avec 9%.

Un commissaire indique avoir beaucoup de peine à comprendre la situation. Si l'Etat est serré en termes de fonctionnement, pour les dépenses d'investissement, il y a quand même un montant conséquent chaque année. Il trouve personnellement que, parmi les choix budgétaires, il y a beaucoup d'objets beaucoup moins prioritaires que celui de la Combe. Comme c'est de l'investissement, il se dit que l'on a des choix budgétaires intelligents à faire, c'est-à-dire un investissement qui fait faire une économie au niveau du fonctionnement, et c'est quelque chose de tout à fait pertinent.

Le commissaire a l'impression, de manière plus générale, que les EPI sont une sorte de fourre-tout. Ils n'en sont toutefois pas responsables, parce que c'est le Conseil d'Etat qui leur a donné beaucoup de tâches à accomplir. Il voit que l'on a notamment demandé aux EPI de reprendre le centre Solaris en 2017. Ce que font les EPI est tout à fait utile, mais on a voulu créer une cohérence pour quelque chose qui n'est pas cohérent par nature. Cela pose un peu problème parce qu'on ne peut pas créer artificiellement une cohérence. En tout cas, c'est l'impression que cela donne, indépendamment de l'utilité d'un certain nombre de tâches. Il constate que les EPI sont sur 30 sites. Il est vrai qu'il est bien d'avoir des unités qui ne sont pas trop grandes, mais il pense que le fait d'être dispersé a quand même un coût. Il demande s'il y aurait la possibilité de rationaliser cela, même si cela demandait un investissement. Cela étant, l'Etat pourrait faire l'effort d'un investissement dans ce domaine s'il est gagnant au final.



M<sup>me</sup> Ginet Babel signale que, aujourd'hui, les EPI ont une mission d'insertion et d'intégration et que toutes les prestations offertes s'inscrivent dans cette mission. La force des EPI est de pouvoir proposer à n'importe quelle personne, à n'importe quel moment de sa vie, quand elle a besoin d'un outil d'insertion, elle peut bénéficier d'une prestation des EPI. Il peut ainsi y avoir une personne qui a de la peine à trouver un chez-soi et qui n'arrive pas à se sentir bien chez elle. Elle va déjà trouver une réponse à ce niveau, mais elle va aussi pouvoir, avec un continuum de propositions d'une diversité d'activités, avoir une offre de prestations à la carte. Une autre force de cette grandeur, c'est que les EPI ont ainsi pu absorber un certain nombre de cas complexes, notamment par leur capacité à réallouer et à réaffecter en fonction des besoins. Toutefois, ils arrivent maintenant à la fin de cette possibilité. Aujourd'hui, les EPI ont pratiquement augmenté de 20 à 35% le nombre d'ouvertures de places en peu d'années. Ce n'est pas quelque chose qu'ils ont choisi, mais qu'on leur a demandé. Toutes ces places sont quand même liées à des besoins sur le canton en termes d'hébergement ou de prestations pour personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, on peut se demander pourquoi ce sont les EPI qui ouvrent et pas d'autres.

Par rapport au fait d'avoir 30 sites, l'important est que, dans la mission des EPI par rapport au handicap, on doit aller dans le sens de la convention pour le droit des personnes handicapées. Celle-ci demande d'être aussi ouvert aux besoins de la personne qui est hébergée. Pour certaines, il est bon d'être en institution en collectivité. Pour d'autres, il vaut mieux pouvoir vivre seules dans un appartement avec un accompagnement à domicile. Les EPI ont une mission toujours plus importante et qui change un peu le paradigme de la prise en charge par rapport à dix ans en arrière. On doit, de plus en plus, aller dans le sens de l'inclusion de la personne dans la cité. M<sup>me</sup> Ginet Babel estime que réunir tout le monde dans un endroit serait destructeur pour les personnes hébergées, mais la diversité de prestations et de lieux, avec des prestations et des types d'accompagnement différenciés, pour répondre de manière spécifique aux besoins des personnes en situation de handicap, c'est ce qui leur est demandé par la convention et c'est ce qu'ils essaient de faire. Cela met effectivement des complications et c'est parfois plus cher, mais c'est vraiment dans la mission confiée aux EPI.

Une commissaire relève que l'on a beaucoup parlé des fonds propres des EPI qui diminuent et elle aimerait savoir pourquoi les comptes sont retraités.

M. Le Bot explique qu'ils ont dû se mettre aux normes IPSAS, étant donné qu'ils ont été consolidés pour la première fois avec les comptes 2019. Des retraitements sont ainsi dus à ces normes, notamment sur l'approche immobilière. La deuxième raison est que, à cause ou grâce aux rénovations

auxquelles il a été fait allusion plus tôt, ils ont dû passer des amortissements complémentaires dans ces immeubles. Pour avoir un regard comparable, ils ont fait ce calcul. C'est pour améliorer la lisibilité.

Quant à savoir si ce sont ces retraitements qui font la différence au niveau du capital, M. Le Bot indique que, dans les fonds propres, la différence essentielle est l'intégration du site de la Combe pour 30 millions de francs. C'est ce qui fait que, aujourd'hui, les EPI n'ont plus de problèmes de fonds propres, mais « seulement » un problème de cash. Ils ont des fonds propres pour faire face, mais ils n'ont pas les liquidités nécessaires.

En réponse à la question de savoir à quoi est affecté le capital de dotation, M. Le Bot répond que ce sont des dons privés affectés à une raison particulière. Pour l'instant, ils ne peuvent pas les mettre dans les fonds propres. Toutefois, quand le projet sera terminé, cela remontera dans le capital. C'est aussi pour cette raison que les EPI n'ont pas de soucis de fonds propres à moyen-long terme.

Un commissaire note que l'Etat a fait une bonne affaire en faisant la cession d'actif du bâtiment de la Combe. A un moment donné, ces actifs ont été valorisés à 30 millions de francs. En prenant en compte le fait qu'il y a 105 millions de francs de travaux à faire, il y a eu un report de charges à un tiers pour la fondation, un tiers pour le privé et un engagement d'un tiers pour l'Etat. C'est ce qui a permis d'évaluer l'actif au bilan. Le commissaire trouve que c'est un peu fumeux pour l'Etat de reporter la charge d'entretien sur la fondation. Par ailleurs, quand on voit qu'il y a un droit de superficie de 70 ans et qu'il y a 105 millions de francs à investir, théoriquement, à la fin du droit de superficie, voire 5 ans avant, l'amortissement doit être complètement éteint. Cela donne ainsi 1,5 million de francs de charges par année sur 70 ans pour amortir ces 105 millions de francs. M. Le Bot confirme ce dernier point.

Le commissaire demande si le fait que les EPI soient eux-mêmes propriétaires va leur permettre de bénéficier d'un effet de levier sur les loyers et si, dans le cadre du contrat de prestations, cela va correspondre à des surfaces de m<sup>2</sup> de plancher moins chères et si c'est alors les EPI qui ont fait une bonne opération financière ou s'ils ont encore des comptes à rendre par rapport à un loyer fixé par l'OCBA. Il y a en effet un levier important sur cette indépendance qui semble fondamentale.

M. Le Bot répond que ces bâtiments dont ils sont le propriétaire et d'autres projets dont ils voudraient l'être, cela évite ces charges de loyers qui sont monétaires. En contrepartie, ils ont des charges d'amortissement importantes, mais qui ne sont pas monétaires. Ils ont les fonds propres pour faire face à ces charges d'amortissement et cela ne touche pas leurs liquidités. Pour les EPI,

c'est plutôt bénéfique d'être le propriétaire de bâtiments. Cela leur donne une marge de manœuvre au niveau de leur exploitation et de peut-être revoir leur stratégie dans dix ou quinze ans. En tout cas, cela leur donne la possibilité de vendre un actif pour récupérer de la trésorerie et revenir peut-être sur un schéma dans l'allocation. Cela leur donne cette liberté et, dans un premier temps, cela les aide au niveau de la trésorerie. Au niveau des investissements, la Combe a été mise dans le plan d'investissement décennal envoyé au département. De toute façon, l'Etat doit aussi subvenir aux besoins des EPI pour la rénovation des bâtiments qu'ils leur appartiennent ou non. A échéance du droit de superficie, sauf erreur en 2073, la valeur de l'immeuble devra faire zéro. De toute façon, cela sera le cas. Si on applique les normes IPSAS, c'est amorti relativement vite.

Enfin, le président aimerait donc avoir une chronologie par rapport à la Combe pour savoir à quel moment les demandes ont été faites à l'OCBA, etc. Par ailleurs, la commission des finances sera attentive, notamment dans le cadre de l'élaboration du projet de budget à étudier les budgets de manière attentive. Il serait ainsi intéressant d'avoir une projection sur quatre ans.

**Examen de la politique publique « D Culture, sport et loisirs »****(Commissaires rapporteurs : MM. François Baertschi et Jacques Béné)*****Audition du département de la cohésion sociale****M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat/DCS**M. Marc Brunazzi, directeur des finances/DCS**M. Rogers Binder, responsable financier/DCS*

Les commissaires rapporteurs remercient le DCS d'avoir répondu à toutes les questions de la sous-commission. Ils indiquent que le rapport est court parce qu'il n'y avait pas d'éléments particuliers vu que les transferts prévus entre le canton et les communes ont déjà eu lieu. Il y a juste la FASE qui a rejoint la politique publique D. Une grande question de la sous-commission est le serpent de mer de la nouvelle patinoire qui est toujours en route ainsi que la suite de l'affaire Pré-du-Stand et des négociations sur les terrains des Evaux pour permettre à l'élite du Servette de s'entraîner.

M. Apothéloz signale que le dossier de la patinoire avance bien. Il a saisi le Conseil d'Etat d'un certain nombre d'informations. A ce stade, le département a souhaité inscrire l'idée d'un financement public pour la future patinoire au Trèfle-Blanc. Il est en relation permanente avec le club et la ligue suisse pour les informer de l'avancée des travaux. La patinoire est aussi sujette à une belle collaboration avec le DI pour la construction d'un P+R sous la patinoire. On a aussi acté le besoin d'une deuxième glace dans l'enceinte de la patinoire pour permettre au GSHC d'être pleinement centralisé et de s'entraîner avec les juniors et l'équipe A.

Régulièrement, le département aborde aussi le sujet de Pré-du-Stand. Le refus du peuple genevois de suivre la proposition du Conseil d'Etat a conduit celui-ci à réorienter ses travaux sur trois séquences. Tout d'abord, il s'agit de trouver des solutions puisque le site de Balexert doit être libéré pour y construire un cycle d'orientation. Ce matin, le Conseil d'Etat a ainsi adopté un projet de loi visant à permettre la construction de ce cycle de l'ordre 94,8 millions de francs. Les travaux doivent commencer en juin 2021 et le DI porte ce projet de construction. Ils ont aussi ouvert une séquence auprès du Stade de Genève et des Evaux et ils sont aussi en train de construire un scénario permettant d'être sur une temporalité de cinq à sept ans sur un projet définitif permettant d'installer tant l'académie que l'équipe phare. Le Stade de Genève a été favorable à l'idée de modifier sa pelouse en synthétique pour permettre une occupation accrue des équipes sur le terrain. Cela permettra non seulement à l'équipe phare comme aux moins de 21 et aux équipes féminines d'utiliser

l'équipement du stade pour s'entraîner et effectuer des matchs. Comme cette conversion au synthétique est possible, on le fera une fois qu'on aura terminé les travaux définitifs des Evaux.

Une commissaire demande ce qu'il en est du projet de transformation du site de Porteous en faveur de projets culturels. Concernant le soutien au livre, aux libraires et aux éditeurs, dont les filières ont subi les conséquences de la crise du COVID-19, des démarches ont été faites, mais elle aimerait savoir si des actions sont prévues aussi cette année pour renforcer ce soutien.

M. Apothéloz indique que le Conseil d'Etat a été saisi de la situation. M. Apothéloz a rencontré des éditeurs et les libraires qui sont regroupés dans une fédération qui s'appelle le Cercle des libraires et des éditeurs de Genève. Ils lui ont fait part des difficultés majeures du secteur, notamment parce qu'ils ont subi la crise du COVID-19, mais aussi parce qu'ils sont explicitement exclus de l'ordonnance fédérale d'aide à la culture. Ils ont eu parfois des prêts de leur banque et, assez rarement, des aides de leur bailleur s'agissant des locaux, mais ils sont en difficulté. Le Conseil d'Etat a souhaité faire un point de situation, en septembre, sur les effets, notamment financiers, de leur situation. S'agissant de Porteous, le dossier est porté par l'office cantonal de la culture et du sport avec différents partenaires dont le DSES, le DI et des partenaires avec lesquels ils travaillent sur la définition d'un projet culturel pour Porteous. Pour l'heure, il n'y a pas d'échéance planifiée.

S'agissant de l'annonce du changement de pelouse alors que c'était une grande fierté du Servette d'avoir cette pelouse naturelle, M. Apothéloz fait savoir qu'il fallait inévitablement changer la pelouse. A l'époque, elle a été présentée comme la Rolls des pelouses qui est utilisée y compris par le Real Madrid. Il faut toutefois savoir que ce dernier a six jardiniers qui s'occupent de cette pelouse et qu'il change régulièrement la surface visible de celle-ci. A Genève, il n'y a pas de jardiniers et la pelouse est énormément utilisée et elle devait être remplacée. Du coup, la question s'est posée par rapport au changement de pelouse, ce qui interdisait l'accès au moins de 21 et aux équipes féminines. A la place, il a été proposé de changer temporairement de pelouse. Une pelouse synthétique permet dix fois plus d'utilisation. Cela permettra aussi de faire des économies d'énergies conséquentes puisqu'il n'y a pas besoin de l'arroser. Etant donné que la pelouse avait des champignons, il fallait mettre des anti-champignons (des lumières à utiliser durant toute l'année) ; or tout cela pourra être évité, en tout cas de manière temporaire.

Au sujet de la Swiss Olympic Card Sport Or, Argent ou Bronze, M. Apothéloz fait savoir que Genève a été le précurseur en Suisse du soutien à son élite sportive. C'est ce qu'on appelle le Team Genève. Cela ne concerne pas tous les sports, car certains sports ne sont pas reconnus au niveau suisse

par Swiss Olympics. Pour pouvoir accéder à Team Genève, la sportive ou le sportif doit obtenir une carte qui est réalisée en fonction de ses résultats sportifs tout au long de l'année. En fonction de ceux-ci, il reçoit une carte or, argent ou bronze qui est son ticket d'entrée pour Team Genève pour le soutien à son activité sportive.

Un commissaire constate que la conséquence de l'installation d'une pelouse synthétique est, sauf erreur, de ne plus pouvoir recevoir des matchs de l'équipe suisse, il aimerait savoir si le Conseil d'Etat a réfléchi à ces conséquences avec la fondation du stade.

M. Apothéloz confirme qu'ils ont pesé les intérêts, notamment le fait que, lorsque le stade accueille un match international, ce sont des rentrées financières importantes. Il faut savoir que les équipes suisses peuvent s'entraîner et jouer sur un terrain synthétique, mais les joueurs aiment moins. Les équipes suisses peuvent tenir des matchs. C'est à la décision de l'arbitre de l'autoriser ou non. Par contre, sur l'aspect des équipes internationales, on ne pourra plus avoir de tels matchs. Des équipes comme le Real Madrid ou Liverpool jouent en effet sur du gazon. Ce changement en pelouse synthétique reste toutefois temporaire. L'idée est que, une fois la première séquence passée pour répondre au refus de Pré-du-Stand, on se reposera la question d'un retour au gazon pour permettre à nouveau à des équipes internationales de venir jouer. C'est intéressant parce que cela permet quand même aux Genevoises et Genevois de venir au stade et de vibrer pour un sport. C'est chouette pour faire en sorte que le sport soit vécu de manière positive.

Un commissaire comprend que l'on va enlever la pelouse actuelle qui a eu un certain coût. Il se demande ce que cela signifie au niveau des installations sous la pelouse en gazon. Il croit que le coût pour changer la pelouse en gazon est, sauf erreur, de 4 millions de francs. Il aimerait savoir quel sera le coût pour revenir à la pelouse en gazon naturel.

M. Apothéloz confirme qu'il y a la structure de la pelouse et la surface en elle-même. Il est ainsi prévu de changer la surface, mais en gardant la structure qui a été financée par un généreux donateur. L'objectif étant de revenir à du gazon, la structure sera conservée en accord avec ce donateur. Sur le coût du changement de surface, il faut que M. Apothéloz se renseigne.

Au sujet d'un calendrier plus précis sur la nouvelle patinoire, M. Apothéloz signale que Genève est le seul canton à ne pas avoir une patinoire aux normes. Quand il est arrivé au Conseil d'Etat en 2018, cela a fait partie de ses priorités d'offrir à Genève et à son équipe une patinoire digne de ce nom. Le calendrier est fixé, aujourd'hui, sur une inauguration autour de 2028. Si le Conseil d'Etat suit M. Apothéloz dans sa proposition, on devrait arriver, l'année prochaine,

voire cette année, avec un premier crédit d'études. La structure est confirmée par le comité de pilotage. Les éléments suivants sont aussi confirmés : le nombre de 8500 places, la deuxième glace et le P+R de 1200 places sur lequel la patinoire est construite. L'opération qui permet le financement de l'opération de fonctionnement est un DDP que l'Etat pourrait confier à quelqu'un. Il y a alors des retours financiers de l'ordre de 1,9 million de francs. Le club est aussi prêt à financer une sorte de loyer à hauteur de 1 million de francs. On aura aussi une grande discussion sur le « naming » de la patinoire en compensation d'un montant que l'on souhaite avoir entre 600 000 et 1 million de francs.

Un commissaire relève les péripéties que l'on a vécues avec le Stade de Genève, alors qu'on avait garanti qu'il n'y aurait pas de problème. Il espère que le montage financier pour la patinoire garantira que cela se passera bien. Il aimerait également savoir si l'Etat donnera le cas échéant des droits de superficie par rapport à ce qui s'est passé au Stade de Genève.

M. Apothéloz répond que c'est pour cette raison qu'ils prennent le temps de s'assurer que tout puisse être en ordre pour ne pas se retrouver dans la situation du stade. Dans la construction d'un tel bâtiment, il y a deux éléments à prendre en compte, la construction et l'exploitation, et il faut les résoudre en même temps. Pour l'exploitation, l'objectif proposé au Conseil d'Etat est d'assumer l'investissement de 157 millions de francs, ce qui permet à l'Etat de maîtriser l'ensemble du dispositif. Pour financer une partie du fonctionnement, il y a une parcelle, sur la parcelle du Trèfle-Blanc, que l'on peut permettre à un promoteur d'exploiter sous la forme d'un DDP, ce qui permet un retour financier. M. Apothéloz veut s'assurer que cela joue au niveau de la construction de l'exploitation. Il va en tout cas proposer une aide de l'Etat, mais il faut ensuite compléter ce coup de main par du « naming », par le DDP, par les loyers du GSHC, etc. Si le dispositif, tel qu'il est prévu aujourd'hui, permet quelques loyers supplémentaires, on y sera évidemment favorable.

Le président note que, quand la problématique des DDP a été évoquée, il a été dit que beaucoup de DDP étaient offerts. Dans un tel montage financier, il demande si on n'a pas meilleur temps de dire que la valeur de terrain résiduelle fait partie de l'actif que l'on met dans la construction. Cela serait plus transparent que se retrouver, dans cinq ou dix ans, avec un DDP dont on s'aperçoit que l'on ne peut plus encaisser ces revenus.

M. Apothéloz indique que le département travaille sur plusieurs scénarios. Techniquement, le DF est un vrai support pour permettre d'être au plus près des besoins. La conseillère d'Etat et une secrétaire générale adjointe suivent les travaux pour permettre d'établir ces scénarios. M. Béguet vient aussi au comité de pilotage pour apporter ses compétences. Tous les scénarios lui seront transmis pour être le plus propre possible.



**Examen de la politique publique « E Environnement, énergie »****(Commissaires rapporteurs : MM. Jean Burgermeister et Serge Hiltbold)*****Audition du département du territoire****M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat/DT**M. Christian Goumaz, secrétaire général**M. Frédéric Dekoninck, directeur financier*

Les commissaires rapporteurs indiquent que la sous-commission a le sentiment de services qui fonctionnent bien et font un bon travail. Il y a des écarts entre le budget et les comptes souvent modestes, qui sont expliqués et dont la commission des finances a été avertie en amont et, pour l'essentiel, il n'y a pas énormément de choses à remarquer. Ensuite, il y a une appréciation politique sur cette politique publique qui est relativement vaste, dans la mesure où elle peut être très transversale, mais dont le budget n'est pas forcément très conséquent. Il y a aussi une appréciation politique sur les objectifs fixés et un des rapporteurs doute que l'on se dirige actuellement vers une réduction de 60% des gaz à effet de serre d'ici à 2050. Enfin, sur les comptes et le rapport d'activité de l'administration, les explications étaient très claires.

L'autre commissaire rapporteur indique qu'il y a des questions complémentaires posées sur des indicateurs et que des réponses écrites ont été envoyées en tout cas sur les contrôles des substances dangereuses. On est assez satisfait des réponses données où l'on voit notamment que les chantiers sont cadrés et que les résultats étaient bien meilleurs que lorsque le système n'était pas soumis à autorisation. Pour les entreprises dites citoyennes et la structure qui est faite, il y a de meilleurs résultats que quand ce n'est pas encadré. Au niveau des contrôles sur les indices de consommation de chaleur, on a vu qu'elles entraient aussi dans les statistiques, comme quoi cela n'était pas conforme, ce qui donnait des chiffres un peu plus importants.

M. Hodgers remercie plutôt ses équipes et son secrétaire général en particulier qui est vraiment le gardien du temps. Pour le reste, il rejoint le vœu qui a été exprimé, mais ce n'est pas cette seule politique qui permettra d'arriver à une réduction de 60% des émissions de CO<sub>2</sub>. C'est quelque chose de beaucoup plus large. Il y aura besoin d'investissements, mais ce n'est pas la question du budget de fonctionnement qui sera prégnante. C'est beaucoup plus dans l'investissement et dans le changement de comportement. C'est un autre débat, mais sur l'aspect des comptes on peut dire que les choses sont calées.

Un commissaire note qu'il est indiqué, dans le rapport de sous-commission, que « Genève devrait avoir le climat des Pouilles en 2010 », mais il imagine que c'est en 2070. Ce que confirme M. Hodgers.

S'agissant de l'électro-mobilité une commissaire indique qu'il est mentionné qu'une subvention a été accordée pour l'installation de bornes de recherche pour les particuliers. Elle aimerait savoir quelle est la stratégie du Conseil d'Etat et du département concernant l'électro-mobilité. Car elle est convaincue que le remplacement d'un parc de véhicules à moteur thermique par un parc de même nombre de véhicules électriques est un non-sens. Ce n'est pas une solution d'avenir. Tout simplement, on ne sera pas en mesure de produire l'énergie suffisante pour alimenter ces véhicules. Au-delà d'encourager au cas par cas l'achat de véhicules électriques pour remplacer un certain nombre de véhicules à moteur thermique, elle aimerait savoir s'il y a une stratégie plus globale de se dire qu'une partie du parc peut être remplacée, mais que cela ne peut pas être simplement pour faire un copier-coller du parc de véhicules actuels en disant que l'on passe simplement du thermique à l'électrique.

M. Hodgers indique que les questions du nombre de voitures, de nombre de places de stationnement, de nombre de voies dédiées à l'autonomie par rapport au nombre de voies dédiées aux transports publics ou à la mobilité douce, c'est vraiment la politique publique « M. Mobilité » prise en charge par le DT. Quant à la politique d'encouragement à l'électro-mobilité menée par l'office cantonal de l'environnement, elle est vraiment sur la bascule des motorisations. En fait, ce n'est pas une politique de mobilité dans ce sens. C'est une politique d'évolution technologique vers des modalités moins polluantes. Aujourd'hui, après des années d'études et de contre-études, on sait que, sur l'ensemble du cycle de vie, une voiture électrique a un impact environnemental de moitié par rapport à un véhicule thermique. Ce n'est pas dix fois moins, comme on le disait à une époque, et c'est pour autant qu'elle ne se recharge qu'à l'électricité renouvelable. Cela étant, un bouchon de 200 voitures thermiques ressemble furieusement à un bouchon de 200 voitures électriques. Cela ne résout donc pas le problème de la mobilité. C'est un autre débat qui est celui de l'usage du domaine public. Pour autant, cela résout deux choses, d'une part les émissions de CO<sub>2</sub> et, d'autre part, cela élimine les pollutions de particules fines, ce qui est de la pollution locale. C'est dans ce sens où c'est vraiment l'office cantonal de l'environnement qui est au taquet sur cette question de l'électro-mobilité. Cela a en effet un impact climatique, même s'il est plus modeste que ce que l'on a cru il y a quelques années, mais cela a un impact immédiat en termes de qualité de l'air. Par contre, cela n'a aucun impact

sur l'encombrement de la voirie, sur les bouchons et sur ce qui fait l'usage du domaine public.

Ensuite, elle demande s'il a été fait un calcul pour savoir combien de véhicules électriques on a la capacité d'alimenter à Genève dans les dix ou vingt ans à venir et s'il serait possible d'acheter plus d'électricité renouvelable.

M. Hodgers indique que le canton de Genève achète trois quarts de son électricité à l'extérieur. Il pourrait donc en acheter davantage. On pourrait donc tous les alimenter, mais la question est plutôt globale. Il confirme que cela serait possible vu qu'il y a la production éolienne en Europe du Nord, le solaire, etc., et que le marché répond. Si vous voulez acheter deux ou trois fois plus d'électricité renouvelable, vous pouvez, même si cela deviendra de plus en plus cher. Il relève la justesse des propos de la commissaire, car si l'ensemble du parc automobile du monde est électrique, à moins d'investir très fortement dans l'énergie nucléaire, on n'arrivera pas à couvrir ces besoins. La commissaire a ainsi raison de dire que l'électrification du parc automobile peut créer une surdemande en matière d'électricité renouvelable qui va rentrer en concurrence par rapport aux autres usages de l'électricité, mais c'est vraiment si cela bascule de manière extrêmement forte et on n'en est de loin pas là.

Un des commissaires rapporteurs indique qu'il n'a pas mis dans le rapport que la subvention aux bornes de recharge électriques était initialement une promotion pour les vélos électriques. Il y a ainsi eu un transfert modal pas forcément très bienvenu. Il a suggéré au conseiller d'Etat, étant donné que l'on essaie de favoriser la population à prendre le vélo, ce que l'on a vu avec les belles pistes cyclables qui ont fleuri à travers le canton, de rediriger cette subvention vers des achats ou même de l'entretien de vélos. Finalement, ce n'est pas tout de faire des pistes cyclables. Il faut encore que les gens puissent rouler sur celles-ci. M. Hodgers était toutefois à moitié convaincu par sa suggestion.

M. Hodgers est 100% convaincu, mais ce n'est plus de la politique énergétique. C'est de la politique de la mobilité.

Concernant le recyclage des déchets plastiques au-delà du PET et l'expérience-pilote réalisée par Serbeco, on sait en effet que, dans un certain nombre de pays d'Europe, les déchets plastiques sont recyclés alors que ce n'est pas le cas à Genève. Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est et si, bientôt, un certain nombre de plastiques pourront être mieux recyclés dans le canton.

M. Hodgers signale que c'est une question qui a beaucoup occupé le département. Le Conseil d'Etat va bientôt présenter sa stratégie en matière de déchets et on pourra avoir ce débat de manière plus approfondie. Elle est en

consultation à l'ACG, mais cela a pris trois mois de retard en raison de la crise sanitaire. Fondamentalement, dans d'autres pays, le plastique est récupéré et trié, mais il faut voir ce que l'on entend quand on dit qu'il est valorisé. En effet, ils ne disent pas qu'il est recyclé, mais qu'il est valorisé, et la nuance est de taille.

Selon les recherches réalisées par le département, il apparaît que les plastiques étant de natures tellement différentes aujourd'hui en Europe, il n'y a pas toujours de filière pour les réutiliser dans le sens où le plastique redevient du plastique. Le problème est que, dans des pays comme la France ou l'Italie qui permettent encore les mises en décharge, incinérer le plastique est pour eux de la valorisation. Cela compte alors comme étant recyclé. Cela étant, comme le canton de Genève brûle tous ses déchets, cela veut dire qu'il valorise 100% de ses plastiques. Cette différence d'appréciation fait que, quand on lit quelque chose sur l'étranger, il faut voir s'ils disent « valoriser » ou « recycler ». S'ils disent « recycler », il faut voir quelles sont les filières européennes qui reprennent tels types de plastiques et qui ont du plastique. Ici, il y a une super filière qui est celle du PET qui redevient du PET, mais c'est le seul plastique comme ça. Ensuite, il y a une telle variété de plastiques que l'on constate qu'ils les mettent de côté pour que cela ne se retrouve pas dans une décharge, mais cela part en incinération qui produit de l'énergie, c'est-à-dire exactement ce que font les Cheneviers. En mettant cela dans la nouvelle loi, on le fait aussi.

Si on considère que valoriser c'est recycler et qu'incinérer c'est recycler – ce qui est un raccourci intellectuel inadéquat selon M. Hodgers – on pourrait dire que les Genevois recyclent à 100% parce que, au pire, leurs déchets se retrouvent à être de la chaleur pour leurs appartements et, du coup, on n'emploie pas du mazout pour se chauffer. Ce n'est toutefois pas ainsi que le Conseil d'Etat veut mener sa stratégie en termes de déchets. Il y a trois piliers. Il s'agit tout d'abord de ne pas produire de déchets. Ensuite, s'il y a déchet, il doit être trié et recyclé, c'est-à-dire redevenir de la matière. Enfin, si on n'y arrive pas, on doit incinérer aux Cheneviers pour garder ces calories sur Genève.

Le commissaire a lu que Serbeco disait qu'il était possible de transformer ces plastiques en matière, mais que ce n'était pas assez rentable. Du coup, ils ont abandonné. On peut ainsi se demander si l'Etat ne devrait pas intervenir.

M. Hodgers confirme que l'on peut recycler tel ou tel plastique. Toutefois, l'Etat de Genève n'est pas un industriel. Il faut qu'ils regardent auprès des industriels et, plus généralement, au moins au niveau européen, si ce n'est au niveau mondial, qui achète ce type de plastiques. Evidemment, ce sont les prix du marché mondial et c'est dans ce sens qu'ils ont de la peine à établir un marché. Le problème de ces fluctuations de prix, c'est les Français,

notamment, qui mettent cela dans des bacs jaunes, c'est ensuite racheté par des pays comme l'Indonésie et cela se retrouve dans des rivières ou à portée des villages des pays du Sud. Finalement, c'est revendu à plusieurs reprises et on n'en retrouve plus de traces. Pour le Conseil d'Etat, il s'agit d'accepter une filière de recyclage uniquement si on vérifie la traçabilité. Il y a énormément d'opacité et, dans les pays du Sud les plus pauvres, il y a énormément de décharges où cela coûte finalement moins cher de mettre en décharge ce que les Occidentaux ont recyclé que le revaloriser en matière première. Le jour où le pétrole aura un autre prix, le marché s'ouvrira.

M. Hodgers indique que l'on n'arrivera pas à résoudre, au niveau cantonal et même au niveau national, les problèmes de débouchés d'un plastique quelconque recyclé, sauf pour le PET parce qu'il y a une filière avec un cycle relativement fermé. En revanche, on n'arrive pas à fermer d'autres cycles.

### ***Audition des Services industriels de Genève (SIG)***

Considérant les travaux de la commission de l'énergie et des SIG sur les comptes de l'entité et ayant reçu les informations de l'audition par la sous-commission, la commission à décider de pas auditionner les SIG en plénière.

**Examen de la politique publique « F Formation »****(Commissaires rapporteurs : MM. Christian Bavarel et Murat-Julian Alder)*****Audition du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse****M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat/DIP**M. Édouard Martin, directeur budget et contrôle de gestion/DIP**M. Laurent Barbaresco, directeur financier/DIP**M. Christian Haberler, directeur du service de la comptabilité/DIP**M. Samy Jost, directeur du service des subventions/DIP*

Les commissaires rapporteurs remercient les participants à l'audition de la sous-commission. La sous-commission a consacré une partie du temps à discuter de politique générale et de la perspective pour les années à venir, mais cela n'apparaît pas dans le résumé envoyé aux commissaires, étant donné que ce n'est pas pertinent pour l'examen des comptes. Ils constatent un dépassement qui est dû exclusivement à la problématique des annuités, ce que l'on savait, mais c'est un effet de 33 millions de francs pour le département.

Ensuite, ils relèvent que les comptes 2019 constituent une sorte de bilan d'entrée avec ce qu'il se passe avec le COVID-19. La sous-commission a eu une discussion intéressante autour de la formation duale où il manque près de 1000 places d'apprentissage cette année. Il faut ainsi garder à l'esprit les comptes 2019 pour comparer avec ce qui va se passer. Il est en effet difficile pour les entreprises d'engager des jeunes de moins de 18 ans pour des raisons de santé et de sécurité au travail. On se rend également compte qu'il y a une différence entre un jeune en formation duale et un élève qui est dans une formation de CFC à plein-temps parce que les règles ne sont pas les mêmes. Si on est à l'école de mécanique ou chez un mécanicien, les règles appliquées ne sont pas les mêmes. De plus, les coûts ne sont pas les mêmes. On se retrouve ainsi avec un taux d'apprentissage parmi les plus faibles de Suisse à Genève. Avec la politique de formation jusqu'à 18 ans, on voit que cela a un coût. Toutefois, si des jeunes pouvaient trouver la bonne voie dès la sortie du cycle d'orientation avec quelque chose qui soit reconnu, cela a aussi une influence financière très forte. On voit toujours le côté social de se dire qu'il faut que les jeunes soient bien formés, mais il y a aussi un côté financier.

Par rapport au fait de pouvoir orienter les jeunes dès le départ, on voit que la difficulté ne se trouve pas du côté du DIP, mais ailleurs. Le DIP a besoin du soutien du Grand Conseil pour que les jeunes puissent être orientés plus

facilement vers des filières qui sont plus intéressantes pour eux, mais en même temps moins onéreuses. Le DIP se retrouve ainsi à porter financièrement des politiques qui viennent d'ailleurs, notamment du SECO.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta remercie les deux commissaires. Du point de vue de la gestion et de la comptabilité, l'élément essentiel qui ressort est le décalage avec l'annuité 2016 qu'il a fallu payer. Cela a ainsi impliqué un dépassement, accepté par la commission des finances sur la ligne 30, mais aussi sur la ligne 36 pour les subventionnés. Pour le reste, il n'y a rien de très marquant.

Elle a insisté sur un point qui est une inquiétude pour elle concernant les finances de l'Etat. Depuis un certain nombre d'années, on assiste à une augmentation des effectifs d'élèves et cela ne va pas diminuer. Longtemps, on a eu une augmentation au secondaire II en raison des parcours qui se rallongeaient. Maintenant, on est dans une période à peu près stable pour le secondaire II, mais, depuis quelques années, le primaire augmente et va continuer à augmenter. Les prévisions démographiques donnent ainsi une augmentation au primaire de 948 élèves à la rentrée 2020, de 605 élèves à la rentrée 2021, de 430 élèves à la rentrée 2022 et 346 élèves à la rentrée 2023. L'augmentation est donc moins forte, mais cela augmente toujours. Il faut également voir que ces jeunes arrivés en masse au primaire arriveront en masse au cycle d'orientation dès 2021 et, donc, à l'ES2 dès 2024. Pour le cycle d'orientation, il est prévu -10 élèves pour la rentrée 2020, +351 élèves pour la rentrée 2021, +584 pour la rentrée 2022 et +489 élèves à la rentrée 2023. Ensuite, à partir de 2024, il y aura l'effet sur le secondaire II. Malheureusement, cela veut dire que le canton de Genève ne va pas être dans la situation de cantons comme Neuchâtel, Jura ou Fribourg qui ont eu des stabilités voire des baisses d'effectifs d'élèves. Genève est le canton romand qui a la plus forte hausse. Vaud augmente aussi, mais de moitié moins que Genève. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta souhaitait faire part de ce souci parce que cela a un impact sur les postes, sur les bâtiments, mais aussi pour les communes. Cela pose ainsi pas mal de questions.

Une commissaire note, concernant les camps scolaires, qu'il y a eu des modifications de leurs conditions de financements en 2019. Il y a d'ailleurs un écart dans les comptes sur la nature 31. Elle aimerait savoir si des sorties scolaires ont dû être annulées ou reportées pour des questions de restriction du financement, notamment parce qu'il n'est plus possible de demander une contribution financière aux parents.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ne croit pas qu'il y ait aucune situation de ce type qui soit remontée. Toutefois, à un moment donné, on va se retrouver avec l'impossibilité de payer et d'assumer les subventions. Pour 2020, l'effet COVID-19 fait que des choses ont été supprimées et il n'y aura peut-être pas

de soucis à ce niveau. Par contre, à terme cela va être problématique. L'enjeu est d'essayer de trouver un financement, notamment auprès des communes pour l'école obligatoire. Les discussions devaient avoir lieu avec les communes au printemps, mais le COVID-19 a tout stoppé. Les travaux vont devoir reprendre, mais cela veut dire qu'il n'y aura pas de décision pour l'année scolaire 2020-2021. Pour autant qu'il n'y ait pas d'effet COVID, on va partir dans du hautement recommandé tant qu'on n'aura pas pu traiter cette question.

M. Martin précise que le dépassement mentionné dans l'exposé des motifs est couvert par les reports de crédit 2018 sur 2019, mais c'est un point d'attention. Il y a une croissance démographique continue dans l'enseignement supérieur et ces camps sont organisés pour les élèves de 5P à 8P. Si on veut maintenir le même volume d'offres, cela commence à poser des soucis financiers, d'où ce dépassement heureusement couvert par les reports.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ajoute que, indépendamment du fonctionnement traditionnel, c'est aussi la ligne 31 qui est importante par ce type d'éléments.

La commissaire constate, par rapport au programme F01 sur l'enseignement obligatoire, que le premier indicateur, sur le taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence aux pairs en fin de 4<sup>e</sup> et en fin de 8<sup>e</sup>, a des objectifs qui ne sont pas si élevés que cela. Par ailleurs, les résultats sont bien en deçà des valeurs cibles et même des valeurs aux comptes 2018. Elle aimerait des explications à ce sujet.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que les indicateurs sont faits habituellement sur une moyenne. Le problème est qu'ils sont calculés sur une épreuve cantonale. En l'occurrence, il y a eu apparemment un problème avec l'épreuve de fin de 8<sup>e</sup> qui était clairement trop difficile. Il est difficile de voir, sur une année, s'il y a un phénomène qui se passe dans la durée. Ce qui doit les inquiéter, c'est si on continue à avoir de tels taux dans les années qui viennent. Cette chute sur une année s'explique probablement en raison d'une épreuve trop difficile, mais il peut aussi y avoir une volée particulière. Le département va observer ce qu'il se passe et s'il y a de meilleures explications à terme. Pour le cycle d'orientation, c'était tout le débat sur la section CT, la moins exigeante et celle où il y a le moins d'élèves. Dès lors, ramené au nombre total d'élèves du cycle d'orientation, c'est marginal. On pourrait même dire que le taux de réussite a doublé, mais il s'agit juste d'un passage de 1,1% à 2,2% environ. Tout cela doit ainsi être observé sur une plus grande longueur. Pour le cycle d'orientation, c'est ce qui les amène à aller vers le projet CO22 pour essayer de s'attaquer à ce type de questions.

Ensuite, elle dit avoir cru comprendre que le déclassement des terrains au Pré-du-Stand était nécessaire pour permettre la construction du cycle



d'orientation du Renard sur les terrains de Balexert. Depuis, elle a entendu que le cycle d'orientation pourrait quand même se faire à cet endroit. Elle aimerait donc des précisions à ce sujet.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta rappelle que le cycle d'orientation est passé de 700 à 900 élèves. La discussion qu'a eue le Conseil d'Etat après le refus du projet de déclassement a été de voir ce qu'il privilégiait. Sans même qu'il n'y ait de débat, tout le monde a dit qu'on n'a pas le choix. On doit construire le bâtiment du cycle d'orientation. Dès lors, il faut trouver des solutions pour les terrains de foot. Des solutions ont ainsi été trouvées, mais il faut s'adresser à M. Apothéloz pour les aspects qui concernent son département. Le cycle d'orientation va donc se faire, mais sauf erreur à l'échéance de 2026. Le problème est que, à la rentrée scolaire 2025, si les prévisions démographiques se confirment (comme ce sont des élèves qui sortent du primaire pour aller au cycle d'orientation, il y a peu de chances qu'il y ait des changements majeurs par rapport à ce qui est prévu) on va avoir un vrai souci pour savoir où mettre les élèves du cycle d'orientation, mais cela jouera à un ou deux mois près. Si on veut pouvoir y mettre des élèves en septembre, il faut que le cycle d'orientation soit fini durant l'été au plus tard. Tout d'un coup, s'il devait être fini en octobre, on sera coincé. Parfois, il ne faut donc pas grand-chose pour que l'on reporte d'une année l'ouverture d'un bâtiment scolaire.

La commissaire note que c'est un bâtiment qui devra accueillir notamment les élèves du quartier de l'Etang où il y aura des habitants avant 2025.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta relève qu'il s'agit de la problématique plus générale des bâtiments scolaires pour le cycle d'orientation. Le département cherche des solutions en envisageant des pavillons provisoires dans tous les cycles d'orientation où cela serait possible. Le problème est que cela ne donne que des salles sèches. On peut ainsi augmenter un peu le nombre de places, mais après on n'a plus les salles adéquates, par exemple pour la gym ou pour les sciences. Cela va donc être extrêmement serré et il faut espérer qu'il n'y ait pas de retard sur les bâtiments scolaires. De plus, les salles de classe actuelles dans les cycles d'orientation sont relativement petites. On ne pourrait donc pas dire que l'on met 28 élèves par classe durant une année, quitte à avoir un deuxième enseignant de temps en temps. On aurait simplement des problèmes de places. C'est la grande inquiétude dans un canton comme Genève où toute construction prend énormément de temps. Il y a toujours des oppositions et le terrain est difficile à trouver. D'ailleurs, l'histoire de Pré-du-Stand est intéressante puisque l'on voit qu'il y a tout un effet en cascade. Il est ainsi compliqué aujourd'hui de trouver des locaux.

Un commissaire note M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a fait des déclarations publiques en 2020 pour favoriser l'apprentissage, mais il y a une inquiétude

d'un certain nombre de parents sur ce sujet. Il demande si M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a des compléments à ce sujet. Par rapport à 2019, il y a des éléments structurels dans les problèmes qui lui sont rapportés et qui sont les difficultés pour les entreprises de prendre des apprentis, notamment par rapport aux commissaires d'apprentissage dont les exigences auraient augmenté, ce qui aurait un effet dissuasif sur les professionnels voulant embaucher des apprentis.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que l'effet COVID-19 fait que beaucoup d'entreprises, vu l'incertitude sur l'avenir, hésitent à prendre des apprentis. C'est un problème que l'on trouve dans d'autres cantons. Dès le début du confinement, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a été alertée sur cette problématique et ils ont travaillé avec les partenaires sociaux à un plan d'action adopté et présenté par le Conseil d'Etat le 7 mai dont une mesure devrait permettre de rassurer en partie la population. Ainsi, on voit que, par rapport à l'année dernière, il y a 1000 places de moins offertes aujourd'hui sur le marché et, donc, potentiellement 1000 jeunes qui pourraient se retrouver à ne rien faire ou à être en formation à plein temps, ce qui a un coût plus cher pour le canton (en moyenne un apprenti à plein-temps ou un élève de l'ECG coûte 5500 francs de plus annuellement au canton qu'un apprenti en dual). La question était d'essayer de dire qu'on prenne quand même ces 1000 jeunes dans les cours théoriques jusqu'au mois de novembre et qu'ils soient accompagnés par des personnes de l'OFPC pour essayer de décrocher une place d'apprentissage d'ici novembre ou décembre. On va ainsi décaler la rentrée dans l'entreprise, mais entre-temps ils feraient les cours d'école ainsi que les cours interentreprises si certains ont lieu à ce moment. Cette mesure permettra peut-être à des entreprises de ne se décider qu'au mois d'octobre.

Maintenant, le département est en train d'élaborer avec l'OFPC le plan de sélection de ces jeunes. Ils ne devraient pas se retrouver sur le carreau, mais il faudra se battre pour décrocher avec eux une place d'apprentissage entre maintenant et le mois de novembre. Le département est aussi en contact avec le SEFRI parce que le plan d'action a des coûts. Certains devront être assumés par le canton à plein, notamment les mesures consistant à payer les trois premiers mois du salaire d'un apprenti pour tout nouveau contrat signé. Tout ce qui est coaching, accompagnement des jeunes, recherches de places, d'après les informations dont dispose M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, la Confédération devrait payer des postes d'auxiliaires et il n'y aurait alors pas de demande financière au Grand Conseil de postes pour accompagner tout ce travail.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a eu à midi une discussion avec le directeur général de l'OFPC qui a eu le SEFRI au téléphone qui viendra à Genève le 19 juin. Ce que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta regrette dans cette histoire, c'est que, juste avant le

COVID-19 (début mars), il y avait 13% de contrats d'apprentissage en plus que d'habitude à la même période. Alors que tout le travail fait depuis des années portait ses fruits, le COVID-19 a tout cassé, mais le département va faire le maximum pour ne pas laisser de jeunes sur le carreau. Cela étant, l'apprentissage dépend des entreprises et on ne peut pas les forcer à prendre des apprentis. En revanche, les places d'apprentissage à l'Etat vont être augmentées et la pression va être mise dans ce sens sur le grand Etat. D'ailleurs, il y a une QUE récente qui comprend une réponse sur les cliniques privées. On voit ainsi qu'il y a des secteurs entiers de l'économie où l'on pourrait faire plus, mais le Conseil d'Etat a peu de prises à ce niveau.

Concernant les commissaires d'apprentissage, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta va vérifier et envoyer une réponse écrite à la commission. Cela étant, il faut savoir que les exigences qu'il y a en apprentissage viennent de contraintes fédérales. Il est ainsi possible que cela soit lié à cela. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta donne l'exemple d'un point soulevé auprès du SECO. On voit que, au niveau du boom des vélos électriques, il faut des gens formés pour les réparations et l'entretien, mais on a peu de personnel compétent en Suisse. Souvent, on trouve des gens en France, mais ils n'ont pas fait leur formation en Suisse et elle n'est pas reconnue par la Suisse pour être formateur d'apprentis. Le département a fait une demande au SECO pour savoir s'il n'était pas possible de faire une exception, mais cela a été refusé. Il est revenu à la charge récemment pour avoir un peu de souplesse au moins pour une période transitoire, le temps de former des personnes sur place qui pourront ensuite rentrer dans les critères. Il y a souvent des ordonnances qui se comprennent dans une logique générale un peu abstraite, mais qui freinent concrètement les choses.

En réponse au commissaire qui demande s'il sera possible de faire une cérémonie pour les diplômes de fin de scolarité secondaire en fin d'année ou en septembre, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que le Conseil d'Etat a fait un arrêté qui se fondait sur toutes les mesures de protection mises en place et qui a dit que cela ne pouvait pas être organisé. Il n'y aura donc pas de cérémonie au sens large avec 500 personnes dans une aula, mais un certain nombre d'écoles vont organiser pour leurs classes des choses individuelles. Le collège et école de commerce André-Chavanne va par exemple prendre tout l'après-midi pour remettre, par petits groupes, les titres aux élèves. Quant à prévoir quelque chose à l'automne, c'est délicat. Par exemple, la cérémonie à l'Arena, qui a lieu en principe en septembre pour les CFC, sera certainement annulée. Les milieux professionnels et l'OFPC essaient de voir ce qu'il est possible de faire, mais une telle cérémonie ne s'organise pas à la dernière minute. On ne peut pas prendre le risque de la préparer, avec le coût que cela

a, et de revenir ensuite en arrière. En d'autres termes, le département va essayer de faire au mieux, mais c'est une année spéciale dans tous les sens du terme.

Au sujet des réformes du cycle d'orientation en 2022 et des conséquences financières, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta signale qu'il y a un groupe d'accompagnement politique avec un député par parti au Grand Conseil. L'idée était que, au fur et à mesure des travaux, on puisse dire où les choses en sont, voir s'il y a des réticences, etc., pour préparer le terrain d'un projet de loi qui ne sera peut-être pas volumineux, mais dont les implications peuvent être importantes. A cause du COVID-19, deux séances ont dû être supprimées, mais cela reprend demain. Au départ, ils espéraient présenter le projet de loi au Conseil d'Etat en septembre-octobre, mais cela sera probablement en novembre-décembre. Même si le projet de loi n'a pas besoin d'être très lourd en termes légistiques, il s'agit d'arriver devant le parlement avec un projet de loi plus élaboré que les seuls articles de loi. En effet, il y a de nombreuses implications derrière. Si tout va bien, le projet de loi sera déposé à la fin de l'année 2020 avec un traitement par le Grand Conseil au premier semestre 2021 et l'idée de l'appliquer en 2022. Le cadre donné aux travaux est que cela soit fait à coût constant.

Un commissaire note, par rapport au programme F01, qu'il ressort cette différence de 5500 francs de différentiel de coûts par apprenti. Il aimerait savoir si c'est pour le primaire, le secondaire et le tertiaire. En tout cas, pour le primaire et le secondaire, il y a des équipements assez importants et on peut se demander si c'est listé ou non. Par rapport au plan formation, qui est très bien, il estime qu'il y a un équilibre à trouver entre vouloir faciliter le travail des commissaires et l'encadrement de la formation. On voit que certaines entreprises sont parfois réfractaires à se faire encadrer. Il a même parfois refusé des autorisations de former parce que les gens n'étaient pas au courant. Il en va de la crédibilité de l'apprentissage. Depuis l'époque où les commissaires étaient des retraités qui venaient donner un coup de main, on voit une nette évolution. Maintenant, c'est devenu de plus en plus exigeant au fil des ordonnances et c'est de la responsabilité des associations professionnelles de faire ce travail. Il y a un équilibre à trouver. On ne doit pas être trop laxiste pour encadrer l'apprentissage et ne pas non plus embêter des gens formés depuis 25 ans et qui ont toujours eu de bons résultats.

Ensuite, il indique que, par rapport à la participation aux forfaits de base, il y a une augmentation de 16,5% de la contribution de la Confédération, ce qui est plutôt une bonne chose. Il aimerait savoir si chaque canton va se battre avec le SEFRI pour augmenter la participation de la Confédération ou s'il y a des taux différenciés par canton. Il demande comment cela se passe avec ces forfaits de base de la Confédération.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que le forfait pour Genève est d'environ 40 millions de francs pour la formation professionnelle. Elle ne sait toutefois pas si c'est différencié par branche ou par secteur. Elle va se renseigner.

Le commissaire estime qu'il s'agit de voir si c'est intercantonal, par exemple, et M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que le principe du forfait de base est que la Confédération paie les 25% des coûts de la formation professionnelle. Cela va probablement varier, mais la Confédération paie le 25%. Actuellement, il y a des discussions et tous les cantons ont demandé à leurs parlementaires fédéraux de faire pression sur la Confédération, qui a présenté son message FRI, pour qu'elle augmente son forfait de base à 30%. Le problème est que la Confédération paie un peu, mais qu'elle a quasiment tous les pouvoirs. Les cantons aimeraient ainsi que la Confédération paie un peu plus.

Le commissaire relève, par rapport à la politique F05, qu'il y a une augmentation du nombre d'étudiants qui étudient dans d'autres cantons, ce qui est financièrement intéressant pour le canton de Genève. Il aimerait toutefois savoir s'il y a un effet boomerang, si les étudiants partent dans d'autres cantons parce qu'il n'y a pas certaines formations à Genève ou que le niveau baisse à Genève et, le cas échéant, dans quels établissements. Il s'agit de savoir quels sont les établissements qui challengent le canton de Genève.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que les étudiants genevois partent plus parce qu'ils sont moins grégaires que par le passé. Maintenant, il peut aussi y avoir l'attractivité pour certaines filières. Il y a notamment la question récurrente de la formation des enseignants primaires qui passe par l'Université à Genève. Les jeunes qui sortent de l'ECG avec une maturité pédagogique ne peuvent rentrer aujourd'hui dans le cadre universitaire et partent donc dans d'autres cantons. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a encore discuté avec le recteur, cette semaine, pour voir comment faire pour que ces gens qui ont fait l'ECG, mais pas une maturité gymnasiale, puissent entrer dans le cursus à Genève. Sinon, ils partent et cela coûte au canton. Quant à la qualité de l'université, Genève a l'une des meilleures universités du monde francophone. Les prix Nobel qu'elle a obtenus vont probablement améliorer sa place dans les rankings. Pour autant, ce n'est pas tellement cela qui fait que les jeunes partent. Certains sont aussi très contents de partir à 20 ans et de devenir ainsi indépendants.

Au sujet des EPF concernant le nombre de jeunes qui partent par exemple à Zurich, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta confirme qu'un certain nombre de jeunes partent se former dans les écoles polytechniques, mais elles font de l'ingénierie. Ce n'est pas tout à fait la même chose que la faculté des sciences à Genève. Elle dit souvent aux jeunes que l'EPFL est loin derrière l'UNIGE

en termes de rankings de manière générale (l'EPFZ est un peu meilleure que l'UNIGE dans les rankings), notamment dans le domaine des sciences.

M. Jost ajoute qu'il y a aussi une offre qui n'existe que dans d'autres cantons, par exemple l'ethnologie à Neuchâtel ou un master en droit bilingue à Fribourg.

### ***Audition de l'Université de Genève***

Suivant la recommandation des commissaires rapporteurs de considérer le rapport de la sous-commission comment suffisamment complet, la plénière de la commission des finances à décider de sursoir cette année à l'audition de l'Université de Genève.

**Examen de la politique publique « G Aménagement et logement »**  
**(Commissaires rapporteurs : M<sup>me</sup> Caroline Marti et M. Yvan Zweifel)**

*Audition du département du territoire*

*M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat/DT*

*M. Christian Goumaz, secrétaire général*

*M. Frédéric Dekoninck, directeur financier*

Les commissaires rapporteurs indiquent que la sous-commission a titillé le département notamment sur les indicateurs. Ceux-ci ont un rôle essentiel pour l'administration et le Conseil d'Etat pour savoir si les objectifs sont atteints ou non, mais ils sont également utiles pour les députés pour les mêmes raisons. Toutefois, on a parfois l'impression que certains indicateurs ont été laissés là, qu'ils avaient été mis parce qu'il fallait en mettre ou qu'ils n'ont surtout pas été mis à jour. Le but des indicateurs n'est pas de faire plaisir aux députés, mais d'abord de servir d'outil d'aide à la direction pour le Conseil d'Etat et pour l'administration et, ensuite, pour les députés en termes de contrôle des comptes. Ils pensent que certains indicateurs n'ont peut-être plus de raisons d'être, que d'autres devraient être inventés et que certaines devraient être mises à jour. Une des rapporteurs ajoute qu'elle a des questions à adresser au département sur les documents transmis à la suite de l'audition.

M. Hodgers pense qu'un travail devrait être centralisé par le DF pour harmoniser la logique des indicateurs. Selon les politiques publiques, on est sur un microdétail, mais il peut aussi y avoir des indicateurs extrêmement vastes et abstraits. Il partage l'appréciation des rapporteurs.

A la suite de quoi un commissaire aimerait entendre M. Hodgers sur la question des surtaxes qui concernent apparemment surtout les HM plus que les HLM. Il note que les locataires peinent bien souvent à les payer et il demande si cela signifie que beaucoup d'entre eux ne les paient pas parce qu'ils n'ont pas les moyens pour le faire.

M. Dekoninck répond qu'ils les paient sur une période beaucoup plus longue. Des arrangements sont mis en place pour aider au remboursement.

M. Goumaz apporte des précisions sur ce mécanisme des aides individuelles. La surtaxe est aussi une forme d'aide individuelle, mais à rebours. Pour des personnes qui ont trop de revenus, on compense par le biais de la surtaxe le fait qu'ils sont au-dessus des barèmes. Quelque part, quand les personnes rentrent dans le logement, c'est correctement calé et les gens savent à quoi s'attendre. Ensuite, cela fonctionne avec le RDU et beaucoup de

locataires n'actualisent pas leurs revenus et sont ensuite rattrapés parce que, deux ans après, le système fait que, avec la déclaration fiscale, on peut vérifier si ce qui a été déclaré à un moment donné dans le cadre de la politique du logement était conforme aux revenus déclarés au fisc. Quand il y a une différence, il y a un rattrapage, soit parce que l'allocation logement a été trop importante et qu'un rétroactif va être demandé, soit parce qu'il n'y avait pas de surtaxe et que, en réalité, la personne aurait dû verser une surtaxe ou que cette surtaxe aurait dû être plus élevée que le montant qui a été perçu. Puisque le rétroactif s'opère deux ans plus tard, cela devient, à un moment donné, des montants conséquents. Par ailleurs, comme, dans la politique du logement, on n'aide pas nécessairement que les familles les plus aisées, quand vous recevez une facture de plusieurs milliers de francs, cela peut coïncider dans le cadre du budget. La règle qui est appliquée, c'est que, au bout de 90 jours, on provisionne à 100%. Cela veut dire qu'il y a des taux de provisionnement qui sont assez importants dans le cadre de cette politique publique.

Un commissaire constate qu'il est mentionné, dans le rapport de sous-commission, qu'il est provisionné 100% au-delà de 15 jours pour ces problématiques de surtaxes non payées, et M. Dekoninck précise qu'il ne s'agit pas de 15 jours, mais de 90 jours.

Le commissaire poursuit sur une question sur la problématique des expertises des terrains du PAV qui ont été faites avec des bases de calcul qui sont pertinentes pour un expert et qui le sont peut-être moins pour un autre, mais surtout qui sont pertinentes selon le but pour lequel l'expertise a été effectuée. Dans ce cadre, le commissaire est surpris de la dévalorisation de ces actifs pour les passer dans la fondation PAV. Il soupçonne une volonté de l'Etat de faire passer des biens à des valeurs inférieures à la fondation PAV, qui sera sous le contrôle du Grand Conseil, mais on sait ce que sont ces institutions publiques avec des membres représentants des partis au Grand Conseil. La transparence est moyenne. Il s'agit donc de savoir pourquoi il n'a pas été envisagé de faire, comme cela se fait pour les privés ou les institutionnels qui acquièrent des terrains, en fonction du montant qui pourra être admis par l'OCLPF dans le cadre des plans financiers futurs. Le commissaire demande s'il n'aurait pas été envisageable de le faire de cette manière, c'est-à-dire de vendre au prix de l'expertise, mais avec une réserve pour la valeur future qui sera admise dans le cadre des plans financiers.

M. Hodgers estime qu'il faudra poser la question à la conseillère d'Etat chargée du département des finances quand la commission va l'auditionner, puisque cela a été une décision unilatérale de ce département qui s'est imposée au DT au moment de ce transfert. Il pense que la question doit être posée dans l'autre sens. Il s'agit de savoir si la valeur donnée en 2012 était adéquate. Cela



avait donné lieu à un boni dans les comptes de 400 millions de francs cette année-là.

Le commissaire indique qu'il pose la question aussi pour cette raison, car la commission a parlé à tout à l'heure de réserve conjoncturelle. On peut ainsi faire dire aux comptes ce que l'on veut. Cela fait des années qu'on essaie, avec les actifs de l'Etat, une fois de les reprendre à la FTI, une fois de les redonner au PAV, une fois de les reprendre à l'Etat, etc., pour rendre les comptes plus acceptables et, surtout, pour cacher les difficultés que les finances de l'Etat pourraient rencontrer et permettre, de cette manière, de continuer à dépenser de manière outrancière, et on en voit aujourd'hui les conséquences. Quand on a parlé de cela, dans le cadre de discussions, il a été dit clairement à la commission des finances qu'il fallait voir cela avec le DT.

M. Hodgers souligne que l'évaluation de la valeur des actifs de l'Etat de Genève appartient clairement au DF. Quant à savoir si cela a été fait sous forme de mandat qui a aussi été donné par le DT ou pas du tout, il indique que le DT a été consulté.

Le commissaire reconnaît qu'il n'a pas l'expertise sous les yeux, mais l'objectif de celle-ci le surprend. Il y avait notamment un élément qui le surprenait et qui était très clairement que l'expertise était faite dans le but de passer des biens immobiliers à la CPEG.

M. Goumaz signale qu'un enjeu de cette affaire est d'éviter, à un moment donné, de passer à la fondation PAV des actifs qui seraient jugés, en particulier par des réviseurs, de façon excessive, ce qui obligerait, dans le cadre du premier exercice de la fondation, à devoir passer des dévaluations sensibles et plomber complètement son bilan. Ce n'est pas démarrer correctement une fondation que de lui transférer des actifs dont la valeur ne serait pas reconnue par les réviseurs. Du côté des comptes de l'Etat, c'est un peu le même enjeu. Derrière, il faut que les actifs ne soient pas surévalués, sinon on ne donne pas une image fidèle des actifs de l'Etat si on valorise à un montant qui est excessif par rapport à celui qui peut être reconnu par les experts. Là où le commissaire a raison, c'est que l'on peut mettre trois experts et on aura trois valeurs différentes.

Le président intervient pour indiquer que la différence est que les experts ont pris les pratiques usuelles du département en termes d'évaluation. Il n'y a donc pas vraiment d'écart, et M. Hodgers indique que ses services ont été consultés, mais il a personnellement appris cela tard. Concernant les méthodes, il faut voir avec le DF.

Le commissaire insiste en indiquant qu'une expertise est faite en fonction des hypothèses de départ qui sont posées. Si c'est de dire qu'on prend le

minimum du minimum parce que l'on veut valoriser ces actifs dans le cadre de l'exploitation de la fondation PAV et pas dans le cadre de la valorisation de ces biens dans les comptes de l'Etat, il pense que c'est politiquement indéfendable. La fondation PAV est là pour valoriser ce qui se fait dans le PAV. S'il donne cet exemple, c'est parce que, si on regarde la fortune des FIDP, elle est énorme. D'ailleurs, les FIDP sont, sauf erreur, les plus grandes pourvoyeuses de fonds pour le cash pooling. Dans ce cadre, il se dit qu'on est aujourd'hui dans les difficultés et que ce n'est pas le moment d'essayer de préteriter les actifs de l'Etat.

M. Hodgers croit que le département a bien compris, mais il répète qu'il faut poser la question au département des finances.

La commissaire pose ensuite la question de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur les locations de courte durée sur des plateformes numériques, sur le contrôle qui en était fait et sur les sanctions qui étaient prises. Elle est surprise par les chiffres mentionnés par le département, c'est-à-dire que sept procédures administratives relatives à des changements d'affectation ont été lancées depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement. Il y a en particulier deux dossiers qui sont mentionnés qui regroupent environ 280 logements potentiellement en changement d'affectation, ce qui semble énorme. Elle demande si cela ne serait que la pointe de l'iceberg. Comme M. Hodgers l'avait mentionné au moment de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, cela fonctionne sur un système d'autocontrôle ou de dénonciation. Il n'y a pas vraiment un contrôle actif de la part du département. Donc, s'il n'y a que sept dossiers qui sont parvenus au département et qui représentent déjà plus de 280 logements, on peut se demander s'il n'y a pas une masse d'autres logements et locaux qui seraient dans cette configuration.

M. Hodgers indique que la question des locations dans les plateformes du type de Airbnb se heurte assez rapidement au contrôle et à la méthodologie sur la manière d'arriver à constater une infraction (par exemple que ce n'est pas un cousin qui est là durant quelque temps, que ce n'est pas une sous-location partielle qui est permise sur une chambre, comment on sait que la personne ne loue pas 89 jours, mais bien 91 jours, etc.). Sincèrement, tant que l'on n'a pas accès à la base de données de ces plateformes, on n'aura jamais quelque chose de systématique. M. Hodgers ne voit pas comment cela serait possible. Aucune ville n'a réussi à trouver une méthodologie systématique de contrôle. Ici, le département se concentre pour l'instant sur les plus gros poissons, c'est-à-dire ceux qui, peut-être à l'inverse de gens qui arrondissent leur fin de mois et qui sous-louent leur appartement sur Airbnb, font cela par métier et sous-louent des dizaines d'appartements voire des allées entières avec le consentement,

d'une manière ou d'une autre, des propriétaires. Le système mis en place vise à repérer les gros poissons (pour un dossier, cela peut être des dizaines d'appartements) et le département entame une procédure assez conséquente, mais qui en vaut la peine.

M. Hodggers estime que la commissaire a raison de dire qu'il y a beaucoup plus de logements en infraction, mais le département s'attaque aux gros poissons, il n'y a pas derrière encore de plus gros poissons. Ce n'est pas par hasard que ce sont ceux-là. C'est parce que ce sont les plus gros. Après, on irait dans un niveau de granularité plus fin. Cela étant, par définition, comme le marché étant illégal, on n'a pas une cartographie précise du nombre d'appartements soustraits à leur vocation originelle de location.

M. Goumaz ajoute qu'il faut aussi être particulièrement soigneux dans la détermination des preuves. Si on est sur des infractions aussi massives, cela veut dire des sanctions qui doivent être dissuasives. Derrière, ces sanctions seront, dans 100% des cas, contestées devant les tribunaux et il faut évidemment pouvoir résister. Cela veut dire être particulièrement attentif au respect du droit d'être entendu. Ce sont des éléments formels qui font que ces procédures sont longues et complexes.

La commissaire comprend que, s'il est possible de démontrer qu'il y a une infraction à la LDTR sur la question du changement d'affectation, il y a une sanction administrative et, ensuite, un retour à des baux ordinaires. Ce que confirme M. Hodggers en indiquant que, dans bien des cas, les gens se sont conformés et il reste la question de la procédure administrative.

Ensuite, elle note que le département a mentionné, lors de son audition en sous-commission, qu'il y avait eu un effort sur l'année 2019 pour augmenter les contrôles de conformité aux autorisations de construire, notamment de conformité à la LCI, des questions de politique feu et de sécurité sur les chantiers avec des ressources supplémentaires pour effectuer ces contrôles qui avait été, selon les dires de M. Hodggers, un peu mis de côté ces dernières années. Effectivement, on voit que, en 2018 et 2019, on a pratiquement un doublement du nombre de cas constatés d'infractions à la LCI, par exemple. De nouveau, on a une augmentation de moyens supplémentaires et on assiste à un doublement des infractions constatées. Elle demande si le fait d'avoir de nouveau deux postes supplémentaires octroyés, on découvrirait qu'il y en a encore nettement plus.

M. Goumaz pense qu'il est difficile de faire une régression linéaire de ce type. Ces dernières années, l'accent a été mis surtout sur la délivrance de l'autorisation de construire, la rapidité de la délivrance avec aussi un passage à la dématérialisation qui a été faite sur les autorisations en procédure accélérée

et, maintenant, le département est en train de faire un travail sur le système d'information pour l'ensemble des procédures d'autorisation de construire. L'effort a été mis là-dessus et insuffisamment sur la partie contrôle. Evidemment, si vous délivrez des autorisations de construire et que, derrière, il n'y a pas un minimum de contrôles pour faire en sorte que cela change les choses, que vous ayez une autorisation de construire ou que vous n'en ayez pas, que vous la respectiez ou que vous ne la respectiez pas, le système est déséquilibré. C'est pour cela que, après avoir fait ces efforts sur la délivrance des autorisations de construire, le département a remis la focale sur la nécessité des contrôles. Il indique que l'objectif n'est pas un objectif quantitatif en termes de recettes et d'amendes. C'est un objectif de nombre de contrôles et ils seraient, quelque part, très contents en termes de politique publique si aucune amende ne devait être mise parce que l'on constate une parfaite conformité. Ce que l'on constate souvent dans ces politiques publiques où l'on met en place des procédures de contrôle, c'est que, au départ, on constate que les gens ont pris pas mal de libertés. Ensuite, le système se régule et les gens ont compris que l'on contrôle et respecte beaucoup mieux la législation, ce qui est l'objectif. Il donne l'exemple des autorisations en procédure accélérée. A partir du moment où l'on a simplifié avec le système de délivrance des autorisations de construire avec la dématérialisation, on a constaté une recrudescence de demandes parce que beaucoup de personnes se sont mises en conformité et ont effectué des demandes d'autorisation de construire, ce qu'elles ne faisaient pas auparavant.

Enfin, elle demande, par rapport à l'augmentation des contrôles de la conformité aux autorisations de construire, jusqu'à des autorisations délivrées quelle année le département remonte.

M. Goumaz ne peut pas répondre comme ça. Il est vrai que c'est plutôt en appliquant une focale sur les autorisations où l'on est en cours de chantier. En effet, c'est là qu'il y a encore une influence sur le résultat de la construction.

Un commissaire rappelle que les sociétés immobilières SIA se sont transformées en PPE et qu'il y a eu des irrégularités dans cette mutation. Il relève que dans le rapport de la sous-commission, on constate que le département est allé jusqu'au Tribunal fédéral qui a confirmé à deux reprises le verdict à l'avantage du département. Ensuite, celui-ci met des amendes en raison d'une infraction confirmée par le Tribunal fédéral mais dit que les amendes ne sont pas conformes et les gens n'ont donc pas eu d'amende. Il ne comprend pas ce raisonnement.

M. Goumaz note qu'il y a tout d'abord l'indépendance des tribunaux, mais on est aussi sur deux choses distinctes. La procédure qui est montée jusqu'au Tribunal fédéral est sur le refus par le registre foncier d'inscrire le transfert de

propriété. Sur ce point, le département a eu gain de cause. Le Tribunal fédéral a reconnu qu'on était dans un cas tout à fait clair de fraude à la loi. Sur la question des amendes, quatre amendes ont été émises parce que c'était un système avec plusieurs sociétés. C'est cette pluralité d'amendes qui a été contestée devant les tribunaux et qui fait que les amendes ont effectivement été annulées, non pas pour dire qu'il ne devait pas y avoir d'amendes, mais qu'on ne pouvait pas le faire sous cette forme avec une pluralité d'amendes. En fait, le département a dû prononcer une nouvelle amende en respectant les considérations de la décision de justice. Cette amende a été infligée et elle est en force aujourd'hui.

Le commissaire comprend que les sommes n'ont pas été effacées, ce que confirme M. Goumaz en indiquant que les sommes ont été encaissées, sauf erreur. M. Dekoninck précise qu'on était à 600 000 francs et qu'on est passé à 250 000 francs. M. Goumaz ajoute qu'il y a eu quand même des sanctions lourdes.

**Examen de la politique publique « H Sécurité et population »**  
**(Commissaires rapporteurs : MM. Christian Bavarel et Eric Leyvraz)**

***Audition du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)***

*M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DSES*

*M. Michel Clavel, directeur financier/DSES*

*M<sup>me</sup> Monica Bonfanti, Cheffe de la Police*

*M. Bernard Gut, directeur général/OCPM*

*M. Philippe Bertschy, directeur général/OCD*

*M. Jérôme Felley, directeur général/OCPPAM*

Les commissaires rapporteurs indiquent qu'ils ont résumé l'audition dans le rapport de sous-commission. La discussion ayant notamment porté sur ce qu'il se passe en 2020. Concernant les comptes 2019, la seule différence notable, ce sont les 17 millions de francs de moins dans les amendes d'ordre. Ce n'est pas dû à une diminution des contrôles, mais à une meilleure discipline des usagers de la route, ce qui est une bonne nouvelle. Ils ont aussi discuté des risques, notamment de ceux que l'on ne retrouvait pas dans les risques financiers remontés à la commission des finances. La sous-commission a vu que le département faisait remonter les différents risques, dont le risque de pandémie. On constate que le risque de pandémie était aussi un risque financier et que c'était des risques identifiés au niveau du département, qui étaient remontés jusqu'à un certain niveau, mais qui n'avaient pas été reproduits plus loin dans la matrice des risques retrouvée à la commission des finances. Il était aussi intéressant de se demander jusqu'où on doit resserrer cette présentation des risques. Sur les risques majeurs, la sous-commission a parlé d'un autre risque qui est identifié par le département et qui est le risque d'un black-out électrique montrant que cela peut avoir des problèmes au niveau de la sécurité, mais aussi au niveau économique et financier avec toute une série de risques qui arrivent.

M. Poggia note que c'est une politique publique extrêmement large. Il y a les défis pour l'avenir que l'on connaît. Il y a aussi les problèmes abordés avec la commission de contrôle de gestion qui sont liés au taux d'absence dans le cadre carcéral qui reste problématique avec les réformes d'organisation qui sont en place. Au niveau population, droit de cité et immigration, il y a aussi le défi du centre de biométrie avec un personnel de l'OCPM dont le nombre n'a pas changé depuis des années. Il y a des réorganisations en cours également pour pouvoir répondre plus rapidement aux demandes. On sait qu'il y a des

retards importants en termes de renouvellement de permis. On y travaille dans le bon sens. Il y a aussi la protection de la population, les relations avec l'armée, la sécurité civile et la cellule ORCA. L'OCPPAM est un office dont on ne s'occupe peut-être pas en priorité le reste de l'année, mais dont on se rend compte qu'il est important qu'il soit bien organisé et bien tenu – ce qui est le cas – lorsque l'on doit faire face à une crise comme celle que l'on connaît actuellement.

Un commissaire indique avoir posé la QUE 1269 sur le service de renseignement cantonal. On lui a répondu que, durant l'année 2019, le service de renseignement de la Confédération et l'autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement ont inspecté le service cantonal de renseignement. Il est indiqué que « chaque inspection a fait l'objet d'un rapport dont les détails ne peuvent être communiqués ». Il aimerait savoir s'il est possible d'en savoir plus sans trahir des secrets d'Etat.

M. Poggia constate que la réponse donnée ne peut que susciter de la curiosité. On sait qu'il y a des sujets sensibles. Il y a toujours le spectre des fiches qui nous hante. On se demande si on est en train de faire des contrôles de personnalités cantonales à des fins obscures. Il s'agissait aussi de savoir si le prédécesseur de M. Poggia avait connaissance systématiquement des rapports. Personnellement, M. Poggia ne reçoit pas de rapports du service de renseignement. Le jour où l'on prévoit un attentat, il espère en être informé à l'avance. Par contre, le Grand Conseil a une délégation composée de deux députés qui ont pu avoir accès aux informations. Le but n'est pas de cacher au Grand Conseil, mais d'éviter que les informations se diffusent. Il faudrait, le cas échéant, interroger la délégation de la commission de contrôle de gestion qui a eu plusieurs séances avec M. Poggia et ses services sur le contenu de ces rapports avec lesquels un certain nombre de points de priorité ont été mis en évidence et les prochains futurs contrôles réguliers.

M. Poggia ne peut pas en dire plus si ce n'est qu'il n'a pas constaté d'irrégularités. Il est vrai que c'est un secteur qui peut nourrir les plus grands fantasmes. Il faut savoir que, en principe, on est sur des demandes de la Confédération. Le canton exécute ainsi des demandes de la Confédération et les rapports remontent à la Confédération. Par contre, il est évident que, si le service de renseignement a connaissance d'un élément sur lequel son attention n'a pas été interpellée, il fait un rapport destiné au service de renseignement de la Confédération, à moins que cela soit purement cantonal. Cela étant, tout ce qui relève de la sécurité de l'Etat dépasse évidemment les frontières cantonales.

M<sup>me</sup> Bonfanti indique que, de façon générale, il y a maintenant un contact plus étroit entre le canton et la Confédération au niveau des activités de

renseignement. Cela veut dire que les gens qui travaillent ici au service de renseignement de la Confédération sont déjà défrayés par la Confédération. Ils travaillent sur les mandats qui leur ont été donnés. Evidemment, l'avantage d'avoir des personnes qui sont dans le service de renseignement cantonal, c'est qu'ils connaissent ce qu'il se passe dans le canton et il y a aussi une part d'activité d'initiative. On n'attend pas seulement les missions de la Confédération. On fait aussi du travail d'initiative et, dans ce cadre, il était très important de voir à quel moment on entre ou non dans le cadre de la loi sur le renseignement. M<sup>me</sup> Bonfanti a rencontré Jean-Philippe Godin, le 22 janvier à Berne, pour discuter de cette collaboration, tout en sachant que, aujourd'hui, le service de renseignement comporte 17 personnes défrayées par la Confédération (elles ne le sont pas entièrement par la Confédération). Ce qui était aussi intéressant de la part de Berne, c'est que les personnes payées par la Confédération ne font que du renseignement ; or, dans certains cantons, ils ont demandé beaucoup de postes pour des personnes qui faisaient du renseignement à 20 ou 30% et il y avait quand même un peu de « gaspillage » des ressources. Elle pense que l'on doit peut-être mieux parler avec la Confédération, parce que les policiers, ici, ont aussi l'impression qu'ils envoient beaucoup de renseignements, mais qu'ils n'ont peut-être pas non plus de retours. M<sup>me</sup> Bonfanti pense que les choses vont quand même s'améliorer.

Le commissaire demande si elle est au courant que le service de renseignement de la Confédération inspecte les services cantonaux ou si c'est seulement lorsqu'il y a des soupçons de dysfonctionnements, et M<sup>me</sup> Bonfanti répond que c'est une planification qui tourne. M. Poggia ajoute que ce service est lui-même contrôlé par le Parlement fédéral. Ce sont des services très contrôlés parce qu'on ne voudrait surtout pas qu'ils tournent en roue libre. Ensuite, M<sup>me</sup> Bonfanti signale que le gros problème, aujourd'hui, est qu'ils passent beaucoup de temps à être contrôlés. C'est pour cela aussi qu'il y a une nouvelle mouture de la loi sur le renseignement qui est en discussion.

Un commissaire revient sur la question des VIP. Il a été étonné d'apprendre que certains députés sont VIP, mais pas tous. En effet, il y a eu un député qui a été menotté alors qu'il allait se rendre au Grand Conseil dans le cadre du débat budgétaire. Ensuite, il a été mené au poste. Il a aussi appris que, dans les cas où un VIP est impliqué, c'est automatiquement soit M<sup>me</sup> Bonfanti, soit le procureur général qui se charge de l'affaire, et c'est top secret. Dans le cas de ce député, toute la république était au courant à 9h00 du matin ! Personnellement il se fiche de cette norme – il ne veut pas être VIP – mais si elle existe, elle doit l'être pour tout le monde, quels que soient l'élu et la couleur politique. Tout le monde connaît aussi le cas d'une élue, conseillère nationale UDC, où quelques minutes après avoir été interpellée les médias



étaient au courant. Il se dit profondément choqué par l'application de cette norme qui s'applique aux uns et pas aux autres.

M. Poggia indique que cette directive VIP a pour but de protéger les personnes particulièrement exposées et qui pourraient être reconnues coupables par l'opinion publique avant que les faits ne soient établis. Tout le monde comprend la nécessité de protéger une certaine information. Que l'on arrête un quidam qui n'est connu de personne, personne n'a intérêt à divulguer quoi que ce soit parce que cela n'intéresserait personne. Demain, si M. Poggia est contrôlé en excès de vitesse, cela intéressera peut-être un journaliste de faire un article. Le but n'est pas que M. Poggia ne reçoive pas la contravention, voire le retrait de permis, qui lui incombe pour cet excès de vitesse, mais c'est d'éviter qu'il soit livré à la vindicte populaire. Maintenant, il y a des situations où cela n'a pas été respecté, mais il y a une procédure pénale et cela démontrera qui est responsable de cette situation si on arrive à l'établir et de quelle manière on a appliqué les normes dans le cas particulier. M. Poggia ne dit pas aujourd'hui qu'il y a deux poids deux mesures. Il dit qu'il n'y a qu'un poids une mesure ; ceux qui sortent de cela seront poursuivis et, le cas échéant, condamnés pour être sortis de la voie qui est prescrite. Cela étant, VIP ne veut pas dire qu'une personne publique doit bénéficier d'une impunité. En aucun cas. C'est simplement faire en sorte que la personne ne soit pas reconnue coupable avant l'heure.

Le commissaire prend acte que, tant que M. Poggia sera conseiller d'Etat, il fera en sorte que tout le monde soit traité de la même manière et que ce qui s'est passé ne doit plus se passer.

M. Poggia répond qu'il va de soi que ce genre de situation ne doit pas avoir lieu et personne ne doit bénéficier d'impunité. C'est le crédit des autorités vis-à-vis de la population qui les met là où elles sont.

Le commissaire indique qu'il veut bénéficier du même traitement que tout le monde, et M. Poggia fait remarquer que cela ne doit pas non plus dire qu'il faut être traité de manière pire. Si on fait un excès de vitesse, on est condamné, on paie son amende, voire on dépose son permis, et c'est tout. Il ne faut pas, en plus, faire les manchettes durant trois semaines.

Le commissaire note qu'il existe trois pouvoirs bien définis dans la république (L'esprit des lois, Montesquieu). En principe les pouvoirs doivent utiliser le pouvoir qui leur été conféré pour le bien commun et non pour un règlement de compte ou simplement pour dénigrer une institution. Quand le PG est auditionné dans une commission, on ne retrouve pas ses propos dans toute la presse. Toutefois, ce que l'on a vu ces derniers temps, c'est que le pouvoir législatif a été traîné dans la boue.

**Examen de la politique publique « I Impôts et finances »****(Commissaires rapporteurs : MM. Thomas Wenger et François Baertschi)*****Audition du département des finances****M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF**M<sup>me</sup> Stéphanie Bartolomei-Flückiger, directrice financière/DF**M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général/DF**M. Daniel Hodel, directeur général, AFC/DF**M. David Miceli, économètre, AFC/DF*

M<sup>me</sup> Fontanet indique qu'elle n'a rien de particulier à dire sur les comptes 2019. Sur l'avenir, ils sont attentifs à la situation des revenus fiscaux, puisque l'on est dans une période d'incertitude par rapport à ce qui va se passer. Par ailleurs, cette politique a déjà été présentée dans le cadre des thèmes transversaux.

Ensuite le président aimerait savoir, par rapport au COVID-19 et à l'administration qui se remet en route en matière de déclarations fiscales, quelle est la perception du département, à ce moment, sur les difficultés à venir.

M. Hodel explique que l'AFC a assez bien fonctionné pendant la pandémie. Ils ont pu être en télétravail très rapidement (230 personnes dès le 1<sup>er</sup> jour et plus de 400 après quinze jours) plus tous ceux qui pouvaient travailler sur site étant donné que les bureaux étaient libérés. Depuis longtemps déjà, il y a donc tout le monde qui travaille. Ils ont eu, à peu de choses près, la même production en nombre qu'une année normale. Cela étant, la production en francs dépendra de la reprise et de la forme que celle-ci prendra. Il est assez optimiste et il pense que la reprise sera là en 2021. Pour autant, on subira un trou en 2020 qu'il faudra digérer dans l'avenir.

Un commissaire indique que, en page 4 du rapport de sous-commission, son attention a été attirée par le fait que l'on s'attend à une forte augmentation des quasi-résidents.

M. Hodel indique que « quasi-résidents » est un terme utilisé depuis 2009 pour une catégorie de contribuables. Leur nombre était de 500 à 1000, mais il était en augmentation permanente et il y a aujourd'hui environ 15 000 personnes qui sont des quasi-résidents. Pour la plus grande partie d'entre eux, ce sont des frontaliers qui ont 90% et plus de revenus acquis en Suisse. Ils peuvent ainsi demander à remplir une déclaration normale. L'impôt est quand même perçu à la source par l'employeur, mais il est porté en compte sur leur compte. Ils remplissent ensuite une déclaration et ils sont taxés comme

tout un chacun. Parmi les quasi-résidents, il y a aussi les permis B qui peuvent demander d'avoir ce statut.

Il précise que, à partir de l'an prochain, la loi sur l'impôt à la source change de manière approfondie. Jusqu'à présent, les personnes imposées à la source pouvaient bénéficier de plusieurs types de déductions (3<sup>e</sup> pilier, pensions alimentaires, rachat du 2<sup>e</sup> pilier, frais de garde...), mais ils n'auront plus du tout ces déductions. Les frontaliers qui veulent encore bénéficier de ces déductions (par exemple celui qui paie 50 000 ou 100 000 francs de pension alimentaire) demanderont ce statut de quasi-résidents. On pense que cela représente un potentiel de 30 000 personnes qui vont se déclarer comme quasi-résidents. Il y a aussi toutes les personnes qui gagnent plus de 120 000 francs qui devront obligatoirement remplir une déclaration. L'impôt sera toujours perçu à la source, mais ils devront remplir une déclaration. Cela ne va pas faciliter la vie de l'AFC quand elle aura à traiter ces déclarations en plus.

M<sup>me</sup> Fontanet ajoute que le terme est lié à la façon dont ces personnes sont taxées. Elles ne résident pas dans le canton, sauf les permis B. Ce sont des personnes imposées à la source. Quand on est imposé ainsi, c'est l'employeur qui prélève directement le montant et l'employé n'a pas forcément de déclaration fiscale à faire. Avec la modification de la loi qui entre en vigueur, il y aura davantage de personnes qui vont demander à pouvoir remplir une déclaration fiscale parce que, sinon, ils ne pourront plus faire un certain nombre de déductions.

En réponse au commissaire qui demande si cela changera quelque chose au niveau fiscal, M<sup>me</sup> Fontanet répond que cela ne changera pas en termes de revenus fiscaux, mais en termes de travail pour l'AFC. C'est en effet susceptible d'en occasionner plus.

Ensuite, le commissaire note qu'il est dit, dans le rapport de sous-commission, qu'il n'y a pas eu d'exode des grandes fortunes. Le commissaire conclut que le canton n'est donc pas un repoussoir pour le moment.

M. Hodel indique que l'évolution est positive. Il y a une réduction des très hauts revenus de quelques dizaines de pour cent, mais il n'y a pas de réduction pour ce qui est de la fortune (cf. p. 6 pour l'impôt cantonal sur le revenu et p. 7 pour l'impôt cantonal sur la fortune).

Le commissaire comprend que ces contribuables ont toujours la même fortune, mais qu'ils ont gagné moins, mais M. Hodel indique qu'il y a eu moins de revenus mais une augmentation de la fortune (cela peut être par exemple la fortune mobilière qui évolue favorablement).

M<sup>me</sup> Fontanet ajoute que l'on voit une diminution du nombre de ces contribuables, mais manifestement, en termes de montants, il faut croire qu'on a eu des années où il a été possible pour l'Etat d'obtenir plus d'impôts. Il va de soi que, quand on n'est pas dans une crise financière, la fortune mobilière est plus importante que dans des périodes plus difficiles. Cela étant, on voit une baisse du nombre de gros contribuables.

Le commissaire relève que M<sup>me</sup> Fontanet a toujours dit que la pyramide était fragilisée parce qu'une petite partie des contribuables supportait une grande partie des revenus fiscaux. Avec ce qui est annoncé dans le rapport de sous-commission, cela signifie que cette pyramide est encore plus fragilisée. Il y a, en effet, toujours moins de gros contribuables et ils supportent toujours cette masse. Il pense que cela pose la question de diversifier davantage l'économie.

M<sup>me</sup> Fontanet confirme que c'est encore plus fragilisé. On voit que le nombre de ces contribuables diminue, même si les revenus ne diminuent pas forcément au niveau de la fortune. Ce sont toujours ces pourcentages de contribuables qui assument un maximum de montant d'impôts. Elle estime qu'il s'agit surtout de demeurer attractif pour ces gros contribuables.

En réponse à la question d'un commissaire sur l'indicateur 5.1 visant à avoir toujours plus de déclarations remplies en lignes où il lit qu'il y en a déjà 296 618, ce qui paraît beaucoup, M. Hodel confirme que ce ne sont pas 296 000 déclarations, mais 296 000 formulaires, tous formulaires compris.

Un commissaire revient sur le non-exode des grands contribuables et il aimerait que M<sup>me</sup> Fontanet précise, comme elle l'a dit en sous-commission, que l'on voit même une tendance avec le COVID-19 de quelques contribuables qui reviennent parce qu'ils ont des biens immobiliers à Genève et qu'ils voient que ce n'est pas forcément un bon calcul sous tous les aspects de partir.

M<sup>me</sup> Fontanet a indiqué que, durant cette période de pandémie, on avait assisté à passablement de retours de Suisses (depuis l'Angleterre, la France ou ailleurs) de personnes qui ont des biens immobiliers à Genève et qui ont le droit d'y passer du temps. M<sup>me</sup> Fontanet a eu des discussions avec certains d'entre eux qui se sont rendu compte qu'on vivait dans une vraie démocratie sans être enfermé chez soi comme dans d'autres pays, par exemple en France, et que la Suisse avait tout de suite agi pour ne pas se retrouver avec des hôpitaux surchargés. Dans les discussions avec certains mandataires importants, il se pose la question d'intégrer la sécurité en matière de politique et en matière de santé, en cas de crise, quand les gens font leur calcul pour partir à l'étranger pour trouver une meilleure imposition. M<sup>me</sup> Fontanet a elle-même pris langue avec certains d'entre eux qui admettent qu'ils étaient

très contents de pouvoir revenir ici. Ce sont souvent aussi des personnes plus âgées et elles étaient assez contentes de se retrouver avec leur famille ici plutôt que d'être seules à l'étranger dans une forme d'insécurité.

Un commissaire note que l'on a parlé d'un montant de l'impôt sur la fortune qui n'avait pas diminué en 2019. Pour être exact, on peut dire qu'il a augmenté de 120 millions de francs. A la suite de quoi, M<sup>me</sup> Fontanet indique qu'on ne peut pas parler de diminuer des revenus de l'impôt sur la fortune. Par contre, on voit que le nombre de ces contribuables diminue un peu.

Ensuite, le commissaire trouve que c'est un décalage intéressant. Le document remis aux commissaires va jusqu'en 2017 et on ne sait pas si la tendance est toujours la même, mais on voit que toutes les tranches de contribuables sont en légère diminution en matière d'impôt sur le revenu, sauf pour la tranche qui ne paie pas d'impôts et qui augmente. A l'inverse, toutes les tranches d'imposition sur la fortune sont en augmentation. On voit ainsi un décrochage entre les fortunes qui croissent vraisemblablement beaucoup plus rapidement que les salaires. C'est intéressant à mettre en relation avec une étude sortie, il y a quelque temps, sur la répartition des richesses en Suisse. Elle montrait que le canton de Genève était aussi le plus inégalitaire en étant le canton où les revenus sur l'impôt sur la fortune ont cru le plus rapidement ces dernières années. Il aimerait entendre M<sup>me</sup> Fontanet sur ce décalage et savoir si cette tendance se confirme pour 2019.

M<sup>me</sup> Fontanet indique que la seule chose qu'elle peut dire par rapport à ce décalage c'est que cela permet de financer la politique sociale. Si on avait une décrue des revenus de l'impôt sur la fortune et une augmentation des personnes qui ne paient pas d'impôts, M<sup>me</sup> Fontanet ne voit pas de quelle façon le canton pourrait mener la politique qu'il mène aujourd'hui. Compte tenu des différences importantes entre cette majorité de personnes qui ne paient pas d'impôts et cette minorité qui fournit des revenus au canton de manière prépondérante, il est impératif de conserver cette minorité et qu'elle ne parte pas sous d'autres cieux pour trouver un accueil plus chaleureux en matière d'imposition. Le commissaire voit ce tableau sous l'angle de l'inégalité. Effectivement, il y a de plus en plus de gens qui ne paient pas d'impôts. Cela vient en partie du fait que Genève est l'un des cantons les plus généreux avec le premier palier de taxation pour une famille avec deux enfants qui est très nettement supérieur à celui d'autres cantons (on est aux alentours d'environ 70 000 francs). Dans les autres cantons, ces personnes commencent à payer des impôts à partir de 35 000 ou 40 000 francs. On ne peut pas dire qu'on est le canton dans lequel il y a le plus d'inégalités, parce qu'il favorise aussi ces familles et c'est pour cela qu'il y a autant de personnes qui ne paient pas d'impôts, mais seulement la taxe personnelle. D'un autre côté, les pyramides

sont tellement déséquilibrées à Genève, qu'il est impératif de conserver ces gens qui rapportent autant de revenus à l'Etat.

Il est d'accord qu'il faut maintenir les revenus de l'impôt. Pour les personnes qui choisissent Genève pour la sécurité, notamment sanitaire, il faut relever que cela tient aussi beaucoup aux services publics financés par l'impôt. Cela étant, quand il disait que Genève est le canton le plus inégalitaire, cela vient d'une étude de la Confédération en matière de répartition des richesses. Il est quand même frappant de voir qu'il y a des richesses qui croissent et qui se concentrent et, à l'inverse, que beaucoup de revenus sont en diminution. Là, il y a une évolution en termes de revenus entre le salaire et la richesse qui est inquiétante selon lui. Il comprend quand M<sup>me</sup> Fontanet dit que Genève est le canton le plus généreux pour les bas salaires par rapport au paiement de l'impôt. Il n'empêche que, indépendamment de la générosité du canton, le fait que cette catégorie compte de plus en plus de monde souligne une paupérisation d'un secteur important de la population genevoise.

M. Miceli apporte des compléments d'information par rapport à cette comparaison entre la répartition de l'impôt sur le revenu et celle de l'impôt sur la fortune. Ce qui apparaît très clairement au niveau de la fortune, c'est qu'elle évolue depuis pas mal d'années (une dizaine d'années) et que cela va sur un trend croissant. A part un accident comme une situation boursière catastrophique en fin d'année, qui pourrait faire revenir les choses en arrière, on est vraiment sur un trend croissant. On est aussi sur un impôt où il n'y a pas eu énormément de changements dans la composition de l'assiette. Sur le revenu, c'est un peu différent. On voit que les années de comparaison, dans le document remis aux commissaires, sont assez espacées (2011, 2014 et 2017) et, au fil des ans, il y a eu pas mal de changement en particulier au niveau des possibilités de déductions, ce qui fait que l'assiette fiscale est réduite. C'est un premier facteur qui explique que les revenus taxables ont tendance à diminuer du fait de toutes les lois qui ont passé dans cet arc de temps. La plupart des lois votées ces dernières années permettaient des déductions plus importantes, ce qui fait diminuer l'assiette fiscale. Cela explique pourquoi il y a peut-être une transition des contribuables des tranches les plus élevées qui peuvent migrer vers les tranches directement inférieures. Cela n'enlève pas le fait que, de manière générale, l'impôt sur le revenu est lui aussi croissant (il n'y a pas de retour en arrière sur ces années).

Il y a aussi des choses particulières au niveau de certains groupes de contribuables. M. Miceli pense notamment au changement de structure des banquiers privés à partir de 2014, sauf erreur. Leurs bénéficiaires étaient directement pris dans leur assiette pour déterminer dans l'impôt, mais, du fait du changement de la structure, cela arrive maintenant par le biais des revenus

mobiliers qui bénéficient d'une déduction. Ainsi, une partie de l'impôt des banquiers privés qui atterrissait sur les personnes privées se retrouve maintenant sur les personnes morales. Cette catégorie particulière était selon toute vraisemblance dans les tranches de revenus les plus élevées. C'est aussi un facteur qui explique un recul dans ces tranches. Il y a ainsi tous ces facteurs à mettre en relation. Ce sont des composantes qui viennent un peu tordre l'interprétation directe que l'on pourrait faire, que l'on a sur la fortune, mais que l'on ne peut pas avoir sur le revenu.

Le commissaire revient aux comptes où il relève une variation importante de 6,5 millions de francs en nature 42 entre les comptes 2019 et le budget 2019 avec un montant de 53 millions de francs dans les comptes 2019. Il n'a pas vu d'explications à ce sujet dans le rapport de sous-commission.

M. Hodel précise qu'il y avait 46 millions de francs dans le budget, les 6 millions de francs étant la différence entre les comptes et le budget.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Flückiger explique que cela concerne la retenue aux communes qui peut varier d'une année à l'autre selon les contribuables qui sont taxés dans telle ou telle commune. C'est un revenu qui varie d'une année à l'autre et que l'on n'arrive pas à budgétiser forcément de manière exacte. On remarque qu'il y avait 52 millions de francs aux comptes 2018. C'est ainsi en ligne avec les comptes 2018. Toutefois, comme le budget 2019 a été fait en été 2018, les comptes 2018 n'étaient pas encore disponibles pour faire les adaptations nécessaires.

Un commissaire demande si l'AFC pourra faire face à un retour des contribuables fortunés. M<sup>me</sup> Fontanet précise qu'il n'y a pas de retour pour le moment. Ce sont des gens qui sont venus ici durant quelques semaines pendant la crise. Maintenant, il s'agit de les inciter à se domicilier fiscalement ici.

Ensuite, le commissaire note que, en page 3 du rapport, il est dit que M. Hodel est déçu par la qualité des renseignements issus de l'échange automatique de renseignements. Il aimerait des précisions à ce sujet. Il se demande s'il y a une opacité totale.

M. Hodel répond que ce n'est pas de l'opacité totale, mais il y a des pays de l'OCDE qui n'ont pas tous la précision suisse. Pour gérer ces données de manière optimale, il faudrait avoir un numéro d'identification commune, des noms clairement établis et tout un tas de données pour les traiter. En l'occurrence, on s'aperçoit qu'il y a à boire et à manger et c'est difficile pour l'AFC. Elle travaille sur ces listes, mais elle n'a pas pu faire tout le travail qu'elle voulait. Cette année, ils se sont donné comme objectif de traiter tous les cas de plus de 1 million de francs. Ce nombre de 200 000 ne veut pas dire qu'il y a 200 000 fraudeurs. Tout d'abord, parmi ces 200 000, certains

contribuables ont deux comptes. Parmi les 200 000, il y en a certainement aussi pas mal qui ont déjà déclaré ces comptes dans le cadre de la dénonciation spontanée.

M. Hodel explique que, quand l'OCDE établit une règle, il y a ensuite un examen par les pairs avec un collège de personnes qui vont dans les pays pour regarder la qualité des données et ce qui est donné. Une critique constructive est faite ensuite sur la manière dont les données sont transmises. Il imagine qu'il y aura une normalisation de la qualité à terme.

En réponse à la question de savoir si ce sont des demandes que l'AFC doit faire à d'autres pays, M. Hodel précise que ce ne sont pas des demandes de l'AFC genevoise. Les banques des pays signataires doivent transmettre les données de leurs clients domiciliés dans un autre pays signataire à une centrale agréée. Cette administration du pays le transmet ensuite à l'administration fédérale en Suisse qui fait ensuite la répartition par canton. L'AFC genevoise va alors chercher à Berne les données qui concernent le canton de Genève.

Le commissaire demande si, s'agissant de banques, la transmission des données est voulue ou si c'est l'incidence d'une mauvaise organisation de ces personnes, et M. Hodel indique qu'il pense personnellement que ce n'est pas voulu. En fait, on a l'habitude d'une certaine qualité des données en Suisse. Les autres pays n'ont pas cette qualité et ils transmettent les informations dans une forme qui n'est pas exploitable directement. Cela demande ensuite plus d'efforts à traiter.

Un commissaire revient sur le débat concernant les personnes qui ne paient pas d'impôts. Il y a une statistique de l'office de la statistique, sortie ce matin, qui montre que la part des bas salaires (ceux qui sont en dessous des deux tiers du salaire médian qui était de 7306 francs en 2018 pour 40 heures de travail) a diminué de 19,1% en 2016 à 17,8% en 2018.

Un commissaire se demande si le changement de structure de certaines entreprises a représenté une augmentation d'impôts ou une diminution d'impôts et ce que le secteur du trading rapporte à Genève qui est aujourd'hui la plus grosse place de commerce de pétrole. Avec ce qui est en train de se passer autour du commerce du pétrole, suivant la tranche que cela représente, on peut être plus ou moins inquiet pour les prochaines années, vu où en sont les cours du pétrole. Il demande si on sait ce que ces niches fiscales représentent en pourcentage et la différence qu'elles peuvent faire par rapport à ce qu'on pourrait trouver dans un canton voisin ou dans un système où ces niches n'existeraient pas.

M. Hodel répond qu'ils ont des chiffres par grandes familles de contribuables. L'horlogerie représente 29% de l'impôt total des personnes



morales, la banque et l'assurance 29% et le trading 18%. Ils représentent 76% ainsi à eux trois. Les autres familles de contribuables, comme les restaurants et autres, sont toujours intéressantes, mais elles rapportent beaucoup moins. A l'époque, les banquiers privés n'ont pas forcément changé pour des raisons fiscales. Ce changement est intervenu avant la RFFA et c'était alors beaucoup pour des raisons de responsabilité, notamment dans le cadre d'échange avec les pays étrangers. Maintenant, les circonstances font qu'il y a la RFFA et qu'il y aura une baisse liée à cela. Il indique qu'ils n'ont pas d'éléments sur ce que représentent les biens tels que les œuvres d'art.

Au sujet des objets déposés aux Ports Francs ou qui sont mis en dehors du marché et qui sortent des déclarations, M. Hodel répond qu'ils n'ont pas ce niveau de détail. Très clairement, pour l'AFC, en ce qui concerne l'impôt sur la fortune, c'est surtout le mobilier et l'immobilier. Ce sont les deux facteurs de l'impôt sur la fortune qui sont marquants. Les autres ne représentent pas grand-chose en comparaison. Quant à des contribuables qui essaieraient de camoufler une partie de leur fortune par des dépôts aux Ports Francs, cela fait partie des prérogatives de l'AFC de les rechercher dans le cadre de contrôle et elle a un certain succès.

M<sup>me</sup> Fontanet annonce à la commission des finances que M. Hodel va partir à la retraite au 31 juillet 2020 après 33 ans au service de l'AFC, dont 13 ans comme directeur général. L'administration va ainsi perdre un directeur général engagé. C'est une chance pour une ministre des finances d'avoir eu quelqu'un d'aussi droit et engagé. M<sup>me</sup> Fontanet croit que l'on peut remercier aujourd'hui M. Hodel pour tout son engagement vis-à-vis de l'Etat et à l'AFC. Elle signale également que c'est M<sup>me</sup> Charlotte Climonet, domiciliée dans le canton de Genève, qui prendra la direction générale ad intérim.

M. Hodel remercie les commissaires pour leur patience et leur compréhension. Il n'a pas toujours été le plus précis possible. Il est aussi vrai que les questions partent parfois d'un côté et de l'autre et qu'il faut être très réactif et souple. En tout cas, M. Hodel a pris beaucoup de plaisir à participer à ces diverses commissions.

La commission rend un hommage à M. Hodel pour son engagement envers l'Etat et la qualité de ces interventions au cours des travaux de la commission des finances.

**Examen de la politique publique « J Justice »****(Commissaires rapporteurs : M<sup>mes</sup> Françoise Sapin et Caroline Marti)*****Audition du pouvoir judiciaire***

Suivant la recommandation des commissaires rapporteurs de considérer le rapport de la sous-commission comment suffisamment complet, la plénière de la majorité de la commission des finances à décider de sursoir cette année à l'audition de du pouvoir judiciaire.

**Examen de la politique publique « K Santé »****(Commissaires rapporteurs : MM. Alberto Velasco et Jean-Luc Forni)*****Audition du département de la sécurité, l'emploi et de la santé (DSES)****M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DSES**M. Michel Clavel, directeur financier/DSES**M. Adrien Bron, directeur général de la santé/DSES*

Les commissaires rapporteurs indiquent que le rapport de la sous-commission est très complet. Sur les 1,4 milliard de francs de charges globales et les 44 millions de francs de revenus, les dépassements aux comptes 2019 sont dus à la question des organisations de soins à domicile, qui a coûté un certain nombre de millions de francs à l'Etat suite à la décision du TAF, et au rattrapage de l'annuité. On voit aussi que les hospitalisations hors canton ont été plus importantes que prévu. Pour le reste, il y a tout le détail dans le rapport.

M. Poggia note que la politique de santé n'est pas de l'argent, mais des prestations. On s'en rend compte, quand on ne met pas l'argent où il faut, que cela peut coûter cher. On l'a vu dans certains pays voisins. Le canton de Genève a pu faire face à cette crise parce que, en amont, il a pu garder des moyens suffisants pour des prestations de qualité au niveau sanitaire.

Il y a trois programmes de santé qui sont très impactés par les décisions fédérales. Ce matin, le conseil des Etats a enfin accepté ce qui était demandé depuis des années, à savoir la régulation de l'ambulatoire pour l'installation de nouveaux cabinets médicaux. Cela évitera que l'on puisse s'installer et faire ce que l'on veut, où l'on veut et quand on veut. Une coordination intercantonale est en train de se mettre en place pour pouvoir savoir, dans le cadre d'une assurance sociale, que notre argent passe bien là où il y a des besoins. Actuellement, il y a une planification hospitalière, qui a elle aussi été retoquée par le Tribunal fédéral malheureusement, puisque ce qui avait été mis en place permettrait d'avoir un assez bon contrôle. Néanmoins, quelques garde-fous ont été mis, mais cela sera simplement avec le recul, à partir de l'année prochaine, que l'on verra si les garde-fous mis sur la distribution de fonds publics également pour des opérations en clinique privée représentent un gain ou une dépense sans contre-prestation.

M. Poggia relève qu'il y a eu aussi la décision sur les organisations de soins à domicile. Comme pour l'ambulatoire, il sera possible de réguler les soins à domicile, mais il y a une disposition transitoire qui fait que l'on ne peut pas

revenir sur ce qui est déjà le cas aujourd'hui. On pourra ainsi dire qu'on n'a pas besoin de nouveaux acteurs, mais cela ne s'appliquera pas pour ceux qui sont déjà là. Selon la décision du TAF, il faut verser le financement résiduel des soins à domicile qui sont à charge du canton, le canton payant tout ce qui n'est pas à charge de la LAMal ou à charge du patient et, ce qui est à charge du patient, est plafonné à Genève à 8 francs par jour.

En ce qui concerne les EMS, les prestations correspondent. Ils ont refait une planification dont on va parler en commission. Rétrospectivement, on se rend compte que les planifications antérieures ont vu juste sur les besoins. Il est évident que, au niveau des EMS, il faudrait théoriquement en reconstruire ces prochaines années. Il est aussi vrai que la crise du COVID-19 a touché plus particulièrement ces personnes vulnérables. On est ainsi dans la situation où, aujourd'hui, les EMS sont en mesure d'accueillir des personnes qui, jusqu'ici, attendaient aux HUG, pas toujours parce qu'ils manquaient de places, mais aussi parce qu'ils manquaient de place là où la personne voulait exactement aller. Cela étant, ils n'en sont plus, aujourd'hui, à cette situation, quand bien même Genève a mieux tenu le coup au niveau de ses EMS que le canton de Vaud. A Genève, 23% des personnes décédées viennent des EMS alors que c'est 60% dans le canton de Vaud. Les mesures d'interdiction de visites mises en place très rapidement, parfois douloureuses psychologiquement, ont quand même porté leurs fruits. On se rend compte que le but n'est pas seulement de garder les gens en vie, mais aussi qu'ils aient une vie de qualité.

Une commissaire note qu'il y a un non-dépensé dans les comptes en raison d'un moindre recours à ces structures que les sont les unités d'accueil temporaire. On voit toutefois, dans les indicateurs, que pour le taux d'occupation des UATR (la commissaire ne sait pas si les unités d'accueil temporaire et les unités d'accueil temporaire de répit sont la même chose) ce qui était prévu au budget est plus élevé que dans les comptes 2019. Elle ne comprend pas bien la raison de ce différentiel. On sait que ces UATR répondent à un besoin pour ces proches qui se disent très fatigués de cette charge qui pèse sur leurs épaules. La commissaire aimerait savoir s'il y a suffisamment d'informations sur la possibilité d'user de ce type de structure pour éviter que l'on arrive avec de proches aidants qui atteignent la rupture.

Ensuite, M. Poggia explique qu'il y a des unités d'accueil temporaire de répit et des unités d'accueil temporaire médicalisées (c'est l'hôpital en dehors de l'hôpital pour éviter l'hospitalisation de certains patients). Cela étant, ce sont normalement des UATR.

M. Bron explique que c'est le taux d'occupation des unités d'accueil temporaire qui existent, c'est-à-dire celles qui sont exploitées par l'IMAD à Villereuse et à Jumelles et celles qui sont exploitées par les EMS et qui sont

disséminées dans plusieurs EMS. Le non-dépensé vient du fait que l'on n'a pas pu ouvrir toutes les nouvelles places que l'on aurait souhaitées. Il faut savoir que les places que l'on ouvre actuellement c'est justement dans les EMS. Depuis quelques années, il y a un retour des courts séjours dans les EMS, mais ce n'est pas au détriment des places de longs séjours. Il faut ainsi trouver architecturalement des endroits pour cela. Il est vrai qu'il y a beaucoup de projets en cours, mais il y a des aléas de réalisation. C'est le degré d'aboutissement des projets qui fait qu'il n'y a pas toujours toutes les places qui sont ouvertes par rapport à ce qui était prévu au budget. C'est un programme où il y a, heureusement, chaque année de nouvelles places en déploiement parce que c'est un besoin pour les proches aidants d'avoir une multiplicité de structures. Le fait d'avoir tout centralisé à Villereuse et à Jumelles n'est pas la solution qui était la plus adéquate. On voit que les places dans les plus petites structures disséminées dans les EMS ont beaucoup de succès et remplissent peut-être aussi une autre fonction. C'est aussi une préparation à l'entrée en EMS. Elles remplissent ainsi complètement leur rôle et c'est un programme qui va continuer à se déployer.

Enfin, M. Poggia indique, concernant l'information des proches aidants, qu'il y a un programme pour les proches aidants qui se renforce d'année en année. L'année passée, des modules de formation ont été mis à disposition des proches aidants. Il y a évidemment un numéro d'appel pour les proches aidants qui peuvent ainsi voir la palette des prestations. Chaque année, il y a la journée des proches aidants à la fin octobre où l'on rappelle l'ensemble des prestations qui s'étoffent chaque année davantage. Aujourd'hui, une personne qui est au bout du rouleau et qui risque de mettre sa propre santé en danger a ce qu'il faut pour pouvoir recharger les batteries. Cela étant, on peut toujours faire mieux. Il y a aussi des prestations fédérales souvent peu sollicitées. Il ne faut pas oublier que l'AI a des prestations. Il y a ainsi toute une palette de partenaires qui sont là pour apporter leur soutien aux proches aidants pour la demande de prestations financières qui existe ou pour obtenir un soulagement.

Un commissaire note que, en novembre 2019, EAG a été interpellé par les syndicats concernant la situation dans les EMS qui demandaient la mise en œuvre de l'initiative 125. A l'époque, M. Unger avait dit que, en cas d'acceptation par le peuple, ce serait 60 millions de francs en plus.

M. Poggia assure que ces 60 millions de francs ont été mis sur cette politique publique, mais autrement. C'est même des montants plus importants qui ont été mis. Il y avait une critique qui disait que le taux d'encadrement par rapport à l'outil PLAISIR n'est qu'à 86% et qu'il faudrait aller à 100%. Il faut toutefois savoir que personne ne va à 100%. En fait, 100% ce n'est même pas

un idéal. Aujourd'hui, au niveau genevois, on a un encadrement qui n'a pas à rougir devant ce qui se fait chez ses voisins.

M. Bron relève qu'il y a eu un événement important depuis 2017, c'est le nouveau financement des soins de longue durée. Il y a une attitude normative au niveau fédéral dans la LAMal pour le financement des soins. Le canton doit ainsi financer le financement résiduel, ce qui a conduit le canton à mettre des sommes considérablement supérieures dans les EMS à partir de 2011. Il est vrai que le contexte a complètement changé depuis lors.

Maintenant, en ce qui concerne le taux normatif de l'outil PLAISIR, depuis 13 ans, on revient avec des éléments donnés dans le cadre d'une campagne de votation qui ne résistent pas vraiment aux faits quand on examine la manière on détermine les subventions et le financement de ces établissements. Par rapport aux 86% de l'outil PLAISIR, on pourrait se dire que l'idéal serait de mettre 100%, mais ce n'est pas cela. La norme de qualité c'est 86%. Le 100% de ce qui est nécessaire, c'est le 86% de l'outil PLAISIR. On peut jouer en long et en large sur les mots, mais in fine la question est de savoir si on a assez pour faire un travail de qualité dans les établissements. Selon le département, c'est largement le cas.

Il y a eu beaucoup d'actions réalisées en faveur des EMS, ces deux dernières années. Il y a eu tout d'abord les mécanismes salariaux et le fait de ne pas faire un coup de rabots, chaque année, avec ceux-ci. Effectivement, le fait de ne pas suivre sur la totalité de ce qui est nécessaire pour adapter les mécanismes salariaux, en arguant du fait qu'une part qui doit revenir des revenus d'assurance et des prix de pension, ce sont des éléments qui ne peuvent pas être augmentés. De facto, c'était donc une obligation d'efficience à assumer par les établissements. Tout cela n'a plus lieu d'être. Le Grand Conseil a accepté d'honorer la totalité des mécanismes salariaux, ce qui donne des bouffées d'oxygène à ces établissements. L'autre élément est que l'on a supprimé toutes les classes 4, ce qui fait qu'il y a eu quand même des adaptations pour qu'il n'y ait plus de bas salaires dans ces établissements et qu'il y ait des masses salariales adéquates pour couvrir toutes les prestations de qualité.

M. Bron croit que le département est attentif à ce qu'il y ait de bonnes qualités des prestations dans les EMS. Ces contrats de prestations font non seulement l'objet d'examens au niveau financier, mais aussi d'un dialogue permanent sur la qualité des prestations. Des contrôles annoncés, mais aussi des contrôles inopinés sont réalisés. On a donc tout pour être rassuré sur la qualité des prestations effectuées et sur les conditions-cadres qui restent favorables pour un accueil adéquat des résidents.

En réponse au commissaire comprend que le département considère que 86% de l'outil PLAISIR est suffisant, M. Bron confirme que le 86% de l'outil PLAISIR est le 100% de ce qui est nécessaire et c'est ce qui est mis dans les contrats de prestations. Il précise que les classes PLAISIR sont quelque chose d'assez personnalisé. Elles sont établies par l'EMS et, s'il y a des variations, la subvention suit. Ce n'est donc pas une moyenne.

Un commissaire aimerait savoir, par rapport aux HUG et son plan de mobilité, s'il y a déjà eu des indications sur les habitudes de mobilités et si un plan de mobilité a été adapté avec l'arrivée notamment du Léman Express.

M. Poggia répond qu'ils n'ont malheureusement pas eu de telles indications. Il était prévu de faire un bilan à 6 mois, mais le COVID-19 a bouleversé tous les contrôles. M. Poggia sait que, à l'interne, un travail est fait pour inciter les collaboratrices et collaborateurs à prendre les transports publics. Il y a un vrai plan dans ce sens qui est en place. Il faudrait plutôt demander aux HUG, mais la période n'est pas bonne parce que l'on n'a pas le recul nécessaire. M. Poggia sait aussi qu'ils ont regardé pour que les horaires des trains puissent coïncider avec les relèves du personnel soignant pour qu'il ait le temps de prendre le train et qu'il ne doive pas attendre le train suivant durant une heure.

M. Poggia ajoute qu'il y a aussi un plan au niveau cantonal. Actuellement, on examine de quelle manière on peut inciter les entreprises à ne pas mettre à disposition de places de parking aux collaborateurs et de les pénaliser le cas échéant pour que ces collaborateurs, lorsqu'ils peuvent, prennent les transports publics. C'est ainsi un plan général au niveau du canton sur lequel le Conseil d'Etat va revenir.

### ***Audition de l'institution genevoise de maintien à domicile (ci-après IMAD)***

Suivant la recommandation des commissaires rapporteurs de considérer le rapport de la sous-commission comment suffisant complet, la plénière de la commission des finances a décidé de sursoir cette année à l'audition de l'IMAD.

### ***Audition des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)***

*M. François Canonica, président du conseil d'administration*

*M. Bertrand Levrat, directeur général/HUG*

*M<sup>me</sup> Brigitte Rorive, directrice des finances/HUG*

Les commissaires rapporteurs remercient les HUG d'avoir répondu clairement aux questions de la sous-commission et d'avoir remis des documents de qualité. Le rapport de sous-commission est suffisamment détaillé, mais on peut rappeler que l'exercice est pratiquement à l'équilibre si ce n'est un petit déficit de 1,5 million de francs qui est compensé par les excédents des autres années. Malgré tout, le coût des HUG est bien inférieur à celui des autres hôpitaux universitaires suisses. L'ambularisation s'est bien développée, ce qui n'a pas freiné le léger développement du stationnaire. La masse salariale est de 1,5 milliard de francs et les mécanismes salariaux ont ainsi une influence sur le budget des HUG. On peut également relever un petit déficit dans les investissements. Si on voulait rattraper les autres hôpitaux universitaires suisses, il faudrait investir environ 1 milliard de francs. Bien entendu, on met de côté le nouveau bâtiment Gustave-Julliard, qui est au standard de qualité requis, mais généralement les bâtiments ont un déficit d'entretien et d'investissement.

Ils notent que les produits des HUG ne permettent plus de couvrir les charges à cause des DRG. Il y a aussi le fait que le remboursement à l'Etat de la part des investissements inclus dans ces points DRG ne revient pas aux HUG avec les conséquences que cela a. Une part du remboursement des investissements devrait venir aux HUG, mais le Conseil d'Etat ne l'entend pas ainsi. Peut-être que, un jour, il faudra que le législatif décide de quelle manière les choses doivent se passer. Aujourd'hui, il y a une nécessité d'investissements aux HUG et c'est une somme qui leur revient.

Enfin, les commissaires remercient plus particulièrement M<sup>me</sup> Rorive d'avoir donné des documents de qualité chaque année puisqu'elle va quitter les HUG. Sont également félicités, au nom de la commission des finances, les HUG pour la manière dont ils ont géré la crise du COVID-19.

M. Canonica croit que le rapport de gestion de M. Levrat est synthétique et met en évidence les points saillants. Avec ce que le comité de direction a traversé récemment, on a quasiment l'impression de revenir au Moyen Age en lisant ce rapport. Cela étant, tout y est consigné et les auditionnés sont prêts à répondre à la commission des finances.

M<sup>me</sup> Rorive signale que c'est la dernière année du contrat de prestations des HUG. Le trend est resté le même au niveau de l'activité. Il y a une



augmentation de la charge en soins liée à la complexité des patients et au vieillissement. C'est aussi lié aussi au virage ambulatoire puisqu'ils ont augmenté les prises en charge ambulatoires de personnes qui, avant, étaient hospitalisées. Les patients qui restent hospitalisés sont alors des patients plus lourds, plus complexes et souvent plus âgés puisque l'âge est un facteur de vulnérabilité et de comorbidité. C'est aussi ce qui explique la difficulté croissante des HUG à couvrir ses charges par ses produits. Le système de financement par les DRG n'est pas encore optimal par rapport aux types de patients que les hôpitaux universitaires prennent en charge puisqu'ils prennent des patients que personne d'autre ne peut prendre parce qu'ils sont extrêmement compliqués. Cela se reflète dans les comptes des HUG, notamment en 2019. Des efforts énormes ont été faits en cours d'année. Finalement, les HUG arrivent avec un petit déficit de 2 millions de francs sur un budget de 2 milliards de francs, mais cela reste préoccupant parce que c'est une tendance structurelle qui est notamment liée à ces tarifications décidées au niveau national et pour lesquelles les hôpitaux universitaires vont remonter au front pour rappeler cette difficulté de financement des hôpitaux universitaires.

A la demande du président sur des exemples de la patientèle concernée, M<sup>me</sup> Rorive indique que cela fait 5 ans qu'ils disent à SwissDRG qu'il y a deux types de patients pour les prothèses totales de hanche avec deux coûts différents, mais un seul remboursement. Le premier type de patients est composé de patients plutôt jeunes et en bonne santé qui ont une maladie osseuse ou un accident de ski. Ce sont des patients qui vont arriver soit en bon état, soit qui vont arriver pour une prothèse de hanche élective, et ces patients ne resteront pas très longtemps. Avec le même remboursement, les HUG doivent financer des cas plus complexes de patients très âgés, par exemple une dame de 80 ans qui fait une chute sur un trottoir glacé et qui, en plus de sa fracture de hanche, a peut-être un diabète ou une insuffisance cardiaque qui va être prise en charge à l'hôpital et pour laquelle les HUG auront le même remboursement que pour d'autres patients. Maintenant, il a été possible d'obtenir deux DRG différents suivant l'âge et le type de problématique. Un autre exemple est celui des nouveau-nés. Par manque de données, parce qu'il y en a heureusement très peu, SwissDRG a mis dans le même tarif les prématurés de moins de 900 g et ceux de moins de 700 g, mais un grand prématuré de 700 g ce n'est pas du tout la même chose qu'un grand prématuré de 900 g. Ce n'est pas la même prise en charge, mais c'est le même remboursement. En d'autres termes, les choses avancent, mais cela prend énormément de temps.

Sur la possible augmentation du nombre de prématurés, M. Levrat répond que c'est relativement stable. Ils ont augmenté de deux lits les soins intensifs

pédiatriques pour faire face aussi aux éventuels pics. Comme toujours, avec des activités comme les grands prématurés, s'il y a tout d'un coup trois triplés qui arrivent en 24 heures, on dépasse les capacités disponibles et il est possible, entre hôpitaux universitaires, de se répartir la charge et, parfois, ils doivent transférer des mamans et/ou leurs enfants dans un autre hôpital universitaire. A chaque fois, c'est compliqué et difficile, mais on ne peut pas staffer et équiper pour les pics. Un lit de soins intensifs c'est huit personnes pour pouvoir s'assurer qu'il y a tout le temps quelqu'un. On est dans des choses qui sont prévues pour une intensité normale voire forte avec des adaptations, mais pas pour ces moments exceptionnels qui arrivent parfois. Cela étant, il n'y a pas un nombre croissant de prématurés ces dernières années.

M<sup>me</sup> Rorive fait remarquer que, en 2019, les HUG ont quand même eu l'impact de l'annuité rétroactive 2016 qui représente 45 millions de francs pour l'ensemble des HUG. Si on compare les charges 2019 et 2018, ils ont essayé d'isoler cet impact pour rester comparable. Cela fait, dans les charges, une augmentation qui est un peu artificielle.

M. Levrat note que, par rapport au volume d'activités de 2019, le fait d'avoir tout arrêté pour s'occuper d'une maladie, le COVID, a nécessité une réactivité forte, mais cela a engendré un déficit d'activités et de facturations qui est majeur. Les HUG ont 2 milliards de francs de chiffre d'affaires. Ils ont un million de visites ambulatoires par année. Quand on arrête l'hôpital pour s'occuper d'une maladie, cela signifie que les commissaires seront nantis, ces prochains jours, d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de l'ordre de 110 millions de francs parce que c'est notamment le coût que représente le COVID sur tout ce que les HUG n'ont pas pu effectuer comme activités et sur tout ce que le COVID va coûter en coûts directs. M. Levrat tient à remercier M<sup>me</sup> Rorive, parce que la direction des finances a fait un travail remarquable pour avoir des comptes à l'équilibre et pour inculquer une culture d'entreprise qui est attentive à l'argent. Il croit que les HUG sont très attentifs au coût des choses et à la capacité de faire la meilleure médecine à un coût raisonnable. Enfin, M<sup>me</sup> Rorive a réussi à monter une équipe à la direction des finances qui, à son départ à la retraite, peut aussi assumer le fait que l'équipe continue.

Un commissaire lit, dans le rapport, que les HUG estiment qu'ils sont bien dotés en termes de personnel ; or les syndicats demandaient récemment 500 postes supplémentaires. Il demande d'où vient cette dissonance.

M. Levrat indique que les HUG ont eu l'occasion de se prononcer à ce sujet dans le cadre de la commission des pétitions. Il y a quelque chose autour du remplacement des absences maladie longue durée entre les gens pour lesquels ils ont recours à des intérimaires par rapport à des postes fixes. Cela étant, dans

le dialogue social, les HUG ont évolué vers une position plus proche de celle qui était réclamée par les syndicats, pas à hauteur 500 postes, mais de 200 postes pour lesquels des gens travaillent aux HUG depuis plusieurs années parce que l'absence maladie de longue durée, jusqu'à aujourd'hui, était plutôt remplacée par des intérimaires que par des postes fixes. Quant à savoir si les HUG sont assez dotés dans leur capacité de remplir le métier, les comparaisons avec d'autres hôpitaux montrent que c'est le cas. Les HUG disposent d'un personnel en évolution régulière pour faire face à l'augmentation des soins et avec une charge en soins qui augmente. Chaque trois à quatre ans, on peut percevoir que, avec une population vieillissante et en surpoids pour un certain nombre de personnes, les minutes de soins auprès des patients augmentent. Pour le même patient qu'il y a dix ans, on n'a pas forcément besoin, aujourd'hui, du même nombre d'employés. Quand on dit qu'il y a un personnel suffisant, c'est que les HUG pensent qu'il y a, aujourd'hui, une adaptation du personnel pour faire face à ses missions pour avoir, à l'issue, des comptes à l'équilibre. Il va toutefois de soi que toutes les demandes de la pédiatrie ne pouvaient pas être satisfaites parce que les HUG n'en avaient pas forcément les moyens, mais les députés ont mis les moyens supplémentaires qui ont permis aux HUG d'étendre un service en ayant plus de moyens à disposition des patients et du personnel qui est plus à même de faire un métier sans être dans une forme de course. C'est un équilibre subtil, mais quand on regarde les hôpitaux voisins, au niveau national ou international, on peut considérer qu'on est en adéquation aujourd'hui suffisante. Cela ne veut toutefois pas dire qu'elle est figée. Cela veut dire que l'évolution que l'on donne dans le cadre des budgets permet aux HUG de faire face à ses mesures.

Le commissaire note que M. Levrat a donné l'exemple du nombre de lits qui est adapté pour une situation normale, voire élevée, mais pas pour des situations particulières. Le nombre de lits est lié au nombre d'employés de la santé. En conséquence, le nombre d'employés est donc aussi calibré pour une intensité normale, voire élevée. Il demande si cela ne vient pas du fait que, dès qu'il y a un petit dépassement de la capacité, c'est à la charge des travailleuses et travailleurs au sein des HUG avec peu de possibilités de renforcer les équipes sur des périodes intenses.

M. Levrat indique que, à court terme, il est difficile d'augmenter les équipes parce qu'on ne trouve pas le personnel soignant formé dans la spécialité sur le marché. Une infirmière de soins intensifs pédiatriques ne se trouve pas aujourd'hui en Europe. Si on avait envie de trois postes, ces personnes ne sont pas sur le marché. En revanche, le recours à des intérimaires pour faire face à des pics d'activité est quelque chose qui restera. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, qui contraint le canton à changer le mode de faire, cela

contraint aussi les députés à avoir des explications sur les postes qui vont être un peu différentes dans les années à venir. En effet, en fonction de l'activité, il va y avoir des variations à la hausse ou à la baisse qui vont faire en sorte que les HUG vont être contraints, dans leur organisation hospitalière, d'ajuster aussi les effectifs à la hausse ou à la baisse en fonction du volume d'activités. Il est possible que, par rapport à la discussion que l'on a régulièrement sur les postes, et il est important de l'avoir, on n'ait pas autant d'évolution prévisible que l'on a eue par le passé. En effet, si une activité de chirurgie pédiatrique explose et qu'il y a trois fois plus de volume que prévu, on mettra trois fois plus de postes et, au niveau des comptes, on aura peut-être des différences significatives, à hausse ou à la baisse, dans les années futures. Si on imagine qu'une nouvelle clinique s'installe et qu'elle va faire toute l'activité des prématurés de Genève, les HUG devront alors, dans ce nouveau paradigme lié à l'arrêt du Tribunal fédéral, ajuster leurs effectifs.

Le commissaire relève que M. Levrat parle de régulariser 200 intérimaires, mais, indépendamment des pics d'activités, il y a toujours un certain nombre d'intérimaires aux HUG. Le fonctionnement normal des HUG nécessitait les intérimaires. Ce n'était pas juste des forces d'appoint. Il se souvient qu'il y a, sauf erreur, un millier d'intérimaires sur l'année aux HUG et il comprend que les HUG comptent pérenniser 200 d'entre eux en 2020.

M. Levrat fait remarquer que, quand la personne qui devait venir prendre son poste vendredi à 18h00 a un accident de voiture et ne peut pas venir, les HUG ont besoin de quelqu'un pour la nuit. Quant à la pérennisation, il confirme la remarque du commissaire. Ensuite, il explique que ce sont essentiellement des gens qui sont depuis des années aux HUG sur des postes identifiés parce qu'ils remplacent des absences maladie de longue durée. Dans les règles étatiques auxquels sont soumis les HUG, si quelqu'un est absent pendant trois mois parce qu'il y a un cancer, son poste lui reste attribué. Ensuite, il va peut-être être absent 12 mois et son poste va aussi être occupé. Dans ce cadre, la politique RH des HUG était de les remplacer par des intérimaires, parce qu'ils pouvaient revenir rapidement, ce qu'on leur souhaite. Toutefois, si cela va durer 12 mois, on peut avoir une politique différente, engager des personnes sur des postes fixes, les fidéliser, être plus à même de les former dans un système d'appartenance à l'institution et d'augmenter le pool de personnes internes qui vont en remplacement sur des remplacements de postes de près d'une année pour certains. Du coup, cela ne change pas vraiment la politique des HUG sur le terrain. Toutefois, à l'échelon d'une masse salariale de 1,5 milliard de francs, ces 200 postes sont susceptibles de faire une adaptation de leur politique de remplacement des absences maladie de longue durée.

Enfin, le commissaire relève que, lors du budget 2019, le Grand Conseil a octroyé 8 millions de francs supplémentaires aux HUG pour l'embauche de postes supplémentaires. A priori, ceux-ci avaient été affectés pour les mécanismes salariaux, ce qui avait suscité des remarques au sein de la commission des finances. Finalement, l'Etat de Genève avait donné aux HUG un supplément pour le financement des mécanismes salariaux de l'ordre de 5 millions de francs qui devait correspondre aux revenus statiques des HUG. Il comprend que, sur les 8 millions de francs supplémentaires votés lors du budget, par rapport à ce qui avait été budgété par le Conseil d'Etat, 5 millions de francs ont permis l'embauche de personnel.

M. Levrat n'a pas un souvenir précis de la chronologie, mais il confirme que c'est le cas au final. Il rappelle que les HUG tiennent leurs budgets. Il y a toujours de grandes discussions sur le budget, mais, pour M. Levrat, l'important ce sont les comptes et de tenir pour responsable l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs toute l'année pour qu'ils restent collés au budget et qu'ils aient des comptes à l'équilibre. Quand on dit qu'on donne 5 millions de francs de la main gauche et qu'on retire 8 millions de francs de la main droite, à un moment donné, pour M. Levrat, dans la manière de traduire le budget en opérationnel sur le terrain, il faut parfois trouver des équilibres. Dans ce cas, au final, il y a bien eu plus de postes, notamment aux urgences pédiatriques. A la connaissance de M. Levrat, les commissaires n'en entendent d'ailleurs plus parler.

M<sup>me</sup> Rorive précise que les 8 millions de francs sur le budget 2020 étaient une décision budgétaire. Quand la décision a été prise de caler sur les revenus statiques la part à charge de l'Etat des mécanismes salariaux, le budget 2019 était déjà bouclé. En 2019, les HUG ont eu une augmentation de l'indemnité pour combler la différence par rapport à ce qui était prévu à leur budget et ce que cela leur coûtait. Ensuite, c'est au budget 2020 qu'ils ont eu les 8 millions de francs. En fait, les 8 millions de francs sont au budget 2020 et les 5 millions de francs sont un supplément en 2019 pour arriver à 8 millions de francs en 2019.

Un commissaire constate néanmoins que les charges de transports de patients intersites augmentent de 800 000 francs et les frais d'interprètes de 2,8 millions de francs. Il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

M. Levrat fait savoir que, sur ces deux sujets, les HUG ont lancé des procédures d'audits internes pour avoir des réponses. Dans le cas des transports intersites, M. Levrat peut assurer que la pratique entre le recours à des tiers et l'internalisation de la prestation est appropriée. Là où ils essaient de gérer les dépenses, c'est en s'assurant que les transports qui peuvent être faits assis, entre notamment l'hôpital des Trois-Chêne et le site de Cluse-Roseraie, sont

bien des transports assis et non des transports couchés en ambulance où des entreprises d'ambulance leur facturent plus cher un transport couché qu'un transport assis. Il y a toute la question des prestations spécialisées qui peuvent exister aux HUG et qu'ils permettraient à des personnes hospitalisées par exemple à l'hôpital des Trois-Chêne d'en bénéficier pour savoir si on déplace le professionnel ou le patient. Sur un certain nombre de sujets, les patients doivent être déplacés de l'hôpital des Trois-Chêne vers le site de Cluse-Roseraie pour passer par exemple un certain nombre d'exams. Les HUG ont par exemple développé la radiologie à l'hôpital des Trois-Chêne pour pouvoir le faire sur le site et éviter de transférer des personnes assez âgées et, parfois désorientées, d'un site à l'autre. Cet équilibre n'inquiète pas les HUG, aujourd'hui, parce qu'ils ont fait un audit interne, mais cela reste néanmoins quelque chose à surveiller de près pour s'assurer qu'on n'est pas dans quelque chose où les tarifs des prestataires externes notamment deviendraient tellement élevés que, à ce moment, on réinternaliserait la prestation pour avoir un moindre coût. Ce n'est toutefois pas le cas aujourd'hui.

Concernant les interprètes, il y a un appel d'offres qui repart pour s'assurer que les HUG ont des prestataires qui leur offrent des prestations avec le rapport coût-bénéfice le meilleur possible sur la base d'un audit qui les confortent dans l'idée du processus d'appel d'offres tel que les HUG l'ont pratiqué ces dernières années pour éviter un recours inutile à des interprètes et faire en sorte que cela soit le mieux possible. Dans le domaine de la santé, il faut rappeler que, si la relation entre le patient et le médecin est difficile, on peut voir l'interprétariat comme une dépense, mais on peut aussi le voir comme une forme d'investissement parce qu'une mauvaise compréhension peut amener à un diagnostic erroné et des frais médicaux inutiles. Les frais d'interprétariat sont effectivement quelque chose d'important en volume, mais qui est important dans la prise en charge des patients.

Ensuite, le commissaire aborde le domaine stratégique de la formation des soignants ou l'on se trouve vite en situation de pénurie et il aimerait savoir quelle est la stratégie des HUG en la matière.

M. Levrat estime qu'il est non seulement nécessaire d'avoir des efforts qui se poursuivent, mais qu'il y a une très bonne collaboration avec la haute école de santé. Cette école a augmenté le nombre de places, mais ne peut pas les augmenter indéfiniment parce que le bassin de recrutement d'étudiants se limite à 500 000 personnes à Genève. Deuxièmement, quasiment tous les étudiants de la haute école de santé qui sortent avec un diplôme d'infirmier ou d'infirmière sont recrutés par les HUG sans l'ombre d'un doute sur la base de leurs diplômes. Il arrive parfois, même si c'est anecdotique, que certaines personnes aient des comportements inadéquats alors même qu'elles ont un

diplôme, mais cela existe dans toutes les professions. C'est aux HUG de faire le tri parfois de certains qui sortent avec un diplôme, mais qu'ils ne vont pas engager parce qu'ils estiment qu'ils n'ont pas le comportement adéquat par rapport aux valeurs que les HUG défendent. Ainsi, l'effort est poursuivi. Les besoins en professionnels de santé à Genève (HUG, IMAD et cliniques privées) dépassent de loin tout ce que les écoles de formation peuvent donner. Les HUG resteront, comme chaque année, à la fois l'employeur qui engage tous les infirmières et infirmiers qui sortent de la haute école de santé et une institution qui recrute également en dehors des frontières.

S'agissant de la politique de mobilité en lien avec les travailleurs et travailleuses de la France voisine, M. Levrat fait remarquer que le COVID-19 a bouleversé la donne. Le démarrage du Léman Express s'est fait notamment avec un certain nombre de grèves qui ont touché les capacités pour les transports vers les gares. Les HUG ont un problème de rigueur dans la prise de la fonction. Dans certaines administrations, si on arrive 30 à 45 minutes en retard parce que le train avait du retard, c'est embêtant, mais ce n'est pas aussi embêtant qu'à l'hôpital où l'on a laissé son collègue 45 minutes de plus après 8 ou 12 heures de travail d'affilée. Les collaboratrices et collaborateurs sont très volontaristes pour utiliser le Léman Express et les HUG ont mis en place tout un plan de mobilité qui a été salué par les instances qui s'en occupent. Il y a une très bonne collaboration avec les CFF et Unireso, mais M. Levrat n'arrive pas à donner un bilan à ce jour en raison des petits couacs du démarrage, de la grève qui a sensiblement affecté le démarrage et, aujourd'hui, du COVID-19. Cela étant, il est indubitable que les HUG cherchent à développer la mobilité douce, et le Léman Express est une chance pour les HUG dans ce cadre.

Sur la situation actuelle du COVID-19 et quant à savoir si les HUG ont pu commencer à redonner du repos et des congés à leur personnel ainsi que leur appréciation sur la survenue d'un deuxième pic, M. Levrat répond, concernant le COVID-19, qu'ils hospitalisent actuellement encore une vingtaine de patients par semaine. Le COVID-19 n'a donc pas disparu. Par ailleurs, au niveau de la pandémie mondiale, il y a environ 500 000 cas supplémentaires tous les trois jours actuellement. Vu ces éléments, la perspective d'une 2<sup>e</sup> vague est plus vraisemblable que la perspective d'une vacance durant l'été. Les HUG anticipent ainsi une 2<sup>e</sup> vague, probablement de moindre ampleur. Cela fera aussi l'objet de la demande de crédit qui arrivera à la commission des finances. En effet, de la même que l'on prévoit des stocks de masques ou de solutions hydroalcooliques, il faut prévoir des lits et il faut les staffer avec des gens qui seront en mesure de prendre en charge des patients COVID-19 sans avoir besoin d'arrêter tout l'hôpital.

Il indique que, un jour, le responsable de la cardiologie lui a dit qu'il y a 230 patients dont le pacemaker n'a pas été réglé et qui attendent depuis trois mois et lui a demandé à quel moment on allait recommencer. Ce que l'on ne saura que dans 18 ou 24 mois, c'est si, en termes de santé, l'arrêt total pour une maladie telle que le COVID-19 a eu des impacts délétères sur la santé de tous les autres qui ont été pris en charge pour les urgences par les cliniques privées qui ont travaillé main dans la main avec les HUG. Pour tous les autres, il y a vraiment eu une difficulté. Ainsi, on anticipe une deuxième vague qui sera probablement de moindre ampleur. Ce que l'on connaît du COVID-19 à l'heure actuelle, et que l'on n'explique pas vraiment, c'est qu'il semble que le COVID-19 couve chez certains pendant plusieurs semaines sans que cela soit détecté et, tout d'un coup, est susceptible de flamber. C'est notamment ce que l'on est en train de vivre au niveau européen. Ce sont des gens dont on n'arrive pas à tracer les contacts et qui, tout d'un coup, ont le COVID-19 qui se déclare, d'où la nécessité de rendre le test gratuit pour tout le monde. Cela sera le moyen d'essayer d'éviter une propagation beaucoup plus large. M. Levrat imagine que, en novembre-décembre, on aura le double défi d'un redémarrage de la grippe et, probablement, d'une deuxième vague de COVID-19 avec des symptômes assez proches.

Enfin, il signale que, par rapport à la question qui lui est posée sur les vacances, il n'y a pas de performance sans phase de récupération. Ils essaient ainsi véritablement de permettre aux gens de prendre des vacances cet été, même si on ne peut pas fermer l'hôpital. Le stress psychologique en plus de la charge réelle de travail a lessivé tout le monde. M. Levrat fait savoir que le conseil d'administration a pris la décision formelle de permettre que la récupération des heures supplémentaires se fasse sur deux ans. Sans cela, tout le monde récupérerait les heures supplémentaires entre maintenant et la fin de l'année, ce qui poserait de grandes difficultés au niveau du travail. Enfin, il y a tout le monde à gagner des mois derniers. Les HUG essaient quand même de faire un peu de rattrapage, non pas à cause de l'argent, mais à cause des patients. Les HUG ont annulé plus de 700 opérations chirurgicales qui étaient programmées et ils essaient de les reprogrammer entre maintenant et la fin de l'année pour essayer d'avoir la capacité de suivre. Cela étant, le facteur humain est déterminant. Aujourd'hui, on ne peut pas mettre le personnel des HUG sur beaucoup de charges exceptionnelles parce qu'il faudrait faire du rattrapage en juillet et en août, parce que tout le monde est légitimement un peu au bout du rouleau.

Ensuite en réponse à une question sur l'absentéisme, il indique qu'il y a trois causes principales, il y a un absentéisme ordinaire dans les métiers de front, comme les métiers médico-soignants, pour lesquels la littérature montre



qu'on est plus élevé que dans une profession moins exigeante. Par exemple, les HUG sont en train de faire des actions de prévention auprès des médecins anesthésistes parce qu'on sait que ce sont des professions dans lesquelles les taux de suicide sont plus élevés que dans d'autres professions et que, suite au COVID-19, il y a de quoi être un peu inquiet. Les HUG sont ainsi attentifs à cette population. On sait qu'un hôpital ne peut pas avoir des taux d'absentéisme à 3%. Un deuxième élément est l'effet d'une décision prise en 1985 par le Conseil d'Etat visant à favoriser l'affectation en gériatrie parce qu'il n'y avait pas de volontaires pour y aller. On a ainsi donné une prime de gériatrie qui devait être absorbée à la rémunération de base de l'ensemble des soignants dans le cadre du projet SCORE. En fait, cette prime de gériatrie a créé une espèce de sclérose de ces gens. Ils sont arrivés et bénéficient de la prime de gériatrie et ils ne sont plus avec autant de mobilité professionnelle qui redonne du sens, de la motivation, etc. S'ils quittent le service pour aller ailleurs, ils perdent cette prime. Pour des raisons financières totalement compréhensibles, dans certains services des HUG, on a des populations qui vieillissent. Il y a des problèmes musculo-squelettiques ou autres qui interviennent et qui, paradoxalement, sont accentués dans les services dans lesquels il y a la prime de gériatrie. La clinique de Joli-Mont à trois étages dont un a la prime de gériatrie, mais pas les deux autres. Il faut imaginer quelle est l'ambiance quand il faut dire qu'il y a plus de boulot au 2<sup>e</sup> étage et que quelqu'un doit aller au 2<sup>e</sup> étage tandis que quelqu'un d'autre doit aller au 1<sup>er</sup> étage alors que l'un a la prime et l'autre non.

M. Levrat fait remarquer que cette difficulté managériale a comme effet de limiter la mobilité professionnelle et de créer des formes de présentéisme et, au final, des formes d'absence maladie. Il y a aussi le vieillissement des professionnels des HUG. 25% des collaboratrices et collaborateurs des HUG ont plus de 20 ans de maison. C'est magnifique, mais cela signifie aussi que, pour un certain nombre d'entre eux, faire les nuits et les gardes, porter des patients de plus de 100 kilos, etc., crée parfois des problèmes de dos ou des difficultés à se mobiliser. Cela ajoute un peu à l'absentéisme.

M. Levrat signale qu'il y a parfois aussi des problèmes d'équipes et de relation au chef. Il y a ainsi certains services où les taux d'absence sont montés à plus de 15% parce qu'ils étaient tous fâchés les uns contre les autres. Cela existe dans une entreprise de 13 000 employés et il ne s'agit pas de le nier. Il faut également savoir que, traditionnellement, on est 2% moins malade en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. C'est beaucoup quand c'est sur un nombre aussi important d'employés.

Enfin, il fait savoir que les HUG travaillent sur le sens au travail. Le paradoxe de la crise du COVID-19 est que l'on a vu, dans certains secteurs

comme les soins intensifs, une diminution de l'absentéisme parce qu'il y avait un sens et un engagement qui étaient décuplés par rapport à d'habitude. Il faut ainsi travailler sur le sens, sur la motivation, sur l'engagement et sur la capacité de mobilité professionnelle pour diminuer l'absentéisme. Les HUG y travaillent et M. Levrat a bon espoir, mais il ne peut pas changer la question du vieillissement de la population de soignants des HUG pour lesquels il y a un absentéisme un peu plus grand.

S'agissant de la solution pour tout ce secteur de gériatrie, s'il y a toujours un engouement minime et si c'est uniquement la prime qui motive ce secteur, M. Levrat fait remarquer que, aujourd'hui, tout le monde s'occupe des personnes très âgées aux HUG. A l'hôpital des Trois-Chêne, on va peut-être encore plus s'en occuper, mais globalement, sur le site de Cluse-Roseraie ou dans toutes les autres structures, il y a des gens de plus de 80 ans qui sont à l'hôpital. Le vieillissement de la population fait en sorte que le sens même d'une prime pour inciter les gens à s'occuper de la personne âgée a disparu. Parmi la formation et parmi la vocation des gens qui prennent en charge des patients aujourd'hui, ils s'occupent des personnes âgées à très âgées sans forcément être dans la définition même de la gériatrie en tant que telle. En revanche, aujourd'hui, il y a beaucoup de débats sur la valorisation salariale. M. Levrat estime qu'il serait contre-productif de descendre les salaires des gens. En revanche, il est vrai qu'introduire une catégorie dont, au final, le résultat est une absence de mobilité professionnelle, cela faisait sens en 1985, mais cela n'en fait plus vraiment aujourd'hui.

Un commissaire a pu s'enquérir de la situation de l'hôpital de Beau-Séjour qui est assez pénible au niveau des infrastructures pour les personnes qui y travaillent. Les gens croient que c'est une politique de l'hôpital de laisser ce bâtiment pourrir. Ne faudrait-il pas communiquer en disant que ce n'est pas qu'ils vont laisser les gens comme ça et qu'il y a un autre projet ?

M. Levrat relève qu'il manque 1,5 milliard de francs pour investir dans les bâtiments hospitaliers. C'est peut-être une politique qui permettrait de créer de l'emploi, ce qui n'est pas une mauvaise idée en tant que telle, mais il est vrai qu'un certain nombre des bâtiments hospitaliers ne sont vraiment pas dignes de ce nom. M. Levrat a parfois un peu honte et Beau-Séjour en fait partie. A Belle-Idée, il y a de superbes bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle, mais c'est la honte d'y amener des patients psychiatriques. Il y a des radiateurs classés, mais derrière lesquels les patients psychiatriques font pipi et, comme il est exclu de pouvoir y mettre des trucs, cela sent l'urine dans les corridors. Il y a aussi des bouts de bâtiments qui tombent sur les gens. En chirurgie orthopédique aux HUG (c'est le bâtiment des lits actuels), les toilettes ne sont pas dans les chambres, mais de l'autre côté du corridor. En pédiatrie, chaque année en été, il fait jusqu'à

35 degrés dans les chambres où il y a des enfants malades avec leurs parents ; or c'est un bâtiment qui a été construit à une époque où les parents laissaient leurs enfants pour que les nurses s'en occupent. On a ainsi un bâtiment qui est inadapté et tout le monde est au clair que l'on n'est pas aux normes. On n'est pas à la hauteur de la médecine qui s'y fait.

M. Levrat rejoint le commissaire sur le fait qu'il y a beaucoup à faire sur les bâtiments hospitaliers. C'est presque 25 ans de manque d'investissement que l'on constate aujourd'hui. En même temps, il y a des projets. A l'hôpital de Beau-Séjour, il y a un projet en cours avec un financement mixte entre le privé et le public pour essayer d'avancer sur ces bâtiments. Pour la pédiatrie, les HUG n'ont pas le premier franc, mais ils vont lancer un concours, voir s'ils trouvent des donateurs privés et s'il y a la possibilité d'avoir recours à l'emprunt, pour avoir une dynamique de renouvellement des hôpitaux. En France, il y a des bâtiments beaucoup plus modernes et adaptés, mais avec peu de personnel, voire un manque criant de personnes à certains endroits. En revanche, en Suisse, il est étonnant à quel point certains bâtiments sont indignes de la Genève du XXI<sup>e</sup> siècle. Beau-Séjour est un bâtiment dans lequel il fait plus de 30 degrés dans les chambres en été.

Le commissaire estime qu'il y a des responsabilités politiques dans tout cela. Les HUG ont un conseil d'administration et, quand les nécessités sont avérées, le directeur transmet cela au conseil d'administration et cela doit ensuite remonter au Conseil d'Etat qui vient au Grand Conseil demander des crédits. Si le Grand Conseil refuse les crédits, c'est sa responsabilité. En revanche, si ces situations ne viennent pas jusqu'aux députés en disant dans quelle situation dramatique se trouvent les locaux de l'hôpital, les politiques ne peuvent pas agir ni même prendre position. Il ne sait pas si le conseil d'administration des HUG a fait une demande dans ce sens au Conseil d'Etat et si ce dernier a décidé de ne pas les mettre dans les crédits d'ouvrage ou dans les investissements. Ce sont des éléments qui manquent aux députés.

M. Canonica fait savoir que des demandes sont en cours auprès du Conseil d'Etat. Le conseil d'administration a aussi songé à l'autofinancement pour sortir de l'ornière en demandant des crédits bancaires. Effectivement, dans vingt ans, cela sera épouvantable. C'est aussi très problématique à Loëx.

M. Levrat note que le Grand Conseil a voté des crédits concernant Loëx. D'ailleurs, ils correspondent au double de ce que les HUG avaient estimé comme étant le coût des travaux. En effet, quand on rénove quelque chose, on a tendance à faire une rénovation complète d'un bâtiment alors même qu'il y a peut-être des besoins qui ne touchent qu'une partie du bâtiment. Cela étant, il y a un dialogue permanent avec l'Etat et il y a un plan des investissements.

Il est obligé de mettre un bémol par rapport au fait qu'on ne peut pas fermer l'hôpital le temps des travaux. Il y a donc une capacité à mener un certain nombre de travaux en parallèle. Par exemple, la rotonde est sur le point d'être fermée parce qu'une grue va y être installée pour construire les urgences. Cela signifie qu'on ne peut pas lancer en parallèle trop de travaux dont on n'arriverait pas à assumer le suivi parce que l'hôpital doit rester ouvert pendant la durée des travaux. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de dialogue avec l'Etat. Cela étant, il y a des besoins de financements hospitaliers qui sont supérieurs au milliard de francs. Il est certain que, à l'heure actuelle, quand on arrive en concurrence avec d'autres projets, les HUG ne sont pas toujours les premiers sur la liste, mais cela fait aussi partie des arbitrages du Conseil d'Etat et du Grand Conseil que l'on peut parfaitement comprendre.

En réponse au président qui aimerait savoir, par rapport au transfert d'actifs aux HUG, si le zoning a été fait, M. Levrat répond que cela a eu lieu en fin d'année et cela permet, aujourd'hui, sur le périmètre de Cluse-Roseraie d'avoir recours à l'emprunt.

Le commissaire note qu'il faut plus de 1 milliard de francs d'investissements hospitaliers, mais c'est sur le long terme. Ce n'est pas 1 milliard de francs que l'on doit mettre sur le budget d'une année. Ce qu'il aimerait, si c'est possible, c'est avoir un plan d'investissement permettant la réfection de ces bâtiments. Cela permettrait aux députés d'être fixés et d'être informés pour répondre le cas échéant.

S'agissant de la sécurité au travail et en réponse à une question des commissaires, M. Levrat signale que les HUG ont un service santé du personnel qui est dense en termes de personnel. Il y a aussi sur la radioprotection une activité hospitalière est une activité à haut risque 24 heures sur 24. Il y a des produits dangereux, de la radioactivité, des expositions à des produits chimiques, etc. Tout ceci fait en sorte qu'il y a un nombre conséquent de personnes qui contrôlent la qualité et l'environnement de travail pour éviter les accidents du travail. Il y a aussi toute la question des postures pour les transferts et pour porter des gens lourds et/ou avoir des instruments qui aident à porter les patients en surpoids. Les HUG ont des ergonomes qui travaillent avec les équipes pour essayer de minimiser les choses dans la mesure du possible. Il y a des exosquelettes au bout de la chaîne de la lingerie parce que les gens portaient jusqu'à une tonne de linge par jour. Ils ont maintenant des exosquelettes pour les aider à porter le linge parce que c'est quelque chose que l'on ne peut pas automatiser. Il y a aussi le rapport entre la santé du personnel et ce qui est automatisable et les HUG ont aussi travaillé dans des investissements pour robotiser un certain nombre d'activités.

**Examen de la politique publique « L Marché du travail et commerce »**  
**(Commissaires rapporteurs : MM. Thomas Wenger et Jacques Béné)**

***Audition du département de la sécurité, l'emploi et de la santé (DSES)***

*M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DSES*

*M. Michel Clavel, directeur financier/DSES*

*M. Charles Barbey, directeur général de l'OCE/DSES*

*M<sup>me</sup> Christina Stoll, directrice générale de l'OCIRT/DSES*

Les commissaires rapporteurs signalent qu'il y a un non-dépensé de 11,2 millions de francs par rapport au fait que l'allocation rente-pont pour les seniors 50+ n'a pas été mise en place. C'est la même chose pour l'allocation premier emploi avec un rejet, pour l'instant, de ce projet en commission. Dès lors, l'argent n'a pas été dépensé. Par rapport au taux de chômage, il était extrêmement bas à 3,9% en 2019. D'ailleurs, c'est la première fois que l'écart, par rapport au taux national (2,3%) est aussi faible. Ils soulignent, par rapport au programme L02, le travail important de l'OCIRT et de l'inspection paritaire des entreprises (IPE). Il y a aussi une nouvelle direction à la PCTN, des réformes et un travail important notamment au niveau de la LTVTC et de la LRDBHD. La sous-commission a aussi parlé de la situation 2020. On voit qu'il y a eu 1800 contrôles COVID-19 et que les prévisions pour le chômage sont extrêmement délicates.

M. Poggia relève que, au niveau des comptes, il n'y a pas de problématique particulière. En ce qui concerne le programme L01, il y a un non-dépensé. Il y a encore une loi dans le pipeline puisque c'était une allocation-pont et une rente de 50 et plus qui ont été rejetées en plénière. Donc, les montants prévus n'ont pas été dépensés. Actuellement, la commission des affaires sociales examine une loi sur une rente-pont sous la forme d'une aide sociale. Ce sujet va donc revenir. Il y a aussi des travaux en cours, au niveau fédéral, sur la problématique des plus de 60 ans, ce qui correspond à la fin de la carrière professionnelle qui est problématique.

Dans le pipeline, il reste une allocation premier emploi. Pour l'instant, elle a été refusée en commission. Ce n'est pas que l'on considère qu'il n'y a pas de problématique pour les jeunes, mais il y a l'addition de ceux qui ne voudraient rien faire et ceux qui voudraient en faire plus. M. Poggia espère qu'il sera possible d'éviter ce travers.

Les chiffres pour le mois de mai 2020 sont intéressants. On voit que le chômage est en train d'exploser, même si les travailleurs en RHT ne sont pas

pris en compte. Si ces personnes devaient voir leur contrat de travail résilié, elles viendraient grossir le nombre des chômeurs. Ce qui est intéressant dans la perspective de cette allocation premier emploi, c'est de se rendre compte que le chômage est deux fois plus élevé chez les jeunes que chez les seniors, ce qui tord peut-être le cou à des idées préconçues. Les seniors perdent plus difficilement leur emploi, mais quand ils le perdent, ils ont beaucoup plus de peine à en retrouver un. Pour les jeunes, il y a souvent un risque, surtout dans la situation actuelle, que les entreprises engagent des gens avec expérience pour des salaires inférieurs par rapport à d'autres. M. Poggia espère que, lors de l'examen de cette allocation premier emploi, il sera possible de trouver un compromis pour faire au moins un premier pas. Cela permettra de voir si les entreprises ont besoin d'un petit coup de pouce de l'Etat pour donner l'expérience nécessaire aux jeunes pour qu'ils puissent entrer dans le marché du travail.

Ensuite, M. Poggia indique que les programmes L01 et L02 sont deux mis à forte contribution en ce moment. Les RHT sont examinées par l'OCE puis elles sont payées par les caisses de chômage, dont 95% par la caisse cantonale genevoise de chômage. D'une dizaine de RHT, l'année passée, on est passé à 15 000 RHT cette année. On imagine ainsi l'effort qu'il a fallu faire pour passer de 20 à 65 collaboratrices et collaborateurs pour traiter ces dossiers. Maintenant la balle est dans le camp de la caisse de chômage qui a déjà payé le mois de mars, qui a pratiquement traité avril et qui aborde maintenant le mois de mai. Pour ce dernier mois, il va falloir faire attention aux fraudes, non pas parce qu'on présume que Genève est truffé de fraudeurs, mais on comprend que toutes ces entreprises, notamment dans la restauration, où il y a eu une obligation de fermer, ont ensuite des hésitations par rapport à la réouverture. Il peut ainsi y avoir la tentation que certains ouvrent, fassent revenir les collaboratrices et collaborateurs, mais ne le disent pas et continuent à toucher les RHT. Evidemment, la caisse de chômage fait aussi des contrôles et on compte aussi sur la police du commerce et la lutte contre le travail au noir pour que les inspecteurs aillent voir, en même temps qu'ils feront leur travail de base, s'il n'y a pas des fraudes.

Si ces contrôles sont faits, c'est parce que le contrôleur en chef, le SECO, commence déjà à regarder par-dessus leur épaule. 400 millions de francs de RHT ont déjà été payés depuis le début de la crise. On imagine donc bien que le niveau fédéral va manifester un peu de curiosité pour voir si on ne paie pas à tort ce type de prestations. L'année 2020 s'annonce ainsi compliquée, aussi au niveau du travail pour les collaboratrices et collaborateurs de ces services qui vont être mis à contribution. L'OCIRT a été désigné par le Conseil fédéral en tant qu'autorité cantonale d'application de la loi sur le travail pour vérifier

l'application des recommandations de l'OFSP, ce qui n'était pas vraiment dans leur cahier des charges, même si l'employeur a des devoirs vis-à-vis de l'employé et de sa santé au travail. Le respect des règles vis-à-vis de la clientèle n'est toutefois pas dans le cahier des charges de l'OCIRT. Cela a ainsi été ajouté au travail qui a dû être fait par l'OCIRT. Heureusement, cela s'assouplit un peu maintenant, mais il y a néanmoins ces plans de protection qui ne sont examinés par personne en amont, mais dont l'application doit être vérifiée en aval par l'OCIRT.

En ce qui concerne 2019, M. Poggia propose de répondre aux questions des commissaires.

Un commissaire constate qu'il y a un lien entre la formation et l'OCIRT avec la baisse du nombre de places d'apprentissage. On se rend compte que les métiers soumis à la SUVA doivent respecter les normes de protection pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans. La position de l'OCIRT est de quasiment interdire les stages dans ces métiers et de rendre extrêmement compliqués les stages et les engagements. Bien évidemment, il y a aujourd'hui des mesures d'accompagnement prévues pour les jeunes en apprentissage à ce moment. Cela a toutefois clairement pour effet de repousser l'apprentissage au-delà de 18 ans pour ceux qui seraient encore en état de le faire à ce moment. Il y a aussi eu des convocations par l'OCIRT vis-à-vis des employeurs avec des discours extrêmement durs à leur égard. Ceux-ci ont bien compris le message qui était d'interdire l'apprentissage aux jeunes de moins de 18 ans dans ces métiers manuels et on préfère qu'ils traînent dans la rue à fumer des pétards plutôt qu'aller travailler. C'était à peu près la position de l'OCIRT. Quand on reçoit un coup de téléphone disant qu'un jeune de moins de 18 ans a le droit à un stage les mains dans les poches et qu'il faut le garder une semaine à quinze jours, on ne le prend pas parce qu'on a autre chose à faire qu'encadrer quelqu'un qui va vous regarder travailler. Il aimerait entendre M. Poggia en termes de politique.

On a aussi vu que les jeunes allant en école professionnelle ne sont pas soumis aux mêmes règles. Visiblement, ces règles ne s'appliquent pas aux écoles professionnelles. Les règles ne sont pas les mêmes parce que l'OCIRT n'intervient pas à ces endroits. Il en résulte un coût de plus de 5000 francs de différence par élève sur leur formation faite en école à plein-temps ou en formation duale sans que la qualité soit extrêmement différente. Cette année, il va manquer 1000 places d'apprentissage. On se rend compte que les employeurs qui essaient de former les apprentis ne se retrouvent pas accompagnés pour aider, par les différents services, pour se mettre aux normes et permettre de trouver comment on va pouvoir respecter les différentes prescriptions de sorte à ne pas abîmer les jeunes, parce que la santé est

extrêmement importante, mais on se retrouve avec une politique de dissuasion et il est très surpris que cela soit mené par le département.

M. Poggia doute que l'alternative soit de se tourner les pouces ou d'entrer dans une profession (le jeune n'a peut-être pas non plus la maturité nécessaire) d'autant plus qu'il y a la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Dès lors, les jeunes entre 16 et 18 ans ne sont pas laissés à eux-mêmes. Le cas échéant, des formations de base peuvent servir pour la formation duale postérieure.

M<sup>me</sup> Stoll profite de la question du commissaire pour replacer un peu le débat. La loi fédérale sur le travail interdit formellement les travaux dangereux pour les jeunes en dessous de 18 ans, mais il y a une exception qui est un apprentissage. Elle précise que ce n'est pas tout à fait la même chose, ce qui est soumis à la SUVA. Cela étant, les métiers qui comprennent des travaux dangereux, c'est en particulier les métiers de la construction ou de l'industrie qui nécessitent la manipulation de machines ou d'outils lourds. Ce n'est évidemment pas les métiers du tertiaire. Il y a une distinction assez détaillée sur ce que sont les travaux dangereux.

M<sup>me</sup> Stoll rappelle que l'OCIRT est chargé de l'exécutif de la loi fédérale sur le travail et qu'il est ainsi lié aux définitions figurant dans cette loi. Celle-ci interdit les travaux dangereux pour les jeunes, sauf dans le cadre d'un apprentissage. Elle définit, à travers les ordonnances et les commentaires du SECO, ce qu'est un travail dangereux. Sur ce point, la marge de manœuvre de l'office est inexistante. Là où il y a eu un débat, c'est que, jusqu'à il y a quelques années, il y avait une interdiction stricte d'occuper, en dessous de 16 ans, même les apprentis pour du travail dangereux. Entre-temps, les ordonnances ont changé et elles ont en quelque sorte libéralisé la possibilité d'engager des travailleurs dans le cadre de l'apprentissage, y compris pour des travaux dangereux, mais avec l'obligation pour les entreprises de mettre en place des mesures d'accompagnement qui sont spécifiquement orientées et qui tiennent compte des risques spécifiques pour les jeunes travailleurs.

Si on regarde les statistiques de la SUVA, on se rend compte qu'il y a un pic extrêmement important en termes d'accident chez les jeunes et chez les travailleurs qui commencent un emploi. On le voit dans les entreprises temporaires qui, proportionnellement, ont beaucoup plus d'accidents pour les travailleurs qui commencent que pour des travailleurs qui ont une longue expérience professionnelle, et le cumul des deux est particulièrement important. Le cumul du fait d'être jeune et d'être au début d'une carrière professionnelle donne des risques d'accident et de maladie professionnelle. Même si un jeune de 18 ans se considère souvent comme extrêmement fort, etc., il a encore un corps qui représente certaines fragilités. Le risque d'accident et d'atteinte à la santé est ainsi extrêmement élevé chez les jeunes, d'où la



restriction de devoir mettre en place des mesures d'accompagnement. Ce ne sont pas seulement des mesures de protection générale au sein des entreprises, mais qui visent spécifiquement la condition et les comportements des jeunes. On voit très bien que, pour un jeune, un discours va être légèrement différent pour qu'il comprenne pourquoi il faut mettre tel outil de protection et se comporter de telle manière et pas autrement.

M<sup>me</sup> Stoll estime que le commissaire a raison sur le fait que, il y a quelque temps, il y a eu des interventions de l'OCIRT qui recadrerait clairement les entreprises qui n'avaient pas mis en place les mesures d'accompagnement spécifiques en leur rappelant que, si les mesures n'étaient pas mises en place, il y avait une interdiction stricte d'occuper les jeunes apprentis. Par contre, M<sup>me</sup> Stoll a fait récemment un point de situation avec ses équipes. Elle peut dire que ce point est largement résolu. On constate que l'ensemble des branches ont mis en place ces mesures, mais le délai de transition était de trois ans et certaines branches ont pris du temps pour s'y atteler et pour vraiment commencer à sérieusement mettre en place ces mesures. Maintenant, ce qui reste, c'est qu'un jeune ne peut pas intervenir d'une autre manière, dans une entreprise qui effectue des travaux dangereux, que lors d'un apprentissage ou lors d'un stage qui est le test pour savoir s'il peut faire un apprentissage. En revanche, il ne peut pas faire un stage de plusieurs mois dans l'entreprise si ce n'est pas encadré, notamment si le cadre n'est pas une formation d'apprentissage avec les mesures d'accompagnement qui sont clairement en place.

En résumé, l'OCIRT a été chargé de mettre en place le dispositif qui a changé au niveau fédéral, avec une marge de manœuvre faible, voire inexistante, sur la définition des normes, mais avec un travail d'accompagnement qui a été fait pour accompagner les entreprises dans la mise en place de ces dispositions, mais aussi avec le rappel des conséquences que l'employeur assume personnellement en cas d'accident. Dans le passé, il y a eu des cas dramatiques pour des employeurs où, en cas d'accident, le procureur général dirige la procédure pénale à l'encontre de l'employeur personnellement et avec souvent des conséquences qui peuvent être graves en termes personnels. Il est aussi de la responsabilité de l'OCIRT de dire que, si ces mesures ne sont pas mises en place correctement, on est dans le cadre d'une infraction pénale avec toutes les conséquences qui peuvent individuellement incomber à l'auteur.

Le commissaire a compris que les entreprises ont à peu près toutes mis en place les mesures d'accompagnement au niveau de l'apprentissage. Sa question était autour des stages. Les jeunes du cycle d'orientation devaient faire un stage d'une semaine en entreprise, mais c'est maintenant quelque

chose qu'on peut laisser tomber. Il y avait aussi des contrats d'été où ils passent une partie de l'été en entreprise et ce n'est pas possible non plus. Il y a aussi des peines alternatives qui étaient dues par la justice des mineurs dans les métiers manuels et ce n'est pas possible non plus. Les réponses des services, quand on leur demande pour un stage d'une période d'un mois ou d'une semaine, c'est qu'on a le droit de faire un stage avec les mains dans les poches. Evidemment, la réponse par rapport à des employeurs qui sont tout à fait armés et qui ont mis en place l'ensemble des mesures, c'est qu'il est plus simple de prendre un jeune de plus de dix-huit ans. Il rend attentifs les commissaires au fait que l'on a un problème majeur autour de la formation professionnelle dans le canton qui a le moins d'apprentissages avec un rapport extrêmement rugueux avec l'OCIRT à ce sujet.

M. Poggia note que M<sup>me</sup> Stoll dit que l'apprentissage est encouragé, mais il s'agit ainsi de donner un outil à ce jeune pour faire ensuite face à une concurrence qui est toujours plus rude dans tous les domaines. Donc, on peut faire un stage, mais ce n'est pas simplement parce qu'on a besoin de remplir un poste vacant parce qu'un employé est en vacances. C'est un stage en vue, le cas échéant, d'apprécier les capacités de ce jeune pour entrer en apprentissage et ensuite le prendre en apprentissage. L'employeur qui serait découragé de ne pas pouvoir engager un jeune durant l'été, c'est un employeur qui doit être convaincu qu'il faudrait qu'il aille au-delà. Les jeunes ne sont pas une main-d'œuvre bon marché pour remplacer des collaborateurs pendant une période. Ces jeunes sont notre avenir. Ils doivent être formés et cette formation passe par l'apprentissage dual qui est une fierté de la Suisse et qui est envié par tout le monde.

Un commissaire revient sur les importants non-dépensés en termes de charges de personnel. Il y a 4 millions de francs de variation entre les comptes et le budget 2019 malgré le poids de l'annuité 2016. Il demande combien a représenté l'annuité 2016 pour le programme L01.

M. Barbey répond que l'annuité 2016 représente 1,2 million de francs pour le programme L01.

Le commissaire trouve que le taux de plus de 10%, uniquement pour la vacance, est important et M. Clavel explique que la majorité du non-dépensé concerne la part fédérale et non la part cantonale. L'OCE se voit attribuer une enveloppe de la part du SECO qui va dépendre du nombre de chômeurs. Dans l'exercice 2019, le taux de chômage a baissé durant l'exercice et l'office n'a pas pu bénéficier de l'entier du montant prévu au budget 2019, raison pour laquelle on constate un important non-dépensé sur la part fédérale.

M. Barbey ajoute que l'on connaît ce que l'on peut dépenser en fin d'année. C'est le taux moyen de demandeurs d'emploi sur l'année. Ils sont, bien heureusement, en diminution depuis des années. Les 1,2 million de francs qu'ils ont dû payer pour rembourser l'annuité 2016 l'ont été avec l'enveloppe fédérale et on ne peut pas reporter d'un exercice à l'autre. Il a ainsi fallu retarder, dans certains services, mais pas au niveau du vaisseau amiral qu'est l'ORP, des engagements pour être en capacité de payer ces 1,2 million de francs. M. Barbey a déjà eu l'occasion de dire que la ligne donnée par leur magistrat est que, du moment qu'ils ont eu une enveloppe fédérale, ils se contentent de l'enveloppe fédérale. En effet, s'ils la dépassent, c'est à charge du canton.

Ensuite, le commissaire constate qu'il y a aussi un non-dépensé important en L02 pour les charges de personnel. C'est justifié par des non-dépensés en matière de jetons de présence dans le cadre de l'IPE qui n'est pas pleinement déployée. Il aimerait savoir si cela veut dire que du retard a été pris dans le déploiement du mécanisme des IPE.

M<sup>me</sup> Stoll indique que l'IPE est une instance autonome dans son fonctionnement. Ce n'est pas l'OCIRT qui déploie l'IPE. L'IPE s'auto-déploie. Ce que l'on a constaté, c'est que le budget 2020 est calculé sur la base de l'IPE pour que les inspecteurs puissent au maximum travailler 50% tout en ayant un système de milice. L'IPE est conçu dans l'idée qu'un inspecteur ou une inspectrice IPE ne travaille pas à 100% pour l'IPE et est inséré soit dans une organisation patronale ou syndicale soit dans un métier. Cela veut dire que le déploiement jusqu'à 50% est souvent relativement illusoire. Cela veut dire que l'IPE a effectivement une marge de manœuvre relativement peu importante, mais l'année en cours montre qu'il est important d'avoir cette marge de manœuvre. En effet, le déploiement de l'IPE a juste été incroyable durant les deux derniers mois. Cela veut aussi dire que, ponctuellement, il y a des gens qui peuvent renforcer leur engagement, peut-être parfois même diminuer un engagement professionnel. Effectivement, le budget de l'IPE est relativement généreux, mais il est voulu ainsi pour permettre cette flexibilité. L'IPE est voulu comme une instance complémentaire et qui n'assume justement pas les tâches régulières qui sont les tâches de l'OCIRT, mais qui peut intervenir ponctuellement. Il paraît donc important de laisser cette possibilité d'une intervention ponctuellement forte. Si on n'a pas eu tant de campagnes et si l'IPE ne les a pas mis en œuvre, ce n'est pas parce que l'IPE n'était pas en mesure de les mettre en œuvre, mais parce que, à un moment donné, ce n'était pas nécessaire de donner cet appui. Il y a ainsi un non-dépensé.

M<sup>me</sup> Stoll profite pour dire, par rapport aux postes fixes, que l'OCIRT a aussi un non-dépensé notamment lié au fait que, l'an passé, il y a eu un changement au niveau de la direction de l'inspection du travail et à la direction de la PCTN. Délibérément, M<sup>me</sup> Stoll a retardé certains engagements, notamment de chefs de service. En effet, elle est d'avis que ce sont les directeurs et directrices qui doivent être étroitement impliqués dans le recrutement de leurs collaboratrices et collaborateurs. Ce n'est pas forcément le moment où il y a un changement au niveau de la direction qui est le meilleur pour pourvoir des fonctions de cadres intermédiaires.

Le commissaire a lu que le travail de l'OCIRT avait permis la régularisation d'un certain nombre de travailleurs et travailleuses de l'économie domestique. Il se rappelle également que quelques postes budgétés en 2020 pour l'OCIRT n'ont pas été acceptés par une majorité du Grand Conseil et que cela posait un problème de conformité à la LIRT. Il comprend que c'est une entrave pour l'OCIRT pour pouvoir régulariser ces travailleurs et travailleuses.

M<sup>me</sup> Stoll signale que la régularisation est de la compétence de l'OCPM. Ce qui est de la compétence de l'OCIRT, c'est, dans le cadre de l'opération Papyrus, le contrôle des employeurs. A la connaissance de M<sup>me</sup> Stoll, l'opération Papyrus est la seule et unique opération de régularisation qui a eu lieu qui a combiné régularisation individuelle et au cas par cas avec un contrôle systématique du marché du travail. Il s'agit d'une part de stabiliser, voire d'améliorer, les droits des personnes régularisées, mais aussi d'éviter l'effet d'appel d'air et d'éviter qu'un employeur soit encouragé de licencier une personne régularisée et de réengager une personne au noir. D'ailleurs, l'évaluation externe qui a été faite concernant l'opération Papyrus confirme l'absence de l'effet d'appel d'air. Le travail de l'OCIRT a été un travail de contrôle des employeurs et non de la procédure de régularisation. Cela étant, M<sup>me</sup> Stoll confirme que, en 2019 et en 2020, les postes supplémentaires qui auraient en principe dû, selon le ratio prévu par la LIRT, être accordés au service de l'inspection du travail n'ont pas été acceptés par le Grand Conseil. Il s'agit de deux postes.

Le commissaire trouve qu'il était contradictoire de supprimer d'un côté des postes pour l'OCIRT et, d'un autre côté, de dénoncer le travail au noir lorsqu'il s'agit d'indemniser les personnes qui ont perdu leurs revenus dans le cadre de la crise actuelle.

Un commissaire fait une petite digression par rapport aux RHT. Il comprend que la situation est difficile et qu'il a fallu faire face à un nombre important de cas. Par ailleurs, il y a aussi l'inquiétude des gens qui ont dû fermer leur entreprise et mettre les employés en RHT, qui ne savaient pas s'ils pourraient rouvrir, qui ont dû payer de leur poche. Il est vrai que beaucoup de

personnes étaient très mal. Il peut comprendre qu'il y ait du retard, mais il ne comprend pas que l'on n'informe pas les gens de ce retard. Quand on est à la tête d'une petite entreprise, on a des responsabilités et ce n'est pas évident. Des patrons ont très mal vécu cela. S'il est très difficile de répondre en quinze jours, il faut au moins informer les gens de ce retard.

M. Poggia est d'accord. Il a fallu vérifier tous les décomptes pour 125 000 travailleurs pour pouvoir verser les prestations. En principe, la loi dit que les RHT doivent être versées pour le mois qui s'achève pour la fin du mois suivant. Aujourd'hui, tout avril devrait être payé et mai devrait être payé d'ici fin juin. Il y a toutefois eu des retards parce qu'il y avait une surcharge, mais aussi parce que les pièces n'étaient pas toujours complètes. Quand des cas sont signalés, M. Poggia demande qu'une attention particulière soit prêtée. Il est arrivé parfois que les gens interpellent M. Poggia. On lui dit ensuite que l'ordre a été donné hier et, deux heures plus tard, la personne dit à M. Poggia qu'elle a reçu la somme.

Il est d'accord que c'est angoissant, mais il a fallu mettre toutes les ressources pour faire ce travail et pas seulement celles des services concernés. Aujourd'hui, encore, il y a des membres de la police, des aspirants, des ASP2 qui travaillent à la caisse cantonale de chômage parce que chacun, dans ce département, sait qu'il est solidaire des autres services. Plutôt que d'engager des intérimaires, ils ont fait travailler des gens dont les activités étaient moindres à ce moment. La police est un exemple puisque certains postes de police ont été fermés et les gens ont donc été mis à disposition et ils le resteront jusqu'à la fin septembre. M. Poggia est d'accord que ce n'est pas idéal, mais mettre en place une cellule d'information implique que celle-ci soit informée. Il faut ainsi qu'elle soit directement connectée à ceux qui traitent les dossiers. On se rend compte que cela implique de détourner ceux qui traitent les dossiers de leur travail primaire pour donner des informations, mais le retard engendre alors du retard. Si on est au téléphone à chaque fois pour renseigner les gens pour leur dire pourquoi on ne s'est pas encore occupé de leur dossier, c'est du temps que l'on ne met pas à profit pour traiter les dossiers. Ce n'est pas idéal, mais à situation extraordinaire, on attend aussi une compréhension extraordinaire.

Un commissaire relève que, dans la problématique du COVID-19, énormément de gens étaient précarisés et cela a fait ressortir la problématique du travail au noir avec des exemples qui ont été fournis pour présenter le projet de loi de M. Apothéloz. Il était choqué du nombre de personnes qui étaient encore au noir. Le but de l'opération Papyrus était à la base de pouvoir régulariser ces gens sans les chasser et de faire en sorte qu'ils soient en ordre avec les cotisations sociales. Il est marqué dans le rapport qu'un suivi

important a été fait pour que ceux qui ont bénéficié de l'opération Papyrus puissent être légalisés. Théoriquement, ils ne devaient donc pas être précarisés puisque régularisés et, donc, plus au travail au noir.

Il demande si les 2000 à 2500 personnes de l'opération Papyrus ont toutes été régularisées et, si c'est le cas, s'il n'y a pas 2000 à 2500 nouvelles personnes qui travaillent dans l'économie domestique. En effet, on est sur une position importante en termes de concurrence déloyale et de responsabilité. Sur ce suivi, il a de la peine à cautionner le fait que les impôts soutiennent des employeurs peu scrupuleux ou des personnes privées qui sont aussi des employeurs, qui ont les moyens de payer des femmes de ménage, des jardiniers et autres, mais qui emploient ces gens au noir. S'il comprend l'esprit du projet de loi, qui est d'aider les personnes qui vont recevoir l'argent, il faudrait aussi des mesures pour retrouver cette créance auprès des employeurs. Il demande si, dans ce projet de loi d'accompagnement de M. Apothéloz, il est prévu, en tout cas au niveau de l'OCIRT, d'aller chercher des créances de ces employeurs auprès de l'employeur ou d'avoir des sanctions fortes. En lien il s'agit de savoir ce qui sera fait pour renforcer les contrôles dans l'économie domestique.

M. Poggia note que l'on a pu voir ces files d'attente aux Vernets. Personnellement, il n'est pas sûr que c'était tous des travailleurs au noir. C'était des gens précarisés indiscutablement, mais de là à dire qu'ils étaient tous de manière illégale à Genève, M. Poggia ne pense pas qu'on puisse le dire, même s'il y en avait. Toutefois, Papyrus n'avait pas pour objectif d'assainir globalement tout le secteur de l'économie domestique, voire l'ensemble des travailleurs au noir. Des conditions avaient été posées. Il fallait être à Genève sans avoir de problématique particulière, sauf avec la loi sur les étrangers, depuis 10 ans ou depuis 5 si on avait des enfants scolarisés. Ainsi, beaucoup de gens étaient ici sans enfants scolarisés depuis 5 ou 8 ans et ils ne sont pas entrés dans Papyrus. Ils ont ainsi été dissuadés d'engager la démarche par les associations avec lesquelles l'Etat collaborait, tout simplement parce qu'il y aurait eu un refus de leur demande, mais en plus une décision de devoir quitter la Suisse. Ces gens sont ainsi restés des travailleurs au noir et on est bien conscient qu'il y en avait encore à ce moment. Il faut aussi savoir que ceux qui vont arriver à 10 ans de séjour à Genève dans l'illégalité au niveau de la loi sur les étrangers, mais en respectant le reste des lois et en démontrant qu'il y a un séjour ininterrompu, pourront individuellement obtenir une régularisation et le canton appuiera les demandes auprès du SEM. Au fil de l'eau, il y aura des gens, mais non plus globalement, qui pourront demander une régularisation comme le permet la loi fédérale.

M. Poggia relève que des personnes ont peut-être été régularisées, mais qu'elles ont perdu leur emploi précisément dans le cadre du COVID-19 pas simplement par des employeurs peu scrupuleux (dans le sens où ils n'ont pas assumé leurs obligations), mais parce qu'ils ont considéré que, compte tenu d'une personne vulnérable dont s'occupait peut-être cette personne, il était préférable qu'elle ne vienne plus travailler. Evidemment, ils auraient dû continuer à lui payer le salaire.

En ce qui concerne la loi qui a été renvoyée en commission, M. Poggia a fait noter son opposition. Il pense personnellement que personne sur le territoire ne doit être en dessous du minimum vital. Même si ces personnes sont illégales, elles ne devraient pas mourir de faim. Pour cette période difficile, elles doivent obtenir ce que recevrait un résident sur le territoire du canton, ni plus ni moins, c'est-à-dire l'aide sociale. A moins que l'on considère que l'aide sociale est indigne des résidents, M. Poggia pense que donner l'aide sociale à ces personnes dans cette période difficile aurait été suffisant. Il en a été décidé autrement – M. Poggia respecte l'avis d'une majorité – et qu'il fallait que l'Etat se substitue à une perte de gain, mais c'est plus problématique parce que la loi ne prévoit pas subrogation de l'Etat à la créance contre l'employeur, ce qui théoriquement permettrait à une personne qui s'est fait licencier abusivement (la question juridique est de savoir si ce n'est pas un licenciement abusif et, donc, nul de la part de l'employeur pour se séparer, dans les conditions actuelles, d'un employé) pourrait recevoir de l'Etat cette substitution pour sa perte de gain et, ensuite, attaquer au prud'homme son employeur et obtenir le salaire. Il y a quelque chose que M. Poggia, en tant que juriste, ne comprend pas et qu'il faudrait peut-être réguler. Cela étant, M. Poggia pense que tout le monde est d'accord sur le fait que ces personnes, du moment qu'elles respectent les lois, sous réserve de la loi sur les étrangers, on ne peut les laisser mourir de faim. D'abord, c'est une question d'humanité, mais c'est aussi une question de bon sens. En effet, personne ne se laisse mourir de faim sans réagir et, si on veut maintenir une certaine paix sociale et éviter des scènes de pillage, on a tout intérêt à ce que ces gens reçoivent quelque chose pour faire face à cette situation de pénurie.

M. Poggia indique, par rapport aux contrôles dans l'économie domestique, que l'Etat n'a pas baissé la garde, mais qu'il laisse M<sup>me</sup> Stoll compléter.

M<sup>me</sup> Stoll signale qu'il est compliqué de connaître exactement le profil des gens qui ont fait la file d'attente pour ces paquets d'alimentation. Dans l'évaluation de l'opération Papyrus, on a vu que les gens sont financièrement indépendants, mais que c'est une indépendance souvent très précaire. Il ne faut pas beaucoup pour une personne qui est rémunérée dans l'économie domestique, qui fait souvent beaucoup d'heures de déplacement et qui ne peut

pas forcément avoir 40 heures de travail, pour qu'elle soit, en tout cas temporairement, dans une situation difficile. Du côté des employeurs de l'économie domestique, il y a eu beaucoup d'hésitations au début pour faire venir les salariés. Il y a eu des débats assez compliqués et des précisions de la Confédération qui manquaient au départ pour dire ce qui s'applique si l'employeur est vulnérable, si la personne est vulnérable ou si la personne a des enfants à la maison. Il y a eu un moment de flou assez important autour de la clarification du dispositif, notamment au début du confinement. Cela a certainement contribué au fait que les gens n'ont tout simplement pas été payés. M<sup>me</sup> Stoll sait que cela a été réglé entre-temps pour certaines personnes.

Il y a des employeurs qui appellent l'OCIRT qui leur donne tous les conseils, mais il est aussi vrai que notamment les personnes régularisées savent que le renouvellement de leur autorisation de séjour est lié au fait de ne pas perdre leur emploi. Ils vont donc avoir une hésitation très forte à dénoncer leur employeur. C'est une situation à laquelle les associations sont actuellement confrontées. Il y a un certain nombre d'employeurs qui sont de bonne foi, qui ont du retard, qui ont cherché les informations et qui ont développé le paiement du salaire dû. Il y a aussi un certain nombre d'employeurs de mauvaise foi qu'il va être difficile d'attaquer par les deux voies possibles, soit une procédure prud'homale soit une procédure de contrôle du respect du contrat type de travail. Si le salarié ne fait pas une procédure prud'homale et si l'OCIRT n'obtient pas l'information, le contrôle est rendu difficile. On a des gens qui sont sortis en partie de la précarité, mais qui, en tout cas jusqu'à l'obtention du permis C, restent dans une dépendance relativement forte à l'obligation d'avoir un emploi. Ils savent que, s'ils sont à l'aide sociale, il y a un risque que le permis ne soit pas renouvelé malgré le fait que le SEM a assuré que, notamment, la question de la période du COVID-19 sera bien évidemment prise en compte. Malgré ces assurances, les associations disent à M<sup>me</sup> Stoll que beaucoup de gens ont peur de faire appel aux instances étatiques et ne veulent pas dénoncer leur employeur, parce qu'ils ont besoin de conserver à long terme cet emploi.

M. Poggia ajoute que c'est également valable par rapport à l'aide sociale. En effet, le renouvellement d'un permis B peut être refusé si la personne est à l'aide sociale. Le Conseil d'Etat a donc confirmé publiquement, dans un point presse, que les personnes qui feraient appel à l'aide sociale durant la période du COVID-19 ne se verraient pas reprocher la démarche dans le cadre d'un renouvellement de permis, précisément pour ne pas dissuader la démarche et que l'on ne se retrouve pas face à des gens dans le dénuement.

Le commissaire signale que, dans la construction, quand ils ont vu que c'était une forme de soutien au travail au noir, la majorité de ses collègues



étaient effarés du principe que l'employeur ne prenne pas sa responsabilité et que l'Etat vienne en suppléance à cette responsabilité. Selon lui, il faut vraiment les sanctionner, parce que cela tire le marché vers le bas. C'est de la concurrence déloyale. Dans les commissions paritaires, ils se battent comme des diables depuis plus de vingt ans pour essayer de faire le ménage et on s'aperçoit qu'il y a encore trop de gens qui trichent.

M. Poggia estime que l'alternative n'est pas de ne pas aider ces gens aujourd'hui. En effet, le temps qu'ils obtiennent un jugement des prud'hommes, ils ont le temps de mourir de faim depuis longtemps. La question est d'aider tout de suite, mais ensuite d'obtenir les éléments, mais il y a toute la problématique signalée par M<sup>me</sup> Stoll pour se retourner contre les employeurs. Ce n'est pas pour pousser à la délation, mais s'il y a des éléments qui peuvent être donnés aux services concernés, il est difficile de faire des contrôles à l'aveugle. Concernant quelqu'un à qui l'on donne le minimum vital, il est aussi difficile de l'obliger à dénoncer son employeur. Le seul effet auquel on arrivera est que la personne ne vienne pas et c'est le contraire de ce que l'on veut. On voit la même chose en matière de santé-migrants. Si on commence à poursuivre les gens qui viennent se faire soigner, elles ne vont pas venir se faire soigner et, quand ce sont des maladies contagieuses, cela va toucher toute la population. Il faut donc essayer d'être pragmatique.

Le commissaire demande s'il y a eu des directives spéciales de contrôles, notamment du contrôle d'hygiène, de la police du commerce et de l'OCIRT, sur les boulangeries et les coiffeurs. Enormément de petites entreprises disent qu'elles ont eu deux à trois contrôles durant la même semaine.

M. Poggia fait remarquer que, avec 2500 coiffeurs, ils ne vont pas s'amuser à faire plusieurs contrôles s'ils se rendent compte que, au premier contrôle, les choses sont en ordre.

M<sup>me</sup> Stoll signale que 2300 contrôles COVID-19 au total ont été effectués. Elle rappelle que les salons de coiffure étaient vraiment la première vague d'ouverture et que, du point de vue du risque sanitaire, les cas de contamination étaient alors encore relativement élevés. Ils ont ainsi mis toutes les forces disponibles entre l'inspection du travail et l'IPE pour contrôler la quasi-totalité des salons de coiffure qui ont ouvert. Les inspecteurs et inspectrices ont dit qu'ils n'ont jamais été aussi bien accueillis que pendant cette période. La majorité des employeurs étaient relativement démunis face à cette situation. On sait que c'était assez compliqué et que globalement les entreprises étaient soulagées de pouvoir bénéficier du soutien. Les contrôles ont vraiment été conçus dans une perspective de soutien aux entreprises et c'était largement l'écho qu'ils ont eu, tout en respectant le fait qu'il ne fallait pas participer au déclenchement d'une 2<sup>e</sup> vague. Cela étant, il y a eu des entreprises où c'était

lacunaire de bonne foi, parce qu'elles ne savaient pas très bien comment faire. Les inspecteurs ont ainsi déployé le contrôle et ont donné les conseils qu'il fallait. Ensuite, systématiquement, il y a eu un nouveau contrôle. Dans ce contrôle, ils ont considéré qu'ils avaient une responsabilité, dans ce contexte qui peut être un contexte de vie et de mort, de s'assurer que les mesures sanitaires soient réellement en place. Si nécessaire, il y a eu un 3<sup>e</sup> ou un 4<sup>e</sup> passage qui a été effectué, mais c'était extrêmement rare. Les 2<sup>e</sup> passages étaient très courants, mais cela veut juste dire que, lors du 1<sup>er</sup> passage, les choses n'étaient pas encore en vigueur. Là aussi, même lors du 2<sup>e</sup> passage, les équipes de M<sup>me</sup> Stoll lui ont rapporté que les entreprises étaient très souvent contentes du 2<sup>e</sup> passage qui a permis de valider le fait que les mesures étaient désormais en ordre.

### *Audition de l'office des poursuites et l'office des faillites*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Bartolomei-Flückiger, directrice financière/DF*

*M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général/DF*

*M. Christophe Pommaz, directeur général de l'OCP et de l'OCF/DF*

*M. Nicolas Roth, directeur de la DOSIL/DF*

Les commissaires rapporteurs signalent, en préambule, qu'il y a un nouveau directeur général de l'office des poursuites et un renforcement de la direction qui a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En termes de poursuites et faillites, c'est un travail extrêmement important qui a été fait ces dernières années, notamment en 2019. Enormément de travail a été effectué, ces dernières années, en lien avec les différents rapports du SAI ou de la Cour des comptes avec des résultats plus que satisfaisants et avec la plupart des recommandations qui sont réglées ou proposées à la clôture pour la Cour des comptes. Par rapport au SAI, une vingtaine de recommandations ont été réglées et dix-huit sont en cours de mise en œuvre. Ainsi, tout un travail important de suivi a été fait dans le cadre de cette politique publique. Ils félicitent les personnes qui se sont attelées à cette tâche et ajoutent qu'ils sont rassurés avec l'arrivée de M. Pommaz. On peut le féliciter d'avoir accepté ce challenge. On espère également qu'il aura le soutien administratif, moral et technique de la présidence du département pour mener à bien la dure mission qu'il a acceptée. Pour avoir participé à des auditions avec d'autres cadres de l'office à l'époque, un des commissaires peut dire que l'audition de cette année l'a beaucoup rassuré sur l'avenir de ces deux offices. Il y a un air de nouveauté et une prise de conscience des problématiques qui devraient permettre de les résoudre, mais

avec leur soutien aussi parce qu'ils ont bien compris que cela ne va pas être simple ces prochains mois, voire ces prochaines années.

M. Pommaz estime qu'il est important de relever qu'un travail important a été mené en 2019 et les années précédentes. Il est également vrai que les offices des poursuites et faillites ont subi des hausses importantes les années précédentes. Pour les faillites, il y a eu 15% d'augmentation en 2016 et en 2017. Sur l'année 2019, on est sur des baisses, ce qui est d'autant mieux par rapport à ce qu'ils vont peut-être vivre ces prochaines semaines ou ces prochains mois. A fin avril, ils enregistrent encore une baisse des faillites. C'est surtout en lien avec la suspension, ordonnée par le Conseil fédéral, pour avril et les fêtes de Pâques qui venaient juste à la suite. Cela a empêché le juge de la faillite de prononcer des faillites. Cela a ainsi permis à l'office de souffler, de se mettre à jour et de baisser les stocks. En effet, ils ont déjà annoncé aux collaboratrices et collaborateurs de l'office des faillites que le retour de manivelle risque d'être assez important, même s'il est difficile de dire, aujourd'hui, ce qui va les attendre. En effet, dans le même temps, il y a aussi des mesures prises pour diminuer le nombre de faillites. Le Conseil fédéral a notamment pris des mesures pour qu'il y ait une suspension, jusqu'en septembre, pour les poursuites en lien avec le domaine du voyage. Dans le domaine de la restauration, M. Pommaz pense que l'on va certainement enregistrer une augmentation des faillites, mais il est encore trop tôt pour en parler. M. Pommaz rappelle que le niveau des faillites reste élevé par rapport aux années précédentes. Par rapport aux faillites, les mesures mises en place, notamment au niveau de la qualité au travail, qui est un des objectifs qui est souvent ressorti ces dernières années, ont permis de mieux faire face à cette situation exceptionnelle parce que les gens étaient prêts. Cela a permis de voir que, en termes de productivité, ils étaient relativement opérationnels.

Au niveau de l'office des poursuites, la situation que l'on vit depuis trois mois a obligé de mettre en place rapidement le travail à domicile. Il faut savoir que les collaboratrices et collaborateurs n'avaient aucune expérience dans le domaine du télétravail et de l'horaire à la confiance. C'était quelque chose d'important et cela a été l'occasion de lancer l'un des projets importants qu'il y a pour cet office et qui est un projet de qualité de vie au travail (QVT) qui a pu être lancé récemment puisqu'ils ont obtenu l'accord du groupe de travail QVT qui a été sollicité pour pouvoir donner l'autorisation. Maintenant, il s'agit de pouvoir partir dans cette voie avec la possibilité de permettre aux collaboratrices et collaborateurs de continuer ce qui a été fait de manière un peu forcée, aujourd'hui, et de le faire de manière plus cadrée.

Le président voit que le système informatique est complètement absorbé maintenant. Il demande si les lacunes qui persistaient sont derrière et si c'est maintenant un mauvais souvenir.

M. Pommaz ne va pas dire que c'est un mauvais souvenir. Le gros problème avec OPUS, c'était la gestion des tiers. Aujourd'hui, M. Pommaz ne va pas dire que tout est parfait. Les doublons existent toujours, parce que des doublons sont nécessaires de par la loi, mais ce n'est plus bloquant aujourd'hui. Il n'y a pas de doublons qui vont empêcher de pouvoir mener à bien l'activité de l'office. Pour tout ce qui est communication, informatisation et automatisation du transfert d'information entre les créanciers et l'office, l'office est même certifié depuis 2019. C'est positif et cela permet à l'office des poursuites de ne plus être à la traîne par rapport aux autres cantons.

Au niveau de l'application en tant que telle, c'est un outil qui est complexe. Cela doit en effet couvrir toute l'activité de l'introduction de la poursuite jusqu'à un éventuel défaut de biens. Il y a ainsi encore des choses à améliorer. Quand M. Pommaz est arrivé, il y avait 980 ALM (ces demandes de modifications et évolutions) en cours. Un travail important, auquel il tenait, a été mené depuis le début de l'année. En effet, humainement, si on dit qu'il y a 980 améliorations à mettre en place, on ne sait pas par où commencer. Une des premières tâches qui a été lancée est ainsi de les centraliser par thème. Aujourd'hui, il y a 15 à 20 thèmes derrière lesquels ces ALM ont été rattachés. Maintenant, il s'agit de déterminer des priorités. Il s'agit également de pouvoir répondre positivement aux demandes de chacune des directions de l'office des poursuites. Ce travail est en cours. Les thèmes sont connus. L'étape suivante est de déterminer le financement. Il s'agit de savoir si on arrive à faire face, avec les budgets de fonctionnement annuels, à ces demandes d'évolution ou s'il faut déposer un projet de loi spécifique. Aujourd'hui, ils n'ont pas encore tous les éléments, mais on y voit déjà plus clair. Parmi les vingt thèmes, il y a par exemple la cyberadministration. Il s'agit de permettre à un créancier de consulter plus facilement l'application à distance pour savoir où en est sa procédure. C'est une des priorités parce que cela évite des téléphones, des courriers à l'office et qu'on peut gagner du temps. Ce sont des choses qui sont par thèmes alors qu'auparavant il y avait, derrière tout cela, peut-être 50 ou 60 ALM. C'est un exemple de thèmes qui ont été identifiés.

Le président demande si les émoluments perçus sont, aujourd'hui, dans une fourchette haute ou basse par rapport aux autres cantons.

M. Pommaz indique que, du côté des poursuites, c'est un tarif fédéral qui est appliqué. Il n'y aura donc pas de différence entre les cantons. Cela étant, les émoluments des poursuites et faillites ne couvrent pas les charges. Ils ne font donc pas partie de certains de ces offices, en Suisse, où c'est réellement

du bénéfice. Ce n'est pas le cas à Genève. M. Pommaz donne l'exemple des émoluments en matière de faillite qui sont de 8 francs par page alors que cela a pris deux heures pour écrire une magnifique lettre. Il y a ainsi une demande en cours, depuis 2018, à Berne pour modifier ce tarif. C'est un tarif social, ce que l'on comprend, mais, suivant le dossier, en particulier pour les gros séquestres dans le cadre de faillite, par exemple quand vous bloquez un avion à l'aéroport, c'est toujours 8 francs par page alors qu'il y a peut-être parfois une analyse plus poussée à faire. Cela leur ferait du bien d'avoir un peu plus de reconnaissance par rapport à l'activité qui est faite. C'est en cours, mais cela tarde un peu au niveau fédéral et le canton ne peut pas intervenir parce que cela reste un tarif fédéral. En d'autres termes, ils ne rapportent pas plus que ce qu'ils coûtent, malheureusement. En tout cas, à l'office des faillites, c'est très marqué. Il faut aussi se rappeler que, en 2000-2002, le SAI de l'époque avait rappelé qu'il fallait bien respecter le tarif LP et cela a conduit à baisser les émoluments. Ils sont peut-être moins regardants dans d'autres cantons. Par exemple, le rendement est beaucoup plus élevé à Lausanne qu'à Genève en matière de faillites.

M. Roth ajoute que, sous l'angle des outils à disposition, l'office des poursuites genevois a été pionnier sur les trois e-démarches qui ont été mises à disposition et qui ont été utiles à la population notamment pendant la période de COVID-19, parce que tout un chacun pouvait encore obtenir un extrait du registre, ce qui n'est de loin pas le cas dans beaucoup de cantons. C'est une avancée significative qui, c'est à espérer, va redorer l'image de l'office cantonal des poursuites auprès de la population. On est à plus de 3500 demandes par mois pour l'extrait de registre, sachant qu'il y a aussi le solde de la poursuite et le paiement en ligne qui sont possibles. Ce sont des avancées techniques qui ont pu être réalisées ces derniers mois.

Un commissaire constate qu'il y a une pause un peu artificielle dans les faillites aujourd'hui, mais qu'il risque d'y avoir une explosion de leur nombre en septembre-octobre. Il aimerait savoir quand l'office s'y prépare.

M. Pommaz répond qu'ils profitent de la baisse actuelle des faillites pour diminuer les stocks. Il y a eu une baisse en 2019 et depuis l'année 2020 l'office est presque à 20% à -25%. Demain, s'il devait y avoir 30% d'augmentation des faillites, l'office arriverait ainsi à les absorber. La question qui peut se poser, c'est s'il y a une augmentation de 50% avec des dossiers extrêmement complexes. Si c'est le cas, il faudra faire des choix à un moment donné, soit en obtenant des ressources, soit en travaillant peut-être différemment. Le Conseil fédéral veut aussi apporter son aide et il l'a fait actuellement par rapport aux poursuites en facilitant l'identification. Le Conseil fédéral va donc aussi devoir suivre et cela ne va pas venir seulement du côté de l'office. Cela étant, ils

comptent principalement sur le fait qu'ils vont capitaliser sur la baisse des faillites enregistrées depuis le début de l'année. Par contre, s'il y a plus de 50% de hausse, il faudra trouver des solutions provisoires. Il y a toujours la possibilité, ce qui n'est pas fait systématiquement, de faire traiter les faillites par une administration spéciale, mais il y a quand même un travail en amont qui doit être fait par l'office. Cela étant, il y a des pistes qui existent. Aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir si on aura vraiment une hausse énorme et de quelle ampleur.

Un commissaire interroge l'office sur une question par rapport au volume de réquisition de poursuites. Il s'avère que beaucoup de justiciables envoient des poursuites qui sont à la limite du justifiable. Autrefois, il y avait, dans le code pénal, une infraction qui était l'atteinte à la capacité de crédit qui réprimait l'envoi d'un commandement de payer injustifié. Le problème est que, à l'époque, celui qui devait quand même le montant, il déposait tout de suite une plainte pénale pour se protéger. Aujourd'hui, cette infraction n'existe plus. Cela peut être assimilé à de la contrainte. Néanmoins, on voit beaucoup que les justiciables ont une tendance à faire appel à ce genre d'outil un peu trop rapidement. Il demande si M. Pommaz ne pense pas que, dans certains cas, il pourrait se justifier d'augmenter les frais de poursuite lorsque, par exemple, le justiciable ne rend pas vraisemblable l'existence d'une créance.

M. Pommaz constate que la situation évoquée par le commissaire existe. Maintenant, il y a eu la modification de l'article 8a LP qui est censée répondre à la préoccupation du commissaire PLR. C'est un outil qui peut être traité directement en ligne, ce qui est un plus par rapport à d'autres offices en Suisse. C'est utilisé, même si ce n'est pas encore l'explosion. C'est ainsi censé permettre de répondre à cette question. Quant à augmenter le tarif spécifiquement pour le créancier qui ne l'aurait pas justifié, on mettrait en cause le principe même de ce qui fonde le droit suisse par rapport à la procédure de poursuite où le principe veut que n'importe qui puisse mettre en poursuite n'importe qui pour n'importe quoi. Il y a tout de même une petite porte qui s'ouvre s'il y a une poursuite manifestement abusive. Dans ces cas bien précis, l'office pourrait refuser de traiter. Cela pourrait concerner le créancier qui veut s'en prendre à un débiteur, mais qui se trompe et qui s'en prend à son avocat. L'office pourrait alors dire qu'il ne la traite pas. Par contre, toucher le tarif en disant que, si ce n'est pas justifié, c'est 5000 francs d'avance de frais, cela serait à modifier au niveau fédéral et M. Pommaz n'a jamais entendu parler d'une telle piste, d'autant plus qu'il y a eu récemment l'article 8a LP qui doit pouvoir répondre à cette préoccupation. M. Pommaz n'est pas persuadé que cela puisse être une solution à court et moyen terme. Ce que le commissaire PLR a dit avait plutôt été évoqué concernant plutôt les

faillites. L'administrateur qui avait mal géré, les frais qui aujourd'hui doivent être assurés par le créancier, il s'agissait de les mettre à charge de l'administrateur, mais cela a, sauf erreur, été abandonné parce que ce n'était pas suffisamment persuasif pour éviter les faillites en cascade.

M. Roth précise que la modification sur l'article 8a, c'est moyennant un émolument de 40 francs la possibilité de faire retirer une ligne sur l'extrait du registre et M. Pommaz précise que ces 40 francs sont payés par le débiteur poursuivi. Il a fait opposition. Il s'est passé trois mois. Il estime qu'il ne doit pas cette somme. C'est quelque chose qui était très attendu depuis de nombreuses années. C'est toujours la problématique du registre des poursuites. On voit bien que, quand quelqu'un demande un renseignement, le requérant ne va pas demander si c'est quand même un bon type et qu'il ne devait pas cet argent et qu'il a fait opposition. On est vite catalogué mauvais payeur et un crédit passe alors sous le nez. Cet article 8a est ainsi de nature à pouvoir régler bien des problèmes. Aujourd'hui, sur le plan politique, au niveau fédéral, c'est cette voie qui a été retenue.

Le commissaire a en tête le cas de figure où l'on pourrait introduire une dissuasion par rapport à la tentation trop grande d'envoyer un commandement de payer complètement à côté de la plaque et d'être finalement mis sur un pied d'égalité avec celui qui est au bénéfice d'un jugement entré en force ou d'une reconnaissance de dette. Il s'agit de dire que celui qui a toutes les raisons valables de mettre quelqu'un en poursuite et qui peut le justifier paie un tarif de base et celui qui le fait manifestement uniquement soit pour faire pression ou pour arrêter la prescription, s'il ne veut pas donner une pièce justificative, il paie le prix de la bonne foi.

M. Pommaz pense que cela pourrait être une piste, mais la mise en œuvre serait compliquée. Il rappelle que cela se doit d'être social.

Un commissaire relève qu'il y a une baisse au niveau des charges de personnel. Il se souvient toutefois, pour avoir suivi ce dossier, qu'il y avait eu des demandes de crédit supplémentaire pour du personnel supplémentaire.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Flückiger relève que la question lui a été posée en sous-commission. Sur le moment, elle n'a pas pensé qu'aux comptes 2018 des montants avaient été provisionnés pour des litiges avec des collaboratrices et collaborateurs (quelques centaines de milliers de francs en 2018). Les comptes 2018 sont ainsi gonflés par ces montants, sinon on est sur le même nombre d'ETP moyen à l'office.

Le commissaire note que, à un moment donné, l'office a eu besoin de personnel auxiliaire. Il aimerait savoir où en est cette situation aujourd'hui.

M<sup>me</sup> Bartolomei-Flückiger explique que cette demande avait été faite au moment des doublons. Une vingtaine de personnes avec des contrats à durée déterminée étaient venues pour faire ce travail de masse pour fusionner les doublons.

Ce qui fait dire au commissaire qu'il comprend que le travail se fait maintenant avec du personnel stable.

M. Pommaz indique qu'il y a toujours des auxiliaires, sauf erreur 4,9 à la fin février. Ces auxiliaires ne sont pas budgétisés, mais ils savent qu'ils peuvent utiliser le budget des fixes pour payer des auxiliaires. L'office est ainsi dans cette situation, actuellement, où certains postes sont occupés par des personnes auxiliaires, le plus souvent avec objectif, par exemple quand il y a un départ en retraite, de remplacer cette auxiliaire par un contrat fixe. M. Pommaz a découvert, en arrivant à l'office des poursuites, qu'il y a des personnes auxiliaires pour plusieurs raisons. Il y a eu quelques congés maternité ou des accidents où des personnes sont remplacées, pendant leur congé, par des auxiliaires. Ces personnes qui les remplacent, si elles font l'affaire et qu'une place se libère, on va capitaliser sur leur engagement et les engager en fixe ultérieurement. En d'autres termes, il y a des auxiliaires qui ne sont pas budgétisés comme tels chaque année, mais qui sont utilisés.

Le commissaire relève que, à un moment donné, le Conseil d'Etat était venu à la commission des finances demander des crédits supplémentaires pour faire face à la situation extraordinaire où il fallait vraiment aller de l'avant et liquider toute une série de dossiers, il comprend que la situation se stabilise et que le personnel devient stable.

M. Pommaz répond que le personnel en place est stable, mais il n'exclut pas que des besoins se poursuivent en termes d'auxiliaires par rapport à des activités ponctuelles. Il pourrait par exemple y avoir des conséquences par rapport au COVID-19. C'est quelque chose à quoi il faut réfléchir. Un jour, si on doit redoter l'office des poursuites d'une base d'auxiliaires, ce sont des réflexions qui sont menées avec le département. Il s'agit de savoir si l'office a besoin, de manière pérenne, de 4 à 5 postes d'auxiliaires en plus des fixes. Cela serait peut-être l'idéal pendant encore une période, mais c'est une question sur laquelle ils travaillent par rapport aux chiffres 2020 et 2021. Sur 2019, de mémoire, il y a 1 ETP en début d'année et il y en avait 4,6 en décembre, soit 2,9 ETP auxiliaires en moyenne sur 2019. Si on tient compte des ETP consommés fixes ainsi que des auxiliaires consommés, l'office était juste dans la plaque à quelques dizaines de milliers de francs près, étant précisé que jusqu'à la fin 2019, pour le même programme, entre l'office des poursuites et l'office des faillites, l'office des faillites a, depuis quelques années, toujours pu compenser les dépassements de l'office des poursuites. Aujourd'hui,



l'office des faillites, qui a dû réduire ses effectifs, comme tous les services de l'Etat en principe selon les demandes du Conseil d'Etat à l'époque, cela fait que l'office des faillites ne peut malheureusement plus compenser les éventuels dépassements de l'office des poursuites aujourd'hui. C'est une question qui est assez d'actualité sur 2020. Cela étant, pour répondre à la question du commissaire, c'est stabilisé, mais des auxiliaires sont toujours engagés aujourd'hui uniquement sur le budget fixe puisqu'ils n'ont pas de budget auxiliaire.

Ensuite, le commissaire demande si l'excellente politique de transversalité a été poursuivie pour le personnel qui peut passer d'un secteur à l'autre.

M. Pommaz répond que cela fait partie des choses qui ont pu être mises en place notamment pour équilibrer les forces. A un moment donné, avec des effectifs qui ne sont pas illimités, il faut réfléchir pour trouver des solutions. Récemment, il y a une personne, dans une direction, qui a peut-être moins besoin de ressources. Un contrat provisoire a été mis en place pour trois ou six mois. La personne va voir si elle peut travailler dans un autre service. Récemment, un cas a été concrétisé. Après six mois d'activités, le switch a été fait. Cela permet aussi d'équilibrer les forces. Le registre est quelque chose d'important et, si les doublons ne sont plus bloquants aujourd'hui, ils aimeraient quand même avoir un registre qui soit le plus propre tout de même. Pour cela, ils vont rechercher des ressources dans d'autres directions pour les amener.

Ensuite, le commissaire relève que le taux d'absence est élevé avec 9,5% en avril.

M. Pommaz confirme que cela reste très élevé, mais il faut voir d'où l'on vient. Le taux était de 12% à 13%, il y a quelques mois. Aujourd'hui, cela baisse, mais il ne va pas fanfaronner en disant que c'est super que cela descende. Il y a encore pas mal d'inconnues qui leur échappent. Il ne sait par exemple pas si le COVID-19 aura un impact, mais tout est mis en œuvre pour que ce taux d'absence baisse. Il y a eu passablement de collaboratrices et collaborateurs qui sont arrivés à la fin des fameux 720 jours et qui sont ainsi en fin de contrat. Cela devrait donner un bol d'air au niveau du taux d'absence, mais il préfère être prudent. En tout cas, une politique est menée pour faire en sorte que ce taux d'absence baisse, mais cela fait quand même partie de ces éléments qui constituent un tout avec la qualité de vie au travail et le fait de permettre aux gens d'aller travailler ailleurs. Sur le moyen et le long terme, cela va certainement permettre de faire baisser le taux, mais M. Pommaz ne peut pas le faire comme ça et il ne peut pas promettre d'avoir un taux significativement en baisse en six mois.

**Examen de la politique publique « M. Mobilité »****(Commissaires rapporteurs : M<sup>me</sup> Dilara Bayrak et M. Yvan Zweifel)*****Audition du département des infrastructures****M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat/DI**M. Cyril Arnold, directeur des services financiers/DI**M. David Favre, directeur général/DGT**M. Alan Rosset, directeur des grands projets**M. Christian Gorce, ingénieur cantonal**M. Dominique Anklin, directeur administratif et financier OBA/DF**M. Didier Leibzig, Directeur général de l'office cantonal des véhicules*

Les commissaires rapporteurs remercient le département pour les explications fournies. Ils indiquent que c'est une politique publique qui a eu beaucoup de changements en 2019 avec la mise en service du Léman Express et que cela aura aussi beaucoup de conséquences sur les années à venir.

M. Dal Busco précise qu'il est question, en page 2 du rapport de la sous-commission, de la télécabine urbaine et de la reprise des études. En fait, ce n'est pas sur la télécabine urbaine que des études ont été entreprises, puisque le Grand Conseil a donné une orientation très claire à ce sujet. Ce qui a été repris, ce sont des études pour étudier une alternative à cette télécabine urbaine et, en particulier, à cette nécessité d'avoir une offre de transport tangentielle sur cet axe. Le département a repris des réflexions, mais c'est encore au début du processus en particulier avec l'étude en cours avec l'OFROU pour l'élargissement de l'autoroute, un projet qui va s'étaler sur une très large période d'une dizaine d'années. Le département est en train d'examiner le fait de pouvoir utiliser cet élargissement aussi pour une desserte en transports en commun.

Ensuite, M. Dal Busco explique que c'est un projet de la Confédération dans le cadre de son programme général pour l'élimination des goulets d'étranglement dont un certain nombre ont été identifiés en Suisse romande. C'est un investissement global de plusieurs milliards de francs. Le projet de l'OFROU est d'élargir l'autoroute avec quatre pistes supplémentaires qui seront ajoutées à terme. L'OFROU est entrée en matière sur deux notions novatrices, d'une part d'envisager de réserver une partie de cette capacité nouvellement créée pour le covoiturage, en tout cas à certaines heures et, d'autre part, la possibilité, sur cette portion d'autoroute élargie, de réserver une partie de l'espace à la circulation de transports en commun (en l'occurrence

des bus). Il pourrait ainsi y avoir à terme la circulation de bus sur le tracé élargi de l'autoroute de contournement selon des modalités qui restent à définir, notamment les arrêts et les interfaces qui sont à étudier. En tout cas, il y a eu une ouverture de l'OFROU dans ce domaine, ce qui est une bonne nouvelle.

Pour le reste, l'essentiel de l'activité 2019 dans la politique publique « M Mobilité » a été la préparation et l'accompagnement de la mise en service du Léman Express. Malheureusement, les premiers jours ne se sont pas passés sous les meilleurs auspices. On n'aurait pas pu imaginer un scénario pire avec une grève puis une pandémie, mais toute l'activité a été orientée vers la mise en service et les choses se sont bien passées sur le territoire cantonal. Les chantiers ont pu être terminés à temps. Tout a bien marché. Beaucoup d'énergie avait été mise de ce côté dans les deux programmes. On a également renoué avec la construction de grands chantiers. Il y avait un chantier routier comme la route des Nations qui battait son plein, mais on a aussi repris la construction de lignes de tram et, au début 2019, c'est notamment le chantier de l'extension du tram de Bernex qui a été engagée. D'ailleurs, ce dernier va prendre un peu de retard à cause de l'interruption à laquelle il a fallu procéder.

Pour le programme M03, une réflexion a été engagée, qui n'est pas encore totalement aboutie à ce stade, sur un projet de révision de l'imposition des véhicules à moteur suite à la motion votée par le Grand Conseil en 2019 demandant de proposer une modification de la législation et des principes de taxation pour tenir compte des contraintes environnementales, de l'évolution du marché et de le faire en visant une neutralité fiscale. Le département travaille à ce sujet et il devrait être en mesure de déposer un tel projet en septembre.

Un commissaire demande si le département connaît le pourcentage de foyers qui utilisent tel ou tel type de mobilité. En effet, à Genève, il y aurait 45% de personnes qui n'ont pas de voitures. Il s'agit aussi de savoir si on va pouvoir adapter des infrastructures pour correspondre à ces changements de société qu'on est en train de vivre. Dans le cadre du libre choix du mode de transport, il faut que les personnes ayant choisi de ne pas avoir de voiture puissent aussi avoir le droit à leur mobilité.

M. Dal Busco indique que ces aspects sont suivis de près. Dans un tel département qui représente l'essentiel des investissements de l'Etat, avec des investissements qui se planifient sur un très long terme et qui déploient des effets sur un terme parfois encore plus long, il est clair que l'enjeu principal est que chaque franc investi doit être investi au bon endroit. Il faut ainsi avoir une bonne capacité d'anticipation. En matière de mobilité, on sait que l'on a besoin de développer des infrastructures massivement, ce qui coûte terriblement cher. On sait que, en général, on ne le fait pas tout seul. Pour

l'élargissement de l'autoroute, c'est un investissement exclusivement de la Confédération, mais on aimerait bien que les futurs développements en matière ferroviaire soient aussi inscrits dans les programmes de la Confédération. Il faut évidemment que ces orientations soient les bonnes. Il ne faut pas investir dans des directions qui ne sont pas ensuite celles que le public et l'évolution de la société attendaient.

M. Favre n'a pas en tête tous les chiffres précis, mais c'est le micro-recensement réalisé qui permet de dire que l'on est à peu près à 45% en ville de Genève. Le trend est un peu moins marqué, mais il reste assez fort dans tous les centres urbains genevois. M. Favre peut regarder avec ses équipes s'ils arrivent à sortir des chiffres. Au niveau cantonal – c'est aussi pour cela qu'il y a cette stratégie en lien avec la LMCE – il y a vraiment l'hypercentre avec des comportements de mobilité qui sont propres. Après, il y a les centres urbains. Et enfin, il y a le reste du canton. Il est ainsi difficile de moyenniser la situation au niveau du canton, mais la politique de mobilité menée à l'heure actuelle avec un développement massif de la mobilité douce et des transports publics tient bien compte du fait qu'il y a un peu moins de 45% de ménages sans voiture à Genève. Ce sont aussi ces éléments qui font que la LMCE prévoit une priorisation des modes doux et des transports collectifs dans l'hypercentre et les centres urbains. Si les chiffres intéressent la commission sur d'autres communes genevoises, M. Favre peut voir s'il est possible de les lui transmettre.

En réponse à la question de savoir si le transport qui devait en partie se faire sur le Léman Express s'est fait davantage sur le tram, M. Dal Busco pense que les deux infrastructures qui ont été mises en service ont répondu aux attentes. Avant la pandémie, le Léman Express était à environ 47 000 voyageurs par jours, avec les difficultés que l'on a connues, alors que l'on visait à terme un peu plus de 50 000 voyageurs. Ce qu'on a aussi pu voir, c'est que le tram 17 a aussi trouvé sa clientèle. On n'observe pas de concurrence entre les deux.

M. Favre confirme qu'on n'observe pas de concurrence. Les deux moyens sont complémentaires. Vu que le Léman Express a moins bien marché à certaines périodes et, avec l'arrivée du COVID-19, le tram a eu quelques soucis dans un premier temps puisqu'il y a un véritable passage frontière et que le tram était complètement contrôlé à Moillesulaz. Il y a ainsi eu un certain nombre de moments où l'on a pu se baser sur le tram pour pallier des problèmes du Léman Express, mais sinon on a constaté que les deux moyens de transport, depuis Annemasse, trouvaient leur public. Il y a peu de trajets internes à Annemasse dans le tram, mais il y a une montée tout à fait pertinente à la plupart des stations du pendularisme de travail ou pour aller faire d'autres

activités de loisir et autres à Genève. Le succès est au rendez-vous. Si la commission souhaite les dernières statistiques, M. Favre peut les transmettre.

Ensuite, il explique que ce qui les intéresse ces derniers temps, c'est la remontée des transports publics. C'est ce qui est monitoré. Après le fait d'être tombé à un chiffre extrêmement faible, entre 5% pour le train et 10 à 15% pour les TPG, on est vraiment en remontée maintenant avec environ une utilisation à 50% des TPG. Cela va donc même un peu au-delà de ce qui était imaginé dans un premier temps. Il y a peu de port de masques, mais on sent qu'il y a moins de craintes d'utiliser les transports publics. M. Favre a pris le tram pour venir à la commission des finances et il y avait quand même beaucoup de monde. Ce tram devait bien avoir 70 passagers. Evidemment, ce n'est pas quatre personnes par m<sup>2</sup>, mais cela fonctionne bien. Par contre, le tram d'Annemasse est tout de suite devenu une ligne qui a trouvé son public. Il y a eu quelques problèmes au départ. Annemasse a dû améliorer le passage à un certain nombre de feux. Il y a aussi des problèmes de voitures sur les voies. Cela étant, on peut dire globalement que le tram répond aux attentes et Annemasse attend avec impatience son prolongement.

S'agissant de l'augmentation des abonnements TPG, M. Favre répond qu'il y a eu une petite augmentation comme on a vu une petite diminution du trafic, mais deux mois de recul c'est extrêmement faible. Après, il y a eu un grand vide. En plus, janvier et février ne sont pas des mois extraordinaires pour tirer des bilans. Maintenant, il y a des problèmes plutôt financiers qui apparaissent, mais les premiers résultats étaient plutôt intéressants. Si M. Favre ne peut pas donner des chiffres plus précis c'est que, étant donné qu'il y a maintenant à la fois la communauté tarifaire Unireso pour le tout Genève et la nouvelle communauté LémanPass, avoir un bilan statistique des ventes sur un territoire du Grand Genève complet est un peu plus complexe qu'à l'époque où l'on travaillait avec la couronne. C'est pour cette raison que M. Favre n'a pas de chiffres plus précis à donner à ce stade, mais il y avait évidemment un effet. En effet, avec les 47 000 passagers du Léman Express et les usagers du tram (c'est un peu plus restreint puisque l'on sent que des personnes passaient la frontière à pied pour ne pas payer le tarif combiné), les premiers résultats étaient plutôt réjouissants. Tout cela a été assombri par la situation que l'on vit actuellement et on ne sait pas combien de temps va prendre la remontée, d'où l'importance, typiquement sur le Léman Express, de revenir à une offre nominale, même si elle a dû être un peu adaptée pour pouvoir réussir à refaire les prestations de base et à capitaliser sur ce qu'on avait réussi à faire avant la crise. C'est toutefois un peu plus compliqué avec le ferroviaire qu'avec le bus ou le tram.

Concernant la route des nations, ces aléas qui ont généré du retard et la possibilité de surcoût, M. Gorce explique que la creuse du tunnel se fait d'abord en creusant deux petits tunnels de pied droit qui servent de reconnaissance des sols et qui vont permettre de réaliser des pieds droits avant de réaliser la partie supérieure du tunnel. Dans la creuse de ces deux galeries, l'essentiel de la traversée du tunnel a été faite, mais ils ont rencontré des venues d'eau importantes qui ont nécessité d'arrêter la creuse de ces abris de pied droit pour assurer la sécurité. C'est à peu près au niveau de la chapelle qui se trouve au Grand-Saconnex. Pour la réalisation de ces travaux, qui les ont stoppés, il faut réaliser un rideau étanche qui permettra de pomper cette nappe et de la rabattre pour franchir ces quelques dizaines de mètres qui les séparent du portail. Cet aléa qu'ils ont rencontré de ce côté provoque effectivement un retard sur la réalisation. Ensuite, il explique le ralentissement qui a été annoncé en termes de planning dans le dernier semestre. Avec l'arrivée de la crise et du COVID-19, les travaux se sont arrêtés. Il n'a donc pas été possible de poursuivre la réalisation de ces éléments. Du côté d'Appia, une première partie des travaux d'implantation a déjà été réalisée. Une deuxième partie vient de recommencer avec la réouverture du chantier. De même, sur le front de Colovrex, il a été possible de recommencer.

En termes de planning, les conséquences de ces éléments sont en train d'être évaluées. La mise en service a déjà été reportée d'un semestre. Avant de recommencer une nouvelle date, ils espèrent arriver, avec les effets de la crise sanitaire, à avoir une mise en service qui soit faite lors du premier trimestre de l'année 2023. Des réflexions sont menées pour optimiser et trouver des solutions au terme des étapes de réalisation pour rattraper tout ou partie du retard actuellement constaté.

En termes de coûts, une évaluation est également en cours. Le coût global était inférieur au budget voté suite à la rentrée des soumissions du projet. Il y a ainsi une certaine marge par rapport au budget. Cela va avoir des conséquences financières, mais dans les prévisions actuelles, on était toujours dans le respect du budget voté.

S'agissant du risque de retarder les travaux du tram du Grand-Saconnex, il confirme que, la mise en service se décalant, cela pourra avoir un effet sur la mise en service du tram. C'est quelque chose qu'ils vont évaluer puisqu'ils cherchent des mesures d'accélération tout en garantissant la sécurité. Ils cherchent à pouvoir contenir au maximum ce retard.

Un commissaire aimerait savoir quelles études ont repris, en 2019 et jusqu'à aujourd'hui, sur la traversée du lac. Il note qu'un point de situation sera fait en commission des travaux d'ici à la fin juin. Il aimerait savoir si la commission des finances peut déjà en avoir un aperçu.

M. Dal Busco confirme qu'un point de situation va être fait le 22 juin 2020. Le département a annoncé ce qu'il allait faire suite au vote du crédit. Des études sont en cours. Une équipe pluridisciplinaire a été désignée et elle est à l'œuvre depuis plusieurs mois. L'objectif est de terminer cette phase à la fin de cette année et un peu plus l'année prochaine pour s'inscrire dans le processus de planification fédérale.

Un commissaire qui félicite au passage le département pour les pistes cyclables, même si cela concerne 2020, relève que les citoyens de la Ville de Genève ont le droit à la tranquillité comme ceux de la campagne. Il se trouve que le plaisir de certaines personnes est de maquiller leurs deux-roues motorisés et que cela produit un bruit insupportable, surtout durant la nuit, ce qui fait que les gens ne bénéficient pas du droit au sommeil contrairement à d'autres communes. Etant intervenu à plusieurs reprises à ce sujet, il se demande ce que peut faire le Conseil d'Etat pour en finir avec cette pandémie.

M. Dal Busco fait remarquer que ce n'est pas le DI qui traite de la problématique du bruit, mais les services de l'environnement au DT. Cela étant, du point de vue du Conseil d'Etat, il y a des normes, notamment pour l'homologation des véhicules, et il est répréhensible de maquiller des véhicules pour qu'ils fassent plus de bruit. Si des gens se font attraper la main dans le sac, ils sont sanctionnés et c'est bien ainsi.

Concernant la politique des deux-roues motorisés, il indique qu'il y a eu passablement de débats en 2018 dans ce domaine, notamment avec l'utilisation des voies de bus par ce mode de transport. En fait, l'analyse qui est faite c'est que, en termes d'occupation de l'espace, un deux-roues motorisé est moins contraignant et moins gourmand qu'une voiture. Il y a toutefois un problème spécifique aux deux-roues motorisés à Genève où leur nombre est absolument considérable. On est à un ratio hors de proportion par rapport à d'autres cantons suisses. Si on doit se comparer en matière de deux-roues motorisés, cela serait plutôt à Jakarta ou à Hô Chi Minh City. Il y a un problème spécifique qui est le nombre de places de stationnement. Il y a un nombre important de places, mais on s'est fait rappeler à plusieurs reprises à l'ordre s'agissant du parage sur les trottoirs en particulier qui faisait l'objet d'une tolérance qui avait presque été officialisée à un moment donné. Ensuite, le procureur général est intervenu en disant qu'il fallait mettre fin à cela. Cela a été négocié et discuté de manière constructive avec les associations de motocyclistes, de motards, etc., pour dire qu'on allait créer 2500 places de parage supplémentaires, ce qui a été fait dans des parkings en ouvrage, mais également sur la voie publique. D'ailleurs, une étude très pointue a été faite pour savoir où les besoins étaient présents. Ces places sont ainsi à disposition et la proposition, qui a été négociée avec les associations, était que, une fois ces places mises à

disposition, on ferait respecter la loi avec une forme de tolérance et que le parking sur les trottoirs serait réprimandé. Tout un programme était prévu, notamment en termes de prévention et de communication, au mois de mars 2020 avant de faire de la verbalisation. Avec la pandémie, cela n'a pu être mis en œuvre. Ce processus va probablement être mis en œuvre à l'automne. M. Dal Busco tient à souligner que, dans le cas d'espèce, on n'était pas du tout dans une situation conflictuelle avec les motards qui ont compris la problématique et on a une solution. Il ajoute que les associations en question partagent l'avis du commissaire sur les gens qui maquillent leurs engins et produisent une gêne considérable.

Ensuite, le commissaire relève qu'il y a des pistes cyclables qui sont saturées, mais qui, surtout, sont discontinues. On doit alors se battre avec les voitures. Il aimerait savoir si on aura, un jour, un plan total en pistes cyclables et pourquoi pas avoir des transversales complètes.

M. Dal Busco indique qu'ils ont travaillé fondamentalement sur cela en 2019. Dans le fond, ce qui a été mis en œuvre, de manière pour le moins originale, il y a quelques semaines, avec ces mesures de 60 jours, sur les principes de liaison (par exemple entre Cornavin et le secteur universitaire du Mail ou entre la gare Cornavin et la gare des Eaux-Vives), ce sont des axes qui ont été identifiés comme étant à équiper avec des infrastructures cyclables. Là, en l'occurrence, quelques coups de peinture ont été mis, dans un contexte de post-COVID, mais il y a des projets sur chacun de ces axes, comme il y avait un projet sur le quai de la rive droite qui, fort heureusement, a pu être voté l'autre soir pratiquement à l'unanimité au Conseil municipal et a bénéficié, le même jour, de l'autorisation de construire. Il y a ainsi une dynamique positive qui s'installe, mais l'objectif est justement de créer ces fameux axes.

Il faut savoir que, si les différentes pénétrantes sont très bien équipées, même s'il y a quelques points noirs, quand on arrive dans le périmètre de la ville, on est dans une situation avec des discontinuités. On s'est ainsi mis d'accord pour se concentrer maintenant sur des axes pour essayer de les concrétiser. Normalement, la situation, sous l'emprise de ces arrêtés à durée limitée, doit conduire à une période où l'on aura déposé des autorisations de construire en bonne et due forme. Les gens pourront ainsi s'opposer et faire des remarques. En tout cas, l'objectif est maintenant d'entrer dans une phrase de pérennisation qui sera dans la fonctionnalité que l'on a aujourd'hui, mais qui sera différente dans la réalité. Par exemple, sur l'avenue du Mail, le principe est d'obtenir de l'espace supplémentaire pour la piste cyclable sur les places de stationnement. A cet endroit, on ne pouvait pas faire autrement que de créer quelque chose sur une voie de circulation parce que, matériellement, il est difficile de faire autrement. Même si on n'avait pris que la moitié de la



voie de circulation, l'autre moitié n'aurait pas pu être utilisée par des voitures. Il y a partout des projets qui feront l'objet de demandes d'autorisation en bonne et due forme selon le processus habituel.

Un commissaire, qui félicite au passage le conseiller d'Etat pour la fin de la réalisation de la voie verte qu'il trouve excellente, serait ouvert à l'idée qu'il puisse y en avoir d'autres dans le canton, de préférence pas en lieu et place de voies pour d'autres modes de transport.

M. Dal Busco indique que l'objectif est de poursuivre la réalisation de cette voie verte d'agglomération qui a pour vocation de passer sur l'autre rive jusqu'en direction de Saint-Genis-Pouilly. Cette partie de la voie verte est un peu particulière puisqu'on était sur le gabarit du CEVA, mais partout ailleurs les tracés et la réalisation sont faits avec des contributions fédérales, puisque ce sont des projets d'agglomération, mais les maîtres d'ouvrage sont les communes. M. Dal Busco assure qu'il y aura des extensions, mais il s'agira de partager, plus souvent que sur la voie verte existante, l'espace à disposition.

En réponse à la question de savoir combien cela coûterait de mettre d'un côté les vélos et de l'autre les piétons pour éviter ces collisions, M. Dal Busco indique que le département va regarder ce cas spécifique. En ce moment, la voie verte est malheureusement sous-utilisée parce que les douanes ont décidé de fermer le passage de frontière. Cela va se régler prochainement, mais ils avaient subi un refus de l'administration fédérale des douanes, ce qui était fort regrettable. Toutefois, avant cela, l'utilisation de la voie verte s'était semble-t-il plutôt pacifiée. Au début, on avait connu beaucoup de critiques, notamment le franchissement de certaines routes comme l'avenue Bel-Air ou le chemin de la Montagne, mais les aménagements réalisés semblent fonctionner. Il semble à M. Dal Busco que, après un début où il y avait pas mal de tensions entre les différents utilisateurs, la situation s'était plutôt calmée avant la période de la pandémie.

Un commissaire démontre qu'un scooter de 125 cm<sup>3</sup> équipé d'un moteur deux-temps pollue autant que 144 voitures et il aimerait savoir si on tient compte de cette pollution supplémentaire car on est extrêmement sévère pour les voitures et on peut se demander si on l'est assez pour les motos. Etant donné que le département étudie une nouvelle forme de taxation des véhicules, il souhaite savoir s'il va tenir compte de cette pollution des véhicules deux-roues par rapport à celles des voitures.

M. Dal Busco précise qu'il y a maintenant relativement peu de scooters deux-temps et que ce sont tous des quatre-temps. Cela étant, le commissaire a globalement raison. D'ailleurs, c'est une des raisons pour lesquelles, quand on avait décidé de ne pas pérenniser les essais pour l'utilisation des voies de bus,

il y avait aussi des considérations de ce type. Toutefois, fondamentalement, le Conseil d'Etat s'est demandé si, compte tenu de leur niveau d'utilisation à Genève qui est très élevé, il faut encore plus favoriser les deux-roues motorisés. La réponse du Conseil d'Etat a été négative, tout d'abord pour des questions de bruit, également pour des questions de parcage (on ne sait déjà plus où les mettre) et pour des questions de pollution et d'accidentalité. En termes de santé publique, ce n'est pas forcément l'intérêt ou le devoir de l'autorité de favoriser un mode de transport qui est plus dangereux qu'un autre, respectivement qui produit de la pollution de manière supérieure. On estime qu'il faut maintenant répondre à des besoins spécifiques en parcage et autres, mais il ne faudrait pas étendre encore davantage l'utilisation des deux-roues motorisés, parce que cela pose des problèmes.

M. Dal Busco indique que, dans le projet sur lequel ils travaillent, il y a une modification prévue pour les deux-roues motorisés. Ils ont d'ailleurs fait des benchmarks avec d'autres cantons et il est vrai que les deux-roues motorisés (c'est peut-être la cause de leur succès phénoménal à Genève) sont particulièrement peu taxés à Genève. En tout cas, des corrections sont proposées de ce côté dans le projet.

Un commissaire aimerait savoir s'il était possible d'avoir la liste des loyers perçus par l'Etat pour des locaux qu'il loue à des tiers, les DDP, les taux de rente, les conditions et les échéances de ceux-ci ainsi que la liste des locations faites par l'Etat auprès de tiers ainsi que les conditions, les prix, les loyers et les échéances des baux. Elle souhaite également savoir ce qu'il en est du site de Porteous et du cycle d'orientation du Renard suite à la votation concernant Pré-du-Stand. Sur ce dernier point, lors de la campagne électorale, il avait été indiqué que, sans déplacement à Pré-du-Stand, il ne pourrait pas y avoir de déménagement des terrains de foot et, donc, pas de construction du cycle d'orientation du Renard à Balexert. Suite au refus du déclassement, il avait quand même été dit que le cycle d'orientation se ferait sur le site de Balexert.

M. Dal Busco signale que le projet à Porteous est porté par le DCS. Une gouvernance de ce projet a été mise en place et cela avance. Ce qui a importé à l'Etat, l'année dernière, c'est qu'il avait une responsabilité en tant que propriétaire. Il avait ainsi un souci de sécurisation des lieux. Ceux-ci ont donc été sécurisés. La perspective de développer un projet culturel a d'ailleurs convaincu les occupants d'évacuer. Pour l'OBA, c'était l'essentiel parce qu'il y avait objectivement une situation de risque.

En ce qui concerne le cycle d'orientation du Renard, c'est une reconstruction complète à Balexert. Suite à ce vote qui crée un problème considérable, il n'est pas question de renoncer à l'implantation du nouveau cycle d'orientation à Balexert, parce que c'est un lieu idéal géographiquement,

notamment avec le nouveau quartier de l'Etang. D'ailleurs, les études battent leur plein et le Grand Conseil devrait prochainement être nanti d'un projet de construction. Evidemment, les besoins pour une place de secondaire obligatoire sont là. On ne peut donc pas faire autrement que d'avancer avec ce projet. Par contre, on a un problème avec le FC Servette qui occupe les terrains et pour lequel on est en train de trouver une solution temporaire, dans un premier temps, dans la perspective de trouver une résidence définitive qui aurait dû être celle de Pré-du-Stand.

Par rapport aux données demandées par la commissaire, M. Dal Busco doit dire que, en ce qui concerne les loyers, la stratégie de l'Etat, après avoir identifié les baux les plus coûteux pour lui, leur échéance et la date à laquelle il est possible de s'en départir, c'est d'utiliser cette perspective et de devenir locataire d'un autre projet que celui de la pointe nord de la Jonction (les terrains Firmenich qui ont été acquis par la CPEG). L'Etat sera ainsi locataire de la CPEG dans des conditions qui sont nettement plus attractives que les baux dont il va se départir. La stratégie est d'optimiser les coûts tout en cherchant des synergies entre services et, surtout dans un projet comme celui de la pointe nord, non pas de reproduire telle quelle l'organisation et l'occupation des locaux actuels, mais d'entrer dans une logique de smart office. D'ailleurs, les enseignements tirés de la période de confinement font largement réfléchir. Avec la démonstration qui a été faite qu'une partie des activités peuvent se faire en télétravail, cela doit faire apprécier la situation et, notamment, ces investissements. Les changements y compris sociétaux et d'organisation du travail doivent orienter les investissements de l'Etat. Il s'agit de profiter de ce changement et du fait que l'on abandonnera des baux pour réorganiser les choses et les optimiser.

M. Anklin indique que tout peut être fourni à la commissaire, mais cela sera difficile à exploiter. Il comprend qu'il s'agit de savoir quels sont les revenus que tire l'Etat propriétaire, d'une part de DDP qu'il consent à certains superficiaires, respectivement des loyers qu'il tire des locaux qu'il possède et qu'il n'utilise pas lui-même. Sur les loyers, ce n'est pas mirifique. En termes de données, cela va être une kyrielle de noms de sociétés et de particuliers. S'il s'agit d'avoir, pour chacun des baux conclus, les conditions, les échéances, etc. M. Anklin craint que les commissaires soient totalement noyés. Pour les DDP, chaque contrat est particulier avec des conditions différentes, des échéances différentes et des rentes qui sont largement dictées par la politique pratiquée par l'Etat notamment en matière de logement.

M. Anklin pense néanmoins qu'il serait possible de répondre de manière plus globale sur le niveau des loyers qui est englobé dans les comptes, de quel type de loyer il s'agit, de quel type de DDP ou qui en sont les bénéficiaires.

S'agissant des DDP, il faut savoir que, en vertu de la LIAF, l'Etat fait des efforts importants en faveur d'associations, de fondations, etc., qui accomplissent par délégation des tâches publiques pour lesquelles les rentes sont soit non perçues, soit réduites. Du reste, si on regarde dans l'annexe des comptes, on voit qu'il y a pour 30 millions de francs de mise à disposition gratuite ou à prix réduit de locaux pour ces associations et fondations. S'agissant des locaux loués par l'Etat pour les occuper, comme l'a dit M. Dal Busco, la stratégie est d'abord d'occuper des locaux dont il est propriétaire et, subsidiairement, il y a le grand projet de la pointe nord de la Jonction, mené en partenariat avec la CPEG, qui vise à résilier les baux les plus coûteux pour se redéployer ensuite sur ce site avec toutes les synergies que cela implique. Sur ce point aussi, il est possible de donner des informations et des chiffres macro à la commission. Donner dans les détails chaque bail est, certes, possible, mais cela représenterait des bacs de documents.

La commissaire poursuit en indiquant qu'elle a été surprise de voir, dans la présentation du programme B04, qu'il était question de travaux de performance énergétique au collègue Sismondi alors que c'est un bâtiment de moins de dix ans.

M. Anklin répond que ce collègue est effectivement relativement neuf et il a précisément l'avantage d'être étanche et d'avoir une toiture qui se prête à mener ce programme conjointement avec les SIG pour équiper le plus possible le toit des écoles d'installations photovoltaïques. On est ainsi vraiment dans l'orientation de performance énergétique en favorisant le renouvelable et l'autoconsommation de l'électricité que l'on produit. C'est un des collègues, mais il y en a d'autres. La priorité a été mise sur plusieurs équipements scolaires pour profiter de ces grandes toitures qui permettent de produire de l'énergie photovoltaïque. Comme cela a été évoqué lors d'une récente audition, la stratégie vise à rénover certains bâtiments dont les toitures aujourd'hui ne sont pas forcément suffisamment étanches ou propices à installer des installations photovoltaïques pour ensuite poursuivre tout cet effort qui vise à produire le maximum d'énergie photovoltaïque et de l'autoconsommer dans la mesure du possible à partir des équipements publics. M. Anklin transmet volontiers à la commission le bilan énergétique des bâtiments de l'Etat qui sort annuellement. On voit toute la stratégie mise en place depuis 2005 en collaboration avec l'office cantonal de l'énergie. M. Anklin rappelle au passage que l'IDC global des bâtiments de l'Etat est en deçà de la moyenne cantonale, mais, surtout, il y a tous les efforts entrepris pour diminuer la consommation de l'énergie thermique, électrique et de l'eau. Il s'agit de réduire le bilan CO<sub>2</sub>, respectivement de maintenir, malgré la croissance du parc, la consommation énergétique potentiellement réduite et de maîtriser

l'augmentation des coûts. C'est un document très intéressant et riche en information pour voir la perspective, depuis une dizaine d'années, et le résultat des efforts menés et qui seront poursuivis.

Au sujet de l'indicateur 3.2 qui parle d'optimiser la valorisation des places de parking propriété de l'Etat et qui cherche à savoir quel est le nombre de places vacantes, elle a vu la note disant que cet indicateur allait être supprimé parce qu'il est contraire à la politique de l'Etat en matière de mobilité. Elle aimerait savoir ce qui va être fait de ces parkings de l'Etat. Concernant le justificatif des écarts, à la rubrique 44 « revenus financiers », il est dit que « les revenus des loyers des immeubles locatifs diminuent en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise des locaux par des entités subventionnées ». Elle aimerait des précisions sur ces justifications.

M. Dal Busco note qu'il y a quelque chose de contradictoire entre la politique publique de la mobilité qui voudrait que, pour faire diminuer le trafic pendulaire, l'Etat lui-même doit inciter au transfert modal. Il faut faire en sorte d'avoir une autre manière de faire pour diminuer l'occupation des routes. D'une part, la politique publique de la mobilité voudrait que l'Etat lui-même incite au transfert modal. On doit ainsi éviter de faire en sorte que ces places soient louées à des pendulaires. D'un autre côté, l'Etat en tire des revenus. Il y a ainsi un montant important au programme B04 qui est le produit des loyers. Maintenant, il faut arriver à concilier ces aspects, ce qui n'est pas facile. L'objectif est donc de faire en sorte que des places apportent plus de revenus à l'Etat, mais qu'elles soient utilisées par des gens qui ne sont pas générateurs de ce trafic que l'on veut enlever. On a une politique qui permet aux habitants du quartier d'avoir un macaron qui ne les incite pas à aller louer une place de parc. Il faut donc réfléchir à ce genre de questions. C'est une politique que l'on mène, par exemple au PAV. A l'Etoile, les nouveaux PLQ ont prévu un nombre de places réduit par rapport à ce qui aurait été la norme par rapport aux places de travail, précisément parce qu'il y a la disponibilité dans des parkings alentour. En gros, la stratégie est d'arriver à maintenir le niveau de revenu en visant plutôt les habitants et en visant de nouveaux clients qui résulteraient de la densification urbaine.

M. Anklin explique, par rapport à la formulation, que, à une époque, l'Etat avait pour objectif de maximiser le rendement de ses biens, étant donné qu'il y avait beaucoup de places de parking vacantes ou autres, d'où cet indicateur que l'on a décidé de supprimer parce qu'il n'est plus conforme aux orientations politiques. Il est clair que les revenus de l'Etat vont se tasser, voire être en partie perdus. Dans les réflexions évoquées, la reconversion n'est pas seulement de laisser les habitants des quartiers utiliser, à un coût raisonnable, ces places de parking, mais c'est peut-être aussi de recycler certaines de ces

installations au profit de places d'entrepôts ou de places vélos, mais qui ne rapporteront plus la même somme. Cette phrase évoque aussi que l'Etat a une politique visant à maîtriser la croissance de ses charges. Certains commissaires se souviennent peut-être que, depuis cinq ans, ces charges ont pu diminuer constamment. En diminuant ses charges, l'Etat a aussi dû supprimer des facteurs de charges. C'est pour cette raison qu'un certain nombre de transferts d'actifs ont été réalisés ou remis à des associations ou autres occupant ces locaux sans plus subir les charges, mais aussi en perdant une partie des revenus. A cela s'ajoute la loi sur la recapitalisation de la caisse de pension qui précise qu'il faut la recapitaliser en priorité par des apports d'actifs immobiliers. Il est évident que, si l'Etat cède, au lieu d'argent, des biens immobiliers qui apportent des revenus, l'Etat va aussi perdre tendancielle des revenus. Il est vrai que l'Etat, dans son effort vis-à-vis de fondations ou d'associations et d'autres entités qui accomplissent des tâches publiques, pour les aider, leur confie des biens pour lesquels elles ne paient pas de loyers ou à prix réduit. Ceci explique que dans les vases communicants, il y a un niveau qui descend et un niveau qui monte.

## VOTES

### Vote d'entrée en matière

L'ensemble des auditions ayant été réalisées le président procède au vote d'entrée en matière.

Elle est **acceptée par** :

7 oui (1 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 5 non (1 EAG, 4 PLR)

### Deuxième débat

Ensuite, le président aborde l'examen du rapport de gestion, politique publique par politique publique.

### *Politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE*

Un commissaire (PLR) souligne que, en trois législatures, le Conseil d'Etat n'a pas abouti à une réforme du statut de la fonction publique, notamment en termes de grille salariale, de progressivité et de colocation (SCORE). C'est déplorable, parce que des gens sont engagés depuis dix ans et ont leur plan de carrière entre parenthèses depuis dix ans. Dans la gestion du Conseil d'Etat, on voit cette incapacité à trouver un arrangement avec les syndicats. Le SIG ont pu le faire pour trouver 30 millions de francs d'économies en termes de charges de personnel dans leur plan levier de performance et ils ont réussi à recapitaliser leur caisse de pension. Au niveau du Conseil d'Etat, on voit que ce dossier n'a pas pu être mené au bout en trois législatures. Il ne nomme pas un responsable, mais on voit que les responsabilités se passaient d'un conseiller d'Etat à l'autre et qu'il n'y avait pas de discussion, pour arriver finalement à buter sur le Cartel intersyndical et sur un refus de pratiquement de tous les partis à la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat. Cela traduit quand même l'état de gestion du Conseil d'Etat. On a investi des millions de francs dans le projet SCORE pour n'aboutir à rien du tout et on devra certainement recommencer lors de la prochaine législature. Cela traduit ce que pense une bonne partie du PLR au niveau de la gestion notamment des ressources humaines. Ce n'est pas une attaque sur la fonction publique, mais sur la considération et le statut du personnel qui n'a pas bougé en trois législatures. C'est particulièrement déplorable.

Un commissaire (MCG) indique que son groupe s'opposera à cette politique publique, car il y a une division du Conseil d'Etat qui ne convient pas, malgré l'action bénéfique de certains de ses membres. Il y a malgré tout une crise qui s'est développée ces dernières années avec un membre du Conseil d'Etat qui a rencontré des difficultés. Malheureusement, cela amène des difficultés et un manque de crédibilité auprès de la population. Le groupe MCG n'est pas satisfait du fonctionnement général de l'Etat. Il espère aussi qu'on arrivera à une présidence tournante du Conseil d'Etat, ce qui facilitera peut-être la dynamique de fonctionnement du Conseil d'Etat. En l'état, le groupe MCG ne pourra pas approuver cette politique publique « A Autorités et gouvernance ».

Le représentant de l'UDC indique avoir voté l'entrée en matière pour pouvoir parler de cette histoire de SCORE qui est un véritable scandale. Il aimerait savoir combien cela a coûté vu le temps depuis lequel cela traîne. M. Dal Busco a dit, pendant longtemps, que c'était sur le point d'aboutir. Si on n'a pas un statut de la fonction publique qui est modernisé, il ne voit pas comment on arrivera à moderniser le fonctionnement de l'Etat. Le manque de capacité du Conseil d'Etat de régler ce problème qui dure depuis si longtemps est un grand désaveu.

Le représentant d'EAG relève que le Conseil d'Etat donne un triste spectacle en ce moment avec des membres qui se critiquent vertement par médias interposés. En réalité, on constate un gouvernement qui se campe dans une position de gestionnaire incapable de délimiter les visions politiques. Il relève qu'en 2019, on l'a vu avec le scandale En Chardon, le Conseil d'Etat a botté en touche vers la justice. SCORE, c'est l'entêtement de poursuivre un projet dont personne n'imaginait vraiment qu'il aboutirait. C'est la même chose avec la traversée du lac pour laquelle on continue à dépenser des millions de francs alors que l'on sait que ce projet ne verra jamais le jour après avoir déjà enterré la traversée de la rade. Plus largement, on a l'impression, comme le disait clairement le programme de législature du Conseil d'Etat, que la priorité était la RFFA, un cadeau fiscal en or massif pour les plus grandes entreprises. Les politiques doivent aussi prendre en compte les besoins fondamentaux et prépondérants de la population. Sur ce point, on a l'impression que le Conseil d'Etat a toujours un coup de retard sur les événements. EAG refusera cette politique publique comme toutes les politiques publiques. Il indique que son groupe ne veut pas rentrer dans le jeu généralement en vigueur au moment des comptes où les commissaires votent pour ou contre une politique publique en fonction de la tête du magistrat. On est en devoir d'attendre une certaine cohérence de la politique générale du gouvernement, et le fait que certains commissaires votent oui une fois et non



l'autre fois montre l'absence totale de cohérence qu'ils reprochent par ailleurs. Le groupe EAG refusera toutes ces politiques parce que c'est un ensemble qui est décevant et insatisfaisant.

Un commissaire socialiste se demande pourquoi les hauts cadres ont le droit à une indemnité pour les habits, alors qu'ils ont de bons salaires. Il comprend que cela soit le cas pour un agent de la voirie. C'est un aspect qu'il faudrait revoir et notamment ce qu'ils reçoivent comme salaire et comme indemnités dans ces hautes fonctions et si cela se justifie ou non.

Un représentant du département indique que seuls les conseillers d'Etat et éventuellement les secrétaires généraux ont une légère indemnité pour frais de représentation. Les seuls qui reçoivent des indemnités pour leurs vêtements sont éventuellement la police ou d'autres fonctions spécifiques, mais les fonctionnaires « normaux » ne reçoivent que leur salaire. Il n'y a aucune indemnité.

Le commissaire demande que la commission soit informée sur les frais de représentation pour les conseillers d'Etat ou les secrétaires généraux.

Une représentante du groupe des Verts dit que quand on regarde les autres éléments de la politique publique « A Autorités et gouvernance », que cela soit l'innovation ou le développement du canton, il est dommage qu'il n'y ait pas un courage du Conseil d'Etat de s'impliquer davantage dans les questions environnementales et d'être innovateur sur ce point. On ne va pas résoudre la question de la transition écologique mondiale uniquement à Genève, mais il faudra bien le faire et montrer l'exemple au niveau de la Suisse. C'est pour cette raison que les Verts considèrent que les autres politiques publiques ne prennent pas assez en compte ces éléments. L'écologie et la transition écologique sont un tout et cela devrait être, à l'instar des considérations économiques, le chapeau au-dessus de toutes les autres considérations. Au vu de cette politique publique et des suivantes, le groupe des Verts est clairement insatisfait et il refusera les politiques publiques qui ne prennent pas en considération les enjeux écologiques.

Un représentant du groupe PDC aimerait rappeler que, dans la politique publique « A Autorités et gouvernance », le Conseil d'Etat n'est qu'un des six thèmes. On attaque, peut-être à raison, le Conseil d'Etat sur certains thèmes, mais il ne faut pas non plus jeter toute cette politique publique dans laquelle il y a notamment l'activité de la Cour des comptes, du Grand Conseil et du SAI. Il y a quand même des services qui apportent certains bénéfices à la république dans cette politique publique.

Des commissaires relèvent que le débat sur SCORE concerne plutôt la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales », et que dans

la politique publique « A Autorités et gouvernance », il n'y a pas que le Conseil d'Etat.

### Vote d'ensemble sur la politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Les commissaires **refusent** la politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE dans son ensemble par :

2 oui (2 PDC), 11 non (1 EAG, 1 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (1 S)

### *Politique publique B – ÉTATS MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES*

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée **est approuvée**.

### *Politique publique C – COHÉSION SOCIALE*

A ce stade de la procédure de vote une commissaire (S) souhaite que la commission vote sur chaque politique publique, mais la proposition est refusée par : 7 oui (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 MCG) et 7 non (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC).

Le groupe EAG trouve qu'on ne peut que constater l'insuffisance dans cette politique publique, même si on peut souligner les nets progrès de l'Hospice général avec une inflexion de la courbe, ce qui n'a malheureusement pas tenu avec la crise du COVID-19. On est en droit d'être en souci sur le reste de cette politique publique avec le cas emblématique des EPI. Ils ont joué le jeu des politiques d'économies, depuis des années, qui se sont faites majoritairement sur le dos des salariés qui sont dans une situation extrêmement pénible. Le résultat c'est que, aujourd'hui, une entité subventionnée qui fait un travail essentiel n'est pourtant pas subventionnée à hauteur de ses besoins. Chaque année, lorsque l'on vote les budgets, la subvention ne correspond tout simplement pas aux nécessités et on sait que l'on va devoir revenir, chaque année, avec des crédits supplémentaires. Concernant les investissements, c'est particulièrement honteux pour l'Etat de Genève de voir à quel point il a été

incapable de répondre aux besoins ne serait qu'en matière de rénovations. Le dernier nouveau bâtiment des EPI, c'est 100% de financements privés. L'Etat a déserté ce terrain et on dépend uniquement de donateurs privés, ce qui est inquiétant par rapport à la capacité de l'Etat à délivrer les prestations les plus essentielles pour les personnes dans le besoin et, pour les bénéficiaires des EPI, il est indéniable que les besoins sont là.

Un commissaire du groupe PLR indique qu'il y a des réserves dans les entités et que ce n'est pas non plus le rôle de l'Etat de valider le fait qu'il y ait des réserves. S'agissant des EPI, les volants de manœuvre sont relativement faibles. Les collaboratrices et collaborateurs sont soumis à la B 5 05 et aux mécanismes salariaux votés par le Grand Conseil. Le commissaire d'EAG parle de problèmes d'investissements par rapport à la Combe. Un projet de loi d'investissement sera déposé par le Conseil d'Etat et il y aura une répartition 50/50 ou de trois tiers. A un moment donné, on ne peut pas critiquer la gestion des EPI dans ce dossier ni même le rôle du département à faire appliquer la diminution des réserves. Comme dans les entreprises, on ne peut pas garder les réserves ad vitam æternam dans le bilan. Il y a des normes.

Le commissaire d'EAG estime que les réserves ne sont pas juste de la thésaurisation. Cela permet aussi de l'agilité. Pour les EPI, la réserve a été épuisée et la subvention n'a pas été augmentée. Il y a ainsi une contradiction dans le discours. On a épuisé ces réserves pendant les périodes de bonne conjoncture et, maintenant qu'on est dans la difficulté, l'Etat va devoir augmenter la subvention. En revanche, si elles avaient été laissées, pas forcément intactes, elles auraient permis d'absorber une partie de l'augmentation des coûts au plus fort de la crise.

### Vote d'ensemble sur la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Les commissaires **refusent la politique publique C – COHÉSION SOCIALE** dans son ensemble par :

4 oui (2 S, 2 PDC), 4 non (1 EAG, 1 Ve, 2 MCG) et 6 abstentions (1 Ve, 4 PLR, 1 UDC)

### ***Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS***

Le groupe d'EAG estime qu'il est difficile d'approuver la gestion en matière de culture. On voit que le conseiller d'Etat a fait un pas en avant et trois en arrière en matière de culture avec des difficultés qui sont toujours là et

qui sont celles d'un canton qui refuse d'investir et de subventionner de manière satisfaisante la culture et qui délaisse cela aux communes malgré l'impact pour le moins cantonal de nombre de ces entités culturelles et le bienfait qu'elles ramènent au canton. Concernant le sport, on voit que le canton est encore à la traîne en matière de subventionnement du sport féminin qui est, lui aussi, souvent à la charge des communes, le canton se contentant de subventionner, bien souvent, les élites masculines. C'est un problème à l'heure où l'égalité doit être au centre de l'activité de l'Etat.

### Vote d'ensemble sur la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Les commissaires **acceptent la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS** dans son ensemble par :

6 oui (2 S, 2 PDC, 2 MCG), 1 non (1 EAG) et 7 abstentions (2 Ve, 4 PLR, 1 UDC)

### ***Politique publique E – ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE***

Le groupe EAG a l'impression que la politique environnementale de l'Etat se borne à afficher des objectifs, que l'on peut juger satisfaisants, voire ambitieux, mais on ne voit pas de traduction dans les faits d'une véritable politique environnementale conséquente qui permettrait d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Au-delà des grandes déclarations, il n'y a guère de changement et c'est tout à fait inquiétant. Il y a aussi un manque de vision du gouvernement en termes d'adaptation du canton, que cela soit dans l'agriculture ou les lieux de vie de la population, à un réchauffement qui s'annonce de plus en plus rapide et qui aura des conséquences sanitaires et sur l'alimentation, c'est la raison pour laquelle il refusera donc cette politique publique.

Le groupe MCG refusera cette politique publique du fait que le gouvernement manque d'ambition. Déjà, il ne montre pas l'exemple au niveau de la rénovation de ses bâtiments pour avoir une réduction de la dépense énergétique des bâtiments publics et qui devrait être prioritaire par rapport à la mobilité, parce que cela permet d'arriver à certains objectifs de manière plus efficace avec des moyens équivalents.

Le groupe PLR note que, dans cette politique publique, il y a aussi la politique des services industriels et il trouve dommage de la refuser dans son

ensemble. En ce qui concerne la transition énergétique, les SIG sont quand même dans la bonne voie. Le PLR devrait s'abstenir sur cette politique publique, mais il n'y a pas que du négatif du point de vue environnemental, notamment avec un fonds d'équipement pour les nouveaux quartiers.

Le groupe S constate que le Conseil d'Etat affiche des ambitions notamment avec le plan climat, le plan pour la biodiversité ou la déclaration de l'urgence climatique, mais il semble manquer de convictions pour mettre ses ambitions à l'œuvre. On pense notamment à tout le volet des investissements. Aujourd'hui, le canton se trouve en déficit d'investissements en matière environnementale, notamment en matière de rénovation du parc immobilier de l'Etat ainsi que du secteur privé. Il s'agit d'une politique publique de pouvoir rénover les bâtiments, notamment d'un point de vue énergétique, et l'Etat doit prendre la mesure de cet enjeu et investir dans ces politiques publiques. Genève a aussi sous-investi en matière de transports publics, ces dernières années. Il s'est rattrapé dernièrement avec le CEVA, mais on voit les difficultés à faire avancer les projets de nouvelles lignes de tram. Les ambitions du Conseil d'Etat vont dans la bonne direction, mais les actions pour les mettre en œuvre sont clairement insuffisantes.

Le groupe Ve clarifie ses propos suite à l'intervention d'EAG. Dans cette politique qui traite précisément de l'environnement et de l'énergie, on peut voir qu'il y a des ambitions. Sa critique initiale se trouve sur l'activité dans les différentes politiques publiques où la priorité n'est pas mise sur l'environnement. Dans la politique publique de l'environnement et de l'énergie, il est clair que c'est la priorité du Conseil d'Etat que de faire ces transitions et le nécessaire pour avoir une société durable par la suite. Les Verts ne sont pas satisfaits, mais, sur ce point, ils ne peuvent pas non plus la refuser, au vu des mesures mises en place. Le groupe des Verts va donc s'abstenir sur cette politique publique et souligne que sa remarque visait les autres activités de l'Etat où l'écologie est mise sous silence.

Le groupe UDC est d'accord qu'on ne discute pas directement des SIG, mais dit que, du côté des énergies renouvelables, c'est largement la meilleure compagnie de Suisse. Quand on parle des SIG, il faudrait beaucoup plus s'inquiéter de la libéralisation du marché de l'électricité qui sera proposée par le Conseil fédéral. Si on veut conserver de l'électricité propre à Genève, c'est aux conseillers nationaux qu'il faut s'adresser pour qu'ils luttent contre cette libéralisation de l'électricité qui permettra d'amener l'électricité allemande au lignite.

Le groupe PDC croit qu'il y a un niveau d'ambition important dans cette politique publique. Il y a des réalisations même en matière de protection de l'environnement qui sont importantes. On ne peut pas tout améliorer en

tournant simplement l'interrupteur. Il faut encourager ce niveau d'ambition du Conseil d'Etat. Ainsi, le PDC va accepter cette politique publique.

Le rapporteur note que, s'agissant de l'environnement, il n'y a pas de politique de prévention. Il y a une dizaine d'années, il s'était opposé au conseiller d'Etat Robert Cramer en lui disant que cela ne sert à rien de faire des installations pour essayer de récolter les déchets, mais qu'il faut plutôt diminuer sa production. Les années ont passé et on produit toujours plus de déchets, alors que la politique juste serait d'avoir moins de déchets pour en avoir moins à traiter. S'agissant de la politique énergétique et de la rénovation des bâtiments, c'est une politique publique et non une politique des locataires, des propriétaires ou des régies. C'est une politique publique qui concerne la qualité de l'air et la baisse de consommation d'énergie et, à ce titre, c'est la collectivité publique qui doit participer à cette politique publique. Il n'a jamais compris pourquoi l'Etat n'a pas mis un fonds, comme il y a eu un fonds LDTR à l'époque ou pour la réfection des ouvrages. En matière d'environnement, ce qui compte, ce sont les politiques de prévention. C'est investir dans le futur. A Genève, on investit toujours pour réparer. On n'investit jamais à 20 ou 30 ans. Par exemple, on a fait le CEVA avec 100 ans de retard.

Le président fait remarquer que, a contrario, on a voté 250 millions de francs d'investissement pour la rénovation des bâtiments, l'année dernière. On ne fait peut-être pas assez, mais 250 millions de francs ont quand même été votés en 2019 pour cette politique. Ce n'est peut-être pas assez, mais il faut aussi relever ce qui a été fait.

Le groupe PDC indique avoir l'impression parfois de ne pas habiter le même canton que d'autres commissaires. Quand il entend qu'on ne fait pas d'effort pour diminuer les déchets, il y a quand même beaucoup d'actions entreprises en matière de tri des déchets.

### Vote d'ensemble sur la politique publique E – ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE

Les commissaires **refusent** la politique publique E – ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE dans son ensemble par :

2 oui (2 PDC), 3 non (1 EAG, 2 MCG) et 9 abstentions (2 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 UDC)

## *Politique publique F – FORMATION*

Le groupe EAG indique avoir de la peine à digérer le chantage qui a été fait au moment du vote sur Pré-du-Stand où l'on a essayé de faire voter sur la nécessité de créer un nouveau cycle d'orientation alors qu'il s'agissait bien de voter sur un paquet ficelé un peu douteux. Une fois le vote passé, on se rend compte que les solutions existent, mais que le Conseil d'Etat s'était bien gardé de les aborder jusqu'à maintenant. Concernant la formation elle-même, l'UNIGE est dans la même difficulté que d'autres entités en matière de réserves. Par ailleurs, on constate aussi une dégradation des conditions d'enseignement avec des enseignants et enseignantes qui sont toujours moins soutenus par leur direction, qui doivent assumer davantage de tâches administratives et des classes parfois plus difficiles. C'est la faute aussi à une majorité de droite qui a toujours fait des enseignants des boucs émissaires et qui ne s'est jamais privée de les critiquer vertement dans la presse avec des commentaires parfois pas loin d'être insultants en disant qu'ils ont trop de vacances ou qu'ils ont trop de salaires. C'est la même droite qui vient ensuite regretter l'érosion de l'autorité des enseignants. Pour ces raisons, EAG refusera cette politique publique.

Le groupe MCG annonce qu'il refusera cette politique publique. Un travers que l'on a développé à Genève, depuis peut-être un demi-siècle, c'est une médicalisation de l'enseignement à travers le service médico-pédagogique. Il y a aussi un problème d'organisation. On aurait en effet pu faire mieux. Cela étant, un effort réel a été fait par la magistrature en matière d'optimisation des effectifs et de l'organisation générale. C'est un élément positif, mais, malheureusement, étant donné l'enjeu de cette politique publique, le groupe MCG la refusera.

Le groupe S note que le MCG a refusé au budget des postes pour l'instruction publique. Dans le budget 2019, il y a eu la même attitude, notamment de la part de la droite, envers le DIP pour l'amener à restreindre ses postes. Il estime que l'instruction publique est une politique fondamentale. Si on ne donne pas les moyens à cette politique publique, notamment dans les quartiers difficiles pour avoir un nombre d'enseignants suffisant, un nombre d'élèves par classe suffisamment bas pour avoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances, on ne fera pas des miracles. Il fait référence à des entretiens avec certains enseignants qui disent que c'est de plus en plus difficile puisqu'ils constatent de plus en plus des différences sociales au sein des écoles et qu'ils arrivent difficilement à remplir leur mission, surtout à l'école primaire. D'ailleurs, les gens qui refusent cette politique sont aussi ceux qui ont refusé les postes.

Le groupe MCG note que le groupe S parle de 2020, mais, en 2019, le MCG a accepté le budget et il n'y a pas eu de coupes dans le budget proposé par le Conseil d'Etat au niveau de l'instruction publique.

Le groupe PDC fait remarquer que, dans cette politique publique, il y a le niveau primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Evidemment, il y a une sorte de médicalisation de l'enseignement avec le SMP, mais c'est plus un problème sociétal. Jusqu'à présent, l'éducation des enfants se faisait au sein des familles. Maintenant, certaines ont un peu transféré cette tâche sur l'école. Il faut quand même noter que le DIP essaie de prendre des mesures pour pallier ce changement sociétal. Il y a aussi l'assistance éducative en milieu ouvert avec des éducateurs engagés pour désamorcer les problèmes, notamment au niveau des quartiers sensibles au niveau de l'éducation et du respect de l'autre. Il aimerait aussi qu'on prenne en compte les hautes écoles. Refuser la politique publique « F Formation », c'est aussi refuser la qualité de l'enseignement reconnue universellement du système HES et du système universitaire avec l'UNIGE qui est classée, dans le classement de Shanghai, parmi les 60 meilleures universités du monde. Pour ces raisons, le groupe PDC soutiendra cette politique publique.

Le groupe PLR relève que la question des heures d'enseignement est une des propositions faites par eux qui a toujours été refusée. EAG parle d'une majorité de droite, mais il ne voit pas où elle est puisque le PLR, qui défend cette idée depuis des années, n'arrive jamais à la faire passer. Il faut voir qu'une heure d'enseignement de plus au cycle d'orientation – il dirait même que ce n'est pas suffisant et que l'on pourrait facilement mettre deux heures de plus – permettrait d'être à égalité par rapport aux autres cantons romands. Fribourg est le canton qui a le plus d'heures d'enseignement par enseignant avec, sauf erreur, 24 heures, soit plusieurs heures de différence avec Genève. Quand il était (le commissaire qui s'exprime) à l'école primaire, il y avait des classes de 29 à 30 élèves suivant les quartiers. Le problème est que l'on veut que tout le monde ait la même chose. Il y a un nombre maximum d'élèves et on doit être en dessous, et il pense que c'est une erreur. En effet, dans certains quartiers, on pourrait très bien avoir plus d'élèves par classe et, dans d'autres, on devrait en avoir nettement moins parce que ce sont des quartiers avec des élèves plus difficiles.

La seule chose que dit le PLR, c'est que c'est la meilleure allocation possible des ressources en disant clairement qu'on ne va pas pouvoir allouer plus de ressources. Il va donc falloir mieux les gérer. Quand on fait dire que le PLR veut mettre en péril les prestations sociales, ce n'est aucunement le cas. Avec la crise que l'on a connue, la population ne va pas pouvoir demander qu'on lui donne ce qu'elle ne peut plus avoir et qu'elle avait avant. On va



devoir faire avec moins à tous les niveaux, y compris au niveau énergétique, mais tout le monde va devoir faire un effort. Quand on demande aux gens de faire un effort, que cela soit en matière énergétique, d'enseignement ou de réduction des dépenses au niveau du Conseil d'Etat, il n'y a plus personne. En fait, le gros problème est que l'on veut cette égalité partout, mais l'égalité ne doit pas être la norme. Il doit pouvoir y avoir des variations d'un côté ou de l'autre.

Enfin, le groupe PLR indique qu'il se bat parce qu'il y a beaucoup trop de PAT par rapport au nombre d'enseignants et ce n'est juste pas possible. Que l'on ait plus d'enseignants en diminuant le nombre de postes administratifs et techniques, le PLR est d'accord. C'est à nouveau une question d'allocation des ressources. Par contre, il ne faut pas laisser croire qu'il y a tout le temps plus de problèmes partout. Ce n'est pas vrai. C'est parce qu'on veut assister tout le monde. C'est pour cela qu'on en arrive à avoir des difficultés pour responsabiliser les gens. Ce n'est pas en augmentant le nombre de postes d'enseignants qu'on va responsabiliser les gens. Le PLR refusera donc cette politique publique.

#### Vote d'ensemble sur la politique publique F – FORMATION

Les commissaires **refusent** la politique publique F – FORMATION dans son ensemble par :

4 oui (2 S, 2 PDC), 7 non (1 EAG, 4 PLR, 2 MCG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 UDC)

#### ***Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT***

Le groupe S souhaite que la commission des finances vote cette politique publique importante pour le canton. La production de logements a été heureusement réactivée ces dernières années pour répondre aux attentes de la population, mais il y a des inquiétudes par rapport à ce que l'on construit à Genève. Aujourd'hui, on construit de manière trop importante des logements en PPE au regard des capacités financières des ménages genevois et pas assez de LUP et l'on est à peine à plus de 10% de LUP alors que la loi en prévoit 20% et ce pourcentage augmente de seulement 0,2% ou 0,3% par année. C'est insuffisant pour répondre notamment aux 8000 demandes de logements pendantes aujourd'hui devant les FIDP avec des ménages qui attendent cinq ou six ans avant d'obtenir un logement aux conditions requises pour leur

famille. Quant aux logements pour la classe moyenne, c'est-à-dire les logements locatifs non subventionnés, ils répondent véritablement à un besoin évident de la population puisqu'une partie de celle-ci dépasse les barèmes pour les LUP et n'a absolument pas les moyens et c'est une illusion de penser qu'elle aura, dans les prochaines années, les moyens d'acquérir de la PPE tant le prix de ces biens, les fonds propres nécessaires et les niveaux de revenus nécessaires à l'acquisition de ce type de biens font qu'une très petite part de la population peut les obtenir.

Il poursuit en indiquant qu'en termes de politique publique, il est de la responsabilité de l'Etat de répondre aux besoins de la population et de planifier la production de logements pour qu'ils répondent à un intérêt général. Le groupe socialiste se dit aussi inquiet par rapport aux dernières votations quand il s'agissait de déclasser des terrains, notamment en zone villas, pour pouvoir construire des logements répondant aux besoins de la population. Il craint un vaste trou d'air dans la production de logements que l'on va payer au prix fort à travers le niveau des loyers, ces prochaines années. Il est essentiel de maintenir un niveau de production de logements qui permette de répondre aux besoins de la population. C'est une priorité à avoir pour ces politiques publiques.

Enfin, il constate que, aujourd'hui, on a voté le principe d'un fonds de 35 millions de francs par année pour l'acquisition de terrains et la production de logements d'utilité publique. Cela fait plusieurs années que ce fonds n'est pas utilisé à plein. Le groupe socialiste fait la demande au Conseil d'Etat d'apporter des propositions pour que les outils nécessaires à assurer la production de logements d'utilité publique puissent être suivis d'effets.

Le groupe PDC annonce qu'il va s'opposer à cette politique publique. C'est une exception à la règle qu'il s'applique dans ce rapport de gestion et qui consiste à jauger la globalité de politique publique et de voter oui si elle est plutôt positive que négative. Dans ce cas, le groupe PDC souhaite sanctionner la décision unilatérale du magistrat qui a pris la décision en mars 2019 – heureusement, ce problème a maintenant été réglé – de geler la densification de la zone villas, ce qui a posé beaucoup de problèmes notamment au niveau des mandataires qui se sont retrouvés sans travail, voire non payés, du jour au lendemain. C'est pour cette raison que le PDC refusera cette politique publique.

Le groupe PLR trouve que ce qui est gênant c'est que, dans le canton, il y a un combat gauche-droite en matière de logements, ce qui est essentiellement lié au fait qu'il y a une ASLOCA très présente. Il est ainsi plus difficile de trouver des solutions que dans d'autres cantons, car on définit également très mal quels sont réellement les besoins de la population. Pour la gauche, les

besoins de la population, c'est de répondre aux 8000 demandes qui sont dans le fichier de l'Etat. Il se trouve que, quand on met sur le marché des logements subventionnés, il faut faire plus de dix visites parmi ces gens pour arriver à trouver un locataire. Il est vrai que ce n'est pas toujours le cas, mais c'est quand même assez fréquent. Cela vient du fait que ce sont des demandes qualitatives. Si on demande à la population, si elle préfère un appartement à 2500 francs aux Vernets ou aux Cherpines ou un appartement à 1500 francs avec une grande terrasse en attique à Coligny ou Vandœuvre, tout le monde va dire Coligny ou Vandœuvre. Jusqu'à preuve du contraire, à Genève, il n'y a pas tant de personnes que cela qui dorment sous les ponts ou à l'Armée du Salut. Les gens trouvent quand même des solutions. Les sondages montrent que la population est globalement satisfaite de ce qu'elle a. Le groupe S pose comme hypothèse que la population n'a pas les moyens d'acquérir, il demande alors comment il se fait que, à chaque fois que des plaquettes de ventes de PPE sont mises à disposition, tout est pris en quelques jours, voire en quelques heures. Il n'y a pas une opération, en zone de développement, qui ne trouve pas acquéreur très rapidement. Le groupe S ne peut pas faire d'une supposition une généralité en disant que le besoin de la population ce n'est pas la PPE parce qu'elle n'a pas les moyens. Le groupe PLR fait remarquer que le besoin de la population c'est aussi de la PPE. Si on arrive à faire encore plus de PPE, il y aura encore plus d'appartements qui se libéreront. Il rappelle qu'en 1996-1997, Procter & Gamble est venu avec son siège social à Genève, ce qui a asséché le marché en arrivant avec environ 1000 personnes supplémentaires avec des moyens. C'est ce qui a fait que tout ce qui était HCM à l'époque a alors été rempli. C'est à cette époque que toutes les sociétés de relocation se sont créées pour trouver des appartements pour tous les internationaux qui venaient à Genève. Du coup, ces HCM étaient pleins et tout le monde a dû se rabattre sur le niveau en dessous, etc. C'est à ce moment qu'on a commencé à avoir un réel problème avec la mise à disposition de logements à loyers modérés sur le canton. Plutôt que de dire qu'il ne faut pas faire de PPE parce que les gens n'ont pas les moyens, il propose de faire plus de PPE et de regarder si on n'arrive pas à les remplir. Si on n'arrive pas à les remplir, on les louera à des conditions qui correspondront à la zone de développement. Cela serait nettement préférable.

Enfin, le groupe PLR indique qu'il s'opposera à cette politique publique pour la raison que l'on voit bien que le Conseil d'Etat c'est toujours du coup par coup. Il n'y a aucune vision d'avenir. La crise va révéler des dysfonctionnements et, à chaque fois, on va mettre des années à s'en remettre. Il y a des cycles dans la construction. Avec ce qui s'est passé, cela a pris pas mal de retard. Il y a toute la problématique des zones où l'on a construit

beaucoup de bureaux. Certains pensent qu'il faut tout de suite arrêter et on va ainsi arrêter pendant plusieurs années et, quand il y aura de nouveau des besoins, on va recommencer. Au lieu d'avoir une politique plutôt stable, on a des politiques de hauts et de bas, que cela soit pour le logement ou pour le commerce. Enfin, Le PLR était opposé à la politique mise en place au niveau du PAV et à la fondation PAV. Il estime que la manière dont le Conseil d'Etat a géré la mise en route de cette fondation et le nombre de mois qu'il lui a fallu pour arriver à nommer un conseil qui permette de faire avancer les choses, cela dénote aussi du manque de vision de la part du Conseil d'Etat en la matière.

Le groupe EAG rejoint les considérations du groupe S en relevant qu'en matière de politique du logement, on a un manque réel, d'autant plus pour les catégories de logements bon marché qui sont le parent pauvre de la catégorie des logements subventionnés. L'Etat n'investit pas la majorité du fonds à disposition. Il y a une majorité de droite qui promet très largement la propriété privée, pourtant inaccessible à la majorité des habitantes et habitants. Entendre le groupe PLR parler du fait que les gens sur la liste d'attente ne sont pas d'accord d'accepter n'importe quel logement, n'importe comment et n'importe où, montre le mépris qu'il y a pour celles et ceux qui ont des difficultés à trouver des logements. Beaucoup de gens sont bien en ville à condition d'avoir où se loger. En l'état, l'Etat ne répond pas à une disposition constitutionnelle qui est de garantir à chacune et à chacun un logement digne. La politique de l'aménagement devrait être fondamentalement écologique parce que près de la moitié du terrain bâti est occupé par des propriétés privées, notamment des zones villas, qui hébergent à peine 10% de la population, les 90% restants logeant dans l'autre moitié ; or la population s'accroît et il faut construire davantage. La zone urbaine est déjà très largement densifiée. Dès lors, la question qui se pose est de savoir où l'on va construire pour accueillir les demandes supplémentaires. Si on ne déclasse pas les zones villas massivement, il faudra déclasser des terres agricoles, ce qui est un problème de souveraineté alimentaire et écologique. On va bientôt arriver à la limite en termes de déclassement des SDA et il faudra trouver d'autres solutions. Il est exclu d'intervenir sur les zones naturelles. De toute façon, on ne peut pas déclasser le lac ni les zones de forêts. Il y a ainsi une inégalité terrible d'occupation de surfaces entre les différentes couches sociales de la population. Si on ne réduit pas drastiquement la surface occupée par la zone villas, on va être dans l'incapacité de préserver la biodiversité et l'agriculture. C'est écrit non pas dans un magazine d'EAG, mais dans la stratégie de biodiversité du Conseil d'Etat qui explique que l'on arrive bientôt à une incapacité à contenter tout le monde en termes d'occupation de territoire et que, en 2030, on arrive à la limite des capacités du canton. Il a aussi été surpris par les choix faits par certains

Verts de refuser des déclassements, d'autant plus que la zone villas est un trou noir en matière d'aménagements écologiques avec pratiquement aucune possibilité pour l'Etat en termes de leviers d'aménagements écologiques. Finalement, elle est laissée au bon vouloir des propriétaires eux-mêmes. Pour des questions sociales, environnementales et de préservation de l'agriculture, il est impératif aujourd'hui de déclasser largement la zone villas qui occupe une place disproportionnée dans le canton au bénéfice d'une petite minorité.

Le groupe des Verts indique avoir été surpris par la position du PDC. Par rapport aux difficultés dans la zone villas, s'il y a eu la volonté, à un moment donné, du magistrat de stopper la densification, c'est à la demande des communes ; or on sait qu'une grande partie des magistrats communaux sont plutôt issus de rangs proches des leurs. Il comprend le problème d'aménagement qu'avaient ces magistrats dans une commune, quand des sortes d'îlots se densifient sans pouvoir planifier et sans que les infrastructures publiques puissent suivre et, en plus, avec une occupation du sol qui est extrêmement importante. On a ainsi eu cet épisode à la demande des communes et on voit que, à la sortie de la crise, on se retrouve avec plus de compétences pour les communes. C'était bel et bien quelque chose qui semblait nécessaire, ceci dit tout en rejoignant le groupe EAG parce qu'il faudra déclasser une partie sur la zone villas avec la moitié du territoire qui est utilisé par environ 10% des gens et l'autre moitié du territoire qui est utilisé par 90% des gens. Il y a ainsi un déséquilibre sur le canton, mais on retrouve le même en ville de Genève où 45% des foyers n'ont pas de voiture et, pourtant, les chaussées ne sont pas utilisées à 45% par les piétons et les cyclistes. Si on est dans le libre choix, les gens ont fait librement le choix de ne pas utiliser de véhicule individuel motorisé et ils ont pris d'autres choix de liberté complète, par exemple le vélo, qui est un choix personnel individuel que l'on peut aussi respecter. Le groupe des Verts votera cette politique publique.

Le groupe des Verts, à l'encontre des déclarations du groupe PLR, lui rappelle que le taux de vacance est à 0,54% aujourd'hui à Genève alors qu'il devrait être à 2% pour avoir un marché fluide. De ce fait, il y a une pénurie de logements dans l'ensemble des catégories de logements. C'est la raison pour laquelle il y a des logements PPE sur le marché qui sont revendiqués par certains. Cela étant, la pénurie de logements sévit plus lourdement dans le secteur locatif, que cela soit le secteur subventionné ou le secteur libre, que dans celui de la vente de PPE.

Par ailleurs il note que ce qui est dit, que soi-disant la PPE répond à un besoin de la population, est faux. La population a besoin d'un logement. Elle n'a pas besoin de PPE. A ce titre, on peut considérer que quelqu'un qui a les moyens de se loger en PPE aura aussi les moyens de se loger en locatif libre

alors que quelqu'un qui a les moyens de se loger uniquement en logement subventionné ou en logement libre ne pourra pas acquérir en PPE. Ainsi, l'objectif d'une politique publique est de pouvoir loger la population. C'est l'ambition que doit se donner l'Etat, ce qui veut dire privilégier les catégories de logements ouvertes à la plus large frange de la population. Les logements en PPE ne sont pas un besoin. Cela répond à une envie de certains, qui peut être légitime, mais qui ne doit pas être une priorité de l'Etat. Quand on dit que les logements en PPE répondent à une envie de la population, cela ne veut pas encore dire que cela répond forcément aux moyens de ceux qui ont envie de se loger en PPE. En effet, on sait que, lorsque des appartements sont offerts à la vente en PPE, toute une série de dossiers sont déposés, mais que, après l'analyse du nombre de dossiers solvables, il y en a beaucoup moins. En effet, pour des raisons de politique anticyclique, la FINMA a réduit les possibilités d'usage du 2<sup>e</sup> pilier et de prêt pour l'acquisition d'un logement en PPE. Le groupe S sait que cela dérange un certain nombre de députés de droite puisque cela ne rend ces PPE accessibles qu'à une très petite frange de la population, mais cela semble particulièrement prudent, quand on connaît la crise des subprimes qui a ravagé l'économie des Etats-Unis et celle du monde par la même occasion, d'avoir une certaine mesure dans la promotion de l'acquisition de PPE.

En réaction aux propos du groupe S, le groupe PLR indique qu'il sait que le PS genevois n'aime pas le droit fédéral et il le prouve encore une fois. Il faut rappeler que l'accession à la propriété fait partie de la Constitution fédérale. C'est un besoin de la population et non un caprice, contrairement à ce qu'il s'est dit. Une étude du Credit Suisse prouve de manière claire qu'il y a une demande pour de la PPE à Genève et c'est tout à fait finançable pour une large partie en zone de développement notamment. Genève n'est pas capable de répondre à cette demande, ce qui pose un phénomène dommageable pour les finances publiques genevoises. En effet, cela crée un exil fiscal, notamment dans le canton de Vaud où les prix ne sont pas beaucoup plus bas, mais où il y a de la PPE et de la propriété à disposition pour cette classe moyenne supérieure qui peut s'offrir cette propriété de la garantie constitutionnelle d'accession à la propriété. Ces personnes s'exilent ainsi avec leurs impôts. Cela crée la situation que l'on a Genève où, par sa politique, la gauche veut empirer les choses, ce qui va créer une situation inextricable. Il faut rappeler qu'il y a 36% des contribuables qui ne paient pas d'impôts à Genève et que cette proportion augmente sans arrêt. C'est notamment dû à cette politique de logements subventionnés et de l'exclusion de la PPE qui chasse ces contribuables de la classe moyenne dans le canton de Vaud, voire en France voisine. C'est tout à fait irresponsable. C'est pour cette raison que le groupe

PLR refusera cette politique publique. Quant aux leçons sur la FINMA et les subprimes, il faut savoir que les budgets pour la PPE en Suisse sont faits de manière très rigoureuse. C'est tout à fait finançable pour une grande partie des gens qui veulent acquérir de la propriété.

Le groupe S note que, quand on acquiert une PPE, on s'endette et ce n'est pas forcément intéressant pour les communes en matière fiscale. On peut préférer avoir de la classe moyenne non endettée en locatif de qualité. Fiscalement, ces gens sont plus intéressants. Il faut aussi voir que, en dix ans, les changements de locataires ont produit 20 à 30% d'augmentation de loyer pour des propriétaires qui n'ont apporté aucune valeur ajoutée ni créé de la richesse. Quand les entreprises arrivent à avoir une marge de 8 ou 10%, elles ont dû travailler dur et assumer des risques. Là, ce sont 30% d'augmentation sans rien faire et c'est scandaleux. Aujourd'hui, des gens téléphonent à l'ASLOCA pour dire qu'ils n'ont plus les moyens de payer leurs loyers parce qu'ils ont des revenus faibles. Si l'ASLOCA n'existait pas, les loyers seraient tels que bien des familles seraient dans l'impossibilité de payer des loyers à Genève étant donné les augmentations abusives des loyers avec des contrats à cinq ans. Il croit que le représentant du groupe PLR n'a pas une vision de la réalité de ce qu'il se passe sur le terrain. Bien que l'on puisse comprendre que certains disent qu'il faut construire plus de PPE, la question est celle des besoins prépondérants de la population. Il y a une proportionnalité à adopter. On a construit proportionnellement plus de PPE que de logements sociaux alors que la proportion des habitants n'est pas la même. Un travailleur devrait pouvoir n'affecter que 30% au maximum de son revenu au loyer. C'est bien le problème à Genève. Cela donne aussi des distorsions économiques.

#### Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires **refusent** la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble par :

2 oui (2 Ve), 7 non (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR) et 5 abstentions (2 S, 2 UDC, 1 MCG)

#### *Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION*

Le groupe EAG indique qu'EAG refusera cette politique publique. Ils regrettent des dépenses importantes pour construire les casernes de l'armée à

la place de l'armée. On a dit que l'on vidait la caserne des Vernets, mais c'est l'Etat qui a pris en charge en grande partie la construction de casernes qui paraissent parfaitement inutiles, sans parler de la construction de nouveaux centres de détention dans le canton où l'on enfermera des personnes innocentes sous prétexte qu'elles n'ont pas le bon passeport. Pour toutes ces raisons, EAG refusera cette politique publique.

Le groupe MCG annonce qu'il votera avec enthousiasme la politique publique « H Sécurité et population ».

### Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Les commissaires **refusent** la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble par :

3 oui (2 PDC, 1 MCG), 6 non (1 EAG, 3 S, 2 Ve) et 5 abstentions (4 PLR, 1 UDC)

### *Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES*

Le groupe EAG constate que, avec la politique publique « I Impôts et finances », on touche au nerf de la guerre. Il s'inquiète de la politique du Conseil d'Etat qui a refusé d'introduire des impôts supplémentaires en 2019 et pour les années à venir alors que les besoins de la population croissent plus rapidement que la population elle-même, avec des demandes de formation supplémentaires, une précarisation d'une grande tranche de la population et le vieillissement qui occasionne des coûts de la santé de plus en plus importants. A cela, il s'ajoute la crise du COVID-19 qui va aussi faire exploser les demandes, sachant que Genève est le canton où les richesses sont les plus mal réparties. Il y a une petite minorité d'ultra-riches qui voient leur fortune croître à une vitesse phénoménale alors que des portions plus larges de la population sont dans la précarité voire la pauvreté. EAG a d'ailleurs fait toute une série de propositions que le parlement n'a pas acceptées, comme l'imposition des dividendes sur 100% au même titre que n'importe quel salaire. EAG a proposé un projet de loi sur la réintroduction d'un impôt en ligne directe pour les héritages de plus de 1,5 million de francs. Il pense que la crise actuelle exige un prélèvement unique sur les grosses fortunes pour financer des mesures essentielles à la population, le Conseil d'Etat s'y refusant avec l'appui d'une majorité du parlement. Il faut comprendre que, in fine, c'est quand même la



population qui passera à la caisse et pas les plus aisés qui verront leurs prestations se détériorer et qui devront payer toujours plus pour avoir toujours moins. C'est moins visible que quand on paie des impôts, mais cela sera une dégradation claire et nette de la condition de vie sur la base d'un choix dogmatique du Conseil d'Etat avec l'appui d'une droite qui, une fois de plus, défend les plus aisés de ce canton.

Le groupe des Verts fait savoir que, pour eux il y a un débat compliqué en interne avec une partie des gens qui ont une position de gauche très traditionnelle en disant qu'il y a une crise des recettes. D'autres pensent que, à l'intérieur de cette politique publique, le problème que l'on a c'est que, sur une agglomération qui a à peu près la taille de Saint-Etienne, on se retrouve avec quelque chose qui s'éloigne de la frugalité. On n'est pas sûr que cette politique soit soutenable. Contrairement à d'autres, ils ne pensent pas qu'il faille retenir les plus riches à Genève, mais ils pensent que ce qui est produit ici devrait permettre de vivre confortablement avec ce qui est à disposition. L'Etat devra faire des choix douloureux. Si on veut être plus frugal et essayer d'être le plus respectueux de la planète, à un moment donné, il faudra consommer un peu moins. L'Etat de Genève va devoir se poser ces questions tôt ou tard. C'est du fait que cette planète n'est pas infinie. Aujourd'hui, le canton vit principalement du trading du pétrole qui est une grosse part de ses rentrées. Il va vraiment falloir se poser des questions sur le train de vie du canton. Les Verts s'abstiendront sur cette politique publique.

Le groupe S indique que le groupe socialiste refusera cette politique publique. Il met en exergue le fait qu'il y a, d'un côté, 36% des personnes qui vivent dans le canton qui ne paient pas d'impôts et, d'un autre côté, une minorité de personnes qui paient une grande part de l'impôt sur la fortune et sur le revenu. On voit ainsi que les inégalités sont énormes et en croissance aujourd'hui à Genève. Ces 36% de gens, ce n'est pas qu'ils ne veulent pas payer d'impôts, mais qu'ils ne peuvent pas payer d'impôts. S'ils avaient plus de revenus, voire un peu de fortune, c'est certainement avec bonheur qu'ils en paieraient. De plus, dès qu'on imagine taxer un peu plus, même temporairement, les grandes fortunes ou les grands revenus, il a de toute façon la menace de dire qu'ils partiront ailleurs si on les taxe plus. Ces grandes fortunes pourraient faire un effort supplémentaire et, même si aux Etats-Unis et en Europe il y a un mouvement des milliardaires qui demandent eux-mêmes à payer plus d'impôts, il y a vraiment un problème sur la taxation de ces grandes fortunes. On le voit aussi au niveau de l'impôt sur les personnes morales où quelques personnes morales paient énormément d'impôts. Ainsi, à partir du moment où l'une d'entre elles décide de quitter le canton, on a des problèmes extrêmement importants en termes de recettes fiscales. Le groupe

socialiste aimerait pouvoir équilibrer davantage cette politique des impôts en demandant, à ceux qui ont le plus de fortune et de revenus, un effort supplémentaire et lutter contre les inégalités dans le canton qui sont croissantes et sont extrêmement inquiétantes aussi en termes de cohésion sociale.

Le groupe PLR constate que c'est l'éternel combat gauche-droite. Le groupe S dit que des gens ne paient pas d'impôts parce qu'ils ne peuvent pas payer d'impôts, mais c'est parce que les seuils sont extrêmement hauts. En fait, la gauche utilise le fait que les seuils soient très hauts pour dire qu'il y a des gens qui ne paient pas d'impôts et que c'est parce qu'ils ne peuvent pas en payer. Cela n'a juste rien à avoir. On pourrait diminuer le nombre de personnes qui ne paient pas d'impôts en diminuant ces seuils. Concernant la politique cantonale en matière de grosses fortunes et de gros revenus, il y a un problème avec certaines grosses entreprises qui paient beaucoup d'impôts et qui ont des impacts considérables sur le budget de l'Etat si elles s'en vont. Dès lors, il a de la peine à comprendre le processus intellectuel qui ferait dire qu'il faut leur augmenter les impôts pour qu'il n'y ait pas ce problème. Toutefois, si elles partent, cela peut être une question de stratégie d'entreprise, mais cela peut aussi être parce qu'elles paient trop d'impôts. En matière de grosses fortunes individuelles, il est vrai que les individus qui ont quitté le canton, c'est parce qu'ils paient moins d'impôts ailleurs. Après, c'est une question de savoir si on veut les garder ici ou si on veut leur donner davantage de raisons de quitter le canton et ce n'est pas forcément pour aller à l'étranger, mais dans des cantons plus favorables. Ce qui est sûr c'est qu'on ne peut pas continuer à assommer la classe moyenne.

Le PLR estime que, à un moment donné, il va falloir faire mieux avec ce qu'on a. Pour le PLR, il n'a jamais été question que les gens qui ne paient pas d'impôts doivent en payer et qu'il faille diminuer ces seuils. Il n'y a pas de projet de loi du PLR dans ce sens. C'est un constat, mais il ne faut pas dire que ce qu'on n'arrive pas à faire, il faut le faire sur les grandes fortunes, sinon on déséquilibre complètement le système. Aujourd'hui, ceux qui ont le plus les moyens de déménager, ce sont les grosses fortunes parce que l'endroit où ils sont domiciliés leur est égal. Cela ne les empêchera pas de revenir ici et d'acheter des biens immobiliers ici, mais leur domicile fiscal sera ailleurs et le canton perd ainsi la substance fiscale sans aucune raison si ce n'est celle de vouloir leur en prendre encore plus alors qu'ils paient déjà beaucoup. Le groupe PLR votera cette politique publique parce que, au niveau du sens que l'administration fiscale lui donne, c'est tout à fait cohérent. On ne peut que remercier l'AFC du travail conséquent qu'elle effectue et de la manière dont les choses sont gérées. Il n'y a pas de raison de refuser cette politique publique.

Le groupe EAG a oublié de mentionner la RFFA qui est l'élément central de cette politique publique. Il s'agit d'un cadeau fiscal gigantesque en ayant quasiment divisé par deux l'imposition des entreprises principalement en faveur des grandes entreprises et non pas aux PME malgré ce que disait la campagne en faveur de la RFFA. Effectivement, cela a été voté par la population, mais c'est une réforme qui va peser lourdement sur les budgets du canton de Genève, peut-être pas en 2020 parce que les bénéficiaires seront forcément faibles, mais qui va peser fortement ces prochaines années, d'autant qu'elle ne déploiera ses pleins effets que dans trois ans. On a entendu que l'Etat récupérerait rapidement l'argent qu'il perd en rentrées fiscales. On attend donc de voir, mais EAG n'a jamais cru à cette fable. La réalité est qu'il va falloir faire des coupes dans les prestations à la population pour financer les cadeaux faits aux entreprises. La RFFA est déjà une bonne raison en soi de refuser cette politique publique.

Le groupe PLR n'est pas loin d'avoir un avis assez comparable, mais de droite, à celui des Verts. Il pense que les inégalités sont croissantes. Ce qui permet de le dire, c'est une stabilité du PIB par habitant, voire une régression de celui-ci. La croissance des recettes fiscales plus rapide que la croissance elle-même montre que la fiscalité est progressive. C'est une partie de la population la plus riche qui a vu sa fiscalité s'accroître d'un point de vue quantitatif. Par ailleurs, le pourcentage des gens qui ne paient pas d'impôts a aussi augmenté. C'est lié à la majorité qui est passée de 20 à 18 ans qui a fait qu'on est devenu sujet fiscal plus vite à un moment où l'on ne payait pas d'impôts. C'est aussi lié à un allègement de la fiscalité, voté il y a quelques années, pour la classe moyenne inférieure (celle qui payait un peu d'impôts et qui, aujourd'hui, n'en paie plus pour beaucoup) couplé à une croissance des charges obligatoires. On arrive à une situation où l'on a une fiscalité des gros revenus et des grosses fortunes qui, par rapport à nos voisins, est dissuasive. On est arrivé au maximum de ce qu'on peut faire au risque de voir les gens partir. Il y a aussi une vraie mutation. 70% de l'immobilier de rendement était des investisseurs privés, il y a 20 ou 25 ans. Aujourd'hui, c'est en grande partie des institutionnels et il n'y a plus que 30% d'investisseurs privés. Finalement, on a une pyramide fiscale qui est devenue plus fragile. On est devenu dépendant au fait que cette fragilité est liée à un plus petit nombre de la population en pourcentage qui assume la plus grande partie de la fiscalité et à une bonne partie des gens (plus d'un tiers) qui ne paient plus de fiscalité. Si on veut garder les plus gros contribuables, comme on a des besoins estimés de plus en plus grands, par rapport aux prestations que l'Etat délivre, on va aller chercher la classe moyenne. Après avoir taxé lourdement les propriétaires de rendements, on va taxer plus lourdement les propriétaires qui les habitent.

Après avoir allégé un certain nombre de fiscalités, on va accroître ceux qui sont susceptibles de rester, c'est-à-dire ceux qui consacrent une bonne partie de leurs revenus au paiement de l'impôt, mais qui y consacrent une bonne partie de leurs revenus parce qu'ils n'ont pas de fortunes ni de rendement de la fortune. C'est probablement cette classe laborieuse aisée qui, après la disparition de la classe moyenne, va disparaître. Il est donc urgent de rééquilibrer cette pyramide fiscale. Si on ne fait pas cela, avec cette prise de conscience que l'on vit aujourd'hui avec l'accroissement des inégalités dans le canton, les dépenses nouvelles de l'Etat ne sont financées que par l'emprunt et par la croissance des inégalités. Là, on est en train de vouloir ponctionner la classe moyenne et la classe aisée. Si on veut rééquilibrer cela, l'Etat est obligé de diminuer ses dépenses.

Enfin, il note que la politique est devenue morale ces dernières années sur un plan fiscal. On a vécu grassement sur le secret bancaire. Cela a permis des choses fondamentales dans l'après-guerre, mais a aussi permis de faire de l'évasion fiscale. On a ainsi grassement fait des investissements au siècle dernier. Maintenant, avec la RFFA, on a supprimé les avantages qu'avaient les multinationales. On a, certes, baissé l'impôt des personnes morales ordinaires, mais on a augmenté en contrepartie celle des multinationales. On va avoir un vote, à l'autonome, qui va clairement dire que, sur un plan moral, un certain nombre de multinationales devraient aller se domicilier ailleurs. Il ne dit pas que ce n'est pas bien, mais il faut avoir les ambitions de sa moralité. Il précise qu'il parle d'activité immorale et non illégale. Si on veut que la fiscalité immorale soit fiscalisée ailleurs qu'ici pour des raisons éthiques, il peut entendre ce discours. La cohérence de cela, c'est que, quand on renonce à une fiscalité morale, il faut dire ce qu'on fait. Soit on prélève plus auprès de ceux qui restent, soit on baisse les dépenses. Il pense qu'on est à un vrai tournant sur le plan de la fiscalité. Le projet de loi mis en consultation par le DF, il faut le lire pour avoir à quel point il tpe juste.

Le groupe S pense qu'on peut se rejoindre en partie sur le questionnement par rapport à la classe moyenne. Effectivement, il y a une certaine classe moyenne qui est très taxée par rapport à d'autres. Il y a eu une augmentation du pourcentage de personnes qui ne paient pas d'impôts due par exemple au fait qu'on peut déduire maintenant 25 000 francs pour les frais de garde. Qu'on trouve cela bien ou non, cela a fait basculer un certain nombre de personnes de la classe moyenne inférieur dans ceux qui ne paient plus d'impôts. Maintenant, la conclusion du groupe PLR est de dire que, vu la problématique fiscale, on n'a qu'à baisser les prestations. Pour les socialistes, ce n'est justement pas le cas. Le groupe PLR a pris l'exemple des grandes fortunes, des grands revenus et des grandes entreprises qui font énormément de bénéfices et qui paient aussi

énormément d'impôts, mis en proportion. La problématique que l'on a, c'est par exemple le bouclier fiscal. Qu'il y ait un plafond, cela peut se comprendre. La problématique est que, aujourd'hui, vous avez 800 millions de francs de fortune et vous vous arrangez ou pas pour avoir un revenu relativement modeste, du coup vous arrivez très vite au bouclier fiscal et le montant des impôts que vous payez est ridicule par rapport à vos 800 millions de francs de fortune. Il y a une vraie problématique à ce niveau. Là où sont les grandes fortunes, on n'arrive pas à capter une partie de cet argent parce qu'il y a notamment le bouclier fiscal et parce que, autrement, les gens déménagent. Quand on fait de l'optimisation fiscale, on compare effectivement tous les endroits du monde où l'on pourrait gagner un peu d'argent. Il y en aura toujours, encore faut-il pouvoir contrôler où les gens vivent réellement. Il y a peut-être aussi cette question à se poser.

Le groupe S indique sa grande inquiétude par rapport à la problématique des dénonciations spontanées au niveau fiscal. Entre 2017 et 2019, ce sont 147 millions de francs d'impôts supplémentaires qui ont résulté des corrections opérées par le contribuable sur les éléments déclarés et les dénonciations spontanées. De mémoire, depuis deux ou trois ans, il y a eu plus de 10 000 dénonciations spontanées, ce qui est énorme au regard du nombre de contribuables à Genève. On doit vraiment se poser la question de la relation de confiance entre le contribuable et l'administration fiscale, notamment quand il s'agissait de la discussion sur la transmission des certificats de salaire directement par l'employeur où la droite disait qu'il ne faut surtout pas toucher cela parce que le contribuable, en toute confiance, fournit tout ce qu'il doit donner à l'AFC. On se rend compte que, avec ces dénonciations spontanées, ce n'est pas le cas et c'est inquiétant pour la base fiscale du canton de pouvoir avoir confiance dans le contribuable. A ce niveau, on a une véritable problématique. Heureusement qu'on a cette possibilité de dénonciation. Que cela soit là-dessus ou sur le projet BEPS au niveau de l'OCDE, on voit que, à chaque fois, on est sur une moralisation fiscale, mais qui est due à des négociations et à des changements de lois qui font que les gens osent moins ou n'osent plus cacher ce qu'ils ne devraient pas cacher à l'administration fiscale.

### Vote d'ensemble sur la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Les commissaires **acceptent** la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES dans son ensemble par :

8 oui (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG), 4 non (1 EAG, 3 S) et 2 abstentions (2 Ve)

## *Politique publique J – JUSTICE*

Le groupe EAG constate que l'accent est mis beaucoup sur la répression, la détention administrative et l'incarcération de personnes en séjour illicite en Suisse. On a aussi remarqué qu'une partie du PLR s'est offusquée du traitement infligé à un candidat à la Ville de Genève par le Ministère public. C'était une bonne occasion pour certains membres de la droite de constater à quel point les prévenus peuvent être traités de manière dégradante par le pouvoir judiciaire et c'est quelque chose qu'EAG déplore fortement. Il refusera ainsi cette politique publique.

Suite à l'interpellation du groupe PLR qui lui demande si on doit déduire de ses votes sur les politiques publiques qu'il s'oppose au fonctionnement même de l'Etat, le groupe EAG indique avoir annoncé la raison pour laquelle il s'oppose à chaque politique publique. Il ne veut pas rentrer dans le jeu politique qui consiste à accepter ou à s'opposer aux politiques publiques en fonction du magistrat en charge. Maintenant on est en train de parler de l'orientation politique générale du Conseil d'Etat et c'est quelque chose qu'EAG combat. Le groupe EAG est pour un Etat qui joue son rôle fondamental de redistribution des richesses qui permette à chacune et chacun de vivre dignement, qui s'occupe aussi d'aménager une transition environnementale ambitieuse à la hauteur des exigences, qui répond à la pauvreté croissante, qui répond aux besoins en termes de logements, etc. Sur tous ces aspects, il constate une insuffisance du Conseil d'Etat qui ne répond pas aux besoins prépondérants de la population. C'est un vote politique d'orientation. EAG refuse la politique actuellement menée par le gouvernement, raison pour laquelle il continuera à refuser chaque politique publique.

Le groupe S note qu'il y a eu un grand débat sur les Dardelles avec les députés qui se posaient la question de la pertinence de ce projet. Avec le COVID-19, on a vu que Champ-Dollon s'est vidée pratiquement de la moitié des détenus et la commission des visiteurs s'est interrogée à ce sujet. C'est une pratique qui n'est pas la même dans les autres cantons. Par exemple, il vient de lire que les personnes condamnées pour avoir consommé de la drogue font des travaux d'intérêt public dans un autre canton. A Genève, elles passent quelques jours en prison. On doit s'interroger à ce sujet, surtout que parmi les commissaires S qui ont défendu les Dardelles cela l'a été pour des questions de dignité parce que l'actuelle occupation de Champ-Dollon, c'est une indignité pour ce canton. Il faut se demander si on ne pourrait pas faire en sorte que, pour certains délits, les gens n'aillent pas en prison, car cela représente un

coût de 300 francs par jour. Il y a peut-être d'autres manières d'envisager l'exécution de la peine.

### Vote d'ensemble sur la politique publique J – JUSTICE

Les commissaires **refusent** la politique publique J – JUSTICE dans son ensemble par :

3 oui (2 PDC, 1 MCG), 5 non (1 EAG, 2 S, 2 Ve) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC)

### *Politique publique K – SANTÉ*

Pour le groupe EAG il se trouve que l'on sait que les situations extraordinaires, en tout cas en ce qui concerne les pandémies, sont plus probables que les guerres à moyen terme. Vraisemblablement, on pourrait au moins prendre le modèle de l'armée et dimensionner un système de santé prêt à répondre à n'importe quelle pandémie ; or ce n'est pas le cas. Dès que l'on a une pandémie, on voit tout de suite que le système de santé publique doit faire des choix forts, refuser certains patients, ce qui occasionne des retards, voire une aggravation des maladies. On aura sans doute une morbidité importante liée à la fermeture de l'hôpital pour tous ceux qui n'étaient pas malades du COVID-19. Tout cela découle aussi des politiques de restrictions budgétaires qui ont entraîné, dans toute la Suisse, ces 20 dernières années, une réduction du nombre de lits d'hôpital par habitant. C'est le cas aussi dans toute l'Europe. On a vu que, si ces réductions sont indolores la plupart du temps, elles peuvent entraîner des dizaines ou des centaines de milliers de morts lorsqu'il y a une crise grave. Il suffit de voir l'exemple américain qui est l'aboutissement de la libéralisation parfaite de la santé voulue par les représentants bourgeois à Berne.

On voit aussi une droite à Berne qui défend une libéralisation toujours plus importante de la santé, que le canton est maintenant obligé de subventionner, alors que c'est bien l'hôpital public qui répond aux besoins de la population en cas de crise majeure et pour tous les problèmes de santé graves. Si on a pu faire face à la crise, c'est grâce à l'abnégation du personnel qui a renoncé à ses vacances, qui a augmenté son temps de travail et qui a été exemplaire, mais celui-ci est en permanence surchargé, COVID-19 ou non. On le voit avec la pétition du SSP qui demandait 500 postes supplémentaires pour les HUG. Par ailleurs, le groupe EAG regrette que les 8 millions de francs octroyés aux HUG

par le parlement, en plus du budget du Conseil d'Etat, n'aient pas été utilisés pour embaucher du personnel soignant supplémentaire. Cela reste absolument nécessaire. Pour toutes ces raisons, EAG refusera cette politique publique.

Le groupe PLR est assez fier de la façon dont le canton et la Suisse ont géré la pandémie sur un plan sanitaire. Cela démontre que le débat public-privé n'a aucun sens. En effet, une santé très publique en France a montré que c'était compliqué et une santé très privée en Allemagne a montré que c'était parfois un peu plus facile. Il n'en tire aucune règle, mais en tout cas on ne peut pas dire que le public fonctionne bien et que le privé fonctionne mal. Il pense que si on s'en est bien sorti, c'est qu'on n'est pas dans cette guerre. Il faut du public et du privé. Si l'Allemagne et la Suisse s'en sont bien sorties, c'est notamment qu'ils ont un pouvoir décentralisé. Effectivement, il a été demandé à une partie du personnel de santé de travailler beaucoup plus (une partie d'entre eux était aussi désœuvrée pour les raisons évoquées par le groupe EAG). C'est bien que, pour deux mois, on ait supprimé les vacances qui étaient indispensables. Cela ne paraît pas être un problème en soi pour autant qu'on en tienne compte par la suite.

Le groupe UDC fait remarquer qu'on ne peut pas dire qu'on a diminué les budgets de la santé. C'est le contraire. S'il y a moins de lits par habitant, c'est lié aux progrès de la médecine. Aujourd'hui, on reste beaucoup moins longtemps à l'hôpital à la suite d'une opération. Ce n'est pas pour autant que la population est moins bien soignée. Elle est soignée de façon différente et dans de meilleures conditions.

Le groupe MCG annonce qu'il acceptera cette politique publique. Il tient à féliciter le magistrat en charge pour la gestion de la santé. De manière plus générale, on peut dire qu'on a un bon système de santé qui a été très utile en 2020 avec le COVID-19. Il est clair que cela a un coût. Cela peut paraître cher, mais c'est vraiment nécessaire.

Le groupe S estime qu'il y a effectivement eu un énorme progrès dans l'ambulatoire, mais c'est aussi un transfert de charges financières sur les patients, vu qu'il faut payer 10%. C'est encore pire puisque l'ambulatoire augmente et que cela ne profite pas à l'hôpital vu la tarification appliquée. Il y a un problème en défaveur des patients et de la facturation des HUG. Par rapport à la situation des bâtiments des HUG, notamment Beau-Séjour ou Belle-Ideé, on doit refaire ces bâtiments. Il y a un retard incroyable sur la politique de ces établissements. Il a lu que la Croix-Rouge a mis en place une antenne pour les soins dentaires des plus pauvres. Le fait de voir que des concitoyens n'arrivent plus à payer des soins dentaires, cela interroge sur la politique de santé. En effet, les soins dentaires sont très importants. Il y a une



incidence sur d'autres maladies et ce sont des coûts qui se reportent tôt ou tard sur l'hôpital. Il faudra peut-être que le Conseil d'Etat prenne cela en main.

Le président invite le commissaire du groupe S à poser une question écrite pour savoir qui doit réaliser ces investissements. Un certain nombre de biens ont été transférés aux HUG et il est très difficile d'intervenir dans ce domaine, parce qu'on ne sait pas ce qui a été transféré ni qui doit assumer ces investissements.

Le groupe S note que le problème avec les établissements publics autonomes est qu'on ne sait jamais où commence et où s'arrête l'Etat. C'est patent dans ce cas. Des bâtiments ont été transférés aux HUG et, pour les investissements importants, cela doit passer par l'Etat. Il le veut bien, mais l'Etat prend alors la responsabilité. Soit l'Etat dit que les investissements passent par lui, mais il en prend alors la responsabilité, soit cela ne passe pas par lui et le conseil d'administration a alors une responsabilité concernant la situation des infrastructures de l'hôpital à laquelle il doit répondre devant le conseil. Actuellement, on interpelle le président du conseil d'administration des HUG sur la situation de ces bâtiments et il répond qu'il est d'accord, mais que si l'OBA ne répond pas, ils ne peuvent rien faire. Ensuite, on va demander à l'OBA qui va dire qu'il ne peut rien faire si on ne lui donne pas l'argent. A un moment donné, il faut savoir si c'est une entité publique autonome ou si elle ne l'est pas. Si elle ne l'est pas, on la réintègre à l'Etat et c'est alors lui qui va faire en sorte que ces éléments soient réalisés. Là, on ne sait pas à qui sont les responsabilités, ce qui est un problème.

Le groupe des Verts indique qu'ils vont s'abstenir sur cette politique publique, parce que c'est un débat biaisé. D'un côté, le citoyen paie par le biais de sa caisse maladie une partie des frais liés à la médecine. Ces frais sont répartis de deux manières. Une partie va payer des soins et une partie des opérations qu'on peut avoir à l'hôpital. Une autre partie va partir dans le système privé. On se rend compte que, dans les cliniques privées, la partie qui est payée par l'assurance-maladie, ce sont les opérations, et la partie hôtelière est payée par l'assurance privée. On a déjà un premier biais à ce niveau. Les Verts pensent aussi que les médecins de première instance, qui font le tri, ne sont pas assez payés. On a dissuadé les bons médecins. Aujourd'hui, les médecins de premier recours n'ont pas des revenus suffisants. Quand on voit qu'un anesthésiste, dans une clinique privée, touche environ 500 000 francs par année, soit deux fois le salaire du procureur général, tout cela payé par l'assurance de base parce que l'assurance privée ne paie que la partie hôtelière, on se rend compte qu'une partie des revenus qui devraient revenir à la médecine est dilapidée dans des voitures de luxe et dans des voyages longue distance. On se retrouve avec des médecins de premier recours qui devraient

faire un premier tri et une médecine qui est orientée de manière particulière. Malheureusement, cela se passe en grande partie à Berne. Il y a des spécialistes très bien payés dans certains types d'établissements, mais tout cela est financé avec le même pot commun. Après, on se retourne vers la collectivité et on demande de payer le reste par le biais de l'impôt qui finance une partie de l'hôpital public.

Ensuite, il note qu'aujourd'hui, quand on voit ce que paie une famille de quatre personnes, dont deux jeunes adultes, on se rend compte que cela commence à être très lourd sur un budget parce qu'on est à plus de 1000 francs par mois pour l'assurance-maladie, quel que soit le revenu. On fait repayer une partie par le biais de l'impôt qui vient sur les subsides maladie.

Enfin, il ne peut pas dire que la gestion du conseiller d'Etat ou de l'hôpital a été mauvaise. Il veut dire que le système que l'on a monté fait que certains sont ultra privilégiés. Aujourd'hui, c'est un système complet à réformer en profondeur. Malheureusement, ce n'est pas au Grand Conseil qu'on pourra le faire, puisque c'est en grande partie à Berne que ces enjeux sont discutés avec un lobby du monde médical et des assurances qui visiblement tirent leur épingle du jeu de manière complètement déraisonnable et qui retouchent leurs points sur l'immobilier parce que les réserves de ces caisses maladie sont réinvesties dans l'immobilier et qu'on se retrouve avec ce pourcentage d'institutionnel qu'on va retrouver dans l'immobilier parce qu'il y a, là, de l'argent en trop. On voit tous les biais que cela a autour de cette politique de santé. Ce que critiquent les Verts, c'est l'entier du système. Ils s'abstiendront donc sur cette politique publique.

Le groupe PDC note que toute une partie de la structure des coûts et des tarifs ne relève pas du canton, mais de la Confédération. Le canton ne peut que participer au financement résiduel des soins. La collaboration entre le secteur public et le secteur privé fonctionne bien, tant et aussi bien que, même sur les cas pris en charge dans le privé, l'Etat participera sur le biais de l'assurance de base. La seule limitation acceptée par les intervenants est que les privés devront prendre un cas LAMal pour un cas privé. Il est clair que le redimensionnement des HUG a été favorisé par ce que certains appellent le surdimensionnement de l'armée voire de la protection civile qui arrivent en appui et qui ont permis aux hôpitaux de fonctionner et de ne pas mobiliser la capacité de réserve de son personnel qui s'est trouvé parfois un peu lésé par le fait qu'il était laissé de côté et pas pris dans le roulement des urgences.

Il faut aussi prendre en compte le fait que le peuple a décidé, il y a quelques années, de favoriser le maintien à domicile et les soins à domicile. Le corollaire de tout cela est que l'on hospitalise moins et moins longtemps qu'avant par une prévention et des hospitalisations à domicile et par le fait que l'on relâche

les gens beaucoup plus vite. L'ambularisation, même si elle freine légèrement le stationnaire dans les hôpitaux, ne réussit pas à contenir totalement l'augmentation du stationnaire, mais permet d'éviter les hospitalisations et de redistribuer les cartes, même pour les personnes âgées, plus rapidement dans le privé par la prise en charge des soins à domicile. Quelque part, il est normal que l'on ne garde pas non plus des hôpitaux pléthoriques. Ce qui est important, c'est de garder une certaine réserve. Les HUG vont quand même tirer des enseignements de la crise en stabilisant 200 intérimaires de longue durée pour soulager les services en temps normal et pouvoir reconstituer des unités de réserve en temps de crise.

Actuellement, les HUG ont un problème en matière d'investissements dans leurs bâtiments vieillissants. On a dit que la balle est à la fois à l'Etat et aux HUG qui sont propriétaires de certains bâtiments, mais pas de tous. Un commissaire PDC croit qu'il faut accepter que les hôpitaux (c'est dans tous les cantons et dans tous les pays) sont de plus petites structures maintenant, mais qui doivent agir plus facilement et pouvoir se redimensionner en cas de problématique. Le PDC acceptera cette politique publique, parce que les neuf dixièmes des reproches que l'on a entendus ne concernent pas la politique cantonale, mais la politique fédérale.

Le groupe PLR constate que ces débats politiques sont repris par les groupes politiques dans un sens ou l'autre pour dire que cela coûte trop cher. Il estime que cela ne diminuera jamais, parce que personne n'y a intérêt. En effet, cela veut dire qu'il y aurait obligatoirement moins de personnel soignant. Il faut savoir que, durant la crise, la Chine a quatre infirmières ou médecins pour 1000 habitants, la France en a 14, la Suisse en a 22 et l'Allemagne en a 24 ou 26. Cela veut dire que, quand on n'a pas de personnel soignant, la seule chose qu'on peut faire pour qu'un virus ne se propage pas, c'est de tout fermer et de demander aux gens de porter un masque, voire de rester chez eux.

Bien qu'il estime qu'on a un système de santé performant, il y a la question des salaires tant qu'on est dans un hôpital cantonal avec les salaires de la fonction publique qui ne continuent pas d'augmenter. Là, ce ne sont pas des prestations. Le PLR n'a jamais dit qu'il voulait toucher aux prestations ni qu'il voulait toucher aux salaires existants. Il veut juste que, à un moment donné, cela s'arrête. Toutefois, vu que personne n'a intérêt à ce que cela s'arrête, cela va continuer. On peut faire ce qu'on veut, les coûts de la santé vont sans cesse augmenter. La seule chose qu'on peut faire, c'est essayer de réguler un peu. Dans ce sens, la collaboration avec les cliniques a été capitale dans la crise du COVID-19.

Le groupe S note que le PLR souhaite donner un tour de vis sur les salaires des professionnels de la santé. A la sortie d'une crise sanitaire, cela paraît être

une drôle de reconnaissance pour le travail qui a été engagé par ces professions dans le cadre de la crise. En réalité, il souhaite relever la question de la politique de soutien aux personnes âgées. Là aussi, et c'est de la compétence cantonale, il y a un certain nombre de choses à relever, notamment dans le cadre des EMS qui manquent de places et de personnel et qui sont soumis à une pression quasi constante du Conseil d'Etat qui les amène à entreprendre des démarches d'externalisation de certains services de plus en plus large, et on peut imaginer que cela risque de se poursuivre. Ce sont des professions qui sont très bas dans l'échelle salariale et qui se retrouveraient encore nettement plus bas en cas d'externalisation de ces services. C'est quelque chose qui préoccupe vivement le parti socialiste.

### Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Les commissaires **acceptent** la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble par :

7 oui (2 PDC, 3 PLR, 2 MCG), 2 non (1 EAG, 1 S) et 5 abstentions (2 S, 2 Ve, 1 UDC)

### *Politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE*

Le groupe EAG relève qu'un point central de cette politique publique est l'OCE dont on doit qu'il n'est pas doté suffisamment bien en personnel et qui n'est pas forcément taillé pour accompagner les chercheurs d'emploi à en trouver un et qu'il déploie toujours plus de ressources pour traquer les mauvais chômeurs qui sont soumis à toute une série de tracasseries et de pénalités. C'est une conception toujours plus répressive du chômage alors même que les personnes qui touchent le chômage sont dans une position difficile et ont besoin d'un accompagnement et d'un suivi pour retourner sur le marché de l'emploi. Il souligne le travail insuffisant qui est fait en matière d'égalité salariale. Il est vrai que les compétences sont principalement fédérales, mais le canton aurait pu se doter, déjà en 2018, d'un projet de loi qui promeut l'égalité au moins dans le secteur subventionné. On est entravé dans cette démarche par une majorité de la commission des finances qui a décidé de suivre, de manière très confiante, le Conseil d'Etat qui annonce un projet de loi en la matière qui tarde. Cela fait bientôt un an et demi qu'il est à bout touchant. Il y a par ailleurs des insuffisances en matière d'inspection de l'emploi. On a vu le PLR s'offusquer du nombre de personnes qui travaillent au noir, mais qui a refusé,

avec le MCG, l'ajout de deux postes à l'OCIRT pour se conformer aux normes en matière d'inspection du travail, y compris pour la lutte contre le travail au noir. Là, on a réellement un Etat qui peine à se donner les moyens de traquer le travail au noir et de régulariser les situations irrégulières, ce qui fait le lit d'un populisme de droite ou des critiques venant des bancs bourgeois qui sont parfois un peu grotesques. EAG refusera ainsi cette politique publique.

Le groupe MCG annonce qu'il est satisfait de la gestion qui a été faite des programmes L01 et L02 et rappelle qu'une grande partie des lois viennent de la Confédération et, en plus, le canton est surveillé dans sa gestion de ces deux politiques. En ce qui concerne le programme L03, la gestion est calamiteuse tant au niveau des faillites qu'au niveau des poursuites et on espère que la nouvelle direction pourra améliorer les choses. Malgré cela, le MCG acceptera cette politique publique.

Le groupe PLR souligne que le PLR a toujours dit qu'il était opposé au travail au noir. Il a même fait des propositions pour lutter contre celui-ci. Ce que le PLR voulait, c'est que ces travailleurs puissent dire quels étaient les travailleurs exploitants qui ne souhaitent pas payer les charges sociales. Il rappelle que, pour l'IPE, il y a une unanimité du Grand Conseil pour accepter que cela soit créé et on en est très satisfait. Ce qui compte pour le PLR, c'est l'efficacité. Dès lors, si c'est juste pour avoir des contrôleurs qui sont censés contrôler, mais qui ne contrôlent pas forcément, il a un peu de peine à comprendre. Le PLR est le premier à vouloir des contrôles, mais il faut que cela soit fait de manière efficace. Il estime que le PLR ne pourra jamais avoir la même position que la gauche s'agissant du marché du travail. Le groupe PLR considère qu'on peut toujours faire mieux au niveau du marché du travail. La première raison, c'est qu'il y a des gens qui veulent du travail et qui n'en trouvent pas. C'est une évidence. Il a toutefois encore, même avec le COVID-19, des taux de chômage très faibles par rapport aux pays voisins, parce qu'il y a une vraie résilience ici. Il faut que les gens se bougent, que des conditions-cadres données à l'économie soient respectées et qu'on ne change pas les règles toutes les cinq minutes. Quand il y a eu la reprise et que les magasins ont pu rouvrir, beaucoup n'ouvraient pas sur la totalité des heures parce que ce n'était pas rentable. En fait, c'est le marché qui décide. Si le marché est là, et on le voit par exemple avec l'initiative prise par les vigneronns avec quelque chose d'agréable et local, ce sont des initiatives qu'il faut louer. Ce n'est pas en engageant plus de collaborateurs à l'OCIRT que l'économie va reprendre.

Vote d'ensemble sur la politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL  
ET COMMERCE

Les commissaires **acceptent** la politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE dans son ensemble par :

4 oui (2 PDC, 2 MCG), 2 non (1 EAG, 1 S) et 6 abstentions (1 S, 4 PLR, 1 UDC)

*Politique publique M – MOBILITÉ*

Le groupe EAG constate que, en termes de mobilité, il y a de la progression. Malgré tout, il déplore un retard important en termes d'infrastructures de transports publics et de mobilité douce et une incapacité du gouvernement à faire un choix stratégique en termes de mobilité. C'est en grande partie lié à une loi votée par une nette majorité du parlement, à savoir la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, dont il pense qu'elle est désastreuse. Parfois, à vouloir ménager tout le monde, on ne satisfait personne. Il est temps de faire un choix stratégique fort et de le mettre en œuvre énergiquement en faveur des transports publics pour réduire drastiquement la mobilité individuelle motorisée. Il pense qu'on assiste aujourd'hui à un faux débat opposant cyclistes et voitures. Le problème des bouchons est un problème sérieux pour une grande partie de la population, notamment les personnes âgées qui sont obligées de prendre la voiture et beaucoup de travailleuses et travailleurs qui pour se rendre au travail sont obligés de prendre la voiture et qui perdent des heures dans les bouchons, c'est pour cela qu'il faut tout mettre en œuvre pour décourager toutes les personnes qui n'ont pas l'obligation de prendre la voiture afin de libérer la place pour celles et ceux qui en ont l'obligation. Ce n'est pas une opposition entre vélos et voitures, mais une opposition entre celles et ceux qui prennent la voiture par luxe et celles et ceux qui prennent la voiture par nécessité. Sans parler du serpent de mer qu'est la traversée de la rade à laquelle la droite s'accroche pour faire plaisir à ses électeurs. D'ailleurs, le conseiller d'Etat lui-même a récemment annoncé plus ou moins à demi-mot que ce projet ne verra jamais le jour. Il est temps de faire le deuil pour éviter de continuer à dépenser des millions de francs dans un projet qui ne verra jamais le jour.

Le groupe MCG estime qu'une bonne politique n'est pas faite de bonnes intentions. Le gros problème que l'on a avec la politique de la mobilité actuelle, c'est que c'est un tissu de bonnes intentions qui ont toutes démontré leur inanité ou leur vision problématique et même le danger qu'elles font courir à

l'activité économique et sociale. En fait, on a un véritable frein. On s'est créé des corsets de manière artificielle. Le CEVA a été finalisé en 2019, mais on voit aujourd'hui qu'il est vide. En fait, le CEVA, ça va pour les retraités et les amoureux du train qui veulent faire des balades. Les HUG ont même confirmé que le CEVA n'était pas utilisable pour le personnel soignant des HUG qui ne peut pas se permettre d'arriver avec du retard. Techniquement, c'est assez logique. Le réseau suisse fonctionne plus ou moins, mais en y mettant les moyens on arrive à avoir un haut niveau de fiabilité. Du moment qu'il est raccordé au réseau français où tous les investissements n'ont pas été faits par manque de moyens, on a quelque chose qui n'est pas conçu pour être fiable. On a vraiment un train touristique pour des employés qui ont des horaires souples. Quelqu'un qui doit rentrer pile à l'heure à son travail, ce n'est pas la bonne solution et c'est sans parler des grèves. En fait, toute la problématique du CEVA est de l'avoir présenté comme un projet miracle, mais on voit ses limites. Cela étant, il est vrai qu'il est agréable d'aller se balader dans le CEVA de manière touristique, par exemple pour aller prendre un train de montagne.

Le groupe MCG n'est pas contre les pistes cyclables ni contre une redéfinition de l'espace, mais la méthode choisie est plutôt dogmatique et idéologique alors que la mobilité est quelque chose de plus sérieux, puisque c'est l'activité économique qui est en jeu. Les trams fonctionnent plus ou moins et on peut demander à des PDG de prendre le tram plutôt que d'aller en voiture. Tout le monde n'a pas non plus envie d'aller en vélo, même si le vélo électrique est un progrès. Cela va quand même dissuader un certain nombre d'entrepreneurs et de personnes du milieu des affaires de venir à Genève et cela va être un frein. Il n'est pas opposé systématiquement au développement des transports publics, ni même au développement d'un RER. On se lance dans des guerres des transports sans essayer d'affronter les difficultés. Heureusement ou malheureusement, la mobilité est un élément central de l'activité économique, même si les choix budgétaires n'ont pas été les bons. Pour le groupe MCG, la politique publique de la mobilité n'est pas satisfaisante. C'est pour cette raison qu'il la refusera.

Le groupe PLR estime qu'il n'y a aucune vision de la part du Conseil d'Etat au niveau de la mobilité, y compris en matière de pistes cyclables. Ce qui a été fait pendant le COVID-19, ce sont de petites mesures, qui sont assez limitées en nombre de kilomètres, avec lesquelles le PLR n'était pas d'accord sur la manière, mais pas sur le fond. En effet, le PLR a aussi voté la résolution d'EAG. Il faut que cela s'améliore. Il faut surtout que l'on arrive à trouver ces tracés où la piste cyclable est tout d'un coup complètement coupée. A un moment donné, il faudra prendre le problème par un bout pour le résoudre. Il a l'impression qu'il y a des ingénieurs en circulation au département qui

débarquent et qui n'ont, en fait, aucune idée du microcosme genevois avec toute la problématique des frontaliers sur lesquels on a peu d'influence en matière de grèves, d'obligation d'utiliser éventuellement des P+R et cela crée une gabegie qui n'est pas tolérable, notamment pour l'économie qui n'arrive plus à se déplacer. C'est davantage une question de communication qu'autre chose, mais la manière dont cela a été fait est inadmissible. Le PLR s'opposera donc à cette politique publique.

Le groupe S estime qu'il est vrai que le Léman Express a eu un démarrage difficile du côté français en raison de la grève. On ne peut pas nier et c'était dommage. Par ailleurs, il a été inauguré juste avant le COVID-19 et il y avait des pics journaliers de 47 000 à 48 000 voyageurs alors que les attentes étaient de 50 000 voyageurs de l'ensemble du réseau à terme. Après, il y a eu le COVID-19 et le Léman Express est devenu vide comme l'ensemble des trains CFF. Il relève ce que le directeur des HUG avait dit lors de son audition, que les HUG ont modifié leur plan de mobilité, qu'ils ont des aides financières pour les abonnements pour faire en sorte que le personnel prenne le Léman Express. Le Léman Express sera un succès. Il a eu des débuts difficiles, mais on voit qu'il répond clairement à une attente. D'ailleurs, cela fonctionnera encore mieux avec des P+R en France. Il est vrai qu'ils ont pris un peu de retard, mais on se souvient du référendum du MCG sur la petite participation du canton de Genève pour aider à construire en France des P+R, ce qui aurait accéléré le report modal.

Ensuite, il note que, en 2019, on peut également souligner l'extension du tram 17 également sur Annemasse. Le MCG dit souvent que des frontaliers viennent en voiture faire des bouchons à Genève et, en même temps, il n'est pas content avec le Léman Express et avec l'extension du tram 17. Celui-ci fonctionne aussi très bien. Le département chargé de la mobilité a dit que les fréquentations sur le tram 17 étaient très bonnes et que cela permettait un report modal. Sur les aménagements cyclables, il y a eu un mieux en 2019. Aujourd'hui, on va vers le mieux avec ces aménagements cyclables. Quand on voit, aujourd'hui, les tronçons que cela concerne dans une période post-COVID-19 où les personnes ont de la peine à reprendre les transports publics (le taux de fréquentation des transports publics se situe entre 50% et 60%), alors qu'on est déjà aujourd'hui à 100% du trafic automobile qu'il y avait avant le COVID-19. Si rien n'avait été fait, il y aurait de toute façon eu de la congestion. Pour que les gens laissent leur voiture, il faut leur donner des alternatives qui sont les transports publics et la mobilité douce. Quand EAG dit que la LMCE est désastreuse et qu'il faut arrêter de ménager tout le monde, la LMCE n'est précisément pas cela. C'est une loi votée par 68% de la population qui demande de donner la priorité aux transports publics et à la



mobilité douce dans les centres urbains et c'est un choix qui n'avait jamais été fait historiquement à Genève.

Le groupe S annonce qu'il acceptera cette politique publique qui va dans le bon sens et dans le sens de la diminution de la pollution dans le canton. C'est aussi une question de santé publique d'aller vers une mobilité plus durable.

Le groupe PDC note que, en 2019, le Léman Express a été un rattrapage du retard notoire dans l'infrastructure ferroviaire de la région. Il est vrai qu'il y a eu plusieurs points noirs liés à des grèves en France et au COVID-19, mais le Léman Express ne peut pas en être tenu responsable, en tout cas pas totalement. Il faut aussi savoir que, avec le Léman Express, on a eu un redimensionnement du réseau de trams et de bus et une augmentation de l'offre de transports publics sur le canton. En termes de rattrapage du retard, il ne faut pas oublier que la route des Nations continue à se déployer. Là aussi, la réalisation de cette route sera conditionnée à une nouvelle ligne de tram en direction du Grand-Saconnex.

Il rappelle qu'une réalisation en 2019 de la LMCE, acceptée par le peuple, est le U lacustre, en tout cas sur la partie gauche du lac. La traversée du lac a aussi fait l'objet d'une votation populaire et le peuple en a accepté le principe. Le PDC n'est pas aussi pessimiste que d'autres sur cette politique publique de la mobilité. Il constate qu'elle est dynamique et que, en 2019, elle montre une progression dans le but de rattraper un retard notoire. Concernant les pistes cyclables, on voit qu'il y a une volonté de poursuivre la voie verte en direction de l'autre bout du canton et d'assurer ainsi une traversée de la ville dans de meilleures conditions qu'elles n'existent maintenant. Le PDC acceptera cette politique publique.

Le groupe des Verts signale que les Verts accepteront cette politique publique et rappelle que, pour les Verts, les entreprises doivent pouvoir circuler. Il faut qu'elles puissent venir, que cela soit les livreurs, les entreprises de transport comme les taxis ou les artisans. Les personnes à mobilité réduite doivent aussi pouvoir circuler et on espère que, à terme, la technologie permettra d'avoir des véhicules d'entreprise qui soient moins polluants qu'aujourd'hui. Il faut toutefois reconnaître qu'il va être difficile pour un maçon ou un carreleur d'emmener son matériel avec un vélo-cargo. Maintenant, pour que les choses puissent se passer, il y a 45% des foyers qui n'ont pas de véhicules en ville. C'est plus de 25% sur l'entier du canton. On a ainsi une grande partie des gens qui sont piétons, cyclistes et utilisateurs de transports qui peuvent aussi avoir une voiture à certains moments, mais qui n'est pas leur seul moyen de transport. On trouve que cette politique publique va dans le bon sens. Elle est en train d'être mise en place parce qu'on doit sortir de cette politique de bouchons. On voit que Zurich ou Bâle, qui ne sont

pourtant pas des cantons de gauchistes, ont fait des choix clairs. Aujourd'hui, à Genève, on doit faire des choix. On ne pourra pas empiler les voitures et, si on veut tout mettre en tunnel, cela a des coûts considérables. On doit donc avancer et on voit qu'un conseiller d'Etat fait les choses sans dogmatisme. Les Verts aimeraient que cela aille plus loin, mais il se trouve que la politique va dans le bon sens et ils soutiendront cette politique publique.

Le groupe PLR rappelle que c'est aussi le MCG qui s'est opposé à la construction de P+R de l'autre côté de la frontière par les Genevois. En effet, c'était aussi dans l'intérêt des Genevois de réduire le trafic au centre-ville. C'était un moyen raisonnable de lutter contre la pollution et le trafic au centre-ville et c'est le MCG qui l'a combattu. Evidemment, on ne peut que se réjouir de la création de la voie verte. Le groupe PLR indique que, malgré ces éléments, il refusera cette politique publique pour les raisons suivantes. 2019 a été la genèse de ce que l'on connaît aujourd'hui, à savoir une politique publique non pas de la mobilité, mais de l'immobilité. Il est inacceptable de tolérer la manière dont la politique des transports est conduite depuis quelques mois. La position du PLR sur bandes cyclables, respectivement ces pistes d'atterrissage à vélo, est connue. Il commence surtout à en avoir marre de cette volonté de la gauche qui est contradictoire et irrespectueuse de la volonté populaire. La gauche ne cesse de brandir l'initiative 144 pour la mobilité douce. Elle a été partie prenante au compris sur la LMCE. Ce n'est pas le cas d'EAG qui, sur ce point, est cohérent pour une fois. En même temps, la gauche refuse de mettre en œuvre la volonté populaire s'agissant de la réalisation de la traversée du lac. Le Conseil d'Etat est également dans ce jeu, ce que le groupe PLR trouve inacceptable. La question n'est pas de savoir si la traversée du lac doit être réalisée ou non. La question est de savoir comment. En ce qui concerne les délais, c'est aussi rapidement que possible. A partir de là, la volonté populaire n'est pas un supermarché où l'on peut choisir entre les objets qui nous plaisent et ceux qui nous plaisent moins. Le PLR a accepté le résultat du vote sur l'IN 144. Il est d'accord avec l'idée de désengorger le trafic au centre-ville et de développer la mobilité douce, mais la condition sine qua non est la réalisation de la traversée du lac. Jusqu'ici, le moins que l'on puisse dire, c'est que le Conseil d'Etat fait tout pour ne pas réaliser cette traversée, raison pour laquelle, tant que le Conseil d'Etat n'aura pas pris des mesures claires et respectueuses de la volonté populaire dans ce domaine, le PLR ne votera pas les politiques publiques liées aux transports.

Le groupe UDC constate que la mauvaise humeur 2020 se reporte un peu sur les comptes 2019. Il n'est pas contre les pistes cyclables. Par contre, c'est la manière dont cela a été fait qui le révolte, parce qu'on ne travaille pas de cette manière si on veut retrouver un peu de confiance entre le législatif et

l'exécutif. Le groupe n'est pas content de cette politique dans ce sens. Il faut essayer de penser aux gens indispensables, qui gagnent des sommes modestes pour faire leur travail et qui méritent un peu plus de considération.

### Vote d'ensemble sur la politique publique M – MOBILITÉ

Les commissaires **refusent** la politique publique M – MOBILITÉ dans son ensemble par :

7 oui (3 S, 2 Ve, 2 PDC) et 8 non (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 EAG)

### *Fin du deuxième débat*

Sans autre commentaire de la part des commissaires, M. Audria indique que, si l'article unique est refusé, un amendement devra être déposé en troisième débat.

A la suite de quoi, le président met aux voix l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » qui **est refusé** par :

2 oui (2 PDC) et 13 non (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

### 3<sup>e</sup> débat et vote d'ensemble

A la suite du refus de l'article proposant l'approbation de la gestion du Conseil d'Etat, le président annonce qu'il va mettre le projet de loi au vote dans son ensemble avec l'amendement suivant :

Article unique

« Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019 est refusée. »

Soumis aux voix l'ensemble du PL 12668 avec l'amendement proposé :

9 oui (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG), 2 non (2 PDC) et 4 abstentions (4 PLR)

**Le PL 12668, dans son ensemble, tel qu'amendé, est adopté.**

## **Conclusion**

Au vu de ces explications, la majorité de la commission des finances vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter le projet de loi issu de ses travaux.

*Annexes :*

*Rapports des sous-commissions<sup>2</sup>*

---

<sup>2</sup> Les annexes des rapports de sous-commissions sont consultables lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.

## **Projet de loi (12668-A)**

### **approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 107, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;  
vu l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;  
vu l'article 8 de la loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration, du 16 septembre 1993 ;  
vu les articles 25 et 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat**

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019 est refusée.

## RAPPORT DES SOUS-COMMISSIONS

**Politique publique A (Autorité et gouvernance)**  
**Département présidentiel (PRE)**

**Commissaires : M<sup>me</sup> et M. Françoise Sapin ; Alberto Velasco**

**Rapporteur : M. Alberto Velasco**

**Assistent :**

M. Antonio Hodggers, président du Conseil d'Etat

M<sup>me</sup> Michèle Righetti, Chancelière d'Etat

M<sup>me</sup> Malika Bussien, Responsable Service des Finances, CHA

Procès-verbaliste : M<sup>me</sup> Mariama Laura Diallo

M<sup>me</sup> Righetti initie sa présentation en indiquant que la politique A est composée d'un certain nombre de programmes et prestations. Sur les politiques A02, A03, A04 et A05 le non dépensé est important. Sur la rubrique 30, c'est surtout dans la rubrique Conseil d'Etat qu'on trouvera le non dépensé en lien avec la caisse de pension des magistrats puisque les provisions étaient moins élevées que prévues en raison de la fin de prestation suite aux décès de titulaires. On trouve un écart de 1,2 million et c'est pour ce programme A02.

Elle indique la raison pour laquelle la caisse de pension est à la présidence, car initialement c'était sous le programme des ressources humaines transversales (B02) et suite à une recommandation du SAI il a été décidé de l'imputer sur le programme Conseil d'Etat parce qu'elle concerne les Conseillers d'Etat.

Ensuite elle précise que l'écart sur les charges est lié à ces provisions. Il y a un non dépensé sur les subventions et c'est essentiellement de la réserve extraordinaire du Conseil d'Etat qui n'a pas été utilisée en 2019. Ce sont les charges de transfert où il y a un écart de 235 000 francs entre le budget et les comptes. La baisse de revenu est liée aux ventes de lois. On se rend compte que comme on a beaucoup développé l'accessibilité aux lois et aux publications, on a moins de revenus qui sont encaissés, mais c'est une bonne chose et ça va dans le sens des motions traitées au GC visant à favoriser l'accès à l'information et aux publications. En ce qui concerne l'écart des postes, il y a deux postes d'écart, ce sont des rentes-ponts et les postes seront pourvus en 2020.

Frais protocolaires

Sur les précisions concernant les frais protocolaires, elle indique que ça dépend du nombre de réceptions et invitations auxquelles il est procédé. Il est toujours difficile de construire des budgets à l'avance par rapport aux frais protocolaires, car cela dépend des sollicitations qui sont faites. Le gros événement de l'année 2019 était la Fête des Vignerons, c'est peut-être par rapport à cela que le budget était plus important.

*Un commissaire note qu'il y a 870 000 francs d'économies, tout en indiquant sa préférence pour que ce montant soit employé pour faire la promotion de Genève, pour l'industrie, le tourisme, ou autre. Par ailleurs, le commissaire a vu que Genève était un des cantons au patrimoine les plus élevés de Suisse, mais les gens qui arrivent à Genève n'ont pas les instruments pour s'en rendre compte. Il se dit est très dubitatif sur l'Office du tourisme.*

Le département précise que c'est lié aux imprimés et publications qui n'ont pas été édités et donc c'est une diminution des charges, car on produit moins. Concernant le tourisme et son office, il précise qu'il y a 70% de surface culturelle à Genève et qu'il y a eu des réformes, un nouveau statut et de nouvelles équipes ; mais le COVID ne va pas aider.

Au sujet les bons échos sur la Fête des Vignerons, il répond par l'affirmative. Il y a eu la participation de la Genève internationale et un moment qui leur a été consacré avec de très bons retours de la communauté internationale. Le département pense que c'est un bel investissement pour l'image de Genève, auprès des Confédérés et de la Genève internationale.

### Politique A03

M<sup>me</sup> Righetti indique que sur la A03, il y a des charges moins élevées que prévu budgétairement. Au niveau du dépouillement centralisé, il y a eu moins de charges et notamment le taux de participation était moins élevé. On calcule un taux de participation moyen de 50%, globalement on est à 44%, mais sur les élections on est en dessous des 40%, car elles mobilisent moins les électeurs. Il y a aussi moins de charges en lien avec l'abandon du vote électronique.

### *Vote électronique*

M<sup>me</sup> Righetti indique qu'en 2019, ils ont fait deux opérations sur le vote électronique et suite au changement de cadre au niveau de la Confédération et compte tenu des difficultés de la Poste, le vote électronique s'est arrêté au printemps 2019 ; il est par ailleurs plus coûteux. Elle précise que la Poste a connu une faille dans son code source ce qui a fait que la réflexion a repris au niveau national. Le Conseil fédéral a exigé de repenser avec la Chancellerie fédérale et les cantons les conditions-cadres du vote électronique. S'agissant du système genevois qui n'avait pas la même faille, on était dans un tel degré de complexité qu'il fallait pousser les développements. Il y avait un crédit d'investissement de 4.7 millions qui était largement insuffisant pour faire face aux développements demandés pour être dans une vérifiabilité complète du système. On a négocié avec les autres cantons pour essayer d'obtenir un partage des risques, c'est une décision qui a été prise par le Conseil d'Etat. On n'avait pas de retour positif des autres cantons qui avaient l'attitude d'être client d'un système plutôt que coparticipants à un système. Compte tenu des coûts et des risques, ils ont proposé le système en open source et ont publié le produit des recherches faites en espérant que ce soit repris par la Confédération et les autres cantons. On sent qu'ils n'ont pas envie d'être développeurs, ils préfèrent une approche proposée par la Poste qui vend un service client et gère le système.

Elle conclut que le système genevois n'a finalement pas pu être développé sur ce modèle sous l'égide de la Confédération et le modèle de la Poste qui plaît bien aux autres cantons a eu des difficultés sur son code source. La société qui détenait ce code source a fait faillite, mais entre-temps la Poste a racheté son code source et elle continue à le développer. L'année 2020 est sous l'égide de travaux de la Chancellerie fédérale pour essayer de relancer un système. Manifestement, le système de la Poste fait davantage l'objet d'étude que le système genevois. A Genève, la loi ne permet pas de travailler avec un système qui n'est pas en mains des collectivités publiques. En l'état, tant que la Poste travaille avec un fournisseur étranger, ce n'est pas possible. Elle ajoute que dans la modification de la LEDP, il est précisé que ce doit être en mains d'une collectivité publique. Ce n'est pas certain qu'on puisse travailler avec un système comme la Poste. Il convient d'attendre de voir si le code source genevois publié au printemps intéresse une autre collectivité. La position de Genève, qui est celle du Conseil d'Etat et du GC, a été de pousser pour une solution sous l'égide de la Confédération sur un système 100% public.

*En réponse à la demande d'un commissaire qui demande en quoi il est plus coûteux de faire un vote électronique.* M<sup>me</sup> Righetti répond que la production d'un vote au format papier coûte beaucoup moins qu'un vote électronique. Elle précise que le système de développement est plus coûteux. Ils avaient chiffré qu'avec le vote électronique le coût du bulletin était de 80 francs. C'est tout l'amortissement de l'investissement.

M. Hodgers ajoute qu'il y a l'entretien, les coûts de fabrication qui sont élevés. Ensuite, il y a le matériel de vote électronique avec ses annexes, la production des codes, le système informatique de double contrôle et la maintenance qui font que tout cela est plus cher par rapport au semi-bénévolat des gens qui dépouillent dans les locaux de vote. Mais cela

dépend de la taille du pays. La responsabilité maintenant est fédérale, on n'a plus de marge de manœuvre, il faut en prendre acte, mais le débat n'est pas interrompu.

M<sup>me</sup> Righetti indique que cette politique a moins de charges. En ce qui concerne les revenus, c'est une facturation aux communes sur le contrôle des signatures par rapport aux initiatives et référendums fédéraux.

M<sup>me</sup> Bussien explique pourquoi la taxe est plus élevée ici, en indiquant qu'il s'agit des remboursements d'assurances maternité et maladie.

Concernant le vote au local et le fait qu'il soit passé de 5 à 7%, M<sup>me</sup> Righetti pense que c'est dû à disparition du vote électronique sur la fin de l'année.

Un commissaire demande pourquoi il y a 0 pour tous les indicateurs objectifs, et M<sup>me</sup> Righetti répond que c'est parce qu'il n'y a pas d'information et il faudrait peut-être les retravailler. M<sup>me</sup> Bussien précise que si on prend le nombre de cantons partenaires, l'objectif en 2019 était de 4, puis le compte 2019 est à 0, car il n'y a plus le vote électronique. Les autres sont le nombre de recours fondés, c'est un gage de qualité qu'il n'y en ait pas.

### Recours

M. Hodgers précise qu'ils n'ont pas perdu de recours. Quand ils ont fait les statistiques de l'office des autorisations de construire, c'est plus de 3000 recours dont le taux de réussite est de 99.3%.

M<sup>me</sup> Righetti indique qu'il y a quelques recourant récidivistes qu'ils connaissent bien et qui aboutissent. Le recours dont ils attendent encore l'issue concerne sur les votations de novembre sur le projet du Pré-du-Stand, il porte sur le recomptage.

*Un commissaire se dit gêné par une déclaration du Conseil d'Etat considérant que les erreurs de comptage proviennent essentiellement des locaux de vote*, et M. Hodgers précise que quand ils ont recompté, il y a eu les débats sur la lecture optique et il a expliqué que le taux d'erreur était de 1/17 000 en lecture optique. Le taux d'erreur est plus élevé quand ce sont des humains qui comptent. Dans les recomptages, ils ont augmenté la part de l'optique, et les gens ne comprenaient pas pourquoi entre les deux comptages les chiffres n'étaient pas les mêmes, et son propos était que c'est parce qu'il y a un taux d'amélioration due au fait que l'on passe des locaux de vote à l'optique. Il est un fervent défenseur du comptage citoyen et, car la démocratie, c'est quand les citoyens vont attester que les choses se sont bien faites et les bureaux de vote sont une garantie de la transparence et de l'accessibilité du système. Il est parfaitement acquis à cela, mais il faut admettre que le décomptage manuel amène à un taux d'erreur supérieur à la machine et que quand c'est très serré on passe tout à la machine.

M<sup>me</sup> Righetti précise qu'il y a eu très peu de corrections par rapport aux votes aux locaux, c'était moins que ce qu'on pensait.

M. Hodgers ajoute que c'est effectivement le cas et ce n'est pas une critique du système de vote aux bureaux d'autant plus qu'il permet de valider le processus à travers l'engagement citoyen et il pense qu'il faut absolument le maintenir. On estime que la machine est plus précise que l'être humain. Il ajoute que ça crédibilise le processus démocratique.

S'agissant des précisions sur l'enquête sur la fraude, M<sup>me</sup> Righetti indique que le procureur général a classé toutes les accusations de fraude portées. S'agissant de la Cour des comptes, elle a produit son rapport le 26 février. Des améliorations ont été demandées essentiellement sur les locaux, sur le système d'information afin qu'il soit plus performant pour les bulletins et sur la gestion des auxiliaires. Cette affaire est partie de relations entre des auxiliaires avec des rapports qui n'ont pas bien été gérées et qui ont abouti à cette dénonciation. La Cour des comptes est intervenue sur l'encadrement des auxiliaires en vue d'une amélioration. Il y a moins de 10 ETP qui sont fixes au service des votations et des élections, ce sont des postes de moins de 50% et dépendent de la saison. Sur les accusations de fraude portées, il y a un élément de conflit interpersonnel indéniable dans cette affaire, mais si les processus avaient été mieux expliqués, tout ne se serait pas passé comme cela. Tous les éléments de fraude ont été écartés par le procureur général et la Cour



des comptes n'a constaté aucun élément de fraude. En revanche, au niveau des bâtiments locaux, sont inadéquats.

M. Hodggers dit que la presse a mal couvert ces éléments et a pris le parti des dénonciateurs. La presse s'est avancée dans cette affaire.

Un commissaire estime qu'il y a un problème dans ce canton et un PJ qui instrumentalise les affaires touchant des élus. Il estime que ce qu'il s'est passé à Genève de la part du PJ concernant le député Simon Brandt est inadmissible. Enfin, cette attitude consistant à donner une image de shérif avec appui de la presse n'est très digne.

M. Hodggers dit que les instances ont fait leur travail. Le procureur et la Cour des comptes ont constaté qu'il n'y avait pas de fraude.

M<sup>me</sup> Righetti dit que le jeudi 26 février, ils ont été informés par la presse de la clôture par le procureur général du dossier ! Le ministère public n'ayant daigné informer le Conseil d'Etat en premier.

A la suite de la demande d'un commissaire qui demande s'ils comptent présenter un projet d'investissement sur le local, M<sup>me</sup> Righetti dit qu'ils sont en discussion avec l'office des bâtiments pour chercher de nouveaux locaux, mais elle n'a pas encore le chiffrage. Sur le système d'information, ils ont présenté quelque chose dans le plan décennal des investissements pour avoir un système automatisé parce qu'il y a énormément de réconciliations qui se font entre fichiers.

#### **Politique A04**

M<sup>me</sup> Righetti dit qu'il y a eu des dépassements en lien avec le versement de l'annuité 2016 donc pour le service des affaires internationales, il y a eu un dépassement de 100 000 francs.

M<sup>me</sup> Bussien indique que c'est à peu près 150 000 francs qui sont couverts par la demande de crédit supplémentaire faite pour l'annuité. Elle précise que ce n'est pas un dépassement, étant donné les compensations. Il y a eu dans certains services des dépassements et dans d'autres services des non dépensés et comme on a plusieurs programmes, l'un et l'autre se compensent.

M<sup>me</sup> Righetti dit qu'ils ont eu un dépassement qui a été couvert par le crédit supplémentaire voté par la COFIN. Elle ajoute qu'il y a moins de dépensé au niveau de la Genève internationale notamment avec le projet de centre de coopération mondiale lié à M. Kofi Annan, il y a un montant de 200 000 francs qui reste non dépensé puisqu'avec son décès, le projet a pris du retard.

Il semble selon M. Hodggers qu'une fondation va le reprendre, mais depuis le décès de M. ANNAN, le projet a été revu. Ils ont temporisé et attendent que le projet mûrisse pour voir s'il peut se faire, mais s'ils estiment qu'ils n'arrivent pas à reproduire le niveau attendu, ils libéreront peut-être ces 200 000 francs, c'est un peu tôt pour l'instant.

#### Revenus liés à la confiscation qui vient du trafic de stupéfiants.

M<sup>me</sup> Righetti dit qu'ils ont eu moins de revenus liés à la confiscation qui vient du trafic de stupéfiants qui alimente le fonds pour la lutte contre la drogue et ils ont eu des rétrocessions sur les financements de solidarité internationale. C'est 64 000 francs de subventions encaissés qui sont des montants rétrocédés. On est sur des montants relativement petits. Une partie des confiscations est réaffectée au Palais de justice et l'autre moitié pour ce fond de solidarité internationale.

M<sup>me</sup> Bussien dit que c'est pour les fonds drogue et la santé. Elle indique que le département de la santé gère la moitié du fonds et le département présidentiel qui gère l'autre partie.

## Politique A05

M<sup>me</sup> Righetti indique que l'innovation est le bureau de médiation administrative. Il y a un non dépensé en matière de personnel parce que la structure s'est mise en marche au mois de mars. Un rapport a été fait pour le médiateur administratif. Le rapport montrait l'utilité de cette médiation administrative afin de régler des litiges entre les citoyens et l'administration. Il y a 174 sollicitations et 83 dossiers et dans ce rapport, on trouve le type de sollicitations. Soit ce sont des relations entre administrés et administration qui ont tourné en boucle sur un litige, soit de l'incompréhension dans les renseignements donnés par l'administration. Ça permet de sensibiliser les services sur le type et la qualité des informations fournies aux personnes.

En réponse à la commissaire qui demande la différence entre le groupe de confiance et la médiation, M<sup>me</sup> Righetti répond que le groupe de confiance est saisi par un employé qui peut se plaindre d'une violation de sa personnalité ou d'un harcèlement moral ou sexuel. Au niveau de la médiation, c'est l'interface entre le citoyen et l'administration, il permet d'éviter des recours par le dialogue et la compréhension des informations.

Un commissaire demande qui évalue que les groupes de confiance et égalité et M. Hodgers dit que pour le groupe égalité c'est le DF et pour le reste ce sont des services autonomes et il n'y a que la commission de gestion qui pourrait procéder à une évaluation du travail.

M<sup>me</sup> Righetti ajoute que ce sont des entités indépendantes donc le président ne peut pas donner un ordre sur une procédure ou demander d'y avoir accès.

M. Hodgers dit qu'il y a de bons retours du groupe de confiance et il est ouvert à la Ville de Genève, à des administrations communales et à des entreprises publiques. L'évaluation se fait par réputation.

M<sup>me</sup> Righetti indique qu'ils les sollicitent quand ils ont des difficultés dans un service pour leur demander leur avis. Souvent, la procédure s'adresse faute de pouvoir faire une plainte. Il y a une phase informelle et confidentielle préalable. Le groupe de confiance n'instruit pas le plaignant qui parfois ne souhaite pas ouvrir une procédure. Elle indique que le groupe de confiance donne de bons outils, ils ont lancé une campagne sur la civilité au travail. Ils incitent les RH et les managers à utiliser un certain nombre d'outils.

Une commissaire demande si la refonte du système d'information n'avait pas été déboutée et M<sup>me</sup> Righetti indique que le rapport de commission est sorti, il est aux extraits à la session de juin. Ça a été voté à l'unanimité en commission et ça devrait pouvoir démarrer.

En ce qui concerne la recherche des nouveaux locaux du service des votations, M<sup>me</sup> Righetti répond que ce sera avec le renouvellement des crédits de l'OBA. Ils chiffrent encore les besoins. La Cour des comptes a fait appel à un expert en sécurité pour voir quel type de locaux répondrait le mieux aux exigences de sécurité. Un rapport a été envoyé à l'OCPPAM et ils sont plutôt sur une location au vu des exigences.

M<sup>me</sup> Righetti indique qu'on est sur un projet de nouveau système d'information qu'on vient de déposer au Conseil d'Etat et c'est toutes les applications qui doivent être entretenues pour le suivi des opérations de vote c'est-à-dire quand on comptabilise les bulletins et tout ce qui permet de produire des résultats lors de votations.

### Coopération au développement

Au sujet de la coopération au développement dans le tiers-monde, M<sup>me</sup> Bussien répond que c'est le fond d'urgence. On adapte les dépenses aux recettes, si on a moins de recettes, on a moins de dépenses.

Un commissaire demande s'il y a eu une diminution pour le projet transfrontalier, et M<sup>me</sup> Bussien répond qu'on a gardé le même niveau, mais on a une enveloppe plus élevée pour d'autres projets qui n'ont pas été réalisés.

Ensuite, une commissaire demande où habite le nouveau vice-chancelier et M<sup>me</sup> Righetti répond que M. Ferraris habite à Veigy.

A la suite de quoi la commissaire demande si elle trouve cela normal qu'en tant que vice-chancelier, il habite en France. Elle dit cela par rapport à la disponibilité à la fonction, et M<sup>me</sup> Righetti dit qu'il est haut cadre à l'Etat depuis 15 ans et il a fait toute sa scolarité à Genève. Ça a été une discussion, mais ça a été approuvé. Il est directeur général adjoint de l'office cantonal de la détention (OCD) donc sa disponibilité est pleine et entière. Il a déjà des hautes fonctions à l'Etat et elle trouverait dommage qu'il soit écarté alors que c'est un des meilleurs candidats.

L'autre commissaire pense que c'est une fonction qui mérite qu'il soit près des citoyens, et M<sup>me</sup> Righetti demande si dans ce cas-là, on doit demander à la personne de déménager surtout si c'est quelqu'un qui a fait tout son cursus à Genève.

La commissaire indique qu'elle avait proposé de mettre cela dans les conditions de l'annonce lorsqu'on recherche un cadre de l'administration et on lui avait dit que ce n'était pas possible.

M<sup>me</sup> Righetti demande ce qu'il en est si c'est quelqu'un qui est déjà cadre ; ça pose des difficultés. Elle rappelle qu'il est directeur général adjoint de l'OCD au département de la sécurité.

Le commissaire estime que ce n'est pas la même fonction. A la suite de quoi, M<sup>me</sup> Righetti l'entend, mais elle trouve difficile que ce soit une condition de blocage lors que c'est une bonne candidature. Cela a été discuté et le Conseil d'Etat a validé cette candidature. Il est complètement intégré et présente toutes les qualités requises pour ce poste.

La commissaire estime que l'on est en pleine discussion sur le RFFA, que l'on est dans le collimateur de l'OCDE et elle trouve donc cela étonnant. Elle trouve qu'en matière politique, il y a des fonctions auxquelles il ne faudrait pas déroger.

M<sup>me</sup> Righetti dit que ce qui a été décisif dans le choix est qu'il est très bien intégré dans l'administration. Il a commencé à l'hospice général, puis il a travaillé aux départements de l'économie, de la santé et de la sécurité. Il connaît très bien les départements, le fonctionnement du GC, la gestion de crise et le contrôle interne, donc il était très complet et il a de jolies qualités pour épauler la Chancellerie. Concernant sa formation, M<sup>me</sup> Righetti répond qu'il a une formation économique et financière. Il s'est spécialisé en contrôle de gestion et sa dernière formation est dans le domaine de la sécurité. Il a ouvert le concept de la Maison Rouge à Carouge.

## Politique publique A (Autorité et gouvernance)

### Cour des comptes

**Commissaires :** M<sup>me</sup> et M. Françoise Sapin et Alberto Velasco

**Rapporteur :** M. Alberto Velasco

**Assistent :**

M. François Paychère – président de la CdC

M<sup>me</sup> Christelle Goumaz – Responsable administrative et financière CdC

**Procès-verbaliste :** M<sup>me</sup> Garance Sallin

#### Nature 30

En préambule M. Paychère explique que les charges ont été très bien maîtrisées, avec une diminution provisoire des charges de personnel. Elle est due à deux mutations et aux vacances dans les postes en question. De plus, les postes ont été repourvus à des coûts moindres, les personnes engagées ayant moins d'ancienneté ou d'expérience.

Concernant les vacances non prises (voir Annexe 1, p. 50), M<sup>me</sup> Goumaz explique que les collaborateurs et collaboratrices ont la possibilité de poser leurs vacances de l'année et de faire un report jusqu'au 31 août de l'année suivante. Fin 2018, la provision pour vacances non prises était assez importante, car plusieurs collaborateurs avaient des stocks de vacances assez grands. Ils n'ont pas pu les prendre ou les ont prises en janvier 2019. En fin d'année 2019, le stock des vacances non prises était largement inférieur, à hauteur de 21 000 F. M. Paychère précise que la provision diminue, car le risque de payer ces vacances diminue, puisque les gens ont pris leurs vacances.

#### Nature 31

M. Paychère explique que la diminution des charges est due à un moindre recours à de l'expertise extérieure. L'économie a en effet été faite sur des prestations liées à l'informatique.

#### Nature 42

M. Paychère passe aux revenus. L'écart concerne les prestations d'assurance payées pour des absences maternité de collaboratrices. Ils ont reçu plus d'argent des assureurs que celui qui avait été budgété.

M<sup>me</sup> Goumaz explique que lors de l'établissement du budget en 2018, ils n'avaient pas encore suffisamment anticipé ces absences pour congé maternité. Finalement, ils ont eu ces congés maternité avec des indemnités supérieures.

#### Postes

M. Paychère explique que seuls les trois postes de magistrats sont comptés comme ETP fixes. Les autres sont considérés comme des auxiliaires. La commission avait par ailleurs demandé une répartition des charges et revenus en fonction des trois grands domaines de la Cour, c'est ce qui se trouve à la page 51 de l'annexe 1.

S'agissant des chiffres de 2018, M. Paychère répond qu'aux charges et revenus directs, la variation est très faible. Pour la révision, en charges de personnel directes, ils sont en dessous du million et le seront encore pour cette année. En plus de la révision des comptes de l'Etat, la Cour des Comptes révisé aussi les comptes de la FIPOL, en alternance avec la Confédération, et ce sans coût supplémentaire, ils se trouvent toujours en dessous du million. Pour l'évaluation et l'audit, les charges de personnel sont aussi restées semblables. S'il y a des variations, elles sont dues à des changements de pourcentages de postes de travail pour pouvoir s'occuper de leurs enfants. Il rappelle que, dans les charges et revenus indirectes, il y a des prestations, notamment informatiques, qui leur sont mises à disposition par l'Etat (voir la ligne « Coût des prestations de moyens »). Ils n'ont pas la maîtrise de cette « refacturation » interne et ne peuvent pas en discuter le montant.

*Concernant variation dans les ETP, 21.55 en 2018 et 22.25 2019*, M<sup>me</sup> Goumaz explique que cela est dû à des variations de taux d'activité des collaborateurs en place. Certains collaborateurs ont souhaité diminuer leur taux d'activité pour des raisons personnelles ou pour s'occuper de leurs enfants en bas âge. Parallèlement à cela, il y a eu une augmentation du poste d'assistante de direction.

M. Paychère ajoute qu'il y a donc une personne de plus, mais cela est compensé par les personnes ayant baissé leur taux d'activité.

## **Objectifs et indicateurs**

*S'agissant de la conséquente différence entre 2018 et 2019 au niveau des téléchargements*, M. Paychère rappelle que le rapport sur la ville de Genève est sorti en 2018. Un rapport d'évaluation a eu un grand succès en 2018 : celui sur les bourses et prêts d'études.

M<sup>me</sup> Goumaz explique la remarque sur la publication à la mi-décembre : les gens consultent souvent les rapports en janvier ou février, pas forcément au moment où les rapports sortent. Comme les chiffres sont par année civile, il peut y avoir un décalage au niveau des téléchargements. Il y a parfois des pics de consultation, par exemple, pour les rapports sur les bourses et prêts d'études, au moment des dépôts des demandes pour les bourses : les rapports des années précédentes ont un pic de téléchargement.

*Concernant le point 2.1 (Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires) et ce qui est additionné*, M. Paychère explique que les examens sommaires concernent les objets que la Cour n'estime pas avoir un intérêt suffisant pour justifier une mission d'audit.

M<sup>me</sup> Goumaz ajoute que cela peut être des demandes d'autorités législatives, d'autorités exécutives, qui sont considérées comme collectives, ou des demandes de citoyen, considérées comme individuelles. Si un député fait une demande de manière individuelle, cela est aussi considéré comme une communication citoyenne.

*Sur le nombre d'objets qui ont été déposés au total*, M. Goumaz répond que cela est expliqué à la page 50 de l'annexe 1 : ils ont ouvert 148 nouveaux dossiers durant l'année civile 2019. Parmi eux, 136 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens, 6 à la demande d'autorités et 6 par la Cour elle-même. Les 72 objets traités apparaissant à l'indicateur 21 correspondent au fait qu'ils ont finalisé des examens sommaires et ont donné réponse à la communication.

*Quand ils estiment que la demande n'est pas opportune*, M. Paychère répond qu'ils écrivent toujours, même si ce n'est pas opportun. Ils ouvrent toujours le dossier et procèdent à un examen qui peut se terminer rapidement si ce n'est pas jugé opportun ou s'ils ne sont pas compétents (exemple : plaintes concernant le fonctionnement de la justice). Cela est compris dans les 148 dossiers ouverts.

S'agissant de la remarque relevée sur les valeurs cibles qui sont toujours les mêmes et demande si elles ont été objectivement calculées, M. Paychère explique qu'ils respectent un rythme de quatre ans dans la fixation des valeurs cibles. Sur les économies, cela varie beaucoup en fonction des sujets abordés. Certains sujets ne se prêtent pas à faire de nombreuses propositions d'économies.

Sur l'explication donnée sur le niveau d'économies proposées supérieur à la cible, M. Paychère rappelle que ce sont des propositions d'économies et qu'ils ne peuvent pas décider de ce que le département de la sécurité fera de leurs propositions.

M<sup>me</sup> Goumaz ajoute que, historiquement, il y a eu des échanges pour redéfinir ou mieux clarifier le périmètre d'une intervention. Il n'y a pas de refus de la demande initiale, mais une adaptation plus ou moins importante du périmètre.

M. Paychère annonce qu'ils vont bientôt publier un rapport d'évaluation sur les chèques emploi-formation. Dans la loi, une clause les oblige à faire une évaluation tous les quatre ans. Ils ont discuté avec le Conseiller en charge du domaine pour indiquer qu'ils n'allaient pas répéter le même exercice tous les quatre ans et ont redéfini le périmètre.

### **Investissements**

M<sup>me</sup> Goumaz explique que les 115 000 F représentent le montant octroyé pour l'ensemble des investissements, essentiellement du matériel informatique. Il est octroyé pour une période de 5 ans. Au moment du dépôt du crédit en 2014, des tranches par année avaient été fixées. La tranche en 2018 prévoyait un montant important au niveau du renouvellement de la partie informatique, principalement des serveurs. Ces serveurs ont été changés durant le dernier trimestre 2018, mais la finalisation s'est faite en janvier 2019 et l'ensemble facture a été réceptionné à ce moment-là. Ainsi, le budget 2019 était de 5000 F mais les comptes 2019 ont été impactés par une dépense de 38 963 F. C'est un problème de délimitation périodique entre 2018 et 2019, car la facture a été payée en 2019 et tout a été mis sur cette année-là.

Concernant le matériel informatique, M<sup>me</sup> Goumaz répond que le matériel informatique a été changé en 2017. Cela avait été planifié pour un changement en 2016, mais cela a été fait en 2017 pour attendre la prise de fonction de l'équipe de la révision. Le renouvellement de l'ensemble des laptops a été fait à ce moment-là. Sur l'ensemble du crédit, ils ont respecté les 115 000 F de 2015 à 2019 et ont absorbé les collaborateurs de l'équipe de révision avec ce crédit de renouvellement.

## Politique publique A (Autorité et gouvernance)

### Grand Conseil et Secrétariat général du Grand Conseil

**Commissaires :** M<sup>me</sup> Françoise Sapin et M. Alberto Velasco

**Rapporteur :** M. Alberto Velasco

**Grand Conseil :** M. Laurent Koelliker, Sautier

M<sup>me</sup> Irène Renfer, Secrétaire générale adjointe

Procès-verbaliste : M. Raphaël Audria

#### Programme A – Autorités et gouvernance

En préambule, M. Koelliker explique que les comptes 2019 restent standards, avec une année normale sans commission d'enquête parlementaire et avec un rythme des commissions ordinaires légèrement en dessous des habitudes, ce qui explique le montant du non dépensé de 2019. Il note que le montant du non dépensé est un montant qui peut vite disparaître si quelques commissions siègent une heure de plus ou s'il y a une session du Grand Conseil de plus.

S'agissant du coût d'une session, M. Koelliker répond qu'une session équivaut à 125 000 francs et qu'une séance coûte 25 000 francs, par conséquent un commissaire constate que l'élection du Bureau du Grand Conseil a coûté 25 000 francs, ce qui est le coût standard.

En réponse à la question de savoir, au regard de ces chiffres, si l'élection devrait être tacite s'il ne devait y avoir qu'un seul candidat au poste, à moins qu'un député ne demande un vote, M<sup>me</sup> Renfer constate que c'est une élection majoritaire et qu'il doit donc y avoir un vote. Elle relève que cette procédure se doit de respecter la constitution et la LRGC.

Sur cette question, M. Koelliker pense qu'il faudrait changer la nature des élections au bureau et que cette approche serait presque meilleure que l'approche de la résolution qui demande à ce que des moyens électroniques soient déployés pour cette élection. Il note que le vote électronique pourrait fonctionner avec un seul candidat, mais que c'est plus difficile s'il y a en plusieurs. Il dit que la résolution permettra de débattre de ce sujet.

Le commissaire redit que l'élection tacite pourrait permettre de gagner du temps et de traiter des projets de loi qui sont en liste d'attente depuis longtemps.

#### Les chiffres

*Les commissaires abordent la ligne concernant les honoraires et les mandataires et souhaitent savoir s'il y a eu moins de mandataires en 2019.*

M. Koelliker explique qu'il y a eu 341 000 francs de mandataires pour 2019. Il note que cette rubrique est la capacité du Parlement à donner des mandats. Originellement, cette rubrique était décomposée en plusieurs sous-rubriques, à savoir les 100 000 francs pour la Commission de contrôle de gestion, 100 000 francs pour les visiteurs officiels et 200 000 francs pour les recours contre les lois du Grand Conseil. A l'occasion du nouveau plan comptable, les différents montants ont été fusionnés en une seule rubrique. Il note que l'année dernière il y a eu beaucoup de recours contre les lois votées par le Grand Conseil, ce qui en explique notamment le montant plus élevé.

Ensuite, M. Koelliker donne l'exemple de la loi sur la CPEG pour laquelle il y a eu recours et M<sup>me</sup> Renfer remarque que l'autre poste important était celui dévolu à la laïcité.

*A la question de savoir pourquoi il y a 58 000 de moins dans cette rubrique*, M. Koelliker constate qu'il n'y a pas eu de mandats de la CCG et des visiteurs.

### Frais de déplacement

En réponse aux commissaires qui désirent savoir ce que cela regroupe, M. Koelliker précise que cela regroupe les abonnements TPG des députés et les frais parkings. Il explique que la moitié du montant est les abonnements TPG des députés. Les frais de repas et de logement comprennent les indemnités de 40 francs de repas pendant les plénières, tandis que les frais de logement sont remboursés si le bureau doit se déplacer par exemple à l'occasion des séances du bureau romand. Il y a également les frais de repas pour les commissions qui sont inclus dans le montant global.

### Frais de repas.

M. Koelliker remarque que les frais de repas sont stables et qu'ils équivalent à 24 francs par personne. Il précise que les factures mensuelles sont de l'ordre de 5000 francs. Cela équivaut environ à 50 000 francs par année et complète ses propos en précisant que les frais de repas de la sortie du président y sont également inclus.

### Rubrique 31

*Ensuite, les commissaires reviennent sur la rubrique 31 et souhaitent savoir si le budget a été fait avec aisance, car elle constate que le GC est partout en moins.* A la suite de quoi, M. Koelliker précise que pour le Grand Conseil, les sommes sont dépensées avec prudence plutôt qu'un budget fait avec aisance et remarque que la plupart des postes sont bien tenus.

*Au sujet de la remarque comme quoi il y a 10% de moins pour la rubrique 31*, M. Koelliker note qu'en 2019, les frais de manifestation étaient réduits. Il remarque qu'auparavant il y avait la rencontre avec la Genève internationale qui était prise sur cette rubrique. Cette année cette manifestation n'aura pas lieu.

Il explique que cette année, il y aura la prestation de serment du Pouvoir judiciaire qui sera pris aussi sur cette rubrique. Il pense que cette année, le budget sera consommé notamment parce que les frais de diffusion à la télévision sont devisés à 80 000 francs.

### Heures supplémentaires

Concernant la question des heures supplémentaires au Secrétariat général du Grand Conseil, M. Koelliker répond que cela concerne les cadres supérieurs du secrétariat général selon le même système que les cadres de l'administration où il est prévu un système de paiement des heures supplémentaires au forfait. S'il y a plus de 100 heures pour un équivalent plein temps, il y a 2% de primes, au-delà de 200 heures, il y a 3% de primes. Il ajoute que cela concerne également les personnes qui travaillent le soir durant les sessions. Il signale que le système des heures supplémentaires a été revu récemment par le Conseil d'Etat et qu'il faut remplir maintenant davantage de conditions pour y avoir droit.

*En réponse à la question des commissaires qui demandent qui contrôle les heures qui ont été effectuées*, M. Koelliker répond qu'en l'occurrence c'est lui qui les contrôle et précise qu'il demande une documentation aux collaborateurs. Il explique que lui-même a un document compilant ses heures supplémentaires. Il précise qu'il n'y a plus de pointage pour les classes supérieures à la classe 23.



Ensuite, les commissaires posent la question s'il convient de faire des heures supplémentaires ou d'engager une personne de plus. Il demande si le SGGC est dans ce dilemme et M. Koelliker répond que ce n'est pas le cas. Il note que le montant des heures supplémentaires payées est de 27 000 francs et qu'il n'est pas possible d'engager quelqu'un avec ce montant. Il explique qu'il y a un intérêt à ce que les personnes qui font le travail soient un peu plus sollicitées dans certains cas que d'avoir une personne supplémentaire qui ne pourra pas forcément les remplacer. M. Koelliker donne l'exemple des secrétaires scientifiques qui sont astreints à suivre les heures de commissions et qui ensuite doivent traduire les décisions au-delà de la séance.

### ETP

Les commissaires interrogent sur le fait qu'il était prévu 24 ETP, qu'il y en avait 22,4 en 2018 et 22,599 en 2019, M. Koelliker répond qu'il y a une question d'arrondi qui le dépasse et note qu'il y a toujours une petite marge qui est préservée pour subvenir à d'éventuelles demandes. Il donne comme exemple l'hypothèse de la constitution d'une commission d'enquête parlementaire pour laquelle il faudrait engager du personnel. Il remarque également qu'il y a toujours la réduction technique linéaire qui s'applique et que cela équivaut environ à un demi-poste pour le SGGC.

S'agissant des équivalences et autres charges de personnel, M. Koelliker répond que c'est un pourcentage et que cela équivaut à 63143 francs (ligne 301008). Il note que si le secrétariat était à 24 ETP, il serait en dépassement. Quant aux charges il répond que ce sont des indemnités fixes, notamment l'ancienneté qui donne droit à une indemnité.

### Renouvellement du dans le matériel informatique.

M. Koelliker explique que la ligne est dédiée à l'acquisition des licences ou pour l'acquisition de nouveaux pc, ce qui pourrait arriver si le télétravail devait être développé, mais précise que cette ligne n'a pas été très utilisée cette année.

### Bureau interparlementaire de coordination

Concernant les précisions sur le montant de 37 000 francs de salaire dans la rubrique, M. Koelliker répond que Genève a obtenu le secrétariat de l'organisme qui gère les conventions intercantionales au niveau de la Suisse romande. Il précise que c'est une secrétaire scientifique qui tient le secrétariat. Elle est engagée à 80% au SGGC dont 30% pour le Bureau intercantonal de coordination. Il précise qu'il y a une participation financière de tous les cantons romands (que l'on retrouve sous revenus divers) et que cela couvre son salaire pour cette partie.

### Charges de biens et de services à la ligne 3130.

Concernant la variation que l'on voit apparaître, M. Koelliker répond que cette variation s'explique par le fait que des commissions interparlementaires se sont réunies en 2019, notamment sur les jeux d'argent et qu'il y a eu une collation qui a été proposée aux participants, à cela s'ajoute des frais de traduction.

### Ecarts avec les objectifs annuels.

Concernant le lien avec la migration de la messagerie des députés, M. Koelliker précise que l'OCSIN ne souhaitait plus offrir la même flexibilité qu'avant en matière de messagerie et le choix a été fait, pour les députés, de maintenir les facilités de connexion. La solution trouvée avec l'OCSIN a été de mettre en place des serveurs spécifiques dédiés aux députés. Il relève qu'un coût maximum d'investissement a été donné à l'OCSIN et qu'un montant de 70 000 francs avait été voté pour le fonctionnement.

### Transmission des amendements en plénière

*La question de l'impression et la mise à disposition matérielle des amendements déposés en plénière est abordé par les commissaires*

M. Koelliker répond qu'il y a bien une imprimante pour le président du Grand Conseil et précise qu'il y aura des exemplaires supplémentaires qui seront distribués, ceci pour la prochaine séance. Sur le fait que chaque groupe puisse en disposer, M. Koelliker pense qu'il serait possible de distribuer des amendements aux chefs de groupes. M<sup>me</sup> Renfer constate que les amendements ne pourront que difficilement être distribués à temps aux chefs de groupes surtout si les amendements sont reçus en dernière minute.

### Travaux de la salle du Grand Conseil.

M. Koelliker explique que le budget est tenu, mais souligne que le COVID a freiné le chantier et que ce retard se cumule avec le retard lié aux fenêtres. Il souligne que les incidences du COVID sur l'inauguration pourront être calculées en été. Il pense que l'inauguration serait éventuellement possible en décembre 2021. Ensuite, il explique qu'aller au-delà de 2021 serait problématique, car l'UIT commencera ses travaux dans la salle Popov et note que le CIGG est complet jusqu'en 2026.

Les commissaires relèvent que cela suppose une année de retard, et demandent quand les commissaires pourront revenir dans les salles de l'hôtel de ville.

M. Koelliker constate qu'il y a des projets de réfections complètes des salles historiques de l'hôtel de ville, ce qui pourrait retarder le retour des commissions dans le bâtiment. Il dit qu'il souhaite que la commission des finances puisse revenir rapidement dans la salle de l'Alabama.

## Politique publique A (Autorité et gouvernance)

### Département du développement économique (DDE)

**Commissaires :** M<sup>me</sup> et M. Françoise Sapin ; Alberto Velasco

**Rapporteur :** M. Alberto Velasco

**Assistent :**

M. P. Maudet, conseiller d'Etat

M. Ritter, Directeur financier

Procès-verbaliste : M<sup>me</sup> Alexandra Karam

#### Programme A04

En introduction, M. Maudet relève que le petit département qu'il a l'honneur de présider, qui représente une quarantaine de TP, s'est singularisé en 2019 par une gestion comptable extrêmement rigoureuse. De toute façon, l'extravagance ne pouvait pas être au rendez-vous, au vu de la modicité des moyens que le Conseil d'Etat a accepté de déléguer à M. Maudet.

#### Ligne 301

*Concernant le dépassement de F 265 000.- à la ligne 301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation*, M. Ritter rappelle en préambule qu'avec les modifications dans les périmètres des départements au mois de février, certains éléments n'ont pas pu être imputé de chaque côté. Le budget 2019 tel que retravaillé est basé sur le budget 2019 que le Grand Conseil avait voté ainsi qu'une demande de crédit supplémentaire, qui a été compensée, mais qui avait été faite au niveau de tous les départements.

#### Modifications des périmètres des dpt.

S'agissant de ces modifications des périmètres des départements, M. Maudet précise qu'elles ont mené à la création du département du développement économique avec, comme affectation administrative unique, la promotion économique. Le DDE comprend un secrétariat général d'une quinzaine de TP et la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation qui compte une vingtaine de TP.

#### Dépassement

M. Ritter en vient aux F 265 000.- de dépassement, qui s'expliquent par l'imputation du rétroactif en lien avec l'annuité 2016. Une provision globale avait été constituée, mais elle n'intégrait pas l'impact de l'annuité sur 2019, avec l'intérêt moratoire. De plus, elle a été dissoute au niveau global, mais certains collaborateurs ont par exemple changé de département entre 2016 et 2019.

*Les commissaires se demandent si ces mouvements de personnel peuvent vraiment expliquer les F 265 000.- de dépassement*, et M. Maudet suggère qu'une réponse leur soit fournie par écrit ultérieurement.

## ECLOSION

*Les commissaires constatent qu'une subvention de F 1 470 000.- a été accordée en 2019 et s'interrogent sur 2020. A la suite de quoi, M. Maudet répond que, puisque le contrat de prestations d'Écllosion va jusqu'à la fin 2020, F 1 470 000.- sont aussi prévus au budget 2020. Mais il a été proposé de fusionner Écllosion et la FONGIT, à partir de 2021. Pour rappel, le contrat de prestations de la FONGIT a été voté par le Grand Conseil l'année passée. Il s'étend de 2020 à 2023. Le projet de loi propose de modifier ce contrat de prestations en y intégrant les fonds Écllosion. Mais pour cela, il faut que le Grand Conseil se prononce. Or, M. Maudet croit savoir que la commission des finances attend des éléments de la part de la commission de contrôle de gestion.*

## FONGIT

*Les commissaires considérant que la FONGIT est un projet fondamental pour l'économie genevoise ils indiquent que ces deux entités (ECLOSION et la FONGIT) n'ont à être liées par le dysfonctionnement de l'une d'elles. En effet, les dysfonctionnements qui sont apparus concernant ECLOSION méritent une enquête sans pour autant bloquer l'autre projet qui est stratégique pour développement économique ?*

M. Maudet, qui est à disposition de la commission des finances ou de la commission de contrôle de gestion, remarque que les erreurs ont été reconnues. Le fait que la commission des finances bloque la FONGIT ne prêterait pas cette dernière en tant que telle. Mais Écllosion a besoin d'un statut. Il faut maintenant pouvoir utiliser intelligemment les fonds, avec un vecteur différent. Comme l'ont relevé les députés, la FONGIT et ECLOSION ne sont pas liées. Que la commission de contrôle de gestion se donne le temps et les moyens de faire son travail sur ECLOSION n'empêche pas de créer de nouveaux véhicules à la FONGIT.

*Ensuite, la commissaire s'enquérant des projets de la DG DERI relatifs à la crise du COVID-19, M. Maudet mentionne les éléments suivants :*

- la création de la hotline pour les entreprises à partir du 15 mars
- la gestion du crédit de F 50 millions pour la FAE que le Grand Conseil a voté le 12 mars
- la gestion des F 90 millions de cautionnements par la FAE
- le supplément RHT pour cadres et fonctions dirigeantes
- la bataille pour élargir les prestations fédérales des APG
- la gestion des F 3 millions de crédits que le Grand Conseil a voté pour les start-up
- l'opération sur les loyers commerciaux
- l'accompagnement du commerce (projets de transformation d'activité économique, basculement sur plateforme numérique)

Enfin, le Conseil d'Etat a annoncé aujourd'hui un plan pour le tourisme, un plan pour l'industrie, un plan pour le commerce, un plan pour l'agriculture et un plan pour l'événementiel. Pour le tourisme par exemple, il a voté un plan de F 4,5 millions pour la relance et la stimulation de la demande.

## Ligne 42

*Concernant le constat sur le fait que F 298 000.- étaient prévus sur la ligne 42 Taxes et redevances, mais que seuls F 48 000.- ont été perçus, M. Ritter explique que les F 275 000.- au budget 2019 incluent les taxes en lien avec la LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition des immeubles par les étrangers). Ces taxes sont passées au DSES lors des modifications des départements de fin janvier. Elles figurent donc dans les comptes du DSES. Et M. Maudet précise que, s'agissant d'une compétence liée à la police des étrangers, elles sont restées au département en charge de la sécurité.*

Sur les F 48 000.- restants, M. Ritter indique qu'il s'agit de remboursements relatifs par exemple à l'assurance maternité ou l'assurance accident.

### Indicateurs

M. Ritter précise que ceux qui concernent le DDE sont les objectifs et indicateurs n° 1 à 6. *Concernant l'indicateur n° 6.1, les commissaires notent que les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo se montent à F 362 millions. Or, lors de l'audition d'hier en commission des finances, les représentants de Palexpo ont mentionné environ F 300 millions ?*

Selon M. Maudet, l'activité congrès/salons représente F 600 à 700 millions de retombées économiques indirectes, voire presque F 1 milliard si l'on a une vision large.

#### *Indicateur 1.1*

*Les commissaires observent qu'en 2019, le nombre d'actions de formation de la DG DERI favorisant la création d'entreprises) est un peu inférieur à celui qui figure aux comptes 2018 et demandent la raison et qu'entend-on ici par « formation » ?*

M. Ritter renvoie à la liste qui figure dans le commentaire : les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et des événements ponctuels. Il y en a eu 35 aux comptes 2019, contre 40 aux comptes 2018, mais 25 au budget 2019. M. Maudet ajoute qu'il s'agit véritablement de formations. L'objectif est que les participants acquièrent des outils.

#### *Indicateur 2.1*

*Les commissaires constatent ensuite que le nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area est de 19 aux comptes 2019, alors que le budget 2019 en prévoyait 30.*

M. Ritter souligne que le chiffre qui figure au budget est une cible. M. Maudet précise que des entreprises ne sont pas enregistrées dans cette statistique parce qu'après un premier contact, elles n'ont finalement pas eu besoin de ces services pour s'installer.

### Greater Geneva Bern Area

Ensuite, les commissaires souhaitant des précisions sur le Greater Geneva Bern Area (GGBa), M. Maudet explique qu'il s'agit de l'association de six cantons (Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Berne), pour un outil de promotion économique. Cela permet d'éviter par exemple qu'une délégation genevoise se rende à Shanghai et que, la semaine suivante, une délégation vaudoise s'y rende. Le GGBa a été créé il y a une dizaine d'années.

### Palexpo

Le DDE étant l'organe de tutelle et la commission des finances ayant auditionné hier des représentants de la fondation et de Palexpo les commissaires ont eu l'impression qu'il s'agit d'un sac de nœuds. De ce fait ils souhaitent connaître l'avis de M. Maudet, tant les arguments de la fondation que ceux de Palexpo semblent inconciliables.

M. Maudet souligne qu'à l'origine, la fondation a fait une demande d'aide – qu'elle a depuis retirée. L'Etat est prêt à lui accorder cette aide, mais, s'agissant de fonds publics, celle-ci est conditionnée. Le Conseil d'Etat veut défendre l'emploi et les retombées économiques. On ne peut pas demander une aide urgente de F 17 millions – pour laquelle, en plus, on demande qu'il n'y ait pas de clause référendaire – pour un salon qui ne se tiendra pas en 2021. En outre, le gage porte sur un élément qui fait la valeur de l'action elle-même : la tenue du salon. Si le salon ne se fait pas, les actions se déprécient. L'Etat est donc obligé –

c'est ce que la fondation appelle « la mainmise » – d'avoir un droit de codécision dans la structure.

S'agissant de la suite et le fait que le salon soit en danger, M. Maudet rejoint ces préoccupations et il indique que c'est la raison pour laquelle il y a une condition non négociable : le salon doit se tenir en 2021.

*Ensuite, les commissaires relèvent que, lors de l'audition, il a été dit que les importateurs souhaitaient maintenir le salon à Genève, mais qu'ils n'avaient pas de premiers mondiaux à présenter en 2021 parce que les constructeurs sont actuellement plus préoccupés par le maintien de leurs usines et de leurs emplois. Si la fondation fournit l'assurance que le salon aura lieu en 2022, M. Maudet serait-il prêt à octroyer cette aide ?*

M. Maudet ne le ferait en tout cas pas à ces conditions. Renoncer au référendum pour une édition en 2022 seulement, où serait l'urgence ? De plus, il n'y aurait pas de retombées économiques en 2021. Par ailleurs, ne pas faire de salon en 2020 ni en 2021, c'est prendre un risque avec la concurrence de Paris et de Munich. Enfin, si Palexpo ne peut pas organiser le salon en 2021, des licenciements devront avoir lieu. M. Maudet ajoute, comme les participants auront pu le voir dans les échanges d'e-mails et de courriers qu'il a fait parvenir à la commission, que la fondation a indiqué, il y a dix jours, qu'elle était prête à céder à l'Etat à titre onéreux (en d'autres termes à lui vendre) le salon. Il leur a demandé d'annoncer un prix, mais il n'a toujours pas de réponse. Et veulent-ils le vendre pour en recréer un ailleurs ? Ou veulent-ils le vendre avec tous les droits et un soutien, sachant que Palexpo ne peut pas organiser le salon contre la fondation ?

*Les commissaires relèvent que puisque Palexpo est disposé à organiser le salon sans la fondation, quelles seraient les chances d'y parvenir puisque les importateurs risquent de ne pas suivre.*

Selon M. Maudet, il faut au moins une neutralité bienveillante des importateurs. Une solution pourrait être que Palexpo prenne tout le risque et organise le salon en 2021, mais que les importateurs favorisent la venue des constructeurs. Mais si une telle édition devait bien se passer, l'on pourrait se demander quelle est la valeur ajoutée de la fondation. Il indique que, techniquement, Palexpo serait en mesure d'organiser le salon. Mais dans ce cas, l'Etat ne décaisserait pas F 11 millions pour indemniser les exposants. L'argent serait mis sur l'organisation du salon 2021.

*Ensuite, les commissaires relèvent que GIMS est une marque qui appartient à la fondation et que celle-ci est en situation de faillite. Malgré le fait que Palexpo ne l'est pas, il faudra un plan social à partir de septembre si le salon 2021 ne se tient pas. Par ailleurs, M. Maudet ayant évoqué le communiqué de presse de la fondation, dans lequel il est mentionné qu'ils explorent d'autres pistes, les commissaires indiquent que la fondation ayant approché les banques, il leur a été répondu que c'était le cas, mais que les banques demandaient des garanties que la fondation ne pouvait pas donner. Enfin, il semble que les tractations sont encore en cours. Enfin, les commissaires estiment, au vu des imbroglios, qu'il faut retirer le projet de loi. La fondation a des prétentions qui ne sont pas dans la mesure de ses moyens. Si le projet de loi est retiré, la fondation sera en faillite, Palexpo achètera le salon pour un franc symbolique et l'organiserait en 2021.*

M. Maudet pense effectivement que le projet de loi sera retiré, puisque la fondation ne veut pas de la proposition que le Conseil d'Etat a faite.

**Politique publique B (Etats-majors  
et prestations transversales)  
Département des finances (DF)**

**Présents :** M. ALDER Murat Julian  
M<sup>me</sup> BAYRAK Dilara (rapporteuse)

**Assistent :**

M<sup>me</sup> FONTANET Nathalie, Conseillère d'Etat, DF  
M. DAL BUSCO Serge, Conseiller d'Etat, DI

M. ARNOLD Cyril, Directeur financier, DI  
M. Tavernier Grégoire, Directeur général, OPE/DF  
M. ANKLIN Dominique, Directeur administratif et finances, OCBA  
M. FAVRE Éric, Directeur général, OCSIN  
M. Béguet Pierre, Directeur général, DGFE  
M<sup>me</sup> CALPE Alicia, Directrice CCA, DGFE  
M. GOBET Pierre-Antoine, Secrétaire général, DF  
M. FIUMELLI Olivier, Secrétaire général adjoint, DF  
M<sup>me</sup> BARTOLOMEI Stefanie, Directrice financière, DF

Procès-verbaliste : M<sup>me</sup> Anja HAJDUKOVIC

**Rapport sur la politique publique B01 – B02 – B03**

L'audition en sous-commission relative à la politique publique B a eu lieu le mercredi 13 mai 2020. Le présent rapport traite des PP B01, B02 et B03. Le présent rapport résume ladite audition. Au surplus, le rapporteur vous prie de bien vouloir vous référer aux annexes mentionnées en fin du rapport.

**PP B01 – Etat-majors départementaux**

M<sup>me</sup> Bartolomei présente le programme B01, composé :

- des collaborateurs de l'état-major départemental (secrétariat général) au sens strict ;
- des contrôleurs internes ;
- du gestionnaire des risques Etat.

Le programme B01 centralise également :

- les provisions pour heures supplémentaires et vacances de l'ensemble du personnel du département ;
- les amortissements des crédits de renouvellement des départements imputés aux SG des départements ;
- d'autres natures de charges difficiles à ventiler a priori, ce qui a pour effet de créer des variations dans les comptes d'une année à l'autre.

Les principaux écarts (variations comptes 2019 – budget 2019) s'expliquent comme suit :

- charges de personnel (nature 30 ; - 0.4 M / - 1.3%) : non dépensé provenant principalement du temps de latence dans la repourvue de certains postes ;
- charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31 ; - 0.4 M / - 12.5%) : les prestations de services et honoraires sont moins élevés que prévus ;
- amortissements du PA (nature 33 ; - 0.5 M / - 70%) : allocation différente des crédits de renouvellement centralisés au niveau du budget sur la B 01 et au niveau des comptes sur les programmes concernés ;
- taxes (nature 42 ; - 0.6 M / - 60%) : une grande partie de l'écart provient des remboursements d'assurances relatifs au personnel moins élevés que prévu au budget ;
- l'écart de - 4.46 ETP s'explique par le fait que les postes sont établis au 31 décembre 2019.

### **PP B02 – Gestion transversale et départementale des ressources humaines**

M<sup>me</sup> Fontanet décrit le cadre dans lequel s'inscrit le programme B02. L'année 2019 a été marquée par la réalisation du programme de législature et des programmes prioritaires. Elle rappelle que sa volonté est de transformer la politique des ressources humaines.

Dans le cadre de l'objectif de transformation de la politique des ressources humaines, elle évoque :

- les projets pilotes visant à promouvoir une culture managériale, auquel s'ajoute le projet « qualité de vie au travail », lequel comprend la question du télétravail ;
- le programme intégré de prestations RH (formation continue adaptée aux besoins évolutifs, plateforme de missions temporaires, itinéraires de carrière, conseil, recrutement) ;
- le projet de réforme du système d'évaluation et de rémunération (projet SCORE) ;
- la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de l'égalité femmes-hommes (représentation au sein des commissions et délégations officielles, ainsi que des institutions de droit public).

M<sup>me</sup> Fontanet évoque par ailleurs le rattrapage de l'annuité 2016 suite à une décision judiciaire. En octobre et en novembre 2019, les collaborateurs de l'OPE et de la DGFE ont dû consacrer de nombreuses heures, y compris pendant les week-ends, pour effectuer les paiements de l'annuité 2016 pour l'ensemble des employés de l'Etat.

Les principes qui conduisent la transformation de la politique publique des RH sont les résultats, la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance.

En 2019, 650 personnes se trouvaient au télétravail. Ce chiffre a explosé avec la crise sanitaire liée au COVID-19.

M. Gobet précise que le télétravail, à raison de deux jours par semaine, permettrait un bon équilibre pour maintenir la dimension humaine et sociale (échanges informels). Un retour d'expérience est prévu afin de tirer les enseignements de la crise.

M<sup>me</sup> Bartolomei et M. Gobet ajoutent que, dans ce programme, les 134.32 ETP sont répartis par moitié entre les RH départementales et l'OPE (69 ETP).

M<sup>me</sup> Bartolomei explique les principaux écarts (variations comptes 2019 – budget 2019) de la manière suivante :

- charges de personnel (nature 30 ; + 4.4 M / + 11.2%) : ce dépassement provient essentiellement des rentes-pont AVS (+ 5.1 M). La décision du comité CPEG du 20 septembre 2018 de prendre un 2<sup>e</sup> volet de mesures au 1<sup>er</sup> janvier 2020 a entraîné un flux de demandes exceptionnelles de rentes-pont AVS pour l'année 2019. Ceci a eu lieu dans un contexte d'incertitude concernant l'issue de la votation populaire du 19 mai 2019



relative à la LCPEG. Cette dépense est couverte par une autorisation de crédit supplémentaire ;

- charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31 ; - 0.5 M / - 24.4%) : ces charges sont inférieures au budget de 0,5 M en raison de prestations de service et honoraires moins importants que prévu ;
- revenus de transferts (nature 46 ; + 0.9 M / + 51.5%) : les revenus supplémentaires proviennent de la redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, qui, suite à un changement en 2018 du calcul des montants à redistribuer, est plus élevée que prévu ;
- l'écart de + 15 ETP s'explique par la spécificité de la cellule de retour au travail : sur ces 15 postes, 13 sont en lien avec cette cellule.

M<sup>me</sup> Fontanet souligne une difficulté : chaque service RH départemental interprète les directives à sa manière. Sur question d'une députée (Ve), elle déclare vouloir mieux coordonner les choses dans un souci d'efficacité et de gestion transversale.

M. Tavernier explique que la cellule de retour au travail est le résultat d'une collaboration avec les représentants des associations du personnel. Dans l'objectif de développer une stratégie de gestion des absences, il a été développé un outil qui permet aux personnes absentes de longue durée de retrouver une place à l'Etat. Des stages sont ainsi proposés et une fois le stage terminé avec succès, la personne est transférée et affectée dans son nouveau poste. Il s'agit donc d'un outil qui complète la politique de gestion des absences.

### **PP B03 – Gestion financière transversale et départementale et achats**

M. Béguet présente ce programme, qui représente 150 ETP au sein de l'Etat, dont 2/3 se situent au niveau de la direction générale des finances de l'Etat. Sur ces 150 ETP, 50 ETP sont inscrits dans les secrétariats généraux des différents départements. La centrale commune d'achats (CCA) fait partie de la direction générale des finances. Elle représente 30 ETP. Elle achète les fournitures et services non liés à la construction. Les achats liés à la construction se trouvent au DI. Les volumes achetés par la centrale commune d'achats sont de l'ordre de 120 millions.

Les projets prioritaires ont été réalisés de la manière suivante en 2019 :

- travaux/projets ayant nécessité des accompagnements par la DGFE :
  - adoption, en mai 2019, de la loi modifiant la LCPEG et la loi de mise en œuvre de RFFA ;
  - renouvellement des contrats de prestation des entités subventionnées pour la période 2020-2024 ;
  - contrôle TVA mené par l'Administration fédérale.
- projet transversal de dématérialisation des demandes d'offres (CCA) ;
- poursuite de la mesure 48 du Conseil d'Etat visant la centralisation du contentieux.

M<sup>me</sup> Bartolomei explique les principaux écarts (variations comptes 2019 – budget 2019) de la manière suivante :

- charges de personnel (nature 30 ; - 0.6 M / - 2.5%) : l'écart provient principalement de postes non consommés à la DGFE (0.5 M) et au DIP (0.1 M) ;
- charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31 ; - 0.5 M / - 27.2%) : cette baisse provient principalement des honoraires de mandats moins importants que prévus, de la suppression des timbres fiscaux, ainsi que de la baisse de la prime d'assurance patrimoine RC (comptabilisée au DI) ;

- revenus divers (nature 43 ; + 1.1 M / + 2 010.9%) : ces revenus supplémentaires proviennent d'une participation aux excédents pour l'assurance RC (0.7 M) et d'un produit généré par un travail de purge et d'analyse des factures non parvenues (0.4 M).

Sur question d'un député (PLR), les achats liés à la construction demandent une autre approche que celle des fournitures et des services, les constructions demandant des qualifications spécifiques, ce qui explique que les constructions ne relèvent pas de la CCA.

### **Politique B04 : Gestion des locaux et logistique**

Le programme B04 recouvre cinq prestations spécifiques à la gestion des locaux et logistique. Quatre d'entre elles (planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat, réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat, préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat, valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat) sont recouvertes par l'OCBA. La dernière, à savoir la gestion des véhicules de l'Etat, est une prestation transversale pilotée par le département des finances.

Le patrimoine immobilier est composé de 1 800 bâtiments répartis sur près de 700 sites ainsi que de 4 000 parcelles bâties et non bâties. Plus de 320 projets de nouvelles constructions et de projets de rénovation de plus faible envergure ont été traités. Sur l'exploitation, 15 000 demandes d'interventions et de travaux d'entretien courant ont été traités, représentant ainsi une moyenne hebdomadaire conséquente.

L'OCBA s'est concentrée sur l'exploitation courante des bâtiments et les investissements.

L'accroissement des utilisateurs au niveau de la gestion des locaux a largement été limité pour éviter l'extension des surfaces à louer, sous contrôle du Conseil d'Etat. L'investissement dans les nouveaux bâtiments ayant contraint le budget, une optimisation de la gestion des locaux existants a dû être réalisée afin de créer de la marge pour la mise en service des nouveaux actifs. Par ailleurs, la préparation du projet pilote mené conjointement avec la CPEG s'est intensifiée.

Le crédit de renouvellement 2015-2019 de 400 millions de F approchant à son terme, le travail au niveau des rénovations et des transformations de bâtiments existants a été intensifié pour atteindre le crédit voté, à 100 000 F près. 1 500 chantiers ont été ouverts grâce à ce crédit de renouvellement. De nombreuses études sont en cours pour les nouveaux investissements. Les chantiers concernent les ouvrages militaires et civiles.

L'OCBA se concentre principalement sur la nature 30 (Charges de personnel) et la nature 31 (Charges de biens et services et autres charges d'exploitation), celles-ci étant deux natures sur lesquelles ils ont un véritable contrôle. Ainsi, les décisions de gestion prises impactent directement la cible du budget voté, alors que les éléments techniques pas planifiables entraînent de fortes variations imprévisibles à l'avance. Les charges sont bien maîtrisées, à l'exception des événements particuliers échappant à la gestion directe de l'OCBA

Les charges du personnel sont inférieures de 2.1% par rapport au budget. La vacance des postes en cours d'exercice et le décalage des engagements en cours d'année pour les nouveaux postes en sont la raison. Par ailleurs, 2019 a été marqué par le nombre plus élevé de démissions par rapport à l'année précédente et une difficulté à recruter dans certains domaines techniques dû à la situation du marché.

Les écarts par rapport au budget dans la nature 31 s'expliquent par les économies d'énergies réalisées avec la hausse des températures induites par le réchauffement climatique, mais aussi grâce à une meilleure optimisation de la consommation énergétique des bâtiments. La planification des nouvelles locations et la détection des locaux à prix adéquats engendrent des glissements dans le temps : la totalité des dépenses ne s'inscrit pas dans les comptes même si elles ont été entamées, rendant visible leur effet l'année suivante.

1500 chantiers ont été ouverts en 4 ans grâce au crédit de renouvellement 2015-2019. La majeure partie des projets ont été terminés en fin 2019. Les chantiers qui étaient encore en cours ont transités sur le crédit de renouvellement 2020-2024. Environ 300 projets étaient en cours de réalisation en fin décembre 2019. Afin de favoriser l'ensemble du tissu économique, ils veillent à distribuer la masse correctement entre les différents acteurs économiques locaux. L'Etat fait le choix de favoriser l'économie de proximité.

Quant à l'efficacité énergétique, la Direction de l'ingénierie et de l'énergie possède un service travaillant en étroite collaboration avec l'Office cantonal de l'énergie. Une feuille de route a été convenue par rapport aux objectifs de l'Etat en matière d'énergie. Par rapport aux nouveaux bâtiments, ils se situent sur de très hauts standards de performance énergétique. Il reste un potentiel à exploiter pour améliorer la performance énergétique des bâtiments lors des rénovations.

Sur les crédits de renouvellement, chaque franc investi dans la rénovation est optimisé afin que l'effet soit maximal sur la performance énergétique. Il revient à plus pertinent d'attendre de rénover un bâtiment dans son ensemble plutôt que d'en changer uniquement les fenêtres, tout en respectant les obligations impératives disposées dans les lois.

Le premier axe d'action est d'améliorer la performance globale des bâtiments. Le périmètre croît alors que la consommation est en baisse. Le second axe est celui de l'Etat producteur : un programme qui prévoit d'augmenter la part du renouvelable et de l'autoproduction de l'énergie a été établi. En partenariat avec les SIG, l'ensemble des toitures des bâtiments de l'Etat sur lesquelles il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques devraient être améliorées. Ce programme se déroulera sur plusieurs années avec pour but d'équiper les bâtiments en production propre. Ces installations nécessitent des rénovations au préalable. Une coordination des travaux est indispensable au fur et à mesure des assainissements.

La variation entre le budget 2019 et les comptes 2019 était moins importante entre 2018 et 2019. Elle s'expliquait par un reclassement d'actifs suite au remaniement foncier dans le secteur Cluse-Roseraie, permettant de rectifier les bilans de l'Etat et les HUG. Le budget voté en 2020 a des effets croisés entre deux natures qui se compensent globalement. De plus, la mise en conformité va produire des effets positifs pour les HUG, qui pourront se doter de fonds de tiers grâce à ces actifs sans solliciter l'Etat.

## **Politique B05 : Systèmes d'information et numérique**

Le programme est composé de 5 piliers. Il existe environ 330 000 utilisateurs, dont 200 000, pour les démarches en ligne. Le parc informatique est composé de 18 000 téléphones et 35 000 ordinateurs. Au niveau du stockage, il y a 222 millions de fichiers stockés dans la gestion électronique des documents et 5 millions de milliards de données stockées dans les infrastructures.

L'Etat est propriétaire d'un réseau de fibre optique de 400 [km] qui interconnecte les bâtiments et les sites de l'administration cantonale. Pratiquement toutes les données sont stockées dans les infrastructures du canton : le pourvoyeur de l'espace des données est l'OCSIN. Certaines données sont stockées à l'extérieur du canton chez des hébergeurs en Suisse. Dans de rares cas, les données sont stockées en Europe. Toutefois, elles ne sont jamais stockées aux USA. Les contrats spécifient les conditions qui sont en accord avec la Loi sur la Protection des Données (LPD).

En termes de politique numérique en 2019, un certain nombre de projets détaillés dans le rapport ont été menés. Plus d'une centaine de prestations sont maintenant disponibles sur e-démarches.

L'année 2019 a vu le lancement et la concrétisation de projets d'investissements stratégiques en matière de systèmes d'information. Les principaux projets portent sur les autorisations de construire, l'administration fiscale, la cohésion sociale, l'éducation et la formation, la population, la police, etc. Le rattrapage de l'annuité 2016 a demandé un travail conséquent d'un point de vue informatique et a occupé l'OCSIN de manière imprévue.

En charges nets, les résultats sont légèrement en dessous par rapport au budget (-0.4%). Le nombre de postes vacants est de 29.7 sur un total de 606.4. Comme pour le domaine des bâtiments, il s'agit de postes qui ne sont pas occupés lors du calcul des comptes. Il y a de grandes difficultés à trouver du personnel sur le marché de l'emploi. Il y a peu de personnel disponible, et, d'autre part, l'Etat de Genève est confronté à des institutions plus concurrentielles. D'un point de vue comptable, même si l'année a été chargée, l'année est restée stable et le budget respecté.

L'archivage définitif des documents est régi par une Convention avec la Confédération et un financement d'une quote-part de l'infrastructure est effectué. L'office cantonal des archives gère ce flux tandis que l'OCSIN paie la cotisation.

Le taux de réalisation des investissements 2019 de la B04 et B05 se situent entre 82 et 90%. Ceci est un bon résultat compte tenu des aléas des chantiers.

## Politique publique C (Cohésion sociale)

### Département de la cohésion sociale (DCS)

**Présents :** M. BURGERMEISTER Jean  
M. FORNI Jean-Luc

**Assistent :** M. APOTHÉLOZ Thierry, Conseiller d'Etat  
M. BINDER Rogers, Chef du Service financier  
M. BRUNAZZI Marc, Directeur des services support  
M. MAFFIA Aldo, Directeur général OAIS

*Procès-verbaliste : M<sup>lle</sup> DESTANNE Sarah*

#### Aide sociale

M. Apothéloz rappelle sa volonté, formulée dans le cadre du Plan financier quadriennal (PFQ), de contenir l'augmentation continue du nombre de demandes. Il s'avère qu'une inflexion a eu lieu et que cette intention devait se concrétiser jusqu'à la fin du PFQ, mais la crise sanitaire du COVID-19 a provoqué une explosion du nombre de situations. D'après la projection, environ 25 millions de francs supplémentaires devraient être nécessaires pour l'Hospice général. Durant la crise, le souhait a été de permettre aux indépendants de bénéficier d'une structure d'aide telle que l'Hospice général. Ce fonctionnement a été très utile pendant les premières semaines, particulièrement pour la catégorie des chauffeurs de taxi. Par la suite, la qualité des indépendants a quelque peu changé, mais l'aide a continué à être adressée majoritairement aux chauffeurs de taxi. Ce dispositif a permis d'aborder à nouveau avec eux des questions financières et de faire le point sur différents éléments, tels que les dettes ou les assurances maladie. En effet, le fait que certains d'entre eux déclarent 1 000 francs par mois pour vivre à Genève pose question.

Au-delà de l'augmentation du nombre de dossiers, une augmentation du coût par dossier est constatée, car les bénéficiaires ont des besoins financiers plus importants. Deuxièmement, la durée de prise en charge s'allonge. Ces deux éléments permettent de comprendre plus précisément comment la précarité augmente à Genève. Par ailleurs, la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, la LEI, impose une communication automatique entre l'Hospice général et l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et prévoit que les permis C des personnes qui bénéficient durablement de l'aide de l'Hospice général puissent, lors du renouvellement, être transformés en permis B, voire en un permis inférieur. Pour ces personnes, la question se pose donc de savoir si elles risquent leur permis ou si elles vivent plus mal. Le département travaille sur cette hypothèse, notamment concernant les nouveaux étrangers qui ont des difficultés de santé ou pour lesquels l'apprentissage du français n'est pas suffisamment acquis. Au demeurant, la question du non-recours est prépondérante.

L'Office cantonal de l'emploi (OCE) et l'Hospice général appréhendent le fait de traiter les questions de santé. La loi fédérale ordonne aux personnes qui ont des problèmes de santé de retourner sur le marché du travail et est suivie par la loi cantonale. Cependant, revenir sur le marché du travail nécessite de régler trois éléments prioritaires : les dettes, les problèmes de santé et le logement. Tant que ces questions ne trouvent pas de solution, il est difficile de se projeter dans l'avenir. Le message envoyé est donc paradoxal, mais les

questions d'insertion professionnelle doivent être traitées au travers de la loi en matière de chômage (LMC) et non d'une perception plus systémique de la personne. C'est pourquoi la complémentarité des prises en charge est intéressante pour comprendre la situation. M. Apothéloz travaille actuellement sur un projet de loi concernant la prévention des dettes et une réflexion a été mise en place à l'Hospice général autour des questions de santé. S'agissant de la problématique du logement, des discussions régulières ont également lieu avec l'Hospice général, notamment sur l'accès au marché immobilier, les recommandations et le soutien.

### **Prestations complémentaires**

Concernant les prestations complémentaires, les chiffres sont trompeurs. Une baisse en francs est constatée en parallèle d'une augmentation du nombre de dossiers. Ceci s'explique par le fait que le nombre de cas à domicile est plus important.

### **ADB**

L'augmentation du nombre d'actes de défaut de bien (ADB) présentés au Service de l'assurance-maladie (SAM) suscite un dépassement de 24,4 millions de francs qui a fait l'objet d'un crédit supplémentaire. Il s'agit d'un élément mécanique en lien avec le fait que l'Office cantonal des poursuites a amélioré son efficacité. Alors qu'environ 50 000 ADB étaient jusqu'alors présentés et absorbés dans le cadre des comptes du SAM, 117 000 ADB ont dû être pris en charge en 2019. Deux éléments devraient corriger cela à savoir d'une part, le fait que 176 millions de francs aient été injectés dans le cadre du projet de budget 2020 et d'autre part, le rapprochement qui a été opéré entre le SAM et l'Office cantonal des poursuites ainsi que l'accord de collaboration signé par les deux directeurs, visant à éviter que ce type d'opération extraordinaire ne se répète ces prochaines années.

### **Dépréciations des créances**

Il y a d'importantes dépréciations nettes liées aux subsides d'assurance-maladie indûment versés. Cela provient de la loi en vigueur. En effet, le SAM se base sur le revenu déterminant unifié (RDU). Par exemple, en N-2, une personne qui avait un salaire de 100 touche des subsides d'assurance-maladie sur cette base. En N+2, si le service se rend compte que cette personne avait des revenus de 150 et non de 100, cela signifie qu'elle aurait dû toucher moins de subsides. Il arrive fréquemment que des situations qui évoluent ne soient pas annoncées.

Exemple : Durant l'année N, l'Etat verse 100 de prestations. L'année N+1, ce dernier constate que sur les 100 versées, 50 lui étaient indues et facture donc 50 à la personne qui les doit, ce qui augmente ses revenus. En parallèle, au moment où le montant de 100 a été versé, une provision a été créée. L'année N+1, lorsque les 50 sont facturés, la situation de la personne est réétudiée, mais il se trouve que bien qu'elle ait indûment touché cette somme, elle n'a pas les moyens de rembourser les 50, donc l'Etat fait repasser ce montant dans les charges. En faisant l'addition des exercices, il apparaît que le compte de l'Etat a 50 aux revenus qu'il ne touchera jamais et 100 de charges qui en réalité sont 50. C'est pourquoi ces montants de 50 s'annulent les uns les autres. Comme ces opérations ont lieu sur des exercices différents, il est nécessaire de jouer avec les dépréciations d'actifs pour faire remonter les mécanismes.

### **EPI**

La situation des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) est une des priorités du département. La situation n'est pas née d'une mauvaise gestion, ou de politiques institutionnelles, mais de deux éléments forts, à savoir les coupes budgétaires réalisées ces dernières années et l'augmentation du nombre de cas et de la complexité de ces derniers.

Etant une institution liée à l'Etat, les EPI constituent une forme de joker permettant d'accueillir les cas les plus difficiles qui ne sont reçus nulle part ailleurs, comme cela s'est déjà produit l'été passé. Ces situations sont tellement complexes que le coût réel de la prise en charge de ces personnes sort de l'ordinaire, c'est-à-dire qu'elle ne rentre dans aucune catégorie. Pour le prochain contrat de prestation 2021-2024, il va être nécessaire d'adapter des coefficients afin que la réalité financière que vivent ces institutions pour réaliser une prise en charge adéquate corresponde à la réalité des situations, car pour le moment l'Etat exige d'aider les familles tout en ne couvrant pas de manière ordinaire la prise en charge. A cela s'ajoute la règle des mécanismes salariaux financés au prorata du subventionnement pour lesquels la situation s'est améliorée bien que l'incidence du passé soit toujours présente. Par ailleurs, il est difficile d'anticiper, mais les impacts du COVID-19 vont avoir une incidence forte notamment sur la production atelier et donc sur le chiffre d'affaire des EPI. Pour l'année 2020, des séries de mesures ont été prises, notamment l'adaptation du prix de pension et la fermeture de certaines prestations, telle que le restaurant du Bout-du-Monde. Cela permet de faire des économies et de faire participer les EPI à l'effort réalisé par l'Etat.

Le taux de réalisation de la loi 12079 pour les travaux de transformation et l'équipement des EPI est faible malgré les besoins importants et urgents des EPI en la matière. Cela provient en partie du fait que la loi spécifie qu'un tiers seulement du montant peut être alloué au foyer de La Combe. Les besoins de La Combe s'avèrent être bien plus importants que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration de projet de loi et l'idée est donc de basculer la totalité du montant sur La Combe. En effet, les bâtiments ont besoin d'une rénovation complète.

Il y a eu pendant quelques années une baisse de la prise en charge des problématiques des EPI au niveau de ces investissements et la volonté de changer complètement de paradigme a été formulée par les magistrats et le nouveau directeur de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale (OASIS).

## **SPAd**

La situation du SPAd est en train d'être assainie et chaque changement a des répercussions immédiates en termes de traitement de courrier et de facture, et de traitement des situations individuelles. C'est pourquoi il était crucial de renforcer le nombre de collaboratrices et collaborateurs. Le service est resté ouvert durant la crise

COVID-19 car un certain nombre de personnes ont notamment besoin d'avoir directement la monnaie dans leur poche. Cette période a permis en partie de traiter le retard et de renforcer la présence des curateurs auprès des personnes dont ils ont la charge.

Les votes des crédits supplémentaires ont permis l'engagement de collaboratrices et collaborateurs supplémentaires. Cependant, les postes ne peuvent pas être pérennisés avant d'être consacrés par le budget 2021. La démarche pose des problèmes car il est plus difficile de recruter en auxiliaire et la qualité du recrutement est souvent moins bonne.

## Politique publique C (Cohésion sociale)

### Hospice général (HG)

**Présents :** M. BURGERMEISTER Jean  
M. FORNI Jean-Luc

**Assistent :**

M<sup>me</sup> Anne HÉRITIER LACHAT, présidente du Conseil d'administration HG

M<sup>me</sup> Renée ZELLWEGER MONIN, secrétaire générale HG

M. Rémy MATHIEU, directeur des finances HG

Le résultat est positif de 16.6 millions, dont 2 millions et demi proviennent du fonctionnement, de montants non-dépensés, et qui seront versés à la réserve conjoncturelle. La deuxième raison de ce résultat positif est liée à la réévaluation des immeubles, soit un résultat net de 14.1 millions. Cette année, la valeur symbolique du milliard du parc immobilier a été dépassée. La méthode de réévaluation, selon les règles IPSAS, tient compte des loyers, des taux d'indexation, mais cela ne génère pas de flux de trésorerie.

Un record en matière de recouvrement a été battu, il a dépassé de deux millions et les dons ont augmenté.

En 2019, la courbe de l'aide sociale a connu une inflexion et elle se stabilise pour la première fois depuis quinze ans. Pour la première fois également, la courbe des entrées et celle des sorties se rejoignent. Le doublement des mesures d'insertion a eu pour effet d'augmenter les sorties, même si la durée d'aide avant la sortie ne diminue pas, elle augmente même légèrement. Il est cependant difficile d'affirmer que la courbe va se stabiliser à l'avenir étant donné la conjoncture. Le Conseiller d'Etat M. Apothéloz avait annoncé son ambition de pouvoir stabiliser la courbe de l'aide sociale avec la révision de la LIASI d'ici 2020. Cependant, les effets de la crise rendent peu probable cet objectif.

En ce qui concerne l'asile, la situation n'a que peu évolué. Les sorties ne se produisent toujours pas assez vite. Il y a une certaine augmentation des personnes émergeant à l'asile mais celle-ci vient essentiellement des naissances et des regroupements de familles. Les grands projets d'hébergement sont terminés, il ne reste plus que la construction du centre qui remplacera celui de Saconnex. Cela signifie aussi que la moitié des places d'hébergement ont moins de deux ans. Les conditions d'hébergement se sont donc améliorées.

En ce qui concerne le fonctionnement, tous les nouveaux employés ont pu être engagés jusqu'à fin 2020. Ils sont tous dédiés à l'action sociale, ce qui explique que les dépenses se sont étalées sur l'année. En 2019, il y a eu 150 engagements, dont 60 proviennent de l'OCE. Le nombre de dossier par collaborateur a diminué, ce qui permet de consacrer davantage de temps aux bénéficiaires, cela explique aussi en partie l'infléchissement de la courbe. Les ETP n'ont souvent pas suivi l'évolution des bénéficiaires de l'aide sociale. Il y a eu une tension dans les années 2017-2018 qui s'est résorbée en 2019. Une nouvelle tension apparaît aujourd'hui avec la crise. Il faudrait parvenir à pérenniser tout ce qui a été gagné sur 2019. C'est l'enjeu du budget 2021, savoir si on se donne les moyens de poursuivre la progression.



2 millions et demi ont été attribués à la réserve conjoncturelle. Cependant, l'Etat a demandé à l'Hospice général de réduire sa réserve d'une dizaine de millions en 2020 et de la terminer en 2021. C'est la raison pour laquelle les projections du PFQ affichent une augmentation progressive de la participation de l'Etat. Cette réserve permet pourtant de faire face à des événements imprévus mais aussi de financer des développements. Ainsi, l'Hospice général avait mis en place un programme de télétravail en investissant dès 2018. 30 à 40% des collaborateurs pratiquaient ce régime. Il a donc été beaucoup plus facile de s'adapter à la crise du COVID-19 ce qui a permis à l'Hospice d'être rapidement pourvu à 95% des postes de travail.

Actuellement l'Hospice général estime à 30 millions le coût de la crise, dont 1 million pour le fonctionnement qui provient essentiellement des pertes de loyers. Les autres impacts sur prestations sont financés par crédit supplémentaire car ce sont des charges contraintes. Il y a un décalage entre la courbe du chômage et la courbe de l'aide sociale ; elles sont en général relativement parallèles avec 18 mois de décalage. S'il y a une explosion du chômage, il est fort à parier que dans les dix-huit mois qui suivront, un certain nombre de ces personnes viendront à l'Hospice général.

## Politique publique C (Cohésion sociale)

### Etablissements publics pour l'intégration (EPI)

**Présents :** M. BURGERMEISTER Jean  
M. FORNI Jean-Luc

Personnes auditionnées	Institution	Fonction
M <sup>me</sup> GINET BABEL Magali	EPI	Directrice générale
M <sup>me</sup> LE BOT Louis-Marie	EPI	Directeur des finances

Introduction et présentation par les EPI : (voir document 1 annexé)

Le contrat de prestations prendra fin en 2021 et sera renouvelé en 2022. Un projet d'objectivation des financements des EPH est en cours et devrait permettre un ajustement des subventions. C'est un nouvel outil qui fait l'évaluation de l'intensité de l'accompagnement par individu et qui permettra d'ajuster une variation financière avec un socle de base défini. La phase test est prévue entre septembre et octobre 2020. Le DCS pilote le projet sous la responsabilité de M. BERCLAZ (directeur du pôle handicap et assurances sociales au DCS).

L'année 2019 se termine avec une perte de 2,285 millions. Deux immeubles sont en cours de rénovation grâce à des fonds privés. Ces rénovations impliquent, dans un premier temps, une destruction partielle de ces immeubles, ce qui a eu pour effet la comptabilisation d'un amortissement complémentaire de près de 2.9 millions. Le déménagement des résidents et de la partie administrative dû aux travaux a coûté 440 000 F. Deux compléments de subventions ont été attribués aux EPI par l'Etat. Le premier de 3.3 millions pour faire face au déficit (hors retraitement immobilier et déménagement). Le deuxième de 800 000 F pour faire face aux coûts liés aux déménagements 2020.

700 000 F sont en attente et gardés en dette à restituer. En fait cela correspond au montant que les EPI auraient dû restituer à la fin du contrat de prestations. Le DCS les avait autorisé à garder ce montant et l'avait complété à 4 millions par l'attribution du premier complément de subvention mentionné auparavant (3,3 millions), procédé contesté par le SAI.

Cette dette sera comptabilisée en résultat dès qu'un accord aura été trouvé entre le SAI et le DCS. Cet accord est conclu en ce sens que le parlement doit être informé de cette opération comptable.

Les fonds propres sont passés à un peu plus de 30 millions grâce à l'intégration du site de la Combe Pour rappel, les EPI ne disposaient plus que d'1,5 millions de fonds propres au 31.12.2018. Les EPI sont au bénéfice d'un droit de superficie pour la parcelle liée à ce site sur 70 ans et l'immeuble leur appartient.

Certains immeubles ont été acquis par des hypothèques ou par des fonds privés, et c'est 1,4 million d'amortissements qui ne sont pas compensés. En déficit annoncé en 2021, ils ont 2.6 millions cash et 1,4 million d'amortissements

Annexe 1 : (pour les annexes 1 à 5, voir document annexé)

On constate un déficit structurel qui se répercute chaque année. Il était proche de 4 millions en 2018 et aux budgets 2020 et 2021 on arrivera aussi à 4 millions. L'idée est d'expliquer aux députés pourquoi ils sont dans cette situation. Ce déficit structurel est évalué à près de 11 millions, malgré des économies pérennes à hauteur de 5.2 millions et des économies

temporaires et ponctuelles comme le gel des postes, des reports d'investissements et de travaux d'entretien, etc. 80% des charges sont liées aux charges de personnel, il y a peu de marge de manœuvre. Les causes de ce déficit structurel sont à rechercher dans les réductions linéaires de la subvention d'exploitation subies de 2015 à 2018 (2 millions). Puis il y a les mécanismes salariaux, qui ne sont financés à hauteur de 93% que depuis 2019. Chaque annuité supplémentaire coûte quasiment 1 million soit un impact depuis 2014 de 3,5 millions sur leurs comptes aujourd'hui. On peut rajouter les rentes-pont AVS qui leur coûtent en moyenne 250 000 F par an. Finalement, entre 2014 et 2018, les décisions prises de l'Etat coûtent aujourd'hui aux EPI entre 5 et 6 millions de francs. Au surplus, les écarts sont notamment liés à des subventions qui ne sont pas à la hauteur des prestations qui sont fournies et qui ne couvrent pas les dispositifs d'accompagnement nécessaires.

Aujourd'hui, les places qu'on leur ouvre au niveau de l'Etat sont des places seulement en hébergement (H) qui ne couvrent pas du tout la prise en charge. Lorsqu'une place se libère, les EPI sont dans le devoir de répondre aux personnes en attente, personnes qu'ils sont bien souvent seuls à accepter de prendre, même si celles-ci nécessitent une intensité d'accompagnement ne correspondant pas aux financements prévus. Dans la liste d'attente, il y a aussi toute la partie handicap psy qui nécessite des places en hébergement et en occupation (place HO). Il était prévu que les personnes en place H (l'hébergement seul) aient une activité d'au moins à 50% hors résidence, soit en ateliers ou en centres de jour. Or aujourd'hui, une majorité des personnes qui entrent en place H sont dans l'incapacité d'avoir immédiatement une activité. Il est donc nécessaire d'avoir une présence éducative en journée et des repas à fournir à midi, ce qui augmente les coûts.

#### Annexe 2 :

L'annexe 2 reprend une problématique déjà signalée qui subsiste aujourd'hui encore. Il s'agit de l'écart entre le subventionnement reçu aujourd'hui et les besoins réels d'accompagnements qui est évalué à 2 023 200 F. Les EPI enregistrent 1/3 de leurs places en atelier qui n'arrivent pas à dépasser les niveaux de compétences ce qui signifie qu'elles ont un besoin d'accompagnement très important pour pouvoir fonctionner dans l'atelier et avoir une petite activité de production.

Un commissaire se souvient que cette problématique avait été présentée et abordée en détail. Le département n'a donc pas adapté la subvention. Le projet d'objectivation des EPH devrait permettre de remédier à la situation mais actuellement sans garantie pour 2021. Seule, une adaptation a été réalisée sur le prix de pension ce qui est délicat, car ce sont les familles qui reçoivent la facture.

Les commissaires comprennent qu'il va falloir redemander un crédit supplémentaire pour boucler les comptes à la fin de l'année et éviter qu'on se retrouve dans la même situation que l'année dernière. Les EPI répètent que depuis 2018, ils vivent ce déficit structurel.

#### Annexe 3 :

Ces prestations socio-éducatives représentent un enjeu essentiel, car elles répondent à un besoin réel des personnes en situation de handicap. Elles contribuent à diminuer fortement le risque d'hospitalisation et d'institutionnalisation. Elles s'inscrivent dans les orientations préconisées par la convention des droits pour les personnes en situation de handicap. Les unités mobiles mixtes interviennent à domicile pour les personnes en crise et parfois dans les résidences des autres EPH. Le cas échéant, ces prestations ne peuvent pas être facturées. L'aide à domicile intervient sur les lieux de vie des personnes. C'est également une prestation offerte à perte. Ce genre de prestations coûte à peu près 1000 F par mois, alors qu'une hospitalisation coûte environ 20 000 F par mois et une institutionnalisation coûte près de 10 000 F par mois. Aujourd'hui, le financement équivaut à 4 heures par

semaine et par résident à 25 francs/heure. Ces activités s'inscrivent complètement dans ce que préconise la CDPH dans l'optique d'autodétermination des personnes. C'est, de plus, moins coûteux pour l'Etat. Entre l'aide à domicile et l'unité mobile, on est déjà à plus de 600 000 F.

Quels sont les objectifs des EPI ?

Un éducateur devrait suivre 10 situations par mois, donc cela représente 1000 fF par mois et par personne suivie. De fait les EPI constatent un surcoût lié à la prise en charge des cas complexes. Dans la déficience intellectuelle, on évalue à 20% le nombre de situations qui se retrouvent dans ce cas de figure. Quand les personnes cumulent plusieurs troubles, on doit leur aménager un espace et un encadrement particuliers et renforcer les équipes. C'est 20% des situations sur 135 places pour la déficience intellectuelle, mais ces 20% représentent environ 1 820 000 F de pertes (annexe 4). Parfois, il faut renforcer la nuit ou la journée et ces situations varient entre une perte de 3000 à 5000 F par mois par personne. Cette différence n'est couverte ni par la subvention, ni par le revenu de pension. Un autre surcoût est lié à l'ouverture d'un centre de jour spécialisé dans l'accueil des personnes ayant des troubles sévères du comportement (Centre Solaris). L'ouverture a eu lieu en 2017 et sur demande de l'Etat. Dans cette structure, le ratio est de 4,7 ETP pour 7 places alors que ce qui est prévu par la subvention correspond à 1 poste pour 3-4 personnes. Vu la demande existante, il n'est pas exclu que l'on charge les EPI d'ouvrir de nouvelles places en urgence.

Ces situations mettent les équipes en grandes tensions et leur cumul dans les mêmes établissements n'est pas sain. Toutes les études montrent que le fait d'avoir une concentration de situations complexes de ce type-là dans les mêmes structures est très mauvais, génèrent de gros problèmes RH et un déficit d'image, qui ne sont bénéfiques pour personne (usagers et leurs proches, collaborateurs). Les EPI ont acquis une grande expérience dans ce type de prise en charge et il est difficile de trouver d'autres structures expérimentées pour ces problématiques.

Certains immeubles ont été acquis par des hypothèques ou par des fonds privés, et c'est 1,4 million d'amortissements qui ne sont pas compensés. En déficit annoncé en 2021, ils ont 2.6 millions cash et 1,4 million d'amortissements.

#### Annexe 5 :

5.2 millions d'économies pérennes ont été réalisées. Malheureusement, la majorité des économies sont faites sur les charges de personnel qui représentent 80% des charges. La boutique Le Cinoche a été fermée, car la perte annuelle était estimée à 180 000 F et la valeur intégrative était très faible. Idem pour la buvette du Bout-du-Monde.

Les services socio-éducatifs (SSE : résidences et centres de jours) et les services socio-professionnels (SSP : ateliers, réadaptation professionnelle avec les mandats de l'OCE, de l'AI et de l'Hospice général) ont supprimé des postes administratifs suite à une réorganisation. Ils ont pu mutualiser et mettre en place une polyvalence pour améliorer l'efficacité et l'efficacités de leur organisation.

Sur les 5.2 millions d'économies pérennes, les EPI arrivent au bout et ils doivent faire des économies plutôt ponctuelles comme ils l'ont fait en 2019, en faisant des gels de postes vacants ou en décalant des engagements. Ce décalage a été souvent indolore, car il correspond régulièrement au temps nécessaire pour trouver le profil recherché.

Au niveau du SSP, ce n'a pas été vraiment une restriction budgétaire, car ils n'affichent pas complet au niveau des demandes de réadaptation et il y a aujourd'hui des postes vacants. Pour le SSE, c'était effectivement plus compliqué et ils ont dû décaler les engagements. Ce n'est toutefois pas une bonne mesure. En revanche, des économies ont été réalisées au niveau de la renégociation des contrats d'assurance, des loyers, en rationalisant la flotte des véhicules, en optimisant les achats et en construisant une centrale d'achats chez eux. Certaines activités non intégratives et déficitaires qui n'apportaient pas de valeur ajoutée aux

usagers ont été arrêtées. Les EPI pensent pouvoir s'améliorer en termes d'optimisation et de mutualisation des services. Il y a aussi un projet de mutualisation des transports avec la FFH (Fondation Foyer Handicap).

#### Crédits d'investissement et de renouvellement :

Les EPI ont bénéficié d'un crédit de renouvellement de 1,5 million sur 5 ans, soit 300 000 F par année ce qui est insuffisant pour couvrir tous leurs frais sur les 30 sites. Ils ont donc dû prélever sur leurs fonds propres à hauteur de 1,2 million. Il y a eu un gros travail de levée de fonds privés avec pour une partie, des rénovations importantes sur certains sites. Des créations de plusieurs ateliers, ou structures, notamment Intera sur Belle-Idée ont été réalisées avec des fonds privés à hauteur de 60,2 millions. Les EPI possèdent aussi un nouveau bâtiment, la Résidence 21, qui va ouvrir en février 2021 et qui est dédiée aux personnes « vieillissantes avec besoins de soins continus », nouvel enjeu dans le domaine du handicap. L'intégralité de ces bâtiments a été financée en fonds privés. Ces bâtiments vont augmenter le bilan et les fonds propres des EPI. En contrepartie, les amortissements liés à ces immeubles vont augmenter mais ils auront les fonds propres pour absorber ces charges. C'est une bonne opération pour les EPI et l'Etat.

Un commissaire relève que dans les comptes 2019 de l'Etat, il y avait un crédit de renouvellement pour les EPI budgété à hauteur de 1.3 millions et qui n'a été dépensé qu'à hauteur d'environ 300 000 F.

La loi 12079 octroyait 9.2 millions au total aux EPI, mais il leur reste un solde non dépensé. Il ne serait pas judicieux de dépenser les 4 millions pour le bâtiment la Combe, puisqu'il y a un projet pour le renouveler entièrement notamment grâce à des fonds privés.

La loi 12079 détaillait tous les travaux par site. De ce fait, le montant prévu pour la Combe ne peut pas être transposé pour des travaux de rénovation concernant d'autres sites. Il faut entièrement faire rénover la Combe. Les installations ne sont plus conformes, c'est dangereux de rester dans une telle situation. Les EPI souhaitent refaire ce bâtiment, car c'est une nécessité par rapport au type de personnes en situation de handicap hébergées sur ce site. La configuration du bâtiment ne correspond pas à la configuration actuellement exigée. Le bâtiment est par ailleurs vétuste et doit être entièrement refait. Une centaine de personnes y habitent. Les EPI ont obtenu une promesse ferme de financement par des fonds privés à hauteur de 35 millions et ils ont un engagement de prêt des banques à hauteur de 35 millions, sous réserve d'une implication de l'Etat à 1/3. L'office de bâtiments veut venir vérifier s'il est nécessaire de faire ces rénovations et les EPI attendent leur visite. C'est un projet à 105 millions et 1/3 est demandé à l'Etat.

Les commissaires remercient les EPI pour la qualité des documents fournis et pour leurs explications

#### Annexes :

1. EPI : annexes 1 à 5
2. EPI : rapport annuel 2019 du 25.05.2020
3. EPI : comptes 2019 audités du 25.05.2020

## Politique publique D (Culture, sport et loisirs)

### Département de la cohésion sociale (DCS)

<b>Présents :</b>	BAERTSCHI François	député MCG	
	BÉNÉ Jacques	député PLR	Rapporteur
	APOTHÉLOZ Thierry	Conseiller d'Etat – DCS	
	KLOPMANN André	Directeur Général OCCS (DCS)	
	BRUNAZZI Marc	Directeur des services supports DSS (DCS)	
	BINDER Rogers	Chef de service SFIN (DCS)	
	Aline MÜLLER	Procès-verbaliste	

#### Préambule

La politique publique D respecte le budget. La FASE a rejoint la politique publique D. D'après la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, la politique publique D est activement circonscrite et restreinte.

#### **Nouvelle patinoire**

En fin d'année 2019, le directeur de la Ligue, est venu à Genève pour tâter le pouls du canton sur la construction de cette nouvelle patinoire du Trèfle blanc. Pour le canton, celle-ci est prioritaire et les moyens sont mis en œuvre pour qu'elle se concrétise le plus rapidement possible. La délégation du Conseil d'Etat à la patinoire, composée de Thierry Apothéloz, Nathalie Fontanet et Serge Dal Busco, de représentants du DT, a continué à travailler avec la Ville de Lancy et la Ville de Genève. La première décision prise d'entente avec le club concerne la capacité de cette patinoire, qui sera de **8 500 places**. S'agissant du financement, le comité de pilotage a travaillé sur plusieurs scénarios avec un financement public, privé, semi-public ou semi-privé, l'objectif étant que la mise en œuvre puisse être la plus rapide possible. On s'oriente vers un **financement par l'Etat**, sur le terrain du Trèfle-Blanc qui appartient déjà au canton. Ce terrain permettrait d'allier la patinoire et la valorisation d'une **tour de bureaux**. Selon le calcul entre l'amortissement, les frais et les rentrées financières, l'Etat serait à terme plutôt gagnant. Par ailleurs, un **P+R de 1 200 places** est prévu sous la patinoire. Le P+R, financé par la Fondation des parkings, correspond au besoin formulé par le DI et peut être pleinement intégré dans le projet. Pour répondre au club et dans un souci de mutualisation des compétences et d'efficience des transports, l'idée d'une deuxième surface de glace d'entraînement a également été formulée. Un des scénarios de départ était de construire la patinoire au Trèfle-Blanc et de garder la patinoire des Vernets comme surface d'entraînement, ce qui ne plaisait pas beaucoup au club et à la Ligue. Finalement, laisser la patinoire des Vernets, qui s'avère déjà suroccupée, à la Ville de Genève, permettrait de garder l'option d'une deuxième surface.

#### **Académie du Servette FC**

Suite au refus du peuple du projet Pré-du-Stand, il a fallu reprendre les différents scénarios pour replacer l'Académie du Servette FC, situé à l'emplacement du futur cycle d'orientation de Balaxert. Des surfaces sont nécessaires pour le club, son élite et les filles, qui cartonnent en termes de nombre de participantes et de résultats. La stratégie à court et moyen terme est de rendre le **Stade de Genève** plus efficient en termes d'accueil d'équipes, en passant

tout d'abord par un **changement de pelouse**. Des négociations sont également en cours avec **les Evaux pour la valorisation de surfaces de football** avec une participation du canton, afin de répondre aux besoins de l'Académie.

## D01 Culture

Le point fort de 2019 a été le contrat de prestation voté par le Grand Conseil pour les 3 musées soutenus par le canton : la Fondation Bodmer, le MAMCO et le Musée international de la Croix-Rouge. Le canton continue également à soutenir la chaîne du livre. Le dépassement financier de 70 000 francs est dû aux tarifs jeunes. **Le canton est victime du succès de la carte 20 ans / 20 francs**, comme évoqué dans le cadre de l'étude du budget, on ne peut que s'en réjouir.

## D02 Sport et loisirs

**Le canton confirme son soutien à la relève sportive, avec deux centres de relève supplémentaires.** Le canton continue avec le programme Team Genève : pour être membres, les athlètes doivent disposer d'une Swiss Olympic Card Or, Argent ou Bronze. L'Etat est en train de reprendre la réflexion, car Team Genève n'a jamais compté autant de membres et le budget n'est pas prévu pour autant d'athlètes.

**Une augmentation du partenariat financier pourrait être engagée et est à l'étude.** Il serait difficile de devoir refuser des athlètes parce que le canton n'aurait pas les moyens de les financer. Le canton est en relation étroite avec le fonds cantonal d'aide au sport, qui est alimenté par l'organe de répartition de la Loterie romande au niveau suisse. Au niveau romand, il existe une loi fédérale sur les jeux d'argent et un concordat romand sur l'attribution des fonds au sport, à la culture, au social ou au patrimoine.

L'Office cantonal de la culture et du sport organise **entre 300 et 320 cours d'initiation** pour des enfants du canton âgés de 4 à 16 ans, avec 2 programmes : « **GE découvre** » **les mercredis après-midi durant toute l'année** et « **GE découvre en été** ». Des milliers d'enfants découvrent ainsi pour la première fois des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le seul dépassement dans les comptes 2019 est la FASE qui dépasse son budget de 600 000 francs. Ce dépassement est lié au rattrapage de l'annuité 2016.

## Questions des commissaires

Concernant le **Grand Théâtre**, M. Apothéloz explique qu'il voulait reprendre le dossier, mais que ce n'était pas le bon moment à cause des travaux, puis du changement politique en Ville de Genève. Il sait maintenant que Sami Kanaan reprend le département de la culture et qu'il y aura aussi une nouvelle présidence au Grand Théâtre, car M<sup>me</sup> Lorella Bertani a terminé son mandat de 12 ans. Selon M. Apothéloz, une réflexion plus globale est nécessaire sur la mise en œuvre de l'initiative 167. S'agissant du Grand Théâtre, il confirme qu'il n'y a pas d'avancée.

Sur la **Maison Rousseau**, les travaux ont pris un peu de retard. Le calendrier prévisionnel prévoyait la fin des travaux pour ce printemps, mais celle-ci a été repoussée.

Concernant la **mise en œuvre de l'initiative sur la culture**, suite au retrait du Message initial M. Apothéloz confirme qu'une série de rencontres était prévue durant le printemps 2020 pour mettre en place les éléments en lien avec cette initiative et avec le Message culture. Tout a été repoussé avec la crise sanitaire. M. Apothéloz souhaite prioriser l'initiative 167, puisque celle-ci a été votée par le peuple, et resserrer le Message culture sur quelques éléments prioritaires. Cet automne, les travaux vont recommencer avec les milieux culturels et le Conseil consultatif de la culture, qui a déjà commencé à plancher sur quelques éléments. L'avancée se fera plutôt en fin d'année.

# Politique publique E (Environnement et énergie)

## Département du territoire (DT)

**Commissaires :** M. BURGERMEISTER Jean, député  
M. HILTPOLD Serge, député

**Auditionnés :**

M. HODGERS Antonio, Conseiller d'Etat, PRE  
M. GOUMAZ christian, Secrétaire général, DT  
M. DEKONINCK Frédéric

### Introduction

Il y a un écart de 2.5% entre les comptes et le budget en raison de la contribution apportée par le canton pour le quai des Bergues, pour la protection des rives du Rhône. Cet objet avait été indiqué à la commission des finances. Les revenus sont en baisse de 19% en raison du modèle de redistribution des SIG. En effet, l'ancien modèle est resté en place avec une rémunération calculée sur la base du capital de dotation et non du résultat.

### Protection de l'environnement – E01

Le Canton a déclaré l'urgence climatique avec une volonté de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre. La géothermie poursuit son développement avec le second forage de Lully. Des études ont permis de cartographier les sous-sols. La seconde phase consiste en des sondages, les premiers d'entre eux ayant démontré de vraies potentialités. Une étude conduite par l'Université de Genève a démontré que le sous-sol pourrait fournir la consommation d'énergie de deux tiers des ménages. Concernant la pollution de l'air, le canton a mis en place la circulation différenciée en 2020.

Les charges de personnel sont plus basses que ce qui était prévu dans le budget en raison notamment des délais de recrutement. Les biens et services sont supérieurs de 2.3% au budget en raison de plusieurs mandats pour l'assainissement d'un site contaminé. Concernant les revenus, les taxes sont en diminution sur les gravières et la dissolution de la provision pour le financement des transports publics a entraîné une baisse.

### Energie – E02

Les travaux de refonte du plan directeur cantonal de l'énergie ont dû être repris en raison de l'urgence climatique. Par ailleurs, les subventions liées au règlement d'application sur l'énergie fonctionnent trop bien et le département peine à répondre à toutes les demandes.

Les deltas financiers proviennent d'une différence dans les subventions « promises », mais non délivrées en raison du fait que les bénéficiaires n'ont pas fait les travaux. Il y a également un décalage sur les revenus en raison de l'indécision du Grand Conseil concernant le prélèvement sur les bénéfices des SIG.

### Gestion des eaux – E03

Les réflexions dans ce domaine sont de nature transfrontalières. La question de l'alimentation en eau potable a été soulevée par la Cour des comptes. Les ressources existantes sont le lac et la nappe phréatique. Cette dernière en partie polluée par la France depuis la Première Guerre mondiale en plus des dérivés de pesticides provenant de Genève. Il s'agit donc d'une ressource fragile qui nécessite la mise en place de stratégies



sur la gestion de l'eau potable. En raison de la pollution, la nappe n'est que modestement exploitée. Ainsi, la champagne est maintenant fournie en eau du lac et non plus de la nappe, en raison des cultures maraîchères et des concentrations de perchlorate que l'on retrouve dans certains aliments. Le principe de précaution est appliqué, mais il serait plus raisonnable de résoudre le problème de la pollution de la nappe.

Les charges de personnel sont en baisse en raison de latences. Les charges présentent par ailleurs 1,8 million de plus à cause des travaux du quai des Bergues. Concernant les revenus, les redevances hydrauliques se montent à 1 million de plus, auxquels s'ajoutent 330 000.- de moins inhérents aux charges salariales. Par ailleurs, le canton a enregistré 1 million de moins sur la renaturation des cours d'eau provenant de la Confédération.

### **Agriculture et nature – E04**

Le programme des produits du terroir est poursuivi et renforcé. La question de la souveraineté alimentaire est devenue importante et le département poursuit un programme de sensibilisation des produits du terroir. Un gros travail a été mené sur la stratégie biodiversité qui va être présentée prochainement au Grand Conseil. Le règlement sur les forêts a également été retravaillé, tout comme la question de l'arborisation en ville.

Sur le plan financier, on observe des charges de transferts plus basses que prévu de 400 000.- ainsi que des retards dans différents projets.

### **Discussion**

*Où en est la réflexion concernant la gestion de Mâchefer ?*

Le département poursuit une réflexion pour une diminution de la production de Mâchefer. Il n'y a pas de problème de débouchés en l'état, mais le but est de diminuer le volume de ces déchets, l'exploitation n'étant pas une solution viable. Lorsque des chiffres seront avancés, il sera possible de réfléchir au lieu de stockage de ces déchets.

*Les printemps secs devenant plus fréquents, le département réfléchit-il à des mesures permettant d'assurer une irrigation des cultures ?*

Genève devrait avoir le climat des Pouilles en 2070. Il y aura donc des changements profonds dans l'agriculture. Les réflexions portent sur l'approvisionnement en eau assuré par les SIG puisqu'il est question d'eau potable, ainsi que sur les prix. Actuellement, le coût de l'eau potable demeure inférieur à la constitution d'un réseau parallèle d'eau non potable. C'est donc l'aspect économique qui prédomine sur cette question.

*Quel sera l'impact de la crise actuelle sur les budgets du département et les chantiers en cours ?*

Le Conseil d'Etat estime que cette crise doit accélérer la transition écologique. Il rappelle en effet que les impacts du réchauffement climatique seront plus importants que ceux du Coronavirus, mais étalés sur plusieurs années.

*Qu'en est-il des risques liés au transport de chlore ?*

La solution pourrait être d'importer le chlore dans le Valais depuis l'Italie du nord. Mais ce sont les autorités fédérales qui sont principalement concernées.

## Politique publique E (Environnement et énergie)

### Services industriels de Genève (SIG)

**Commissaires :** Serge HITPOLD ; Jean BURGERMEISTER

**Rapporteur :** Serge HITPOLD

<b>Assistent</b>	<b>Fonction</b>
BALESTRA Michel	président du Conseil d'administration
BRUNIER Christian	Directeur général
GAUDERLOT Céline	Directrice exécutive finances
JORDAN Jean-François	Directeur controlling et planification

*Procès-verbaliste : Barbara Lambert*

#### Préambule

Cette séance avec les représentants des SIG a été basée sur l'étude des 3 documents suivants :

- le rapport de gestion 2019
- le rapport financier 2019
- la convention d'objectifs

Un échange a donc eu lieu sur des points spécifiques, et une présentation des comptes SIG 2019 a été remise aux commissaires à titre confidentiel. Vous trouverez donc dans le présent rapport une synthèse succincte des éléments majeurs.

#### Audition & questions

Concernant le rapport de gestion, tout comme en 2018, le chiffre d'affaires est resté en 2019, à un niveau globalement constant (1.051 milliards consolidé). Pour mémoire, on parle de chiffre d'affaires brut, avec la norme IFRS qui demande de faire des distinctions entre les redevances en lien avec l'exploitation (ex : utilisation du domaine public) et celles qui ne sont que des éléments collectés pour le compte de tiers, comme le supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (taxe NER) et la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

Au niveau du résultat d'exploitation (EBITDA), il est relativement proche des résultats de l'année précédente : 254 millions dans les comptes de gestion (contre 252 millions en 2018), et 242.6 millions dans les comptes consolidés.

Le résultat de gestion est à + 80 millions (environ -2.4% par rapport à 2018) et celui des comptes consolidés à - 45.7 millions, liés principalement à une augmentation des amortissements et des dépréciations d'actifs, concernant l'activité thermique (Cheneviers IV) et l'activité télécom (FTTH et B2B).

Les investissements nets se situent à un niveau de 218 millions sur un budget de 237, étant donné le décalage de certains projets pour la période 2020, notamment l'usine des Cheneviers IV. Cela étant, les investissements sont en progression de + 57 millions par rapport à 2018 dans le domaine thermique, notamment.

Pour les comptes de gestion, les produits s'établissent à 940 millions, stables par rapport à 2018 (943 millions). Les achats d'énergie (239 millions) sont en repli de 20 millions par rapport au budget et les redevances & subventions de 76 millions (pour un budget de 78 millions).

Ce qui laisse apparaître une marge brute de 625 millions, qui reste également stable par rapport à 2018 (627 millions).

Au niveau des charges d'exploitation (368 millions), elles sont en baisse par rapport à 2018 (372) avec un effectif de 1563 ETP (pour 1564 en 2018). Le programme « levier de performances » initié en 2015 contribue à cette diminution de charges avec un objectif de 30 millions pour 2020. A ce jour, 28 millions sont atteints.

Les discussions et interventions des commissaires ont porté notamment sur les éléments suivants :

- le principe des durées d'amortissements et investissements dans le domaine thermique dans le développement des nouveaux quartiers
- le principe de la taxe des micropolluants permettant l'assainissement des STEP, notamment Villette en collaboration avec Agglo Annemasse
- les participations et rôles de SIG dans la société ALPIQ
- l'évolution de la dette
- l'assainissement de la caisse de pension

En conclusion, les commissaires soulignent la qualité et concision des documents établis par SIG et soulignent la nécessité de pouvoir dialoguer avec sa direction, c'est un lien essentiel avec notre parlement.

## Politique publique F (Formation)

### Département de l'instruction publique (DIP)

<b>Commissaires</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonction</b>
ALDER Murat Julian	PLR	Rapporteur
BAVAREL Christian	Ve	
<b>Personnes auditionnées</b>	<b>Département</b>	
EMERY-TORRACINTA Anne	DIP	Conseillère d'État
MARCHESINI Paola	DIP/SG	Secrétaire générale
JOST Sammy	DIP/DIRFIN-SSUBV	Directeur
HABERLER Christian	DIP/DIRFIN-COMPTA	Directeur
MARTIN Edouard	DIP/SBUDG	Directeur
BARBARESCO Laurent	DIP/DIRFIN	Directeur financier
<b>Procès-verbal</b>	<b>Institution</b>	
GASBARRO Nicolas	SGGC	Procès-verbaliste

#### Programme F01

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA relève le dépassement de plus de 33 millions de francs dans la politique publique F, essentiellement lié à une question de personnel et à la question des annuités de 2016. Ce dépassement n'est pas lié à la gestion du département.

En ce qui concerne les charges de personnel, le dépassement de 15 031 589 francs est couvert par le crédit complémentaire qui a été demandé en lien avec l'annuité. Une provision a été constituée dans les comptes 2019 (6 millions de francs) compte tenu d'un recours concernant la réévaluation des maîtres de disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire et des maîtres d'éducation physique de l'enseignement secondaire.

Pour ce qui est des charges de transfert, l'augmentation provient, pour l'essentiel, de l'annuité dans le grand État. Il convient d'y ajouter l'augmentation continue des besoins dans la formation scolaire spéciale et dans les mesures de psychomotricité.

Sur question d'un député (Ve), M. BARBARESCO répond qu'un élève du cycle coûte 25 800 francs par année.

Sur question du même député, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA indique que la différence entre le coût pour un apprentissage et celui d'une formation à temps plein à l'école est de l'ordre de 5 500 francs.

Sur question du même député, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA ajoute que le coût des classes FO18 dépasse les 10 millions de francs en termes de coûts accumulés.

En ce qui concerne les charges de biens et services, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA considère que le dépassement est relativement marginal. Toutefois, elle indique qu'il y a une question plus générale qui se pose, celle des sorties et camps scolaires, en raison d'un récent arrêt du Tribunal fédéral. Le département maintient l'idée selon laquelle les camps sont hautement recommandés et non pas obligatoires (et donc à la charge de l'Etat).

### **Programme F02**

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA indique que le versement de l'annuité 2016 génère une charge estimée à 15 800 000 francs. S'agissant des charges de biens et services, le montant non dépensé s'explique, d'une part, par des besoins en fournitures, matériels pour l'enseignant et matières premières pour les cafétérias, moins importants que prévu. D'autre part, le budget prévu pour permettre la prise en charge dans les structures externes d'une partie des élèves concernés par les mesures F018 n'a pas été entièrement consommé en raison d'un déploiement partiel.

Les revenus de transfert la subvention 2019 pour la formation professionnelle ont été portés à un total de 39 182 719 francs (+16.5%). En effet, les cantons discutent désormais avec la Confédération pour qu'elle investisse davantage, notamment pour les forfaits de base qu'elle verse aux cantons pour la formation professionnelle. La formation professionnelle est tripartite et s'articule autour des milieux professionnels, de la Confédération et des cantons. Les cantons ont très peu de pouvoir décisionnel alors qu'ils paient 75% de la formation professionnelle.

### **Programme F03**

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA aborde les charges de personnel et indique que l'écart est lié aux annuités rétroactives et à l'ouverture décalée de places, ce qui arrive fréquemment. En ce qui concerne les 3 233 485 francs pour les subsides, destinés à la formation scolaire spéciale, il y a des détections plus importantes dans tout ce qui est logopédie et psychomotricité.

À la ligne budgétaire 43 (revenus divers), il y a 535 629 francs de moins. Les revenus issus de la facturation des consultations de l'office médico-pédagogique avaient été adaptés à la hausse au budget 2019 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de demandes. Toutefois, des difficultés liées au système informatique, notamment pour la facturation des prestations, n'ont pas permis d'atteindre l'objectif cette année.

M. BARBARESCO explique que la mise en place du nouveau système de facturation a rencontré passablement de difficultés et de blocages, ce qui a empêché le département d'atteindre l'objectif. La mise en œuvre du système d'information a véritablement eu une influence sur les recettes.

M<sup>me</sup> MARCHESINI relève, par rapport à la période COVID-19, qu'il y a tout de même eu des consultations en ligne, bien qu'elles soient en baisse.

### **Programme F04**

M. MARTIN indique que le personnel n'a pas été entièrement engagé. De nouveaux postes ont été créés au budget 2019, contrairement au budget 2020, dans lequel il n'y en a eu aucun. Ces nouveaux postes sont portés au budget sur 12 mois et le délai entre le moment du vote du budget, la mise en ligne de l'annonce et le recrutement effectif, est de plusieurs mois. À partir du budget 2020, les nouveaux postes administratifs sont portés au budget sur 9 mois l'année N et 3 mois l'année N+1, afin de tenir compte du délai d'embauche. Cela signifie, pour la commission des finances, qu'il ne sera pas possible d'agir sur les coûts induits (3 mois) et liés à la budgétisation de postes de l'année précédente.

M. BARBARESCO évoque des difficultés dans le recrutement de certaines fonctions, notamment celles de médecin et de médecin-dentiste.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA ajoute que cette difficulté provient également du fait que les salaires à l'État ne sont pas assez attractifs par rapport au privé.

En ce qui concerne les charges de transfert, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA indique qu'un

crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances afin de couvrir le coût de l'annuité 2016 rétroactive versée en 2019 aux institutions subventionnées concernées.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA attire l'attention des commissaires sur les dépenses à venir dans ce domaine et le coût à venir du foyer SEYMNA pour mineurs non accompagnés en 2020. L'augmentation sera très importante. La plupart des MNA sont, en réalité, des majeurs. Pour faire face à cela, une procédure a été mise en place avec les trois départements de la délégation à la migration et l'OCPM. Ce dernier se chargera d'établir la minorité, respectivement la majorité, des jeunes concernés et prendra une décision en conséquence.

À cet égard, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA précise que le département ne fait que répondre aux injonctions du parlement et qu'il s'agit d'une forte augmentation, soit 2 000 000 francs, dans les frais de placement.

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA relève par ailleurs qu'il y a moins d'hospitalisations sociales.

M. BARBARESCO indique que dans la facturation du service dentaire scolaire, le plus porteur est l'orthodontie. Il explique qu'un cabinet d'orthodontie a dû être fermé pendant un certain temps tant pour des raisons de rénovations, ce qui a engendré une absence de facturation durant plusieurs mois. Il évoque également la fermeture d'un cabinet dentaire aux Pâquis due à la rénovation de l'école. Une roulotte provisoire a été installée, mais ne permet que de faire des soins d'urgence et des premiers contrôles. Les tarifs dentaires ont été adaptés aux nouvelles pratiques, mais des rabais sur la base du RDU sont encore accordés.

### **Programme F05**

S'agissant des charges de transfert, M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA indique qu'il y a une question récurrente en lien avec les accords intercantonaux par rapport à la prise en charge financière des études des étudiants genevois qui vont étudier dans d'autres cantons et vice-versa. Le canton de Genève reçoit toujours plus d'étudiants qu'il n'en « envoie ». Toutefois, il y a une augmentation des départs ces dernières années et on peut s'en réjouir d'un point de vue de la formation.

### **Programme F06**

M<sup>me</sup> EMERY-TORRACINTA indique qu'un crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances afin de couvrir le coût de l'annuité 2016 rétroactive versée en 2019 aux institutions subventionnées concernées. La charge nette pour l'État sur la nature 363 prend en compte l'utilisation de la provision constituée en 2018 à cette fin.

M. BARBARESCO relève que toutes les institutions qui font partie du programme F06 ont bénéficié d'un complément d'annuité.

M. JOST précise que ces institutions sont le conservatoire de musique de Genève, le conservatoire populaire de Genève et l'Institut Jaques-Dalcroze.

## Politique publique F (Formation)

### Université de Genève

Membres	Groupe	Fonction
ALDER Murat Julian	PLR	
BAVAREL Christian	Ve	Rapporteur
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
FLÜCKIGER Yves	UNIGE	Recteur
FERRILLO Raphaël	UNIGE	Directeur de la division compatibilité et gestion financière
AMOOS Roger	UNIGE	Chef comptable

### Comptes 2019

Voici quelques informations sur le budget Etat. Il y a 2/3 de financement DIP, le reste est composé de la subvention fédérale, des autres cantons et, très marginalement, des taxes universitaires. Le budget à l'équilibre et présentent 3 millions de boni après rétrocession de 1 million (25%) à l'Etat. Le boni restant est attribué à une réserve (PP report). 60% de ce bénéfice est attribué au Fonds d'innovation et de développement, un outil pratique pour jouer le crédit-relai : si un projet est porteur, mais n'est pas inscrit dans la convention d'objectifs (COB), il peut ainsi démarrer, s'il donne satisfaction, il peut être inscrit dans la convention d'objectif suivant. La croissance du financement du canton, hormis la tranche COB, assume 2/3 des mécanismes salariaux du personnel (sous la B 5 05). Il n'est pas possible de jouer sur ce levier-là pour développer l'activité de l'Université. Les 3 millions d'excédent de revenus sur le budget Etat proviennent de non dépensé 5,5 millions du budget à disposition soit 1%.

L'indemnité cantonale a crû de 30 millions ce qui comprend la rétroactivité de l'annuité 2016 pour environ 25 millions, dont 19 pour couvrir les collaborateurs avec des contrats de droit public et 5 pour les collaborateurs avec des contrats de droit privé. La croissance, hors annuité 2016, est de 2,3 millions de mécanismes salariaux, 2 millions COB, et 750 000 F de transfert de moyens pour pouvoir exploiter l'ancienne école de médecine. La subvention fédérale de base croît elle, de 2,7%, car la Confédération a alloué davantage de moyens à l'ensemble des universités suisses. Au niveau de l'accord inter cantonal universitaire, on note une légère croissance des produits, une forte croissance du nombre d'étudiants et une recomposition entre les trois disciplines ; sciences, médecine et sciences humaines et sociales, qui ont des forfaits différenciés. Pour un étudiant en médecine l'université reçoit un forfait de 50 000 F de par an, contre 10 000 F pour un étudiant en sciences humaines et sociales. Ces sommes ne couvrent pas l'entier du coût d'un étudiant, c'est simplement le forfait alloué dans le cadre de cet accord. Il est sujet à discussion. Il est difficile d'évaluer le coût de formation des médecins. On note une augmentation de 3% d'étudiants, mais une diminution des étudiants en médecine. Le nombre d'étudiants en sciences a stagné et celui d'étudiants en sciences humaines et sociales a fortement augmenté.

M. Flückiger, Recteur de l'Université indique que le financement de l'Etat permet d'aller chercher des financements auprès des contributeurs habituels : le fonds national ou les fonds européens, mais aussi de fonds tiers qui alimentent la recherche. Sans ce financement de base, cette capacité serait largement atténuée.

Le professeur explique qu'ils ont reçu en 2020 la confirmation des overheads que le fonds national leur octroie sur la base des performances passées des chercheurs. Le fonds national couvre les overheads qui sont là pour prendre en charge les coûts indirects liés aux financements de recherche. Ils ont reçu cette année un peu plus de 15 millions d'overheads. Cela incite les chercheurs à continuer à aller chercher ces financements, qui sont très compétitifs. C'est un des éléments valorisés dans la subvention fédérale de base. Celle-ci est calculée en termes relatifs par rapport aux performances atteintes dans le domaine de l'enseignement. Cela représente 70% de la subvention fédérale de base. Pour le reste, 22% sont liés à la capacité d'aller chercher des fonds de recherche à l'extérieur et 8% sont liés aux innovations au niveau suisse.

Par ailleurs, l'année 2019 a été extrêmement favorable sur le plan de la Bourse. Deux fonds sont gérés : le fonds universitaire, alimenté par des donations reçues par l'Université de Genève (UNIGE), avec lequel ils versent des bourses aux étudiants et un certain nombre de prestations, et un autre fonds alimenté essentiellement par le fait que, lorsque les bailleurs externes financent une recherche, ils donnent l'argent à l'avance et ceci rentre dans les fonds universitaires. L'UNIGE a le devoir de payer les recherches pour lesquelles les chercheurs ont obtenu ce financement, mais il y a en permanence des montants qui peuvent être investis et placés, avec une gestion extrêmement prudente. Cela leur permet d'avoir un portefeuille de titres placés. L'année dernière, ils ont souhaité orienter ces placements vers des investissements durables. Ils ont transformé des gains qui étaient auparavant virtuels en gains réalisés en changeant leur portefeuille.

M. Flückiger précise qu'une commission interne a été créée pour développer une politique plus active en termes de placements durables.

Dans cette commission, il y a M<sup>me</sup> Aline DARBELLAY, juriste très orientée vers le droit bancaire et les performances dans le domaine ESG, M. Philipp KRUEGER, professeur de finance durable, une jeune femme qui développe de la recherche dans la consommation durable, M<sup>me</sup> Samia HURST dans le domaine de l'éthique, ainsi que M<sup>me</sup> Dorothee BAUMANN-PAULY, professeure et directrice du centre Business & Human Rights.

Il est noté que ces opérations ont eu un premier effet spectaculaire qui a alimenté les produits nets : cela a rapporté 34 millions. Un autre élément important est l'impact de l'annuité rétroactive 2016, qui se traduit aussi par une augmentation des charges de 4%. Si on enlève cela, la croissance des charges n'est que de 1%.

Un commissaire Vert note qu'il y a un certain nombre de produits dérivés, mais pas forcément à but de protection.

M. FERRILLO répond qu'ils ont des produits dérivés pour des couvertures de change. Les produits dérivés intègrent le fonds général, qui a une politique de placement qui n'est pas totalement alignée avec celle de l'université. Le fond général cherche à faire des gains en capitaux, ce qui n'est pas le cas de l'UNIGE. Pour l'UNIGE, il y a un risque sur le consolidé, mais pas sur l'individuel.

Un commissaire PLR demande si les taxes universitaires ne pourraient pas être adaptées, car elles n'ont pas changé depuis une vingtaine d'années. Il évoque l'idée de les différencier selon les trois pôles qu'il a cités. Un étudiant qui coûte plus pourrait davantage participer au financement de ses études.

M. FLÜCKIGER répond que ce débat existe au niveau fédéral avec les EPF, et il souhaite lui-même que les universités aient ce débat à ce niveau-là. Si l'UNIGE augmentait ses taxes, et il faudrait le faire de manière relativement importante, mais que les autres universités conservaient leurs taxes actuelles, les étudiants risqueraient d'aller dans d'autres universités. Il indique que le risque est de perdre le financement lié au nombre d'étudiants.

Pour cette raison, il faut que les universités se coordonnent sur ce sujet. De plus, s'ils augmentent les taxes, elles seront affectées soit à des bourses, soit à des postes d'encadrement.



M. FERRILLO précise que les taxes universitaires représentent 12 millions sur un budget de 600 millions.

M. FERRILLO répond qu'ils ont des produits dérivés pour des couvertures de change. Les produits dérivés intègrent le fonds général, qui a une politique de placement qui n'est pas totalement alignée avec celle de l'université. Le fonds général cherche à faire des gains en capitaux, ce qui n'est pas le cas de l'UNIGE. Pour l'UNIGE, il y a un risque sur le consolidé, mais pas sur l'individuel.

Il est demandé à combien de pour cent du budget global s'élèvent les différentes subventions.

M. FERRILLO répond que la subvention du canton de Genève représente 2/3 du budget global. La Confédération leur alloue 100 millions sur 600. L'Union européenne ne concerne plus le budget Etat mais celui qui couvre toutes les activités de l'Université. La Confédération se retrouve dans le budget Etat avec la subvention fédérale de base, mais aussi indirectement à travers le fonds national pour la recherche pour 100 millions par an dans les projets de recherche. L'UE représente environ 25 millions de chiffres d'affaires annuels. De plus, il indique que les charges de personnel ont une croissance de 2,4% en neutralisant l'annuité rétroactive 2016. Il y a un 50-50 entre les mécanismes salariaux et un effet de volume (plus grande utilisation des postes à disposition). L'entier des investissements est auto-financé. L'amélioration des liquidités en 2019 est essentiellement liée à la gestion de leur portefeuille. Au niveau boursier, ils ont fait 3% net de frais. Leur horizon de placement est court, car la durée des projets de recherche est de 5 ans.

M. FLÜCKIGER informe qu'aujourd'hui l'UNIGE est hors Erasmus. L'envergure d'Erasmus entraînerait une augmentation des financements fédéraux pour couvrir le programme Erasmus+. Avec le programme Movetia, les ordres de grandeur représentent 30% de ce que serait le coût de la participation à Erasmus+. C'est un des enjeux délicats pour Swissuniversities devant le parlement fédéral. La question est de savoir jusqu'où ils vont défendre Erasmus par rapport aux autres programmes. Certains de ses collègues privilégient fortement le programme européen de la recherche. A ce titre, le Conseil Fédéral a validé la participation de la Suisse à hauteur de 6 milliards. Dans ce cas-là, la participation de la Suisse sera à la hauteur des performances des chercheurs. Cela rend l'exercice du budget fédéral compliqué, car plus les chercheurs sont performants, plus il faut payer.

## Politique publique G (Aménagement et logement)

### Département du territoire (DT)

#### Assistent à la séance

MARTI Caroline, Députée PS : Rapporteure  
ZWEIFEL Yvan, député PLR

HODGERS Antonio, Conseiller d'Etat  
GOUMAZ Christian, Secrétaire général DT  
DEKONINCK Frédéric, Directeur financier

#### Introduction

M. GOUMAZ indique que sur l'ensemble de la politique publique G les opérations ont été moins importantes à ce qui était prévu au budget 2019 (-3,5%). En ce sens, il explique que les charges totalisent 122 745 149 F, hors subventions à redistribuer et facturations internes. S'agissant des revenus de la politique publique G, il relève qu'ils totalisent 46 541 768 F, soit une augmentation de 15,5%. Il explique que cette hausse provient en partie des émoluments qui étaient plus importants que prévu.

#### Programme G01 Logement et planification foncière

##### *Eléments saillants 2019*

Pour commencer, M. Goumaz mentionne les réformes en cours de la politique du logement : organisation de la production, accroissement du nombre de logements d'utilité publique, simplification des procédures et réformes portant sur l'articulation du prix et de la qualité pour répondre aux besoins en matière de logement.

M. Goumaz ajoute que le principe de la vérification des loyers subventionnés pendant toute la durée du contrôle a été considéré comme étant conforme au droit fédéral par le Tribunal fédéral (arrêt du 7 novembre 2019). Il explique qu'il s'agit d'un élément important quant à la question du calcul des loyers subventionnés.

M. Goumaz rappelle également le vaste débat parlementaire sur la répartition des types de logements à construire en zone de développement (art. 4A LGZD). Il souligne que le PL du Conseil d'Etat, qui réorientait la répartition des catégories de logement construits en zone de développement, a été rejeté alors qu'un référendum sur la pérennisation des ratios de catégorie de logement a abouti et donnera lieu à une votation au mois de septembre 2020.

Par ailleurs, M. Goumaz indique qu'ils ont renforcé la coordination entre les offices du logement et de l'urbanisme, notamment en matière de stratégie foncière. Il précise que la situation foncière de près de 230 dossiers a été régularisée par la direction des opérations foncières.

M. Goumaz évoque finalement la mise en œuvre de la nouvelle réglementation de la location d'appartements de courte durée.

### *Explication des principaux écarts*

En ce qui concerne les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, M. Goumaz explique que la différence de +2.4M F de charge est essentiellement liée à la dotation pour dépréciation de créances par rapport à la problématique des surtaxes, où il y a eu d'importants rétroactifs (+2.3M F). Il indique qu'ils ont beaucoup facturé de surtaxes supplémentaires et les locataires ont souvent de la peine à les payer, amenant le département à créer ces dotations. Il ajoute qu'un jugement du tribunal administratif relatif à des amendes facturées en 2018 a également causé des pertes. Toutefois, M. Goumaz précise qu'une nouvelle amende a été émise et renvoie les députés à la nature 42 (+0.6M F).

M. Goumaz évoque également les charges de transfert qui diminuent de 4.3 millions. Il l'explique par un phénomène de décroissance des subventions HBM et HLM, et un phénomène de croissance des subventions HM moins importante que prévu. Il en va de même pour les aides au logement aux locataires du secteur libre (allocations logement), où la croissance n'a pas non plus été aussi prononcée que prévu.

### *Questions des député(e)s:*

Un-e député-e considère que la baisse des subventions (-4.3 millions) représente une différence de près de 10% par rapport aux comptes 2018 ce qui est conséquent. S'il s'agit d'éléments naturels tels que le suggère M. Goumaz, il-elle trouve qu'une erreur de 10% est importante. Il demande des explications complémentaires à cet égard, car il-elle pense que cela devrait pouvoir se calculer plus finement avec les données à disposition. Si cela s'explique par la sortie du régime HLM de certains immeubles, cela aurait du pouvoir être prévu. Il-elle n'est pas un spécialiste de ces éléments, mais de sa compréhension, lorsque l'autorisation de construire est demandée, il est possible de savoir si ce seront des logements HBM, HM ou LGL. En ce sens, il considère qu'il est possible de savoir à peu près quelles pourraient être les subventions qui seront délivrées. Il peine à imaginer que le département ne sache pas, au moment d'établir le budget, combien de logements seront nouvellement construits, le nombre de pièces, leurs gabarits, et ainsi le nombre de personnes qui vont y loger. Il-elle se demande si les données n'ont pas été surestimées.

M. Dekoninck indique qu'ils pensaient sincèrement que l'indicateur allait augmenter du fait de l'environnement économique. Il ajoute que les courbes du HLM et du HM se croisent et que le HLM est progressivement remplacé par des logements HM. Le nombre de logements HLM (et donc les subventions qui leur sont assorties) diminuent mais ce phénomène est contrebalancé par l'augmentation des logements et donc des subventions HM. M. Goumaz précise que les « charges de transferts » sont la conjonction de 4 ou 5 courbes. Il admet qu'il est relativement plus simple de faire le calcul pour le HLM. Cependant, il indique qu'il y a plusieurs autres éléments d'incertitudes, qui compliquent les prévisions. Il pense notamment aux nouveaux logements HM à mettre sur le marché, sachant qu'il peut y avoir des retards entre la planification des travaux, ce qui sort effectivement et la mise sur le marché. M. Goumaz mentionne un deuxième élément d'incertitude, qui est la non-connaissance des ménages qui habiteront ces logements. Il est ainsi compliqué de savoir quelle sera la part de subvention pour ces ménages. Par ailleurs, indépendamment du dispositif LGL, il indique que cela dépend également du comportement des ménages quant à la sollicitation ou non de l'allocation pour les logements à loyer libre.

M. Dekoninck indique qu'il y a toujours un décalage. Il précise que les prévisions du budget 2019 sont réalisées très tôt et qu'à ce moment-là, les comptes 2018 n'étaient pas encore bouclés.

M. Goumaz souligne que les questions en lien avec la population aidée sont incertaines et dépendent de nombreuses variables. Il ajoute qu'ils ont également travaillé avec leur direction financière pour essayer de faire des modèles de prévisions. Ils ont ensuite sollicité l'appui de l'Université pour consolider ces modèles, mais cela reste toujours basé sur des hypothèses. M. Goumaz indique finalement que ses offices poursuivent une logique de

prudence qui consiste à éviter d'être en sous-budgétisation. À cet égard, il tient à préciser que ce sont des charges sociales qui font l'objet d'obligations légales.

M. Hodgers précise qu'il n'y a aucune volonté politique de gonfler les budgets. Il entend qu'il y a un décalage assez important. Il ne sait pas s'ils sont trop prudents dans la mesure où il s'agit de dépenses assez automatiques. En tout état de cause, M. Hodgers souligne que cet argent est réservé et non dépensé.

Un-e député-e demande dans quels cas il est possible d'avoir une subvention dans un logement à loyer libre. M. Goumaz répond que la LGL prévoit une allocation logement pour les logements à loyer libre et précise que cela se retrouve dans la même rubrique.

Pour résumer, dans les charges de transfert, il y a l'allocation logement LGL, l'allocation HM à la personne et la subvention HLM/HBM à la pierre. M. Goumaz ajoute que pour les logements HLM, il est possible d'avoir une subvention à la pierre et une allocation individuelle au logement. Il précise que cette allocation individuelle logement est aussi prévue dans le cadre des logements libres.

Un-e député-e demande comment la diminution des allocations au logement s'explique. M. Goumaz précise qu'il s'agit d'une diminution de la hausse, qui n'était pas aussi élevée qu'estimée. Il ne s'agit donc pas d'une diminution en terme absolu. M. Dekoninck ajoute qu'il y a une diminution par rapport à 2017, mais que cela reste à peu près stable depuis. M. Dekoninck confirme que cette stabilisation s'entend ne comprend pas l'effet qui sera occasionné par la hausse des subsides d'assurance maladie (CP à l'IN160).

Un-e député-e revient sur la nature 31, dans laquelle il y a un écart très important de 172, 2%. Il-elle a compris de la présentation que les charges ont été plus importantes que prévu en raison, principalement, du dépassement de 2.3M F sur la dotation pour dépréciation de créance. M. Dekoninck explique que des campagnes de surtaxe sont lancées et que les revenus, qui n'ont pas été corrigés, sont mis à jour. Il précise que lorsque ce travail est réalisé, les locataires concernés se retrouvent avec des factures dont les montants sont significatifs et cela se conclut par des arrangements de paiement. En ce sens, M. Dekoninck indique que cela déporte la rentrée d'argent, étant précisé qu'il y a une règle selon laquelle l'État doit provisionner 100% au-delà de 15 jours. Il insiste sur le fait que c'est mécanique et que cela ne signifie pas nécessairement que ces montants ne seront pas payés.

Un-e député demande ce qu'est une « campagne de surtaxe ». M. Dekoninck explique que certains locataires ne déclarent pas systématiquement leurs revenus supplémentaires pour que leur revenu soit mis à jour. Il s'agit d'une campagne ayant pour but de mettre à jour les revenus des locataires. M. Goumaz indique que cela ne concerne pas uniquement les surtaxes. Ces ajustements de revenus concernent également les allocations logement. Certaines personnes annoncent les modifications, mais la pratique leur a enseigné qu'un certain nombre de modifications ne sont pas communiquées. Toutefois, au moment où ils ont accès aux résultats de la taxation fiscale, ils sont en mesure de réclamer un remboursement en lien avec l'augmentation des revenus de la personne considérée.

M. Dekoninck attire l'attention des député-e-s sur le budget de la nature 31, dans lequel il est prévu 0.6M F de provision pour dépréciation sur les créances. Il explique que, dans les faits, il y a un montant qui dépasse de 1.4M F car le montant a été sous-estimé au moment du budget. M. Dekoninck relève la difficulté d'évaluer ces montants au moment de la planification budgétaire.

S'agissant de l'amende de 0,6 million de francs qui se retrouve dans la ligne 42, un-e député demande des précisions.

M. Goumaz indique qu'il s'agissait d'une fraude massive à la LDTR commise par plusieurs sociétés, raison pour laquelle il y avait plusieurs amendes, même s'il y avait essentiellement un acteur économique. M. Goumaz relève qu'en temps normal, la LDTR empêche, à moins que l'immeuble ait été constitué en PPE dès l'origine, de vendre un appartement indépendamment de l'immeuble.

M. Goumaz explique qu'avant que le régime des PPE n'existe formellement, certains immeubles fonctionnaient économiquement comme une PPE, mais via une SIAL. Il relève que, dans ce cadre, des facilités ont été prévues pour permettre le passage de cette ancienne forme juridique à la PPE. Il pense, notamment, à des facilités fiscales et des facilités sous l'angle de la LDTR. M. Goumaz insiste sur le fait que, pour que ce passage soit possible, cela supposait que l'immeuble en question existe sous la forme d'une SIAL. Il indique qu'en l'espèce, la fraude réside dans le fait que l'immeuble concerné n'était pas constitué en SIAL, mais a quand même été transformé en PPE ce qui constitue une fraude.

M. Goumaz indique qu'il y a plusieurs éléments dans ce dossier. Il y a effectivement la question des amendes administratives, mais il y a également d'autres éléments. Par exemple, il indique que, sous l'angle du registre foncier, ils ont refusé l'inscription des nouveaux propriétaires des appartements. M. Goumaz explique que cette affaire a été portée jusqu'au Tribunal fédéral, qui a confirmé les mesures prises par l'administration, en considérant qu'il s'agissait effectivement d'une fraude à la loi. M. Goumaz précise que des amendes ont été infligées sur cette base, notamment au promoteur, et qu'elles ont été contestées. Il souligne que la juridiction n'a pas remis en cause la justification de cette amende, mais, par contre, elle a considéré que la pluralité des amendes n'était pas justifiée, de telle sorte que le dossier a dû être repris. Ainsi, les quatre amendes administratives ont été annulées et sont passées en perte. Il explique que, par la suite, ils ont notifié une nouvelle amende en tenant compte de la décision des tribunaux. M. Goumaz relève qu'ils avaient inscrit 0.6M F de revenus dans les comptes précédents. M. Dekoninck précise que les 0.6M F étaient inscrits en nature 42 dans les comptes 2018. Il explique que lorsqu'ils sont passés à l'exercice suivant, ils ne pouvaient plus les annuler. En ce sens, les 0.6M F ont été portés sur la nature 31, soit dans les 2.4M F. M. Dekoninck ajoute qu'ils repassent à nouveau une nouvelle amende sur la nature 42 (0.250M F)

Un-e député-e, demande si un premier bilan a pu être dressé de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la location d'appartements de courte durée, sur les plateformes de mise en location.

Ces informations seront transmises à la commission par fichier annexe.

Les député-e-s demandent des explications sur la production de LUP inférieur à celle projetée dans le budget (indicateur 3.1 et sous-utilisation du fonds LUP).

M. Hodgers indique le rapport divers sur la politique du logement a démontré que l'article 4A LGZD actuel ne permet pas d'atteindre l'objectif légal de 20% de LUP notamment parce que les déclassements en zones agricoles ne sont quasiment plus possibles, or c'étaient par ce biais que l'on construisait le plus de LUP. De plus, il indique qu'à coup de 15%, ils ne pourront jamais atteindre mathématiquement la moyenne de 20%. Il prend l'exemple de la CPEG qui a investi dans les HLM et, 25 ans après, les appartements se sortent du parc contrôlé et il est très compliqué de combler cette perte. M. HODGERS indique que c'est la raison pour laquelle l'idée d'avoir un tiers de LUP est apparue, sachant que cela ne change pas fondamentalement les équilibres en termes de logements sociaux.

M. Hodgers relève que l'article 4A LGZD partage le « gâteau », mais, en réalité, il considère que le problème concerne également la taille du gâteau soit le nombre de déclassements, les PLQ en force, etc. Il souligne que ce n'est pas du tout un problème d'investissement, car le LUP rapporte beaucoup plus que n'importe quel titre ou obligation. Il indique que la pierre LUP est extrêmement attractive (4.5%). M. Hodgers ne pense pas que l'enjeu se trouve à ce niveau. Il souligne que le problème relève du développement des PLQ.

M. Hodgers ajoute qu'il n'y a pas assez de foncier disponible pour utiliser la totalité des 35M F annuel du fonds LUP. Ce montant fait partie l'accord de logement et les lois sont appliquées. Néanmoins, il est clair que dans le cadre de l'assèchement actuel du nombre de m<sup>2</sup> de terrains disponibles, il est possible que les 35M F soient trop importants.

S'agissant de l'utilisation du fonds LUP, un-e député-e relève que cela fait plusieurs années qu'il n'est pas entièrement utilisé et que cette tendance qui ne peut plus être qualifiée de conjoncturelle s'aggrave. Il-elle relève que l'Etat peine à acquérir des terrains et il-elle demande, en ce sens, s'il n'y a pas des outils de politique foncière à mettre en place pour arriver à atteindre les objectifs de la loi et faire en sorte que ce fond LUP puisse produire les effets escomptés.

M. Hodgers a beaucoup insisté sur le ralentissement du développement, mais il est également important de parler du tassement des taux d'intérêt. Il explique que le fonds LUP est moins utilisé parce que, pour le même nombre de LUP, ils ont besoin d'invertir des montants moins importants. S'agissant des outils politiques à mettre en place, M. Hodgers annonce que la réponse politique du Conseil d'État est celle des trois tiers, c'est-à-dire que le tiers logement social est entièrement LUP (modification de l'article 4A LGZD). Il précise qu'en l'état actuel, le tiers logement social est composé à parts égales de LUP et HM. À cet égard, il relève qu'il y a également des LUP HM.

Un-e député-e demande comment des logements, qui ne sont pas actuellement des logements LUP, vont le devenir avec le nouvel article 4A LGZD, tel que M. Hodgers le préconise. M. Hodgers insiste sur le fait qu'il a toujours dit à la commission du logement que, dans le fond, il y a une Genferei dans le fait d'avoir deux lois sur le logement social à Genève. Il souligne qu'il s'agit du premier point de base de la surcharge législative et de la complexité du domaine. Il pense que la première étape est de sortir le LUP et le HM de la LGL.

M. Hodgers indique que la première étape concerne l'article 4A LGZD et ensuite, s'il est accepté par le peuple, il sera question pour le parlement de fusionner ces lois et modifier les questions du taux d'effort, essentiellement pour « lupiser » les logements des fondations immobilières de droit public ou des fondations communales (MOUP). M. Hodgers précise que cela peut faire partie d'un accord qu'ils peuvent prévoir, c'est-à-dire qu'un MOUP fait du LUP par définition, sans pour autant toujours remplir la question du taux d'effort. M. Hodgers relève que, dès lors que le taux d'effort est mise en côté, il n'est plus possible de dire que c'est du logement social. Il explique qu'ils redéfiniraient ce que c'est, sans mettre de taux d'effort, et permettre de créer de la mixité sociale dans le même immeuble.

S'agissant de la réévaluation des terrains du PAV, un-e député-e demande pour quelles raisons il y a eu une dépréciation du patrimoine immobilier. M. Hodgers indique que c'est purement comptable. Il ajoute que les règles de paiement notamment des impenses n'ont pas changé. Il demande si sa question porte sur les actifs qui ont été transférés à la Fondation PAV, soit les 600M F qui sont passés à 450M F.

Un-e député-e demande ce qui fait que, d'un seul coup, il y a des impenses qui n'étaient pas calculées auparavant. Il-elle demande si cela avait été oublié ou si cela a été inventé. Il-elle relève que le mode de calcul ne peut pas changer d'un point de vue comptable. Il-elle demande si le taux d'actualisation a été modifié de telle manière à intégrer les impenses.

M. Hodgers explique que la valeur de ces actifs a été calculée, signée et affinée en cours de route, en 2011. Il indique que la zone industrielle est devenue une zone de développement 2. Il insiste sur le fait que le Département des finances affine la valeur de ces actifs, au fur et à mesure que le projet avance. Il précise que le dernier ajustement consistait à passer de 600 à 450M F.

Un-e député est parfaitement d'accord que dans le calcul de l'actualisation, on doit prendre en compte le revenu futur. Par revenu futur, il-elle entend que le changement de zone induit un prix du m<sup>2</sup> plus élevé. En ce sens, il-elle comprend que le taux de rendement interne du calcul sera plus élevé. Il-elle indique simplement que l'interprétation de la commission des finances est que des impenses ont été rajoutées.

M. Goumaz indique que, de sa compréhension, si cet ajustement n'était pas effectué et qu'ils transféraient les actifs à la valeur comptable, la fondation PAV aurait connu, d'entrée en cause, une perte massive, car elle aurait été tenue de procéder à ce réajustement dans ses propres comptes.

Concernant les impenses, M. Hodgers précise que les curseurs bougent à chaque fois qu'ils réalisent des études économiques ou urbanistiques. Il explique qu'en l'état actuel, ils sont de plus en plus certains que l'essentiel des sites sont pollués, ce qui induit un certain nombre de frais.

### **Programme G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers :**

M. Goumaz évoque les charges de personnel, dans lesquelles il y a eu moins de dépenses, notamment en lien avec des recrutements plus tardifs que prévu. S'agissant des charges de biens et services, il explique qu'ils ont également un peu moins dépensé. En effet, il y a eu un certain nombre d'études sur le PAV qui ont été décalées.

M. Goumaz en vient aux taxes et explique qu'ils ont perçu plus d'émoluments en raison de la hausse des demandes d'autorisation de construire (+1.07MF).

A ce sujet, un-e député-e a l'impression que le montant a été sous-estimé, lors de la budgétisation. Il-elle explique que ce qui l'interpelle toutefois, s'est l'écart à la baisse non par rapport au budget, mais par rapport aux comptes 2018.

M. Goumaz indique que le canton de Genève a connu une période de large croissance de l'activité en matière d'aménagement, mais c'était une période exceptionnelle. Aujourd'hui, on assiste à ce qu'on pourrait qualifier d'un retour à une certaine normalité.

Au sujet des amendes, M. Goumaz pense qu'il faut bien distinguer ce qui relève de l'inspection paritaire des chantiers donc du contrôle respect du droit du travail et la question de la conformité des constructions. Au sujet du contrôle de la conformité des constructions M. Goumaz indique, de façon très claire, qu'il s'agissait d'un élément sur lequel ils étaient très faibles par le passé. En effet, ils avaient essentiellement mis l'accent sur la délivrance des autorisations de construire et leur rapidité. Or, il explique que cela ne sert à rien de réaliser un important effort sur la délivrance des autorisations de construire si, en bout de course, elles ne sont pas nécessairement respectées parce qu'il n'y a pas de contrôle. M. Goumaz pense que la crédibilité de l'État passe également par le fait que le respect des conditions de l'autorisation de construire ne soit pas facultatif, mais obligatoire. De ce fait, les amendes consécutives aux non-respects des conditions des autorisations de construire ont été largement supérieures à ce qui était prévu dans le budget (+1,2 millions). A ce titre, il indique qu'ils avaient été particulièrement prudents dans les montants des amendes planifiées dans le budget.

Concernant les recettes, M. Dekoninck ajoute que par rapport à 2018, qu'ils ont reçu des remboursements de la Confédération à hauteur de 0.8M F (ligne 42).

Un-e députée demande s'il est possible d'obtenir des chiffres de comparaison mettant en évidence le nombre d'infractions avant et après la mise à disposition de ressources supplémentaires pour les contrôles de conformité des autorisations de construire. M. Dekoninck peut isoler les amendes par rapport aux émoluments pour avoir le montant des amendes.

Un-e député-e a une question relative à l'indicateur 2.1, s'agissant de la décision d'autorisation de construire délivrée par procédure accélérée dans un délai de 30 jours. Il-elle relève que les comptes 2019 affichent 49% alors qu'ils sont censés arriver à plus de 80%. Il demande comment ils voient cette évolution.

M. Goumaz indique qu'ils ont demandé au budget des postes supplémentaires pour améliorer ce ratio. Par ailleurs, il indique qu'il y a plusieurs explications à ce pourcentage inférieur aux valeurs cibles, notamment la difficulté à recruter le personnel nécessaire.

Un-e député-e demande pour quelles raisons ils n'ont pas recruté de personnel alors que des postes ont été prévus au budget 2019. M. Dekoninck indique qu'ils effectuent actuellement un gros travail informatique pour numériser et dématérialiser l'ensemble des procédures d'autorisation de construire.

M. Goumaz précise qu'ils font face à une augmentation des demandes d'autorisation de construire ce qui a des conséquences, à un moment donné, sur la capacité à recruter. M. Goumaz indique qu'en termes de productivité, ils sont à la limite de ce qui est possible entre l'adéquation des ressources et la volumétrie supplémentaire qu'il s'agit de traiter. Il souligne qu'il s'agit d'une responsabilité qu'ils assument, en étant parcimonieux dans les ressources complémentaires demandées.

S'agissant de la réforme informatique, M. Goumaz indique qu'il s'agit de dématérialiser l'ensemble des procédures d'autorisation de construire. Il indique que ce type de projet est particulièrement consommateur de ressources. Il insiste sur le fait que ce sont des ressources affectées à la conduite du projet et ce sont des éléments qui ont un impact très clair sur la performance.

Un-e député-e-s demande combien de postes supplémentaires ils auraient dû demander pour parvenir à l'objectif de 80% des demandes d'autorisation de construire délivrées dans les 30 jours. Il-elle pense simplement que cela ne sert à rien de dire au Grand Conseil qu'ils vont arriver à 80%, s'ils savent pertinemment que cela ne va pas être le cas. Il-elle n'a pas de soucis avec l'idée qu'ils n'arrivent pas à atteindre 80%. Il comprend les explications qui ont été données, mais, en tant que député-e, avec les postes que le Grand Conseil leur a donnés, il constate une hausse que de 25% par rapport aux comptes 2018. M. Dekoninck relève qu'il y a eu une très forte augmentation des demandes d'autorisation de construire et que ce sont des éléments qui sont toujours difficiles à anticiper. M. Goumaz ajoute qu'il s'agit d'un objectif de qualité, qu'ils cherchent à atteindre de manière très claire. Il faut se dire qu'ils fixent également ces indicateurs afin de savoir quel est le « gap » et comment ils monitorent par rapport à leur objectif de qualité.



## Politique publique H (Sécurité et population)

### Département de l'emploi et de la santé (DES)

#### Présents :

M. Christian BAVAREL, commissaire  
M. Eric LEYVRAZ, commissaire

#### Personnes auditionnées :

M. Mauro POGGIA, Conseiller d'Etat  
M. Michel CLAVEL, Directeur financier DSES  
M<sup>me</sup> Liên NGUYEN-TANG BOMPAS, Direction finances Police  
M. Sébastien GROSDÉMANGE, SGA Sécurité  
M. Jérôme FELLE, DG OCPPAM  
M. Bernard GUT, Directeur général OCPM  
M. Philippe BERTSCHY, Directeur général Office cantonal de la détention.

#### Procès-verbaliste : M. Sylvain Maechler

Les deux commissaires remercient les personnes auditées pour leur amabilité et leur disponibilité.

Concernant l'ensemble de la politique H, le budget important a été respecté. Les charges sont même inférieures de 27 millions par rapport au budget, à 569 millions ; par contre les revenus perdent 41 millions à 116,5 millions (la baisse des amendes d'ordre, puis de stationnement qui sont encaissées par la Ville.)

#### Politique HO1 « Sécurité publique »

Les charges diminuent, notamment suite à la convention en matière de stationnement avec la Ville de Genève ( -16,3 millions avec moins de recours à des réévaluations de créances et -9,5 millions par non-versement de la subvention à la Fondation des parkings).

En ce qui concerne la police, la participation du canton à l'Académie de police de Savatan est renforcée par la présence d'un officier supérieur genevois au comité de l'AP. La deuxième école de police a débuté en octobre 2019 avec 52 élèves.

Un bilan sur la nouvelle loi sur la police est en cours. Il est clair que d'avoir 17 polices municipales sans outils communs avec la police cantonale n'est plus acceptable. Il serait utile d'utiliser les outils fédéraux, de réorganiser ces polices et de vaincre les barrières psychologiques qui subsistent !

Dans les revenus, il y a une diminution toujours liée avec la convention avec la Ville, et une baisse de 17 millions des amendes de la police routière, non pas à cause d'une baisse des contrôles, mais d'une meilleure discipline des conducteurs, c'est une bonne nouvelle !

Dans les objectifs et indicateurs, il serait bon de revoir celui des infractions contre le patrimoine qui présente une palette si large qu'il n'est pas d'une grande aide pour comprendre la valeur de ses chiffres.

## **HO2 « Privation de liberté et mesures d'encadrement »**

Le budget est respecté, notons une augmentation des charges de 1,4 million pour des heures supplémentaires, et un non-dépensé de 3,3 millions, car on assiste à un échelonnement de l'ouverture des ateliers favorisant la réinsertion des prisonniers. Ce problème est lié à la construction de la prison des Dardelles qui permettra enfin de rénover Champ-Dollon et aux différents établissements d'exécution des peines de remplir la mission qui leur a été assignée.

L'absentéisme des gardiens de prison est en hausse, un souci qui est également partagé par d'autres établissements pénitenciers. La prison ne fait pas du bien à la santé.

Il faut relever que l'Office cantonal de la détention a réglé 96% des recommandations de la CdC et du SAI.

## **HO3 Population, droit de cité et migration**

Par rapport au budget, on a un non-dépensé de 1,2 million, la Confédération ayant moins de taxes perçues sur les documents d'identité du Service suisse. Dans les taxes nous notons 1,9 million de remboursements des assurances sociales, 1,8 million de plus aussi reçu de la part des cantons pour les détenus qu'ils placent à La Brenaz et Curabilis.

Pour les revenus, on constate une baisse de 4,4 millions avec principalement une diminution des émoluments perçus pour une naturalisation. Les nouvelles dispositions en vigueur avec des exigences accrues en matière d'intégration rallongent la durée des procédures.

Genève a commencé à établir des titres de séjour au format carte de crédit pour les ressortissants de l'UE /AELE, selon les normes européennes. L'OCPM (Office cantonal de la population et des migrations) doit pouvoir adapter ses structures face à la forte augmentation de travail attendue.

## **HO4, sécurité civile et armée**

Les comptes présentent des charges inférieures au budget de 1,2 million, notamment par un non-dépensé de 0,4 million pour l'Etat-major de conduite, 0,4 million pour une vacance de poste et 0,2 million pour un décalage d'investissement.

Les revenus dépassent le budget de 1,3 million, soit + 0,2 million de remboursements d'assurances sociales et + 1,1 million facturé aux utilisateurs des prestations du garage.

Les échéances de construction pour finaliser le redéploiement de l'armée sont respectées, avec seulement un léger retard pour le Centre d'instruction d'Epeisses. L'armée a quitté définitivement les Vernets le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le plan ORCA (Organisation en cas de catastrophe), en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été exercé et développé. Le 13 septembre, un exercice important simulant une catastrophe touchant le CEVA a permis de finaliser un plan de secours franco-suisse.

## Politique publique I (Impôts et finances)

### Département des finances (DF)

Membres	Groupe	Fonction
WENGER Thomas	S	député
BAERTSCHI François	MCG	député

Personnes auditionnées	Dpt/Insttit.	
BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stéfanie	DF	Directrice financière
BÉGUET Pierre	DF	Directeur général des finances de l'Etat
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat
GOBET Pierre-Antoine	DF	Secrétaire général
HODEL Daniel	AFC	Directeur général
JOST Adriana	DF	Directrice de la trésorerie générale
MICELI David	AFC	Economètre

**Procès-verbaliste** : M<sup>me</sup> Mariama Laura DIALLO

#### Présentation des comptes 2019 pour la politique publique I – Impôts et finances

M<sup>me</sup> FONTANET évoque en introduction la réalisation du projet prioritaire pour 2019 qui était la RFFA, aboutie le 19 mai 2019 après des travaux qui ont duré des années.

#### I01 Impôts, taxes et droits

M. HODEL indique que l'Hôtel des finances était en chantier permanent en 2019, car le rez-de-chaussée a été réaménagé. Tout l'aménagement a été revu pour répondre à divers problèmes qui se posaient dans la gestion actuelle, afin de recevoir les contribuables dans des conditions acceptables. Au niveau de la sécurité, les contribuables devaient monter dans les étages ce qui pouvait s'avérer problématique en regard du secret fiscal. Ils ont pris des mesures pour arrêter cela et le concept est désormais très positif pour l'AFC et l'Office du logement qui profite aussi de ces nouveaux locaux et surtout les contribuables sont bien accueillis. Ils ont ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et malheureusement cela a été interrompu le 16 mars et ils rouvrent maintenant dans une configuration différente pour respecter les critères de sécurité et sanitaires. C'est un très bel ouvrage et les résultats sont très positifs.

L'AFC avait des objectifs de production qui étaient supérieurs à ceux des années précédentes depuis deux ans et ces objectifs ont été atteints, ce qui a permis d'amortir largement l'investissement de l'engagement de nouveau personnel.

#### I02 Production et perception des impôts

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI-FLÜCKIGER indique qu'il y a trois écarts significatifs sur ce programme. Le premier concerne les charges de personnel où il y a un non dépensé de 560 000 francs qui correspond à 0.8%. Ce non dépensé est en lien avec des postes vacants et à la fin de l'année il y avait 22 postes non consommés et cela reflète la moyenne sur l'année. Par rapport à l'AFC, le phénomène qui explique ce niveau de postes non consommés est la pratique de promotion interne des taxateurs. Quand on a un départ d'un taxateur 3, le poste est ouvert et si des taxateurs 2 ont suivi la formation, ils pourront être promus au niveau de

taxateurs 3. Cela ouvre un poste de taxateur 2 qui lui-même pourra être pourvu à l'interne. Un départ peu se transformer en trois recrutements et cela augmente le temps de carence des postes. A cela s'ajoute le fait que certains profils sont difficiles à recruter du fait de la demande sur le marché privé et sur une grande structure comme l'AFC, il y a un nombre significatif de congés sans traitement, de demandes de congés temporaires ou parentaux et tout cela explique ce non dépensé.

En ce qui concerne les charges de biens et de services, on est à 400 000 francs en dessous du budget qui s'élève à 5 millions. Il faut savoir que 90% de ce budget est indispensable à l'activité de taxation et de perception. Il s'agit des frais d'affranchissement, bancaires, de poursuites, d'impression de formulaires et de procédure et ils peuvent varier d'une année à une autre. Aux comptes 2018, on avait dépensé 5.5 millions. Pour l'écart, il y a eu des prestations de services et honoraires moins importantes que prévues et ils impriment le matériel fiscal à l'interne et n'achètent que les fournitures. Ces frais ont été moins importants en 2019, il y a peut-être eu un effet de stock. A la mi-2020, les frais d'encaissement à la Poste vont augmenter de 35% ce qui n'est pas négligeable, c'est 200 000 francs sur les 6 mois restants en 2020 et 400 000 en 2021. Des mesures vont essayer d'inciter les contribuables à payer davantage à la banque, mais il y a des gens qui tiennent à leurs paiements aux guichets de la Poste. Enfin, on a 670 000 francs de plus sur les taxes. C'est en lien avec les remboursements de frais de poursuites et de faillites et ça varie fortement en fonction de l'activité de perception.

### **103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT**

M. BÉGUET précise que le programme s'appelle administration de la fortune, de la dette et de RPT. Dans les comptes et budgets, les députés regardent les comptes de flux et il se trouve qu'on regarde ici plutôt le bilan de l'Etat. Dans le total du bilan de l'Etat de 20 milliards, il y a aux passifs des fonds étrangers notamment l'endettement sur les marchés étrangers. A l'actif du bilan, il y a des créances, des dépréciations d'actifs qui passent dans les comptes de flux et dans ce programme il y a la RPT. Ce programme est dans la politique publique finances et impôts, mais il regroupe tout ce qui ne peut pas être mis ailleurs. On retrouve dans ce programme les intérêts financiers de la dette, les variations de valeur des patrimoines financier et administratif, la rémunération des actifs et passifs financiers, les intérêts fiscaux, le contentieux fiscal et non fiscal, la RPT et le soutien aux entreprises. Il n'y a pas eu de grands projets prioritaires cette année. Il y a eu tout un travail sur la CPEG puisqu'elle a généré une dette de 5 milliards au bilan de l'Etat au 31 décembre et il y a eu un problème de préparation avec la CPEG c'est-à-dire que pour rendre possible la mise en œuvre de cette loi, il fallait conclure un prêt avec la CPEG, soit un placement de la CPEG auprès de l'employeur pour pouvoir recapitaliser ces 4 milliards.

Il y a donc eu ces négociations et en même temps une anticipation de cette recapitalisation. Il y a des écarts sur les charges financières et pour les dépréciations d'actifs, 43 millions sur le transfert à la Fondation PAV.

Dans les grands écarts, il y a aussi le fait que, compte tenu des résultats de la BNS en 2018, le canton a reçu en 2019 le double de la dotation ordinaire, soit 38 millions en plus. Sur la dette, il y a eu 6 millions de moins que le budget et cela s'explique par le fait que le montant de la dette a moins augmenté que prévu en 2019. Comme les taux d'intérêts sont bas voire négatifs, certains contribuables continuent à « placer » leur argent en payant leurs impôts à l'avance. D'autre part, les taux d'intérêts étaient une fois de plus inférieurs aux prévisions. Il y a eu la dépréciation de la moitié du prêt à Genève Tourisme de 8.6 millions. Il se sont posés la question avec la Cour des Comptes et ont été en parler au DDE qui gère la fondation Genève Tourisme, afin de savoir s'il fallait déprécier ce prêt. Il a été décidé de déprécier la moitié du prêt.

Il y a le décalage de l'indemnité pour le rachat de la caserne des Vernets, on aurait dû avoir un revenu de 11 millions, mais le projet a pris du retard. On parle aujourd'hui plutôt de 2022-2023.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI-FLÜCKIGER dit que sur les grands écarts, il y a les intérêts fiscaux qui sont supérieurs à ce qui était prévu de 15.6 millions. Sur l'exercice 2019, les revenus d'intérêts s'élèvent à 116.6 millions sur un budget de 101 millions ce qui semble beaucoup, mais c'est un poste qui varie d'une année à l'autre en fonction de la situation des contribuables et c'est difficile d'expliquer les écarts.

M. BÉGUET indique qu'à la fin, il n'y a pas d'écart sur la RPT ce qui est normal, car au moment du budget, il y a une prévision qui est réalisée et calculée sur la base des années 2013, 2014, 2015 donc sur l'évolution de l'assiette fiscale du canton sur ces trois années. Il n'y a pas eu d'erreur manifeste découverte dans la comptabilité des cantons, donc la valeur dans les comptes était la même que celle du budget. En 2019, on était dans l'ancien système de la RPT, mais dès le vote du budget 2020, il y a eu une forte baisse de la RPT qui se prolongera et il y aura encore des effets très positifs pour le canton de Genève. En 2019, pour le canton de Genève, il y avait 2 millions de plus que par rapport à 2018, il y avait à peu près 400 millions de flux qui partaient vers la Confédération et les autres cantons et 100 millions de flux qui revenaient vers le canton de Genève pour la compensation des charges.

Il ajoute qu'il y a une multitude de montants si l'on passe en dessous des 3 millions, car il y a énormément de postes au bilan qui peuvent varier et qui génèrent des flux financiers.

### **Investissements**

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI-FLÜCKIGER précise que les investissements sont principalement informatiques et il y a une part d'équipements pour l'administration fiscale pour 0.3 million. Le crédit de renouvellement a été utilisé pour la mise en service des guichets de l'AFC et pour acheter un aménagement mobilier adapté au nouvel espace. Il y a le crédit de renouvellement de l'OCSIN aux comptes 2019 où on est à zéro et on a fait un crédit d'ouvrage pour l'évolution du SI fiscal qui donne une dépense de 2.9 millions pour 2019.

### Discussion générale

Sur les priorités, on peut rajouter BEPS qui va être mis en œuvre au niveau de l'OCDE. Une question est posée pour savoir si au deuxième semestre de 2019, on a déjà pu observer des mouvements d'entreprises entre la RFFA et BEPS, soit qu'elles restent alors qu'on imaginait qu'elles partiraient, ou alors si elles ont rapatrié une partie de leurs activités notamment aux Etats-Unis. M<sup>me</sup> FONTANET répond que cela a défrayé la presse et que certaines entreprises avaient déjà manifestement décidé de partir. Par contre, les PME et entreprises implantées depuis longtemps en Suisse ont eu un sentiment de sécurité juridique. M. HODEL indique qu'ils n'ont pas eu beaucoup d'annonces, mais les quelques annonces sont des décisions stratégiques qui sont prises déjà largement en avance. Ce sont des relocalisations ou délocalisations, mais la fiscalité n'est pas forcément l'élément central, c'est plutôt la rationalité de leurs travaux. Il n'y a pas eu un mouvement marquant dans un sens ou dans un autre, et cela ne concerne que quelques entreprises.

La LEFI est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle proroge les valeurs déterminantes à cette échéance jusqu'en 2028 avec une majoration de 7% en attendant que le nouveau système d'estimation et ses mesures d'accompagnements soient effectifs. Les contribuables peuvent contester cette majoration de 7% s'ils estiment que la valeur de leur immeuble n'a pas augmenté de façon correspondante. Dans un arrêt du 20 décembre 2019, la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a constaté que la majoration de 7% (au lieu de 20% dans le projet présenté par le Conseil d'Etat) consacrait une violation du principe de l'égalité de traitement et de l'imposition selon la capacité contributive. La Chambre constitutionnelle a invité le Grand Conseil à modifier cette majoration le plus rapidement possible. Quelle est la position du Conseil d'Etat ? M<sup>me</sup> FONTANET répond que le Conseil d'Etat avait présenté un PL qui était à 20%, mais le GC en a décidé autrement. Le PL a été renvoyé par le Bureau du GC à la commission et le Conseil d'Etat ne va pas revenir

là-dessus. Il termine par ailleurs les travaux préparatoires sur la réévaluation du patrimoine immobilier qui sera déposée cette année et ne va pas revenir maintenant avec une augmentation alors qu'elle a été refusée par le parlement.

Sur les revenus de transfert (+ 16.5 millions), soit 40% supplémentaires dus à la part cantonale d'impôts anticipés qui dépasse notablement les montants prévus par la Confédération, comment explique-t-on cela au niveau de la Confédération ? M. HODEL souligne que même la Confédération ne l'explique pas. On ne sait pas pourquoi les personnes réclament ou ne réclament pas le remboursement de l'impôt. Cela dépend de l'attitude des contribuables.

Par rapport à l'échange automatique de renseignements avec l'administration fédérale des contributions, quelle est la fourchette du nombre de cas concernés ? M. HODEL répond qu'ils sont déçus de la qualité des renseignements. Il y a à peu près 200 000 comptes qui leur ont été donnés, mais il faut trier les éléments et arriver à localiser les contribuables. En Suisse, les fichiers demandés sont structurés, mais ce n'est pas forcément le cas des fichiers des autres pays. Ils se sont fixé cette année comme objectif de traiter les cas supérieurs à 1 million de francs. Quand il y a une opération de l'OCDE comme cela, il y a dans un deuxième temps une critique faite par les pairs et les pays s'expriment sur la qualité et l'exhaustivité de ce qu'ils ont reçu par rapport à ce qu'ils attendaient. Lors de ces exercices de critique, des corrections sont faites par l'OCDE. Ils vont néanmoins utiliser ces données, pour l'instant ils vont rester dans les montants qui dépassent le million. Cela ne veut pas dire que ce sont 200 000 comptes non déclarés, mais ce sont des comptes à l'étranger dont une bonne partie est déclarée ou l'ont été dans le cadre de dénonciations spontanées.

Concernant l'indicateur 6.1 (Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais), comment peut-on améliorer ce taux de retour dans les délais ? M. HODEL répond que c'est une observation de ce qu'il s'est passé toutes ces années. En 2020, on sera en dessous puisqu'une des mesures du Conseil d'Etat était de retarder le délai de dépôt des déclarations au 30 mai. Ils étaient satisfaits du chiffre de dépôt de déclarations à la fin mars. Les gens ont l'habitude de demander des délais. Un pourcentage comme celui-ci ne les gêne pas vraiment, car il faut qu'il y ait de la matière dès le début pour faire travailler les taxateurs et c'est le cas, sachant que les déclarations les plus simples sont entrées le plus rapidement. Si le taux était de 70%, elles ne pourraient pas être traitées toutes en même temps. L'objectif final est de traiter les 85% des déclarations de l'année N-1 dans l'année N+1 et cet objectif est atteint, mais on voit que c'est un pourcentage qu'on n'arriverait pas à dépasser, simplement car il y a beaucoup de déclarations qu'ils reçoivent en deuxième partie d'année et ce sont évidemment les plus compliquées. Quand il discute avec les collègues des autres cantons, il observe que la situation est bonne.

Concernant l'indicateur 5.1, le nombre de formulaires remplis en ligne a cru de 3% à 296 618 ce qui démontre que l'administration en ligne a pris racine et devient incontournable à Genève.

Sur le deuxième emprunt vert après celui de 2017, pour un montant de 660 millions de francs, lié au financement du CEVA, le montant est limité par le projet, car par définition, l'emprunt vert finance un projet auquel les fonds doivent être exclusivement dédiés. Ce n'était donc pas possible d'augmenter ce montant.

Concernant les 8.6 millions liés au prêt à Genève Tourisme, c'est un prêt qui est là depuis longtemps et qu'ils n'arrivent pas à rembourser. C'était lié à des situations antérieures et on se rend compte que les tranches qui étaient promises au remboursement ne venaient pas. La Cour des comptes a demandé une dépréciation que le Conseil d'Etat a acceptée. C'est une provision à ce stade d'une partie du prêt faute d'information suffisante. M. BÉGUET ajoute que vraisemblablement avec ce qu'il va se passer cette année, il y aura peut-être une dépréciation complète.

Quel est le montant de la rétrocession à la France voisine ? M. HODEL répond que pour le canton c'était 235 millions et avec les communes cette année ce sont 315.3 millions de francs. M. BÉGUET précise que c'est 3.5% de la masse salariale. M. FIUMELLI indique qu'il y a eu 7 millions d'augmentations par rapport aux comptes 2018, on est passé de 228 millions à 235 millions pour le canton.

La modification de la loi sur l'impôt à la source a été votée par le Grand Conseil aux extraits. L'entrée en vigueur est au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ils ont fait une présentation aux employeurs qui se trouve sur le site internet de la FER et cela répondra à plusieurs questions ; ils s'activent à mettre en place ce nouveau système. Sur la question des quasi-résidents, il y aura une grosse différence en 2021, mais qui se verra en 2022. On s'attend à une grosse augmentation des quasi-résidents parce que les personnes imposées à la source ne pourront plus bénéficier de toute une série de déductions dont ils bénéficiaient jusqu'à maintenant. Ceux qui ont la possibilité de passer en quasi-résidents, s'ils payent une pension alimentaire, un troisième pilier ou des charges pour la garde d'enfants, le feront. On estime que les personnes qui passeront en quasi-résidents seront 30 000 de plus que maintenant.

Une question est posée sur le départ des grands contribuables du canton de Genève pour savoir si on assiste à une fuite des grandes fortunes et quel est le poids dans la fiscalité pour les personnes physiques. M. HODEL répond que les chiffres sont sur le site de l'AFC. C'est évidemment toujours embêtant quand une personne fortunée s'en va, mais il ne s'agit pas d'un exode des grandes fortunes. M<sup>me</sup> FONTANET précise que c'est compensé par certains qui reviennent. On voit une augmentation des revenus fiscaux des personnes physiques sur le long terme. Elle a discuté avec des fiscalistes et fiduciaires pendant cette période de COVID et elle pense qu'on a une carte à jouer maintenant. On se rend compte que beaucoup de personnes riches anciennement contribuables qui étaient parties se domicilier à l'étranger et restent propriétaires immobiliers dans le canton, sont rapidement revenues quand la crise du COVID a démarré. Elle a insisté auprès des fiscalistes et fiduciaires pour qu'ils mettent dans leur planification fiscale une variable sécurité médicale et sanitaire, car manifestement quand ils se sentent en danger, ils reviennent dans le canton. Elle a pris la peine d'aller rencontrer personnellement ceux qu'elle connaît en les mettant face à cette situation et en leur demandant s'ils ne voulaient pas avoir une plus grande sécurité et rester ici. Elle espère que dans le cadre de RPI, on arrivera à diminuer l'impôt sur la fortune, soit un tout petit geste qui fait que ces gens n'aient plus la tentation de partir et afin de se rapprocher un peu des cantons de Bâle et de Vaud et d'avoir une meilleure attractivité du canton pour ces propriétaires qui vont ailleurs pour faire de l'optimisation fiscale. Le montant de l'impôt sur la fortune est de 928 millions en 2019.

La séance prend fin avec les remerciements des députés.

## Politique publique J (Justice)

### Pouvoir judiciaire (PJ)

**Commissaires :** M<sup>me</sup> Caroline Marti  
M<sup>me</sup> Françoise Sapin (rapporteur)

**Auditionnés :** M. Olivier Jornot, président de la commission de gestion  
M. Patrick Becker, Secrétaire général  
M. Thierry Mazamay, Directeur des finances

Procès-verbaliste : M<sup>me</sup> Mariama Laura Diallo

#### **COMPTES 2019**

##### **Introduction**

M. JORNOT indique qu'il y a d'une part, les éléments liés à la maîtrise des charges, avec les éléments liés aux annuités et une augmentation sensible des dépenses dans certains domaines, qui avaient fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire, c'est-à-dire pour l'assistance juridique et des coûts liés à l'instruction des procédures.

Il n'y a pas de surprises en ce qui concerne les dépenses par rapport à ce qui a été présenté il y a quelques mois à la COFIN. Les revenus sont relativement fidèles, c'est le cas des émoluments en matière civile et administrative et dans le domaine des sanctions pénales et très fluctuantes sous l'angle des confiscations pour lesquelles on est dans une année normale.

D'une année à l'autre, il y a peu de variations et un taux de couverture d'un quart qui correspond au taux de couverture ordinaire. Le procureur général a mentionné les perspectives, à savoir l'aspect de dématérialisation de la justice et les réformes conduites par les différents départements en matière de protection de l'adulte et de l'enfant, où ils seront très impliqués.

##### **Analyse des charges et revenus**

Les charges de fonctionnement ont augmenté de + 4,7% en 2019, principalement les dépenses générales (assistance judiciaire, instruction des procédures judiciaires). Un autre élément est la dotation plus élevée aux provisions pour débiteurs douteux issus de la filière pénale : + 2 mios.

Les charges de personnel ont légèrement augmenté (+2,8%), principalement en raison de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 et de l'annuité 2019.

Les charges de biens et services ont augmenté de + 9,9%, induites par l'augmentation du tarif réglementaire applicable aux avocats-stagiaires et aux avocats collaborateurs (augmentation qui a fait l'objet d'un crédit supplémentaire octroyé par la commission des finances).



Les revenus ordinaires ont augmenté de + 1,5 mios, totalisant 52,7 mios. Les émoluments des filières civile et administrative sont stables mais les remboursements de frais judiciaires dans les procédures pénales ainsi que les peines pécuniaires ont connu une hausse sensible, respectivement + 20,1% et + 6,1%.

Au sujet de ces charges, qui ont augmenté de 4,7% et qui sont essentiellement des charges mécaniques, une commissaire demande, au regard de ce chiffre, ce qu'ils pensent du projet de loi qui propose de limiter les dépenses à l'augmentation démographique et les conséquences qu'un tel PL aurait sur le fonctionnement du pouvoir judiciaire. M. Jornot indique qu'il y a bien sûr une corrélation entre la population et l'activité judiciaire, mais elle ne suffit pas à prendre en compte les réformes qui changent le travail du PJ, ni le fait que dans le cadre de la réforme du code de procédure pénale par exemple, il y a aura de nouvelles activités qui n'existent pas aujourd'hui. Ce serait pour lui handicapant de se dire qu'on donne une allocation par tête. Sans compter qu'en plus, il y a toute la population cachée qui est « cliente » chez eux et la population de passage, c'est-à-dire toutes les infractions commises par des gens qui ne vivent pas à Genève et ne sont pas compris dans l'augmentation démographique. On serait vite aux limites du système avec ce genre de raisonnement. M. Becker ajoute que limiter les charges de cette façon serait problématique pour le PJ. Quand on parle des charges de biens et services de l'administration cantonale, la plupart du temps, on va être dans des fournitures ou des choses que l'administration peut maîtriser. Dans leurs charges de biens et services, ce sont des activités judiciaires, donc des expertises, des contrôles techniques et des activités exigées par la jurisprudence. Ce n'est pas des choses auxquelles ils peuvent renoncer.

### **COVID ET GUICHET UNIVERSEL**

Dans tous les tribunaux s'est fait un mouvement en faveur d'un guichet universel (SAJJ en France) qui consiste à se dire qu'au lieu de devoir se rendre à plusieurs guichets, il existe un lieu d'accueil où on peut y mettre des choses très simples, ou alors qui permet de délivrer l'ensemble des prestations que les autres guichets sont censés rendre. Pour faire cela, le Palais de justice a profité de joindre la création du service d'accueil et la sécurisation du Palais. Les travaux ont été faits conjointement pour instaurer un circuit, il y a donc un passage par ce guichet universel. Les gens peuvent s'y rendre sans entrer dans le dispositif sécurisé. Il s'agit là de la variante basse des prestations en espérant pouvoir monter en puissance.

Dans le contexte COVID, le Palais de justice a déjà fait évoluer la chose, car les guichets ont été fermés et il a fallu organiser un point d'entrée pour que les parties puissent amener les pièces, ou retirer une décision. Les travaux d'aménagement sont terminés et ce guichet est à gauche de l'entrée principale du Palais de justice. Ils sont contents d'avoir pu faire cette première phase et il a notamment fallu sécuriser les fenêtres. C'est la première étape de quelque chose qui va prendre de l'ampleur. Une des questions intéressantes est de savoir quelle dose de conseils on y donne et quelle est la part d'incitation qu'on y fait, par exemple en faveur de la médiation. En fonction de ce qu'on y fait, ce n'est pas le même profil de personnes.

Dans les grands centres d'accueil français, il y a le SAJJ, puis à côté une antenne pour la médiation, voire une représentation de l'Ordre des avocats. Leur guichet est limité dans sa surface tant qu'on n'est pas dans le nouveau Palais de justice, mais elle permettra de faire quelque chose de joli au cours des prochaines années.

## **QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES**

Une commissaire demande le nombre de postes au PJ qui sont des postes de gestion de projet. Elle souhaiterait obtenir la liste de ces postes avec les juridictions auxquelles ils sont rattachés, leurs missions et leurs rémunérations. Elle souhaiterait également obtenir la liste des mandats externes attribués par le secrétariat général du PJ. Elle précise qu'il ne s'agit pas des mandats d'expertise dans les procédures. Finalement, elle souhaiterait obtenir le pourcentage des postes directement affectés à la délivrance de prestations pour les justiciables et ceux qui sont des activités de supports. Ces réponses seront transmises ultérieurement aux commissaires.

## **INVESTISSEMENTS**

### **Crédit Nouveau Palais de Justice –étude**

M. JORNOT indique que cela a encore et toujours pris du retard. Aucun PL n'a été déposé et voté et donc pour l'instant rien n'a démarré.

BECKER dit que pour l'étude de faisabilité, le rapport sera transmis à la commission de gestion du PJ et au Conseil d'Etat en juin 2020, donc on est à bout touchant.

Les conclusions sont toujours les mêmes, il y aura des économies entre 12 et 15 millions par année sur les charges de fonctionnement en raison des loyers, s'ils réalisent le nouveau Palais de justice.

Les voyants sont au vert en termes d'opportunité et de faisabilité et le crédit d'étude dans le plan des investissements reste prioritaire. Ça a pris du retard en raison des discussions que l'office de l'urbanisme mène avec les différents partenaires.

### **A ce jour, nous devrions voir l'inauguration de ce Palais en 2032**

## **PERSPECTIVES**

Les 4 à 5 années à venir vont être ponctuées par deux grandes réformes.

L'une est fédérale visant à dématérialiser la justice dans tout le pays (projet JUSTICIA 4.0). Ce projet **eDossier judiciaire** est d'importance stratégique, un mouvement décisif pris par l'ensemble des autorités judiciaires et politiques de notre pays.

L'autre est cantonale portant sur la protection de l'adulte et la protection de l'enfant, qui connaîtra dans les deux ou trois ans à venir plusieurs réformes parallèles qui mobiliseront de manière intensive le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, qui travaillera en concertation avec le département de la cohésion sociale et le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

# Politique publique K (Santé)

## Département de l'emploi et de la santé (DES)

### Commissaires :

M. Jean-Luc FORNI  
M. Alberto VELASCO

### Présents :

M. Mauro POGGIA, Conseiller d'Etat/DSES  
M. Adrien BRON, Directeur général/DSES  
M<sup>me</sup> Stéphanie CODOUREY, Secrétaire générale adjointe/DSES  
M. Michel CLAVEL, Directeur financier/DSES

Procès-verbaliste : M<sup>me</sup> Virginie MORO

## Audition du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

### 1. Introduction

Les charges globales de la politique publique K se montent à 1.386.718.726,14 F et les revenus atteignent 44.175.205,64 F soit un excédent de charges de 1.342.543.520,50 F. La variation entre le budget 2019 et les comptes 2019 se monte à un excédent de 4.635.784 F. Il convient de se rappeler que dans les comptes 2018, tout ce qui avait trait aux exercices antérieurs, soit 2016 à 2018, avait été provisionné sauf le coût 2019 de l'annuité 2016.

### 2. Programme K01 : réseau de soins en faveur des personnes âgées

#### Quelques éléments importants à relever :

L'encadrement médico-social des personnes âgées, soit les EMS. C'est la fin de la deuxième année du contrat de prestations 2018-2021 pour les 54 établissements médico-sociaux cantonaux. La question de la sous-traitance et de l'externalisation reste ouverte. Certaines externalisations et sous-traitances ont été interdites par règlement. Une base légale est toutefois nécessaire. Dans ce but, Le PL 12544 a été déposé auprès de la commission de la santé.

Le programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève De nouvelles mesures ont été mises en place en 2019 : la relève à domicile financée par le canton, une carte d'urgence et une trentaine de modules de formation mis à disposition pour les proches aidants répondant à leur demande d'apprendre à faire les bons gestes dans certaines situations.

Le plan Alzheimer pour lequel une mise à jour a été réalisée pour les années 2020-2023

Le programme cantonal de développement des soins palliatifs déposé pour les années 2020-2023. Les soins palliatifs doivent être connus et mieux développés afin que les gens sachent qu'il y a une « alternative à Exit ». On peut partir dans la dignité sans forcément se donner la mort.

Le projet de loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom) a été adopté par la commission de la santé, mais pas encore en plénière. C'est un élément clé de notre politique de santé. Il n'y a pas eu d'opposition à ce vote, mais il y a eu des critiques sur le fait que l'IMAD soit au centre du dispositif. On se rend compte

aujourd'hui avec la situation liée à COVID-19 que les autres organisations de soins à domicile ne fonctionnent plus à cause du confinement. Les HUG pour le stationnaire et l'IMAD pour les soins à domicile sont des entités sur lesquelles l'Etat peut absolument compter. Il n'y a pas eu de critiques du fait qu'on ait laissé des personnes sur le carreau, ce qui est bien la preuve que l'IMAD a pu prendre très rapidement le relai d'institutions qui n'ont pas pu poursuivre leur mission sans mettre en danger des personnes âgées lors des soins à domicile. Les HUG ont notamment pu faire un vrai hôpital COVID en un temps record. Il y a eu bien sûr la collaboration des cliniques privées. Les HUG et l'IMAD ont apporté la preuve de leur agilité et de leur capacité à réagir et de s'adapter à un problème majeur. La politique de réduction des lits menée ces dernières années aux HUG n'a pas eu d'incidence majeure sur la disponibilité des lits requise pour prendre en charge les patients nécessitant une hospitalisation. Garder des lits, en soins intensifs, vides coûte de l'argent. Un lit en soin intensif coûte F 1 million par année. Il ne faut donc pas que le lit soit vide et que le personnel attende sans rien faire. Il faut toutefois garder une marge. Les HUG avaient 30 lits de soins intensifs, ce qui n'est pas le chiffre le plus faible annoncé par les autres cantons ; c'était une quantité raisonnable. Les HUG ont été capables de monter à une capacité de 110 lits qu'il fallait coupler avec la disposition de respirateurs artificiels notamment. Les HUG envisagent à présent clairement de garder environ 10 lits de plus que le nombre de lits usuels pour pouvoir absorber, le cas échéant, les recrudescences de cette pandémie ou l'arrivée d'une autre. Les stocks de matériel doivent cependant également être gérés. Les mesures de confinement ont toutefois évité que les structures hospitalières ne soient débordées et que l'on doive opérer des choix comme en Italie par exemple.

Plusieurs autres programmes d'envergure ont été développés aux HUG comme la smarter medicine (médecine personnalisée), la transformation des urgences adultes ou encore la Maison de l'enfant et de l'adolescent (page 4 du document annexé).

Reprise en mains de la Méridienne. Il était important que le DSES et les HUG reprennent la main en termes de direction médicale sur cet établissement. Ainsi, les indications à envoyer des patients à la Méridienne sont posées notamment par la responsable de la psychiatrie adulte des HUG. Il y a un concept de prise en charge et un parcours de soin totalement cohérents entre ce qui est fait en psychiatrie aux HUG et ce qui est fait en structure d'aval en dérogation d'âge EMS à la Méridienne. En parallèle, il y avait un besoin récurrent pour la psychiatrie pénitentiaire de trouver des places en aval pour des personnes astreintes à des mesures en milieu ouvert. A défaut d'avoir autre chose et à titre pilote, il y a 5 places de la Méridienne qui ont été attribuées à cette patientèle. Ces patients sont placés par le SAPEM et suivis par la psychiatrie pénitentiaire. Il existe un projet d'ouvrir 5 places supplémentaires aux Platanes.

COGERIA est une collaboration interprofessionnelle avec l'IMAD, les HUG, mais également avec des médecins privés. Le but est de voir comment prendre en charge les personnes âgées à domicile pour éviter les hospitalisations et, si elles ont lieu, accélérer le retour à domicile par une meilleure fluidité de la circulation de l'information. Ce programme permet de comparer quels étaient la quantité et le coût de la prise en charge avant sa mise en place et après. C'est certainement un des plus beaux pilotes du programme K01.

### **Au niveau des comptes :**

On note 135 541 460 F de subvention directe aux EMS (page 2 du document annexé) aujourd'hui, il n'y a plus de liste d'attente de personnes qui attendent aux HUG pour entrer en EMS.

Les charges de transfert augmentent de 8,6 millions par rapport au budget et l'explication figure en page 10 du document annexé. Dans les non-dépensés, il y a les 13 millions que l'Etat aurait dû verser, mais qu'il ne versera finalement pas aux OSAD publiques ou privées suite à la décision du Tribunal administratif fédéral de ne plus rembourser le matériel et les produits de soins (LIMA) sur la base LAMal. Un accord a heureusement pu être trouvé avec les caisses-maladie, d'où ce non-dépensé figurant aux comptes. La situation n'est pas

encore corrigée dans la LAMal. Le retour à l'état antérieur nécessite un changement de loi qui est en cours.

Au niveau des UATR, on constate aussi une diminution de 1,4 million. Il est en effet difficile d'ouvrir 20 lits par années. Chaque année, des EMS trouvent l'opportunité d'en ouvrir 4, 6, 10. Il y a quand même des projets, à un rythme régulier, qui trouvent preneurs. Le développement de ces lits n'est pas aussi rapide que ce qui avait été planifié.

On note aussi des dépassements, notamment pour les annuités ou pour les soins à domicile privés réalisés par les infirmières indépendantes et organisations de soins à domicile. Le canton pensait pouvoir évaluer quels étaient les besoins en soins à domicile et conclure des contrats avec les entités pour répondre aux besoins. Il faut toutefois aujourd'hui verser le coût résiduel des soins à n'importe quelle organisation de soins à domicile. Un arrangement a été trouvé avec l'Hôpital de la Tour concernant la planification sanitaire. On ne peut pas faire de différence en termes de planification hospitalière entre les HUG et les cliniques privées. Depuis 2020, une nouvelle planification a été faite sur la base des principes imposés par le Tribunal administratif fédéral (TAF) avec comme conséquences une augmentation de F 49 millions des coûts pour le canton. La seule limitation qui a été mise en place est la règle du « 1 pour 1 » afin d'éviter que les cliniques privées n'acceptent que des patients privés afin d'avoir l'intervention de l'assurance complémentaire. Ainsi, pour chaque patient privé, pour lequel les établissements privés demandent le financement du canton, ils doivent prendre un patient qui n'a que la LAMal.

Ce qui avait été mis en place durant ces dernières années et qui a été finalement été cassé par le Tribunal administratif fédéral, a fait économiser au canton entre F 130 et 300 millions. Ce sont tous les patients pour lesquels l'Etat aurait dû payer en clinique privée, mais pour lesquels il n'a rien déboursé vu qu'il y avait des contingents. Ce procédé a été déclaré comme illégal par le TAF.

On note aussi (page 10 du document annexé) 7,2 millions de revenus de transfert, dont 4,8 millions correspondent à ce qui a été restitué à la fin des contrats de prestations 2016-2019. Ces rétrocessions proviennent principalement des HUG. A la fin de cette période, les HUG ont conservé le 75% des résultats cumulés et rétrocédé le 25%.

2,4 millions concernent les revenus supplémentaires des détenus extra-cantonaux à Curabilis est utilisé par d'autres cantons. Curabilis coûte cher, mais ramène de l'argent. Le prix journalier est d'environ 1 000.- F. Le prix facturé aux autres cantons est actuellement inférieur au coût réel, mais

Genève souhaite l'augmenter. Les discussions sont assez tendues sur ce sujet avec les autres cantons. Une augmentation progressive est toutefois prévue pour ces prochaines années.

Sur le tableau des comptes et postes de la K01 (page 18 du document annexé), on constate un « coût des prestations de moyens » de 89 991 996.- F. Ces coûts représentent tout ce qui concerne les bâtiments (quasiment 100% de ce montant est dû aux bâtiments des HUG).

Il y a un découvert sur le résultat de la politique K01, qui est encore augmenté par la part des états-majors qui est facturée à ce programme pour arriver, avec la prise en charge des prestations de moyens, à un déficit de près de F 1,4 milliard. La structure étatique veut que l'on présente les comptes ainsi, mais le montant du coût d'état-major aurait aussi pu être mis en positif dans les charges.

Dans ce même tableau, on voit une légère diminution des ETP entre les comptes et le budget 2019 ainsi qu'une augmentation des auxiliaires et des agents spécialisés. Ces chiffres sont une photo au 31 décembre qui ne représente pas l'ensemble de l'exercice. Il faut aussi différencier les auxiliaires prétextes ou ceux qui sont véritablement des auxiliaires dont on a besoin pour donner un coup de pouce durant une durée déterminée. Aujourd'hui la masse salariale couvre les ETP fixes et il n'y a plus aucun incitatif à prendre des auxiliaires. On a intérêt à avoir une structure lisible avec des cahiers des charges bien faits et des ETP fixes. Toutefois, pour fonctionner correctement, il faut une petite marge sur la

masse salariale pour pouvoir avoir des auxiliaires en cas de coups durs (absences de longue durée, congés maternité) et pouvoir ainsi accorder des congés.

Une réponse sera donnée à la commission des finances concernant 12 millions supplémentaires de variations sur les coûts des prestations de moyens (tableau page 18 du document annexé).

#### **Au niveau des indicateurs :**

Le délai d'attente des prothèses de hanche passe de 7,4 semaines à 7,7 semaines, mais reste toutefois très proche de la cible des 7 semaines d'attente visée en 2023. On reste très bon par rapport aux standards internationaux.

Au niveau du délai d'attente pour entrer en EMS, les difficultés résident dans le choix du patient, mais aussi par le fait que les EMS vérifient sa situation financière. Si le SPC met du temps pour faire une enquête afin de savoir si les prestations complémentaires vont être données ou pas, l'EMS ne peut pas prendre le patient. Des règles ont été mises en place avec les EMS de droit public, mais l'accord ne fonctionne pas très bien. Il était, en effet, prévu que les EMS prennent des patients pour lesquels les situations financières n'étaient pas clarifiées et que le règlement des situations complexes se ferait par la suite. Un patient coûte 90-100 000 F par année, ce qui représente une grosse somme s'il reste 3-4 ans en établissement. Si le patient n'a pas de revenu derrière et qu'il y a 3-4 cas similaires, l'EMS est vite dans une situation très compliquée. C'est pour cette raison que, dans le cadre de COVID, l'Etat a donné des garanties afin que les patients ne restent pas à l'hôpital et puissent aller en EMS. Il y a de la place en EMS suite aux 97 décès liés à l'épidémie du COVID-19. Il y a plusieurs paramètres derrière cet indicateur, notamment le délai d'attente entre la lettre de sortie de l'établissement médical et l'entrée en EMS. On espère améliorer cet indicateur à l'avenir.

Il y a une diminution du nombre de stagiaires et d'apprentis (page 24, point 6.2 du document annexé). La DGS n'a pas la réponse, mais relève que les HUG jouent complètement le jeu. On n'a probablement compté que les professionnels de la santé. En collaboration avec le DIP, il y a une volonté de favoriser toutes les catégories d'apprentis. Les HUG prennent tous les stagiaires des filières de formation de santé. Au niveau des cliniques, il est plus difficile de trouver des places d'apprentissage. La formation des apprentis est une action prioritaire de l'Etat et elle sera encore renforcée cet automne.

### **3. Programme K02 : régulation et la planification sanitaire**

#### **Quelques éléments importants à relever :**

##### **Au niveau des comptes :**

Les comptes du programme K02 enregistrent des charges supérieures au budget de +2 948 769 F alors que les revenus sont inférieurs de -94429.- F.

Au niveau des charges de transfert (nature 36), les comptes sont supérieurs de + 3242 109 F. Ce dépassement s'explique par les hospitalisations hors canton plus importantes que prévues. Lorsque les Genevois vont dans des cliniques vaudoises, c'est effectivement le canton qui paie, mais lorsque les vaudois viennent aux HUG, c'est les HUG qui encaissent. C'est pour cette raison qu'il y a un chiffre rouge, mais en réalité, la différence entre ceux qui partent et ceux qui viennent est nettement en faveur de Genève. Il y a beaucoup plus de patients extra-cantonaux qui viennent se faire hospitaliser aux HUG que de Genevois qui vont se faire hospitaliser en dehors de Genève (31, 6 millions encaissés par les HUG).

Au niveau des revenus, des hospitalisations hors canton ont été prises en charge par le passé et, après coup, il s'avère que ces montants ne devaient pas être pris en charge. Ils sont donc remboursés, mais ne viennent pas en déduction des montants en charge, mais en produits, de manière à respecter le passif du produit brut.

On note également une diminution au niveau des taxes en lien avec les émoluments des droits de pratique. Cela vient du fait qu'il n'y a plus de demande de droit de pratique pour les médecins en formation.

Au début de l'année 2019, il y a eu un changement de la structure tarifaire du TARMED. Le Conseil fédéral est intervenu pour réduire, non pas la valeur du point qui est cantonale, mais les points accordés à certaines interventions. Les médecins s'en sont plaints en disant que l'on réduisait leurs revenus. Au niveau des HUG, si la rémunération est inférieure au coût réel c'est comme d'habitude le canton qui prend en charge. Réduire la rémunération revient à réduire les hausses des primes, mais aussi, à augmenter la part cantonale de l'autre côté. La question est donc de savoir si on fait plus payer l'assuré ou le contribuable.

**Au niveau des indicateurs**, on relève une augmentation du nombre de plaintes des patients. La question est de savoir s'il y avait auparavant moins de plaintes, car il y avait moins d'erreurs ou moins de plaintes, car on ne les enregistrait pas. Il y a d'une part cet aspect et, d'autre part, lorsqu'une commission fonctionne bien, on a plus envie de s'adresser à elle. Sur 97 plaintes, seules 16 ont vraiment été prises en compte. La commission de surveillance a un nouveau président, expert dans le domaine de la médiation. La médiation est un excellent outil pour trouver une solution à ces plaintes. La commission de surveillance traite uniquement les plaintes qui émanent d'une relation entre un professionnel de la santé et un patient. Toutes les autres plaintes (droits de pratiques, honoraires, etc.) sont traitées par la voie administrative.

En page 28 du document annexé, on constate une augmentation des contrôles des procédures de stérilisation dans les cabinets médicaux et les cliniques. Cela a conduit à la fermeture de certains blocs opératoires.

Enfin, au niveau structurel, Les Adrets sont un IEPA et un UATR qui a la vocation de ne jamais envoyer personne en EMS ce qui exige une grande capacité de monter en puissance au niveau de l'intensité des soins dans les IEPA. Les modalités de financement de ce passage à un mode de fonctionnement assimilable à un EMS ne sont pas encore fixées. La commune finance le tout par le biais de la Fondation de Lancy.

#### **4. Programme K03 : sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention**

##### **Quelques éléments importants à relever :**

Un plan d'action cantonal est en place. Sa mise en route a été adoptée par le Conseil d'Etat le 11 septembre 2019 avec 21 actions prioritaires. Faire de la promotion de la santé ne vise pas uniquement à améliorer la santé de la population, mais également à faire en sorte qu'elle reste en bonne santé.

En 2019, le canton a aussi entraîné sa capacité de réponse sanitaire en cas de catastrophe.

Au niveau du contrôle des eaux, on enregistre une bonne coordination avec une clarification des tâches. Les choses sont assez bien établies. Il y a une grande capacité d'analyse au sein des SIG, mais, s'agissant des produits de consommation, c'est le SCAV qui est chargé du contrôle. La nappe phréatique étant polluée par du perchlorate, on ne pompe l'eau que dans le lac.

**Au niveau des comptes :**

Le programme K03 présente des charges et des revenus inférieurs respectivement de – 778514 F et -794921 F. Il y a moins de charges, mais aussi moins de revenus. Ces dépenses sont souvent engagées sur des fonds et il y a un parallélisme entre le niveau des dépenses et le niveau des revenus qui provient du mode de financement de ces fonds. S'il y a un non-dépensé sur les charges, il y a un non-revenu équivalent sur les revenus. C'est notamment le cas sur le fonds du pouvoir judiciaire. C'est un montant sporadique qui ne peut pas être prévu, soit parce qu'on est moins bon dans la traque des trafiquants, soit parce qu'il y a moins de trafiquants. C'est problématique quand l'Etat tire lui-même ses revenus d'activités contraires à la loi. C'est difficile de tabler sur des revenus dont on devrait souhaiter la disparition.

**Au niveau des charges de transfert**, les comptes sont inférieurs au budget de -544271 F notamment par des diminutions des actions de prévention contre le jeu excessif et l'alcool. On voit dans les objectifs et indicateurs qu'il y a une augmentation du nombre d'admissions de jeunes de moins de 18 ans par année aux HUG pour intoxications alcooliques. Cet élément peut paraître paradoxal au vu de la diminution des actions de prévention mentionnées auparavant.

Les subventions ne sont toutefois pas coupées aux associations. Les conditions pour se financer sur la dîme de l'alcool et le jeu sont tellement compliquées qu'on n'arrive jamais à dépenser complètement le montant à disposition. Ce sont donc des actions ponctuelles qui sont libérées chaque année au niveau de la DGS pour les actions de prévention de la santé. Elles représentent les 111 605 F mentionnés. Pour les autres actions, il y a une difficulté d'entrer dans les conditions de financement. Le rapport sur la santé à Genève, qui paraît tous les cinq ans sur la base de l'enquête suisse sur la santé, va paraître tout prochainement avec notamment un état des lieux sur la consommation d'alcool par tranches d'âge. Il montre que les actions de prévention portent leurs fruits et que la consommation régulière est en baisse.



## Politique publique K (Santé)

### Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

**Commissaires** : Alberto VELASCO (S), Jean-Luc FORNI (PDC)

**Rapporteur** : Jean-Luc FORNI

**Procès-verbaliste** : Barbara LAMBERT

Assistent	Fonction	Organisation
SELLA Moreno	président du Conseil d'administration	IMAD
DA ROXA Marie	Directrice générale	IMAD
DECOSTERD Alain	Directeur des finances	IMAD

#### Présentation :

Les comptes de l'IMAD ont été déjà largement commentés lors de la demande de crédit complémentaire devant la commission des finances en février de cette année. L'exercice 2019 de l'IMAD se boucle sur un non dépensé de 5,7 millions de francs intégrant le versement d'une indemnité supplémentaire de 5 millions de francs votée par la commission des finances du Grand Conseil de l'Etat de Genève le 19 février 2020 et permettant au Conseil d'administration de l'institution de maintenir les fonds propres affectés aux projets nécessaires dans le cadre de la transformation de l'institution. En effet, sans celle-ci, l'IMAD se serait retrouvée dans l'obligation de désaffecter les fonds propres concernés, étant responsable d'assumer les déficits cumulés au terme du contrat de prestations 2016 2019. Même si le niveau de fonds propres au 31 décembre 2019 permet à l'institution de poursuivre ses projets, le problème reste entier puisque, à terme, les fonds propres affectés auront été utilisés et la marge de manœuvre n'aura pu être reconstituée (considérant le plan financier quadriennal tout juste à l'équilibre). Pour le surplus, l'IMAD est une institution « jeune » conjuguant faible assise financière, masse salariale très élevée et marges de manœuvre restreintes.

Hors cette indemnité supplémentaire, le résultat de 0,7 million de francs s'avère être très proche du budget (0,5 million de francs de résultat budgété) en intégrant toutefois l'octroi d'une annuité rétroactive 2016 pour laquelle un montant d'indemnité supplémentaire de 8,1 millions de francs a été octroyé afin de couvrir les charges salariales induites.

Les charges salariales ainsi que les autres charges d'exploitation de l'institution sont maîtrisées.

Le rapport financier a été lié avec le rapport d'activités afin de donner une vue d'ensemble des activités de l'année 2019.

La population continue de vieillir et les besoins se déplacent vers les plus de 85 ans. On observe une augmentation des maladies chroniques. Il y a une accélération des traitements ambulatoires y compris pour les personnes âgées, même si les opérations en chirurgie ambulatoire ne conviennent pas à toutes ces personnes. Cela se prépare à l'avance pour que le retour à domicile post-intervention se passe dans de bonnes conditions.

On note une complexification des prises en charge qui concerne 40% des patients suivis par l'IMAD 6 jours sur 7 ou 7 jours sur 7. Il y a des enjeux de coordination, de collaboration et de partenariat avec des membres du réseau qui se confirment (patients, proches aidants, médecins traitants, hôpitaux, pharmaciens, physiothérapeutes et des hautes écoles par rapport à l'aspect de formation et ceci dans une logique de qualité et de sécurité des prises en soins). Il y a une réelle volonté de travailler en commun et de coordonner ce travail en inter professionnalité. Ce terme ne consiste pas seulement à additionner des

professionnels, mais à faire en sorte de nourrir le travail des uns et des autres afin d'atteindre une prise en soin optimale. La question de la formation est primordiale. Une formation en simulation a été montée dans le cadre du Centre interprofessionnel de simulation (CIS) pour expliciter comment un médecin et un infirmier peuvent travailler de manière fluide dans le contexte domiciliaire. Un autre enjeu d'importance concerne la prévention et la détection de la fragilité des patients. En faisant plus de détection coordonnée, on devrait améliorer la détection précoce ainsi que la prise en soins. Cela implique non seulement le réseau de soin, mais également l'interface santé social. Par ailleurs, beaucoup de projets pilotes se développent, car c'est une bonne manière de tester, de faire des évaluations et de prendre connaissance de ce qui peut être amélioré. Les Fast-Track, par exemple, dont le concept provient des Etats-Unis, constituent des itinéraires cliniques qui permettent de se préparer avant une hospitalisation ou une chirurgie afin d'être pris en charge rapidement et en sécurité à la sortie des hôpitaux notamment pour l'orthopédie, pour la chirurgie thoracique pulmonaire et digestive. L'IMAD travaille aussi sur des outils de partage des évaluations cliniques à travers « MonDossierMedical.ch » et également d'autres outils de formation.

Le projet Cap'139 avec toute sa dynamique participative des collaborateurs s'est poursuivi et accentué l'année dernière. C'est une démarche importante pour l'IMAD. Si les prestations sont intangibles, la manière de les effectuer doit mener sur une réflexion qui ne tend pas simplement à faire ce qui était réalisé auparavant. La situation, le réseau et les contraintes ont changé. En outre, il n'est pas toujours facile de décentraliser, dès lors que l'on compte 52 équipes sur tout le canton, ce qui demande de l'organisation. La réalité des 52 équipes n'est pas homogène et les soignants ne disposent pas des mêmes contraintes selon la région dans laquelle ils se trouvent. Ceci nécessite donc de trouver des dynamiques variables, mais sur la base de principes de base harmonisés.

Un autre élément à relever réside dans la nécessité de s'investir dans les collaborations intercantionales. Il faut pouvoir amener des informations au niveau fédéral, car il y a un décalage majeur entre ce qui se discute à Berne et les particularités des cantons avec un transfert de charge massif et continu de la Confédération sur les cantons. Une diminution des tarifs de 3,6% dès 2020 leur a été imposée par le Conseil fédéral alors que ces tarifs n'avaient pas changé depuis 2011. Cela va à rebours du bon sens d'une réalité économique et politique qui veut privilégier l'ambulatoire (et donc les soins à domicile) plutôt que le stationnaire. Il est important de pouvoir mettre la pression sur l'objectivation afin de ne pas accepter les décisions telles quelles. Le dossier LiMA sur le matériel nécessaire pour délivrer les soins en est un exemple. Un autre sujet de bataille concerne les prestations de coordination, car il n'est pas normal que la charge en incombe aux cantons.

Au niveau du matériel LiMA qui était pris en charge ou non suivant s'il était utilisé par le patient ou le personnel soignant suite à une décision de la Confédération, il y a eu une proposition de modification suite à une procédure de consultation de l'ensemble des cantons. Les conclusions de cette consultation ont mené le Conseil fédéral à proposer au Parlement un retour en arrière qui supprime ce changement de pratique de remboursement. On espère que le Parlement votera cette modification qui fait l'unanimité, à l'exception des assureurs, pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il faut aussi souligner qu'entre les heures de soins fournies par l'IMAD et les heures facturables à charge de la LAMal, il y a un delta. La LAMal ne prend pas en considération ce différentiel qui est pris en charge par le canton soit par la subvention soit par le financement résiduel. Ce système doit être revu au niveau de la Confédération, car actuellement le vrai travail de prise en soin n'est pas pris en compte puisque l'on ne prend pas en considération par exemple le temps passé à organiser la coordination. C'est le cas également des temps de déplacement.

### Questions et discussion :

Un commissaire demande quelle est la différence entre un patient et un client.

La réponse donnée est qu'il n'y en a pas. Le commissaire trouve qu'il y a une arrogance de la part du Conseil d'administration à parler de « client » et trouve cela limite. En qualité de député, il souhaite subventionner une institution publique qu'il défend. Néanmoins, lorsqu'il lit le terme « client », il a l'impression de subventionner une entité privée. Il s'adresse au Conseil d'administration en disant qu'il y a des Conseils d'administration avec des actionnaires qui ont l'argent et qui décident. Tandis que dans le public, c'est l'Etat qui importe. Le Conseil d'administration a actuellement la même réaction que le député. Le terme « client » n'a pas été inventé, mais les autres cantons utilisent ce terme ainsi que la faitière des organisations de soins à domicile. Le député a parfaitement raison à double titre. Premièrement, en observant les chiffres figurants dans le rapport d'activités, on remarque que la proportion des personnes suivies pour des soins ne fait qu'augmenter. La sémantique des « clients » était justifiée par le fait qu'il y avait d'autres prestations fournies. Cependant, l'aide pratique a chuté drastiquement, car elle est corrélée à une prise en soin. L'autre terminologie qui va évoluer concerne la notion de prise en charge. A ce propos, l'IMAD va privilégier la notion de prise en soins. La terminologie « client » s'explique lorsqu'ils ne peuvent pas parler de « patients », il s'agit de personnes soutenues par l'IMAD. Ils vont donc trouver une terminologie sous forme de périphrase.

Un commissaire souhaite revenir sur la prise en charge des patients et plus spécialement de leur répartition entre l'IMAD et les sociétés privées de soins à domicile.

Trois cas de figure peuvent se présenter. Premièrement, il y a des cas très complexes qui nécessitent plusieurs passages par jour 6 jours sur 7 ou 7 jours sur 7. Ainsi, l'IMAD est désavantagée lorsque les organisations privées se targuent de pouvoir fournir toujours la même infirmière. L'IMAD ne peut pas offrir le passage d'un même collaborateur tous les jours surtout lorsqu'il y a plusieurs passages au cours d'une même journée, en respectant la Loi fédérale sur le travail. Deuxièmement, l'IMAD a énormément de prestations de courte durée (25% des visites) qui génèrent des temps et frais de déplacements importants qui ne sont pas pris en charge par la LAMal et qui ne sont donc pas intéressants pour les privés. Troisièmement, indépendamment de la complexité des soins, il y a toute la nécessité de la coordination ainsi que les logiques de prévention permettant de ne pas perdre le contact avec les patients. Ceci dit, durant toute la période du COVID, l'IMAD a mis à disposition ses protocoles ainsi que toutes les informations dont ils disposaient sur leur site internet. L'IMAD s'est rendue disponible et a eu des contacts réguliers avec les professionnels de la santé. Ils n'agissent pas dans une logique concurrentielle, mais dans une logique de complémentarité.

En référence à la page 42 du rapport financier de KPMG un commissaire se dit étonné par le montant des salaires et charges sociales. S'agissant du personnel soignant, ils ont un écart au budget de -672 946 F ce qui lui semble surprenant.

Il y a plusieurs explications à cela. Tout d'abord, il y a la réduction technique linéaire autrement appelée échelonnement des engagements. Des postes sont accordés à l'IMAD, mais à l'arrivée, pour avoir des budgets équilibrés, il faut en obtenir le financement pour pouvoir engager les postes. Ainsi, pour présenter un budget 2020 équilibré, il y a 70 postes qui ne sont pas financés, car il y a 8,6 millions d'échelonnements des engagements.

Lorsqu'il est demandé à l'IMAD de réaliser des économies, ils ne peuvent qu'augmenter l'échelonnement des engagements s'ils ne trouvent pas d'autres sources de financement. On reproche à l'IMAD d'effectuer des missions en dehors de son domaine de compétence comme la livraison des repas. Il y aurait là des sources d'économies. Toutefois, il faut réaliser que l'IMAD ne fait pas que de « livrer » des repas. En collaboration avec les HUG et certains EMS, 22 types de régimes alimentaires diététiques et équilibrés sont réalisés chaque jour. On voit mal un restaurateur prendre en charge la confection et la livraison de repas pour des personnes diabétiques. Les besoins sont tellement importants qu'il y a de la place pour tout le monde, mais il faut que chacun réalise la mission qui lui a été confiée et

possède les compétences nécessaires.

L'IMAD a aussi gagné en efficience sur les derniers contrats de prestations mais aujourd'hui, toutes les optimisations possibles ayant été réalisées, on en revient à la dure réalité du terrain qui fait que 90% du budget représente de la masse salariale et que ses salariés sont sur le terrain en train de délivrer des prestations. Il devient compliqué de faire des économies sur le terrain en diminuant des postes alors que les prestations explosent. Tout le personnel est par ailleurs soumis à la B 5 05.

L'IMAD n'a plus de fonds propres. En effet, ceux-ci ont été ponctionnés par le dernier contrat de prestations. Aujourd'hui, il ne leur reste qu'1 million de fonds propres. Bien que la Commission des finances ait accordé 5 millions de crédit complémentaire, l'IMAD a assumé 9 millions de sous financement des mécanismes salariaux et charges CPEG sur le dernier contrat de prestations 2016-2019.

La loi de couverture du déficit, soumis à votation le 27 septembre prévoit de couvrir le déficit de fonctionnement de l'IMAD. Pour l'Hospice Général par exemple, c'est le déficit de prestations qui est comblé, pas le déficit de fonctionnement. A l'IMAD, par contre, 90% de la masse salariale est vouée aux prestations qui représentent ainsi du fonctionnement. La garantie de déficit n'est pas un chèque en blanc. En tous cas, l'IMAD ne le conçoit pas comme cela et pense qu'elle est destinée aux événements imprévisibles. Le contrat de prestation est fondé sur les exigences financières du Conseil d'Etat et il arrive qu'il y ait un décalage en fonctions d'événements imprévisibles comme par exemple la pandémie liée au COVID-19. Des dépassements de crédits ou des crédits complémentaires seront certainement présentés et demandés cet automne. L'IMAD ne peut agir ni sur les prestations, ni sur les coûts, ni sur les tarifs, alors l'IMAD se voit contrainte de demander un soutien aux députés.

A juste titre, l'IMAD est considérée comme les autres établissements publics principaux, mais à la différence près de ne pas avoir d'actifs à son bilan. L'IMAD n'a que quelques millions d'actifs alors que les autres ont quelques centaines de millions. L'IMAD n'a pas non plus de réserves latentes contrairement aux autres entités. Il n'y a dès lors aucune possibilité de se faire financer par les établissements bancaires. A ce titre, l'IMAD doit déménager d'ici quelques années et, sans fonds propres, l'IMAD ne pourra financer ce déménagement. Les TPG et les HUG, pour ne citer qu'eux présentent des bilans structurés incluant des transferts d'actifs. Aussi, à chaque besoin, l'IMAD se voit forcée de demander de l'argent, ce que le Conseil d'Etat peut ne pas comprendre.

Les commissaires constatent que d'autres entités publiques ont « reçus » des biens immobiliers pour rétablir leurs fonds propres et leurs actifs. En effet, l'IMAD paie plus d'un million de loyer chaque année, il serait beaucoup plus avantageux de pouvoir construire un immeuble grâce à la générosité de fonds privés et de pouvoir bénéficier d'un droit de superficie à long terme de la part de l'Etat. On pense bien évidemment au PAV... L'amortissement sur 30 à 40 ans serait plus avantageux que le loyer ainsi payé annuellement et les coûts de déménagement à venir.

Il en résulterait aussi une plus grande souplesse pour obtenir des prêts des banques afin notamment de financer les projets stratégiques, gagner en efficacité et assurer le développement dynamique de l'institution.

L'IMAD n'a effectivement aucune marge de manœuvre aujourd'hui et on peut raisonnablement se demander quelle est l'utilité d'un Conseil d'administration dans ce cadre. Force est de constater que ceux qui ont voulu, à l'époque, réformer la structure afin de la transformer en une entité publique autonome se sont arrêtés au milieu du projet. L'IMAD n'est pas une entité autonome réelle, c'est un mixte qui semble aujourd'hui absurde. Pour assumer des responsabilités, il faut des moyens sinon il vaut mieux rester sous couvert étatique.

Afin d'avoir accès à certains donateurs, une fondation privée « Fond'imad » a été créée l'année dernière. La Fond'imad est présidée par le président du Conseil d'administration de l'IMAD. Ils espèrent ainsi avoir un véhicule afin de recevoir des montants qui leur

permettront de financer à la fois des investissements et des projets innovants. Ces sommes apporteront un retour sur investissement. L'IMAD a des contacts avec les fondations philanthropiques et espère une issue favorable de ces contacts.

Les commissaires adressent leurs félicitations à la direction et à tout le personnel de l'IMAD pour leur engagement exceptionnel et la manière dont ils ont géré la pandémie liée au COVID-19 à Genève. Leurs remerciements et félicitations vont aussi pour leur engagement annuel au sein du plan canicule à Genève, notamment auprès des personnes les plus vulnérables.

Annexes :

- Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), Rapport d'activités 2019
- IMAD, Rapport financier 2019
- KPMG, Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil d'administration, Comptes annuels 2019

## Politique publique K (Santé)

### Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

**Commissaires** : Alberto VELASCO (S), Jean-Luc FORNI (PDC)

**Rapporteur** : Jean-Luc FORNI

**Procès-verbaliste** : Mariama Laura DIALLO

#### **Assistent**

LEVRAT Bertrand

RORIVE-FEYTMANS Brigitte

#### **Fonction Département**

HUG Directeur général

HUG Directrice des finances

#### **Présentation et contexte** :

*(Se référer à la présentation graphique Comptes 2020 Etats financiers, annexe 1).*

Faits marquants en 2019 (graphique 3) :

La plateforme Plexus (plateforme logistique commune Vaud-Genève) est une opportunité, car elle réduit les coûts et permet de mutualiser les efforts en matière logistique. Elle représente néanmoins un risque, car en cas de problème, CHUV et HUG ne peuvent pas se tourner vers d'autres fournisseurs.

Inauguration de la nouvelle centrale 144

Au niveau de la maîtrise des coûts (graphique 5) :

En partant de 2012, on voit que les coûts des cliniques et cabinets dentaires explosent. L'augmentation moyenne pour les HUG est plus raisonnable que la plupart des hôpitaux suisses (avec le CHUV notamment).

Pour les benchmarks, le case mix index illustre la complexité et la lourdeur des cas.

Les barres violettes sont les autres hôpitaux universitaires de Suisse (graphique 6).

La médiane et la moyenne sont les résultats pour toute la Suisse (graphique 7). Il y a des hôpitaux universitaires (HU) qui ont perdu des points, ça dépend de la structure de la patientèle. Si on enlève les accouchements par voie basse (3600 pour GE) et les bébés sains, le case mix index augmente. La couverture des coûts de soin aigus reste insuffisante dans les HUS (hôpitaux universitaires suisses).

Les HUG payent les salaires de la fonction publique cela représente des coûts de production importants. Les HUG sont le seul HU (hôpital universitaire) dont le personnel possède le statut de fonctionnaire. Les médecins sont mieux rémunérés ailleurs, mais les HUG ont par exemple des nettoyeurs payés 30% de plus que dans d'autres établissements. Cela explique pourquoi les coûts de production des HUG sont supérieurs.

La durée moyenne des séjours les péjore et dans certains secteurs il faut les diminuer pour être mieux rémunéré. L'aspect salarial explique principalement les écarts, mais il y a toujours à travers les benchmarks des pistes d'améliorations possibles dans l'organisation, notamment avec les itinéraires de soins. Les durées de séjour ont été conditionnées longtemps par les attentes de placement en EMS des personnes qui occupent les lits de réadaptation. Une personne hospitalisée qui n'a pas de raison de l'être coûte beaucoup plus cher à la société que si elle est transférée en EMS. Les EMS ont toujours souhaité une garantie financière totale pour que tous les soins soient activables et cela prolonge les durées de séjour à l'hôpital.

Evolution des patients (graphique 9). Les patients de 0 à 16 représentent la population de patients la plus importante à cause des naissances. Toutefois, il y a une évolution des patients de plus de 80 ans qui impacte toute la lourdeur de la prise en charge. Il y a un virage ambulatoire et on ambulorise aussi les patients plus jeunes et moins lourds. Il y a une augmentation de la population vieillissante du fait qu'il est plus difficile d'ambulatoriser des patients plus âgés, car ils sont polymorbides. On voit (graphique 10) une évolution importante des patients qui ont plus de 6 comorbidités et qui passent de 7% en 2014 à 18% en 2019. Leur retour à domicile n'est pas évident. Sur le même graphique, la courbe rouge en pointillés montre l'augmentation depuis 2014 du nombre de patients qui ont plus de 10 comorbidités. La proportion des patients sans comorbidité n'est plus que de 13% en 2019 à cause du vieillissement de la population et du fait que l'on ambulorise de plus en plus les patients sans comorbidité.

Evolution de l'activité (graphique 11). On voit que le virage ambulatoire n'a pas fait diminuer l'activité stationnaire (+3,4%), mais, en revanche, a augmenté l'activité ambulatoire (+11,9%) par des techniques d'intervention différentes. Un commissaire se dit gêné par le report de charge financière en cas d'activités ambulatoires. Il lui est répondu qu'il y a certes la question de qui assume la charge financière, mais la médecine réintégré en ambulatoire est plus favorable qu'en stationnaire. Aucun tarif ne couvre les coûts, mais l'ambulatoire est moins coûteux. L'ambulatoire se développant, la participation de 10% de l'assuré et la franchise sont questionnables. Si on veut pousser le virage ambulatoire, il faut un système de financement proche pour l'ambulatoire et le stationnaire.

Activité stationnaire (graphique 12). La zone de soins aigus progresse (+2,4%). Sont à relever (par rapport à l'année 2018) la hausse de la gériatrie aigüe (+5,4%), la progression de l'activité de la Stroke unit (AVC) (+15%), les soins intensifs adultes (+7,2%) et l'ouverture de lits de soins palliatifs à Joli-Mont (150 lits). On voit l'effet de l'intégration de Joli-Mont et Montana sur l'activité stationnaire : +5.5% entre 2016 et 2017.

Activité ambulatoire (graphique 13). L'ambulatorisation de la médecine s'est révélée plus importante dans certains secteurs, y compris en pédiatrie et en chirurgie avec près de 6000 interventions chirurgicales. L'activité ambulatoire enregistre ainsi une hausse de 4,2%.

Activité chirurgicale (graphique 14). La progression des interventions chirurgicales se concentre sur l'ambulatoire. On note une augmentation de 36% des interventions ambulatoires entre 2015 et 2019. Si on ne réalise pas encore de prothèses de hanches en ambulatoire en Suisse, on arrive parfois à réduire l'hospitalisation à 3 ou 4 jours et la plupart des patients partent à Joli-Mont. On risque toutefois d'arriver aux limites en termes de soins car il faut prendre en compte l'intensification du niveau de spécialisation que l'on demande aux infirmières à domicile pour le suivi des patients. Il faut renforcer leurs compétences. Un système de télémédecine a été développé pour permettre aux infirmières de l'IMAD d'appeler des médecins référents afin de diminuer les ré-hospitalisations.

Provenance des patients (graphique 16). Un certain nombre de frontaliers se sont réassurés LAMal afin de se faire soigner à Genève. Les activités obstétriques sans complications se font toutefois dans les hôpitaux de France voisine et plus à Genève. Au niveau extra-cantonal, certaines personnes habitantes jusque Rolle ou Morges devraient pouvoir venir en partie aux HUG, or la politique vaudoise en la matière consiste plutôt à les réorienter vers le CHUV qu'à les laisser venir à Genève. Il faut rester vigilant. Il y a aussi moins de patients de Suisse romande. Les autres hôpitaux universitaires (HUS) exercent une forte attraction et l'hôpital Riviera Chablais a attiré beaucoup des patients.

Au niveau financier cette perte de clientèle est compensée par l'augmentation des patients genevois. Si les HUG devaient perdre beaucoup de patients français, ce serait par contre plus problématique au niveau des recettes. Outre les patients français LAMal, les HUG comptent quelques patients CPAM, mais le nouveau directeur des caisses d'assurance maladie d'Annecy resserre les boulons. Il y a aussi des accords avec les autres caisses d'assurances-maladie. Il est révoltant qu'en fonction d'un statut assurantiel, la qualité et la disponibilité des soins soient très disparates dans la région. Il est honteux d'imaginer que pour des raisons de caisse maladie, l'habitant de Gex qui doit faire une dialyse doive se

rendre à Annecy deux fois par semaine. Il y a des enjeux de région qui sont étonnants et qui démontrent que le Grand Genève ne fonctionne pas encore. Toute initiative visant à répartir différemment les patients n'a pas suscité d'envie du côté français. Un accident sur le Salève ne sera pas hélicoptéré aux HUG. Pour des raisons de souveraineté territoriale, on n'accepte pas l'aide du pays voisin. Il y a toutefois une raison financière. Les soins coûtent 2 à 3 fois plus cher à Genève qu'en France voisine.

Au niveau de la médecine hautement spécialisée où il y a une concurrence forte entre HUS, il faut garder les filières actives et la capacité de se faire référer les patients de la Suisse entière. Derrière ce chiffre, il y a aussi la réputation des HUG.

Compte de fonctionnement (graphique 18) : le résultat de gestion est presque à l'équilibre avec petit déficit de 1.5 million qui est compensé, par les excédents des exercices 2016-2017. Le contrat de prestations se termine avec un résultat cumulé positif de 23.1 millions. 75% restent aux HUG et 25% vont à l'Etat et chacun reverse un pourcentage au fond réseau pour financer des projets. Les HUG ont donc versé 1,15 million et le contrat de prestations 2016-2019 se termine avec un excédent net pour les HUG de 16 millions.

Un commissaire se souvient qu'il y avait déjà un déficit en 2018. On lui répond par l'affirmative. L'augmentation constante des patients en attente de placement pose des problèmes de flux. Comme c'est le forfait DRG qui s'applique et que l'on ne peut pas facturer plus, le patient coûte plus cher.

Au niveau des produits (graphique 19), le budget des recettes médicales sont dépassées par le fait que l'activité ambulatoire connaît une croissance de 4.8%. Les recettes hospitalières sont en dessous du budget en raison de la baisse des forfaits de réadaptation en lien avec la réorganisation des soins aux personnes âgées et la progression des attentes de placement. Les recettes de la psychiatrie restent dans le budget malgré une valorisation des cas dans la deuxième version du catalogue Tarpsy en raison d'une diminution du volume d'activité en psychiatrie adulte.

Les HUG continuent à reverser chaque année à l'Etat 20 millions qui représentent les parts d'investissements couvertes par les tarifs suisses. En 2012, la Confédération a décidé que les investissements étaient compris dans les tarifs sans les renégocier.

La masse salariale des HUG est de 1,541.3 MCHF (hors effet annuité 2016 (graphique 20)). En termes de personnel, les HUG sont bien dotés avec des soucis d'absentéisme et de gestion d'équipe. On a un non dépensé comme chaque année sur la dotation de base puisqu'on a des engagements progressifs en cours d'année. Les HUG rencontrent aussi des difficultés de recrutement dans certains secteurs spécialisés. La qualification du personnel, les taux d'encadrement et la qualité des soins sont de haut niveau.

Un changement de politique va intervenir sur les intérimaires pour régulariser environ 200 intérimaires de longue durée. Cela ne change rien aux comptes, mais aura une incidence sur le budget, car ils deviendront visibles. La dotation complémentaire enregistre un dépassement de 17.2 millions qui permet de remplacer les absences et congés. Il est notamment dû à un épisode de grippe en 2019 assez long.

#### Questions et remarques des commissaires :

*A quoi est due la baisse de 8.2% entre les comptes 2018 et 2019 au niveau de la charge 602 « forfaits ambulatoires » (annexe 2, p. 47 du rapport de gestion) ?*

Les forfaits ambulatoires concernent l'hôpital de jour. Le tarmed se trouve dans les comptes poste 061, ce sont les prestations unitaires. On voit que dans les prestations unitaires médicales, on est au-dessus du budget. Par contre, pour l'hôpital de jour, on facture des forfaits négociés il y a très longtemps, notamment en psychiatrie et qui sont de moins en moins utilisés. On a donc une baisse de l'activité dans les hôpitaux de jour au bénéfice de la vraie activité ambulatoire. L'activité ambulatoire se trouve dans les charges 061 et 062 (annexe 2).



*Que signifie l'indemnité « prime dotation complémentaire pour les postes administratifs » ?*

Ce sont des primes de fin d'année liées aux cadres supérieurs. En fait, ce sont les heures supplémentaires payées en fin d'année aux cadres supérieurs dans le cadre légal des 2 ou 3%.

Un commissaire n'approuve pas que de telles primes soient versées aux cadres. On lui répond que les cadres s'investissent pleinement pour obtenir de beaux résultats constatés.

*Un commissaire demande des précisions sur le remaniement des départements médicaux et la création du département multidisciplinaire.*

Ces structures nouvelles ont permis de passer de 13 à 10 départements, elles démontrent leur utilité pour les patients et pour les itinéraires patients. C'est une nouvelle organisation qui a pour conséquence de diminuer significativement la durée de séjour des patients.

Plusieurs autres projets sont en cours, par exemple « plus de temps pour les patients », qui consiste à analyser l'organisation des unités de soins. On enregistre des effets bénéfiques et une amélioration significative de l'organisation qui a pour résultante une augmentation de la sécurité notamment en termes de diminution des erreurs médicamenteuses.

Plexus est aussi une mesure structurelle, car on mutualise des charges importantes avec le CHUV.

La mise en place des managers d'itinéraires patients est un travail de longue haleine. Ce sont des mesures d'organisation structurelles pour diminuer les durées de séjour, optimiser la prise en charge et préparer la sortie, dès le premier jour d'hospitalisation du patient.

*Un commissaire demande des précisions sur le déficit structurel régulier entre 2015 et 2019 (annexe 2, p. 43 du rapport de gestion).*

Hors événements exceptionnels, depuis 2015, les produits des HUG ne permettent plus de couvrir les charges à cause des DRG. Les HUG remboursement à l'Etat la part d'investissements incluse sans avoir la marge de manœuvre pour. Cela devient de plus en plus difficile à cause de la progression des charges. Si les tarifs des HUG restent stables dans le temps et que les charges augmentent, notamment du fait de l'augmentation du prix des médicaments et des salaires, l'écart se creuse.

Un commissaire relève que la complexité des patients joue aussi un rôle.

Les DRG rémunèrent bien la chirurgie, mais moins bien la médecine. Le traitement des patients âgés cancéreux et /ou polymorbides est bien moins rémunéré que ne l'est la chirurgie (quasiment à 100%).

Pour revenir aux investissements, on a environ 20 ans de retard, à Genève, notamment au niveau des infrastructures. Si l'on compare avec les autres hôpitaux universitaires suisses, il faudrait quasiment un milliard d'investissements sur 10-15 ans pour imaginer mettre les HUG au niveau des autres HU. A titre de comparaison, le CHUV a investi 600 millions sur les 10 dernières années.

Un commissaire regrette un manque politique de prospection du futur, à Genève et relève que systématiquement les budgets d'entretien étaient trop faibles. Beaucoup de bâtiments de l'Etat ces 20 dernières années ont été mal entretenus, car il n'y avait pas de budget d'entretien.

Les commissaires remercient la direction des HUG pour la qualité des documents fournis et leur accueil.

*Annexes :*

1. *Comptes 2019 ETATS FINANCIERS*
2. *Rapport de gestion 2019 des HUG*
3. *Comptes 2019 HUG 28.02.2020*

## Politique publique L (Marché du travail et commerce)

Département de l'emploi et de la santé (DES) et  
Département des finances (DF)

Membres	Groupe	Fonction
WENGER Thomas	S	député
BENE Jacques	PLR	député
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	Fonction
POGGIA Mauro	DSES	Conseiller d'Etat
BRETTON Jean-Christophe	DSES	Secrétaire général adjoint
BARBEY Charles	DSES	Directeur général (OCE)
STOLL Christina	DSES	Directrice générale (OCIRT)
CLAVEL Michel	DSES	Directeur financier
FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat chargée du DF
POMMAZ Christophe	DF	Directeur général de l'OCP/OCF
BARTOLOMEI-FLUCKIGER Stefanie	DF	Directrice financière
GOBET Pierre-Antoine	DF	Secrétaire général
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
ROTH Nicolas	DF	Directeur de la DOSIL
DOSE SARFATIS Emanuela	DF	Secrétaire générale adjointe

Procès-verbalistes : M<sup>mes</sup> Garance SALLIN et Emilie BRANCA

### Présentation des comptes 2019 pour la politique publique L, marché du travail, commerce (DSES)

#### Programme L01

M. Poggia relève que les chiffres sont bons. Tout n'a pas été dépensé : les 11,2 millions non dépensés concernent des mesures qui avaient été prévues mais qui ont été rejetées (allocation-pont et allocation 50+). C'est pour lui une déception. Un projet a maintenant été déposé devant la commission des affaires sociales pour une autre manière d'appréhender la problématique du retour à l'emploi des 50 et plus. La proposition initiale du Conseil d'Etat était de prolonger les prestations de chômage. La proposition qui est actuellement examinée est de remplacer cela par des prestations sociales « plus ». Cela peut néanmoins envoyer un mauvais message, comme si la société n'avait plus besoin d'eux, et risque de donner bonne conscience à des employeurs qui seraient tentés de les licencier. Un autre problème est que les prestations sociales sont sous condition de ressources, alors qu'ils proposaient initialement des prestations indépendamment de la situation financière de la personne. Il s'agit maintenant de voir ce qui va sortir de ce projet, mais il risque de ne pas trouver de majorité. Ces sommes, en tout cas, n'ont donc pas été utilisées.

Ils n'ont pas non plus utilisé la somme prévue pour l'allocation de premier emploi : il y a eu un rejet en commission, mais il veut croire que ce rejet n'est pas définitif, car tout le monde est bien conscient qu'il faut agir sur cette problématique. La réalité est qu'il y a toujours des jeunes qui ne sont pas engagés par manque d'expérience professionnelle ; or, il faut qu'ils puissent avoir l'opportunité d'avoir de l'expérience. Une partie de cette somme (2,2 millions) ne se retrouve pas en 2020.

Concernant les revenus, ils se trouvent légèrement en-dessous. La participation de la Confédération a été réduite de 3,3 millions.

M. CLAVEL explique que la Confédération finance la part fédérale en fonction du nombre moyen de chômeurs. Comme le chômage a décliné pendant l'année 2019, ils n'ont pas pu disposer de l'ensemble de l'enveloppe prévue initialement.

M. BARBEY ajoute que l'année 2019 a été particulière, car l'OCE a dû rembourser sur l'enveloppe fédérale plus d'un million pour le rattrapage de l'annuité 2016. Il a fallu fixer des priorités. C'est un exercice certes positif sur le papier, mais en réalité cela a été assez tendu.

M. Poggia relève que les comptes de la politique publique L ne sont pas mauvais. Il y a eu une baisse des charges de 17 millions et une augmentation des revenus de 230 000 F. Les chiffres traduisent parfois des insatisfactions au niveau des attributions des sommes qu'ils auraient voulu affecter à certaines tâches. La réinsertion des demandeurs d'emploi a eu de bons résultats en 2019. Ces chiffres dépendent de la conjoncture, mais aussi du bon travail des conseillers-ères.

M. BARBEY précise que le taux de chômage moyen du canton en 2019 a été de 3,9 et de 2,3 au niveau national. Il n'y a pas eu un écart aussi petit depuis des années.

M. Poggia indique que les AIT, le pendant fédéral aux ARE cantonales, ont un peu baissé par rapport à 2018, mais sont supérieures à 2017. Avec un historique plus long, on verrait que les AIT ont été renforcées. Il y a eu une réorientation de la politique : il n'était pas juste de charger le canton avec les ARE une fois que la période de chômage est terminée, si l'on a la possibilité de charger la Confédération. En plus de cela, une mesure pareille est plus efficace lorsqu'on est proche du marché du travail que lorsqu'on en est éloigné.

M. BARBEY indique que l'OCE va faire une campagne de promotion pour l'AIT et l'ARE avec la FER au mois de juin auprès des membres de celle-ci. L'avantage de l'AIT est qu'elle n'est pas plafonnée financièrement.

## Indicateurs

M. BARBEY relève qu'ils se sont améliorés partout, sauf au niveau de la prise en charge rapide, ce qu'il regrette. Aux comptes 2018, l'ORP était la référence sur le plan national. Au sujet de l'indicateur 2.2 (Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse), ils prennent toujours le chiffre en brut, non corrigé, car il est plus intéressant de l'avoir sans la correction.

M. Poggia constate qu'ils sont moins bons que prévu pour cet indicateur : ils ont baissé de 1 par rapport à 2018. Pour l'indicateur 1.2 (Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse), ils n'ont pas atteint l'objectif fixé, mais ont fait mieux qu'en 2018. Par ailleurs, il y a eu plus de licenciements collectifs qu'en 2018, mais il y a en réalité plus d'entreprises, mais moins de personnes concernées. Au sujet des entreprises labellisées, le label 1+ pour tous s'essouffle un peu. Ils sont en train de mettre en place un nouveau concept de partenariat avec les entreprises. Le but est toujours d'amener les entreprises à s'intéresser aux demandeurs d'emploi locaux. Il espère que cela va être lancé à la fin de l'été. La Centrale commune d'achats a peut-être aussi son rôle à jouer. L'engagement pour le développement durable est un critère qui pourrait être mis en avant dans l'attribution des marchés publics ; aujourd'hui ils ne le font pas, or il pense qu'il y a un travail à faire sur ce point-là de la part de la CCA.

La question est posée de savoir si l'obligation faite aux employeurs d'annoncer les emplois vacants dans les secteurs ayant un taux de chômage d'au moins 8% a eu une incidence sur l'engagement. M. Poggia répond que cette obligation est respectée et qu'aucune entreprise n'a été sanctionnée. Il ne pense pas que cela a eu un impact sur le taux de chômage. Cela a peut-être permis de créer des habitudes. Cela leur a fait prendre l'habitude de traiter un nombre important d'annonces. M. BARBEY explique qu'ils sont passés de 5 000-6 000 annonces à 15 000-16 000. Cependant, dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration, cela n'a rien apporté. La seule obligation est d'annoncer, mais en même temps qu'ils annoncent à l'OCE, ils peuvent publier les annonces sur des sites spécialisés. Par ailleurs, même en annonçant, certains ont déjà la personne qu'ils veulent engager.

Est-ce en grande partie pour une différence de salaire qu'on engage davantage des frontaliers ? M. BARBEY répond que, dans le domaine de la restauration le secteur du service représente le 80% du personnel, une grande partie sont des jeunes sans qualification dans le domaine, mais titulaires de masters de hautes écoles françaises, et dont c'est le premier job. Ils sont donc motivés et vont apprendre rapidement. Comme ils sont non qualifiés, ils sont au salaire minimum, et il est difficile de vivre à Genève avec ce salaire comme seul revenu pour une famille de trois personnes par exemple. L'OCE a pris des mesures pour mieux mobiliser les demandeurs d'emploi dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration : il faut faire 14 recherches d'emploi au lieu de 10, et les entretiens de suivi ont lieu entre midi et deux heures. Ces mesures ont eu des effets positifs.

Avec la mise en place du centre de biométrie, les gens auront un permis de travail sous forme de carte de crédit. Les permis G aussi seront sous cette forme, avec indication du nom de l'employeur. Le fait d'avoir sur une carte le nom de l'employeur oblige à annoncer tout changement d'employeur et pourra leur permettre d'être plus fin dans l'analyse. Cela dit, il reconnaît que la réalité économique genevoise ne changera pas, il y aura toujours besoin de frontaliers, car ils ne peuvent pas tous les accueillir sur le territoire. Tant que le taux de chômage est raisonnable, il y a une paix sociale, mais s'il devient trop élevé et que les permis G augmentent en même temps, le conflit peut naître et vite basculer. La signature de la charte avec les faitières patronales envoie un bon message.

Une demande est faite pour savoir s'il y a eu une diminution du nombre de postes vacants annoncés durant la période mars-avril, comme l'obligation d'annonce a été suspendue. M. BARBEY répond que c'était initialement prévu pour 6 mois, mais que cela redémarre. Il y a eu en effet une diminution.

Quelles sont les premiers résultats pour la plateforme Skillspotting ? M. Poggia explique le fonctionnement de la plateforme : sur l'écran, il y a une cible et le demandeur d'emploi apparaît en son centre. Plus une entreprise est proche du centre, plus le profil du demandeur d'emploi correspond à ce qu'elle recherche. Plus les entreprises sont loin, moins le demandeur correspond au profil. Cela permet de travailler sans l'aide directe de l'OCE. On ne peut demander le dossier d'une personne dans la cible qu'à condition de s'annoncer et d'être inscrit sur la plateforme.

La différence de plus de 40 postes dans les ETP fixes est soulevée. M. Poggia précise que c'est une photographie au 31 décembre et que cela peut donc être un peu trompeur. M. BARBEY explique qu'à fin avril, ils ont un effectif de 283 collaborateurs. Une partie est payée par la Confédération, une autre (une cinquantaine) par le canton. Ils sont toujours dans le budget.

Comment s'explique la différence au niveau de la contribution aux emplois de solidarité ? M. BARBEY répond qu'il y en a moins que prévu. Les partenaires actuels sont moins demandeurs. De plus, les demandes de postes EDS sont examinées avec attention et une partie d'autofinancement doit exister. Il y a des activités qui n'existeraient pas sans emplois de solidarité pour les soutenir, mais répondent tout de même à un besoin. Ce système est critiquable, mais il n'y a aujourd'hui pas d'autres alternatives que l'aide sociale. Or, travailler demeure une dignité. Il ne faudrait cependant pas que cela remplace un vrai poste.

## Programme L02

M. Poggia relève qu'il y a moins de charges et moins de revenus. Le montant non dépensé de 1,7 million dans les charges de personnel s'explique par des jetons de présence de l'IPE et des vacances de postes. L'augmentation de 800 000 F est due à des réévaluations de créance. Au niveau des revenus, il y a une baisse de revenus de 300 000 F s'explique par des émoluments LRDBHD, des amendes LTVTC et la refacturation de salaires au fonds Taxi. La proportion de ce qu'ils ont amendé en moins fait partie du risque accepté d'insolvabilité du débiteur. Des rétrocessions de l'IFAGE ont amené un excédent de revenus de 100 000 F. Cette politique publique se subdivise en sous-politiques : l'inspection du travail (OCIRT et IPE), la santé et sécurité du travail (fonction d'appui et de prévention), la main d'œuvre étrangère, le registre du commerce et la police du commerce et de lutte contre le travail au noir. En 2019, celle-ci a vu l'engagement d'un nouveau directeur et plusieurs réformes internes. Il y a eu tout le travail autour de la LTVTC et de la LRDBHD.

## Indicateurs

M<sup>me</sup> STOLL indique que plusieurs indicateurs ne sont pas totalement atteints, mais ils ne sont pas loin de la cible. Elle souligne qu'ils sont plus ambitieux dans les indicateurs que les résultats de l'année passée. Dans le cadre des contrôles LTN, où ils visaient 300 et ont atteint 235, cela est clairement dû aux perturbations de la PCTN où il n'y a pas eu de directeur ni de chef de secteur pendant une période. En 2020, le nombre de contrôles est plus important. La non-atteinte de l'objectif de l'indicateur 2.1 (Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail) est essentiellement liée au fait qu'il y a eu beaucoup de travail autour des contrôles Papyrus, qui demandent beaucoup de temps et d'investissement : il faut les accompagner dans une mise en conformité, faire du travail presque de nature fiduciaire. Pour cette raison, ils n'ont donc pas pu faire d'autres contrôles. Enfin, concernant les contrôles en matière de sécurité au travail, ils auraient largement dépassé l'objectif s'il n'y avait pas eu un congé maternité et un accident. Ce sont des contrôles pour lesquels on ne peut pas engager quelqu'un pour quelques mois, donc toute absence se traduit par une diminution des contrôles. Pour l'année en cours, les chiffres seront totalement perturbés : les équipes sont exclusivement sur les contrôles Covid depuis mars. La semaine passée, ils ont dépassé les 1 800 contrôles Covid, avec le soutien de l'IPE.

Est-ce qu'avec la crise, beaucoup d'entreprises vont être tentées de prendre des travailleurs au noir ? M<sup>me</sup> STOLL estime que cela est difficile à dire, mais elle peut affirmer que ses équipes n'ont jamais été aussi bien accueillies dans les entreprises que pendant la période du Covid. Ce contrôle a été perçu comme un soutien. Elle pense que leur présence a un effet préventif par rapport à la tentative d'engager au noir. Pour l'instant, rien à ce sujet ne lui est remonté et elle a l'impression que les entreprises essaient de s'organiser pour éviter de le faire.

Le mode de calcul des contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève a changé. M<sup>me</sup> STOLL explique que, avant, ils répertoriaient l'ensemble des contrôles traités pendant une année. Maintenant, ils répertorient le nombre de contrôles ouverts. Les contrôles complexes étaient répertoriés auparavant sur deux années, mais désormais uniquement sur l'année où ils sont ouverts. De plus, avant, étaient répertoriés les contrôles faits pendant l'année et, parmi ceux-là, ceux pour lesquels il y a eu des résultats. Ainsi, le cas d'infractions était systématiquement sous-estimé, car les contrôles qui durent le plus longtemps sont plus souvent des contrôles complexes pour lesquels il n'y a pas de résultat dans l'année. Maintenant, le nombre de contrôles est complètement dissocié des résultats. Les chiffres sont plus sérieux en termes de volume de contrôle et de résultat.

Dans quel secteur ont été octroyées les 714 autorisations de 120 jours ? M<sup>me</sup> STOLL explique qu'il y a une libre circulation des personnes jusqu'à 90 jours. A partir de là, il y a besoin d'un permis accordé à peu près aux mêmes conditions qu'un permis

Etats tiers. Il faut une preuve que les démarches sont faites auprès de l'OCE, qu'il n'y a personne de disponible sur le marché local et que le projet a une importance économique pour la Suisse. Cela a lieu soit dans le domaine de la finance, dans des projets de maintenance, mais aussi sur les marchés de constructions. Avec un marché public, l'intérêt local ne doit pas être justifié, car on part du principe que le marché public a un intérêt public, et le but est de pouvoir terminer le travail.

Par rapport aux contrôles LRDBHD, est-ce que les règles concernant les happy hours sont contrôlées et respectées ? M<sup>me</sup> STOLL répond que cela est systématiquement vérifié. Cela fait partie des protocoles. Il y a des infractions, mais c'est considéré comme une infraction mineure. La première fois, ils envoient un courrier pour la mise en conformité, puis repassent quelques semaines plus tard pour vérifier.

La séance prend fin avec les remerciements des députés.

### **Présentation des comptes 2019 pour la politique publique L03 – Exécution des poursuites et faillites (DF)**

M<sup>me</sup> Fontanet indique aux députés que M. Christophe POMMAZ est le nouveau directeur général de l'Office cantonal des poursuites et faillites. Elle mentionne le fait qu'il était déjà directeur général et préposé de l'Office des faillites. Elle lui cède la parole pour la présentation de ce jour.

### **OCP – Réalisation des projets prioritaires et opérationnels**

- Prestation

M. POMMAZ commence son propos en indiquant que les objectifs quantitatifs de délivrance des prestations ont été atteints et ont été constatés par l'autorité de surveillance (ci-après : AS). Il y a eu un impact positif du renforcement de l'accueil aux usagers, au central téléphonique et aux guichets. Un autre aspect important est le succès et l'élargissement de l'offre de prestations en ligne e-démarches. Il déclare que l'OCP genevois est un office pionnier en la matière par rapport à d'autres offices en Suisse. L'utilisateur peut obtenir un extrait en ligne et peut vérifier l'authenticité de celui-ci. Le débiteur peut également voir le solde dû. Il y a également la radiation des poursuites injustifiées et un modèle de réquisition de poursuite.

Il indique qu'il y a le développement régulier du système OPUS qui permet aujourd'hui d'être certifié conforme aux normes fédérales e-LP.

M. POMMAZ indique également qu'il y a eu un effort important de mise en œuvre des recommandations émises par les autorités de contrôle et de surveillance, permettant d'en clôturer 16 (fonds en déshérence et procédures de contrôle interne).

- Bien-être du personnel

M. POMMAZ explique que le taux moyen d'absences est encore relativement élevé. Il indique mettre tout en œuvre pour que ce taux puisse descendre.

Il mentionne le fait qu'il y a eu une démarche d'implication du personnel afin d'établir un diagnostic participatif (Genève Lab). L'objectif était d'aller vers les collaborateurs pour qu'ils puissent s'exprimer sur ce qu'ils souhaitaient.

M. POMMAZ indique qu'il y a eu également la décision de renforcer la direction de l'OCP, afin d'améliorer l'organisation et la qualité de vie au travail.

## OCF – Réalisation des projets prioritaires et opérationnels

- Prestation

M. POMMAZ explique qu'il y a eu une hausse importante et soutenue du nombre de dossiers depuis 2017, avec un pic en 2018 (+ 34% sur 24 mois). Ce chiffre a légèrement baissé en 2019. Il indique que malgré cette hausse, la délivrance des prestations a été assurée avec un délai moyen de traitement maintenu en dessous de 8 mois (délai inférieur que celui d'une année fixée par la LP<sup>1</sup>), grâce à des mesures d'organisation ciblées sur la qualité et les délais.

M. POMMAZ explique que les recommandations SAI ont été traitées dans les délais et qu'il n'y a, à ce jour, plus aucune recommandation de la SAI et de la Cour des comptes auprès de l'OCF (ci-après : CDC).

Il mentionne le fait qu'il y a une migration imminente du logiciel métier ORFEE vers une nouvelle version OF3 afin d'en augmenter les performances et de garantir à moyen terme l'accès aux prestations de maintenance et d'évolution. Cette application OF3 a l'avantage d'avoir été déployée dans d'autres cantons ce qui permettra à l'OCF de créer un certain nombre de synergies et de probablement réduire les coûts lorsqu'il y aura lieu de mettre à jour certaines dispositions légales.

M. POMMAZ indique également qu'il y a eu une intensification de la lutte contre la fraude dans la faillite et contre les faillites en cascade, au sein du nouveau groupe cantonal d'entraide administrative. Il y a eu depuis quelques années une intensification des dénonciations au Ministère public (ci-après : MP). Finalement, il y a eu sur ce point de la pédagogie envers les administrateurs afin que ceux-ci évitent de se faire ennuyer sur le plan pénal par la suite.

- Bien-être du personnel

M. POMMAZ déclare qu'il y a une poursuite des actions de développement d'une culture d'entreprise axée sur la qualité du service et la qualité de vie au travail.

## OCP : Quelques chiffres clés de l'année 2019

M. POMMAZ indique que l'OCP a enregistré en 2019 288 000 réquisitions de poursuite (280 000 en 2018). Il y a eu 188 000 réquisitions de continuer la poursuite en 2019 (200 000 en 2018). Finalement, il y a eu 88 300 extraits du registre délivrés en 2019 (85 000 en 2018). Il informe que l'OCP est l'office qui représente à lui seul 10% de l'activité de l'ensemble de la Suisse. Finalement, il y a eu 187 ETP qui ont été votés pour l'OCP. Il explique que chaque phase d'une poursuite est traitée par différents collaborateurs.trices.

M. POMMAZ indique que l'OCF a enregistré 1 800 nouveaux dossiers (2 088 en 2018). Il y a eu 1 400 nouvelles faillites définitives, dont 50% déjà clôturées (1 590 en 2018). Il y a eu 1 638 liquidations terminées (1 509 en 2018), donc 682 (602 en 2018) en procédure sommaire ou ordinaire en 2019. Finalement, il y a eu 956 suspensions faute d'actifs en 2019 (907 en 2018). L'activité de l'OCF représente également 10% de l'activité de l'ensemble de la Suisse. Il y a 49 ETP qui ont été votés dont 33 ETP responsables de dossiers de faillites.

## Service des ventes OCP-OCF : Quelques chiffres clés pour l'année 2019

M. POMMAZ indique qu'il y a eu 237 ordres d'enlèvement traités en 2019 (286 en 2018) et 10 ventes aux enchères pour 100 dossiers en 2019 (OCF, OCP et MP) (10 ventes pour 117 dossiers en 2018). Il y a 6 ETP rattachés à l'OCF qui traitent les ventes mobilières pour l'OCF et l'OCP, et parfois sur demande du pouvoir judiciaire. Il explique que parfois dans certaines circonstances les offices privilégient les ventes de gré à gré qui peuvent permettre des résultats plus intéressants tout en évitant des frais de déplacement/publicité.

---

<sup>1</sup> Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (RS 281.1).

### **OCP : Indicateurs clés – Traitement des opérations**

M. POMMAZ commence son propos en indiquant que tous ces indicateurs sont en dessous par rapport aux exigences fixées par l'AS, ce qui est une bonne nouvelle. Premièrement, il y a le délai d'édition du commandement de payer (ci-après : CDP) qui est à 5,5 jours en 2019 (comparatif 2018 : 5 jours) alors que l'objectif convenu avec l'AS était de 10 jours. Deuxièmement, le délai jusqu'au retour au créancier est de 43 jours en temps médian en 2019 (Comparatif 2018 : 42 jours) alors que l'objectif convenu avec l'AS était de 45 jours. Il précise que contrairement au premier délai (délai d'édition du CDP) sur lequel l'OCP a une maîtrise, le deuxième délai (délai jusqu'au retour au créancier) engage la notification, ce qui implique que l'OCP est tributaire du comportement du débiteur qui parfois refuse obstinément la notification. M<sup>me</sup> Fontanet souhaite souligner le fait qu'il y a une différence entre le canton de Genève et les autres cantons s'agissant de la notification. M. POMMAZ indique que le droit fédéral impose la notification par la commune ou la police, après la tentative infructueuse par voie postale. Or, Genève, depuis 2001, sauf erreur, a supprimé cela dans la loi. Ce qui est embêtant c'est que l'AS a cassé certaines décisions de notification de l'OCP par publication dans les journaux. Cette dernière a indiqué que l'office aurait dû passer par la commune ou par la police.

Pourquoi historiquement cette notification par la police ou la commune a été supprimée par le législateur cantonal ? M<sup>me</sup> Fontanet répond que c'était pour que la police se consacre aux tâches de sécurité. Elle peut entendre cet argument, mais explique qu'avec le développement de la police municipale et de proximité, la notification est typiquement une tâche de proximité. Elle souligne le fait que la notification par voie policière ou communale est à l'avantage des créanciers qui ont besoin d'un recouvrement de leur dû dans les meilleurs délais. M. POMMAZ explique que lorsque l'AS est saisie d'une plainte par un créancier, car la procédure tarde, c'est souvent à cause de cela que l'office est condamné à un déni de justice.

M. POMMAZ termine ce volet en indiquant que le délai de délivrance d'un extrait du registre est de 1,6 jours en 2019 (comparatif 2018 : 1,5 jours) alors que l'objectif fixé par la direction de l'OCP était de 2 jours.

### **OCP : Indicateurs clés – Qualité**

M. POMMAZ indique qu'il y a eu 377 plaintes en 2019 (-12% par rapport à 2018 [427 plaintes]). L'objectif fixé par l'OCP était de < 400 plaintes/année. L'indicateur le plus important dans ce cadre-là est la proportion de plaintes admises. En 2019, vu les affaires pendantes, il y a eu 16% de plaintes admises pour l'instant. Il indique que cette proportion est en forte amélioration par rapport à 2018 (25%) et 2017 (29%).

### **OCP : Indicateurs clés – Relation usager**

M. POMMAZ indique qu'en 2019, il y eut 72% d'appels répondus alors que l'objectif visé était de 80%. L'objectif n'a pas été atteint, néanmoins par rapport à 2018, il y a eu une nette amélioration, car le pourcentage s'élevait à 40% en 2018.

Il en vient à l'accueil au guichet en mentionnant le fait qu'il y a encore un petit effort à faire afin d'atteindre l'objectif fixé.

M. POMMAZ explique que concernant le recours aux e-démarches, la courbe est plutôt montante.



## OCF : Indicateurs clés

- Indicateurs opérationnels

M. POMMAZ indique qu'il y a une légère baisse des faillites définitives (-12%), une hausse de 11% des émoluments encaissés. S'agissant des versements dans l'économie, il y a une hausse de 781% dû à un seul dossier représentant plus de F 140 millions. Le montant de F 60 815 929.- est un montant qui dort, car en faillite, il y a une liquidation à la clôture de celle-ci. Durant la procédure de faillite, il faut consigner les fonds à la Caisse de l'Etat selon le droit fédéral.

- Marche du service

M. POMMAZ indique que le nombre de dossiers par gestionnaire s'est élevé à 42 en 2019 alors que l'OCF avait fixé 45 dossiers. Le délai moyen de traitement est de 7.7 mois alors que l'OCF avait fixé 8 mois. Finalement, il y a eu 28 plaintes en 2019 et seulement 2 plaintes admises respectivement 1 plainte partiellement admise. Il n'y a eu aucune plainte pour déni de justice.

## Suivi et traitement des recommandations

### OCF

M. POMMAZ mentionne le fait que concernant l'OCF, il n'y a aucune recommandation en cours.

### OCP

- Rapport du Grand Conseil (RD 1180 d'avril 2017)

M. POMMAZ indique que 26 recommandations ont été réglées et 2 sont en cours de mise en œuvre. Il y a une question en lien avec les EDP qui doit être réglée. Il explique que l'une des premières choses qu'il a faites quand il est arrivé à l'OCP est de fixer pour chaque objectif d'un collaborateur, le fait que les chefs de service doivent faire ces EDP. Un avenant a été fait à tous les EDP/EDM qui avaient été rédigés jusqu'à ce jour. Il indique que ce qui reste à faire principalement est de revoir les directives qui expliquent le processus de contrôle.

M. POMMAZ en vient au sujet des rotations où il était demandé qu'il y ait une rotation qui soit faite au niveau des saisies. Actuellement, on a une personne qui va intervenir pour faire la saisie à domicile, une autre personne va intervenir pour distribuer les deniers et une autre personne va intervenir pour saisir le procès-verbal. De fait, il y a un contrôle naturel qui s'opère, car il y a plusieurs yeux sur un dossier. M<sup>me</sup> Fontanet indique que ce qui inquiétait les députés c'est que ce soient toujours les mêmes personnes qui soient en charge des mêmes dossiers. M. POMMAZ explique qu'il y a un tournus qui a été mis en place. Par exemple, un huissier peut interroger un débiteur dans le cadre d'un dossier qui a été attribué à un autre collaborateur. Il déclare qu'un des objectifs est d'octroyer plus de polyvalence dans l'activité des collaborateurs de l'OCP.

- Rapports Service d'audit interne (rapport OPUS et rapport RH)

M. POMMAZ explique que 20 recommandations ont été réglées et 18 sont encore en cours de mise en œuvre.

- Rapport OPUS 2017-25

M. POMMAZ indique qu'il y a 14 recommandations en cours, dont 2 recommandations de niveau 3.

- Rapport RH 2018-25

M. POMMAZ indique qu'il y a 4 recommandations en cours, dont aucune de niveau 3 et 4.

- Rapports Cour des comptes (audit des comptes annuels et audit de gestion 2018 n° 135)
  - Audit de gestion 2018 n° 135

M. POMMAZ indique que les 2 recommandations sont proposées à la clôture. Ces dernières sont en lien avec la recommandation de nommer un chef de projet à l'OCP avec un plan d'action. La décision de M<sup>me</sup> Fontanet communiquée le 12 décembre 2019 répond à cette recommandation.

- Audit des comptes annuels

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI-FLUCKIGER indique qu'en 2018, il y avait trois recommandations, dont une qui avait une priorité très élevée avec un risque significatif et les deux autres qui avaient des priorités élevées et des risques modérés. La bonne nouvelle est qu'une recommandation a pu être clôturée. Les deux recommandations restantes doivent être normalement remplacées par une seule recommandation dans le cadre de ces comptes.

### **Comptes et justification des écarts**

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI-FLUCKIGER explique qu'il y a deux écarts qui sont significatifs. Le premier concerne la nature 31 (Charges des biens et services et autres charges d'exploitation) avec F 323 918.- de non dépensé (-5,8%). L'écart correspond à un non-dépensé sur les honoraires de mandataires et à une utilisation des frais d'affranchissements inférieure au budget à l'OCP.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI-FLUCKIGER en vient au deuxième écart. Le deuxième écart est de nature 42 (taxes) et s'élève à + F 1 498 655.-. Une variation de + 1,2 million s'explique par des émoluments de l'OCP supérieurs au budget et qui varient en fonction du volume d'activité, ainsi que des rabais de la Poste non prévus au budget. Un écart de + 0,3 million par rapport au budget est constaté sur les émoluments de l'OCF, ceux-ci dépendent du volume des affaires et de la complexité de ces dernières. La hausse est notamment liée aux émoluments encaissés lors d'une vente aux enchères mobilière importante réalisée en 2019.

M<sup>me</sup> BARTOLOMEI-FLUCKIGER informe n'avoir pas mis en évidence les charges de personnel (nature 30). Néanmoins, il y a un petit dépassement de + 0.2%. Cette différence est uniquement en lien avec l'annuité 2016. Cette différence est couverte par la demande de crédit supplémentaire validée par la commission des finances.

### **Conclusion et perspectives pour 2020**

M. POMMAZ en vient à la conclusion en indiquant que les objectifs de célérité, qualité et modernité ont été atteints pour l'OCP.

M. POMMAZ en vient aux axes d'amélioration majeurs depuis le retour au DF au 1<sup>er</sup> février 2019 :

- Mise en œuvre des recommandations SAI : 16 recommandations réglées en 2019 ;
- Mise en œuvre des recommandations CDC : une seule recommandation résiduelle sur les comptes 2019 ;
- Renforcement de la direction OCP au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Taux d'absences fin avril 2020 en légère baisse, à confirmer (effet covid-19 à suivre).

Il en vient finalement à l'OCF en indiquant qu'il y a eu une liquidation efficace en 2019 de la forte hausse des faillites enregistrées en 2017-2018. S'agissant de la gestion de l'augmentation probable des faillites dès le second semestre 2020, il n'a aucune idée à ce jour quel sera l'impact du covid-19 dans le domaine de la restauration, mais il pense que cela risque de faire mal. Il déclare qu'aujourd'hui, l'OCF n'a pas encore ressenti l'effet covid-19 sur les entreprises. Il a néanmoins entendu qu'environ 300 successions répudiées devraient arriver dans les mois à venir. Il pense qu'il y aura probablement une hausse dans ce cadre-là.

### Discussion générale

Au niveau des charges de personnel, il y a une légère baisse (environ F 200 000.-) pour les comptes 2019 par rapport aux comptes 2018, mais par contre au niveau des postes (fixes ou auxiliaires), il y a une légère augmentation. La question du nombre de postes vacants actuellement à l'office est posée. M<sup>me</sup> BARTOLOMEI-FLUCKIGER explique que l'annuité 2016 a été couverte en grande partie par l'utilisation de provisions. En effet, il y avait plus de personnel à fin 2019 qu'à fin 2018. Néanmoins, elle rappelle que les comptes reflètent une photo à la fin de l'année et ne présage pas de ce qui s'est passé durant l'année entière. Il y a possiblement eu des départs qui ont été remplacés par des personnes plus jeunes. L'effet Noria peut être assez important. Elle informe qu'actuellement aux offices, il y a un peu moins de postes fixes, mais ceux-ci ont été remplacés par des auxiliaires. Elle informe également qu'il doit y avoir sauf erreur deux postes d'auxiliaires vacants.

Comment le personnel a-t-il réagi à la suppression du timbrage par rapport à l'horaire à la confiance à l'OCF ? M<sup>me</sup> Fontanet explique que mettre un office en télétravail, en qualité de vie au travail, cela signifie que l'on doit travailler différemment. Cela signifie que l'on n'est plus dans le contrôle. Il faut des objectifs et une responsabilisation. Cela ne se décrète pas automatiquement. Il y a une volonté d'étendre ce type de prestation à l'OCP également.

Le taux d'absentéisme était à 9,5% en avril. Il y aurait eu un constat à l'hôpital que durant la crise, le taux d'absentéisme était plus faible que d'habitude. La demande est faite à M. POMMAZ s'il a le sentiment que les collaborateurs vont se mobiliser pour affronter les moments durs qui vont venir pour les offices. La crise du covid-19 ayant des impacts plus tardifs. M. POMMAZ indique que les premiers indicateurs ont montré qu'il y a eu une baisse de l'absentéisme aux offices durant la crise. Il se demande si c'est lié au ralentissement forcé des activités avec les fêtes. Il peut dire que dès la reprise, notamment la délivrance des extraits (prestation prioritaire), les collaborateurs.trices ont bien fait le travail. L'autre élément est le télétravail. Il faudra suivre cette évolution.

Des précisions sont données sur l'augmentation des faillites ces dernières années. Les secteurs les plus touchés sont la restauration et le bâtiment. La restauration est réellement très touchée. Une question est posée pour savoir si l'augmentation des faillites n'est pas liée également au fait qu'il y a des entrepreneurs.euses, notamment dans le bâtiment, qui tombent régulièrement en faillite et qui recréent après de nouvelles entreprises. M<sup>me</sup> DOSE SARFATIS explique qu'il y a eu une constitution d'un groupe de travail avec le DSES, les caisses de chômage et les partenaires sociaux pour identifier/communiquer en avertissant les « intéressés à frauder » des risques qu'ils encourent s'ils perséverent. M<sup>me</sup> Fontanet déclare que c'est pour éviter les faillites en chaîne.

La séance prend fin avec les remerciements des députés.

## Politique publique M (Mobilité)

### Département des infrastructures (DI)

**Présents :** M<sup>me</sup> Dilara BAYRAK  
M. Yvan ZWEIFEL (rapporteur)

**Assistent :** M. Serge DAL BUSCO, Conseiller d'Etat  
M. Didier LEIBZIG, directeur général, OCV  
M. David FAVRE, directeur général, OCT  
M. Alan ROSSET, OCT  
M. Cyril ARNOLD, directeur financier, DI

**Procès-verbaliste :** M. Christophe VUILLEUMIER

M. DAL BUSCO mentionne en introduction que de manière générale la politique publique sur la mobilité et, notamment, les deux premiers programmes de cette politique publique ont permis d'accompagner le développement urbain du canton, avec l'extension de la ligne de tram de Bernex ou la mise en œuvre du Léman Express par exemple. Toutefois, s'il avait fallu imaginer un scénario catastrophe pour le Léman Express, envisager une grève suivie par une épidémie, cela n'aurait pas été réaliste, c'est pourtant ce qui est arrivé en ce début d'année.

Par ailleurs, les études battent leur plein sur de nombreux projets, par exemple, un projet de révision portant sur l'imposition des véhicules à moteur, répondant en cela à la motion du Grand Conseil de 2019. Cette étude prend en compte les aspects environnementaux et la neutralité fiscale. Le projet pourrait être présenté au mieux en juin, voire en septembre.

#### **M01 – M02 – M03 – Considérations générales**

M. FAVRE précise que l'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre du Léman Express. Il a fallu ainsi terminer les aspects en lien avec la SNCF, mettre au point la communauté tarifaire qui a été d'une complexité affolante, mettre les bouchées doubles pour finir les interfaces autour des gares avec des schémas de circulation cohérents, intégrer la mobilité douce avec la fondation des parkings, et réorganiser l'ensemble du réseau TPG. Ces derniers ayant connu des gains réjouissants en donnant entière satisfaction. Il rappelle encore l'inauguration de la ligne 17 sur Annemasse en complément du Léman Express. Et il indique qu'un catalogue de mesures complémentaires a été réalisé autour du Léman Express avec une série de mesures sur le stationnement qui porteront leurs fruits à la fin de l'année.

Il rappelle par ailleurs la nouvelle loi sur les transports collectifs déposée devant le Grand Conseil, en commission des travaux actuellement. Les schémas de circulation ont été revus, afin de faire gagner du temps sur les vitesses commerciales de plusieurs lignes du réseau. Ce dernier a plutôt bien fonctionné avec des pics jusqu'à 47 000 passagers par jour, soit presque l'objectif qui était prévu à hauteur de 50 000 personnes. Les effets au niveau des frontières sont réels, mais il est compliqué de se baser sur les deux premiers mois de l'année uniquement.

Il évoque ensuite les travaux de trams, notamment de la ZIPLO à Saint-Julien, en déclarant qu'un énorme travail a été mené pour obtenir l'approbation des plans au niveau fédéral, approbation qui devrait intervenir au courant du mois de juin. Les oppositions les plus problématiques ont ainsi été levées, ce qui est de bon augure pour la suite de ce projet. Les

travaux devraient pouvoir commencer rapidement. Ainsi, des conventions gagnant-gagnant ont pu être réalisées, notamment avec les entreprises riveraines et les habitants de Curé-Baud. Il a notamment fallu négocier des emprises sur des terrains privés. Aux Cherpines, les négociations avec le Garden Center et plusieurs entreprises ont dû être menées activement. Le tram sera ainsi en site propre sur toute la longueur de son tracé.

Le chantier devrait commencer rapidement pour s'arrêter en 2022, au vu de l'engagement transfrontalier, la gare de Saint-Julien devant être reliée en 2023. La première étape devrait s'achever au début 2023 et la seconde à la fin 2023.

Concernant la prolongation du tram 14, M. FAVRE précise que cela implique une réorganisation des transports collectifs, mais, suite à la crise du Covid-19, plusieurs retards sont enregistrés. Ainsi, tout risque d'être décalé à juin 2021.

M. FAVRE évoque ensuite la route des Nations en mentionnant que plusieurs aléas géologiques ont généré quelques retards. Quant à la télécabine urbaine, il signale que les études ont repris, tout comme celles de la traversée du lac pour laquelle un point de situation sera fait à la Commission des travaux à la fin du mois de juin.

Enfin, M. FAVRE indique encore qu'une dizaine de kilomètres de pistes cyclables a été ajoutée en rappelant que le nombre de cyclistes a doublé en douze ans.

La discussion dévie ensuite sur les nouvelles pistes cyclables « temporaires » instaurées dans le cadre de la crise sanitaire.

M. DAL BUSCO, mentionne que le réseau cyclable est plutôt bien perçu s'agissant des pénétrantes en rappelant que ces dernières sont bien équipées. Les problèmes se situent ainsi au cœur de l'agglomération et, jusqu'à présent, les interventions ont été menées par opportunité, au gré des travaux menés par la Ville de Genève. La stratégie du Conseil d'Etat revient donc à réaliser des aménagements sur les tronçons qui sont en phase de test actuellement. Les plans doivent être déposés en déclarant que ceux-ci ont été exposés aux acteurs de la mobilité. M. DAL BUSCO précise que ces tests permettront de tirer des conclusions et ce sont les fonctionnalités qui seront pérennisées et pas forcément les aménagements provisoires actuels.

Concernant les 9,4 kilomètres de pistes cyclables qui figurent pour 2019, M. FAVRE confirme qu'il s'agit de nouvelles pistes cyclables. La Commission des travaux va d'ailleurs traiter d'un plan de mobilité douce ambitieux favorisant une continuité au centre, entre les gares du Léman Express.

M. DAL BUSCO signale que le vélo libre-service, après dix ans de procédure, va être effectif sous le nom de « Vélos-partage » dans peu de temps.

Concernant les futurs grands projets, M. DAL BUSCO évoque les Grands Esserts et remarque qu'il est nécessaire d'accompagner par des infrastructures de mobilité adéquates ces grands projets, voire même de les précéder. Toutefois, ces projets sont souvent confrontés à des paradoxes. Ainsi, les bus à grande capacité envisagés pour les Grands Esserts se heurtent à des obstacles sur le trajet prévu, notamment en raison de chênes centenaires.

M. FAVRE observe qu'il y a maintenant des conflits entre les pistes cyclables, les trams, l'environnement et même les piétons. Tous ces dossiers nécessitent plus de temps.

M. DAL BUSCO mentionne ensuite avoir demandé que les études sur la moyenne ceinture soient accélérées. Il se battra avec la même énergie pour que ce principe de la LMCE soit respecté.

La sous-commission aborde ensuite les questions financières de chaque sous-politique publique. Nous renvoyons aux explications fournies par le département en annexe à ce rapport.

## **M01 - Transport et mobilité**

Concernant les vacances de poste en cours, M. ARNOLD mentionne qu'une économie a été faite justement en raison des vacances de postes, et il rappelle qu'il faut d'abord repourvoir tous les postes vacants avant d'assurer les nouveaux postes. Tous les postes prévus en 2019 sont aujourd'hui remplis.

M. ROSSET mentionne que c'est le turn-over entre les personnes qui arrivent et celles qui partent qui génère ces écarts. Il rappelle que des postes d'agents spécialisés pour la traversée du lac étaient prévus et il remarque que la réorganisation des projets a entraîné un report de ces engagements.

Concernant la ligne 31 et la mention d'accidents importants en nombre, M. FAVRE répond que l'année n'a effectivement pas été facile. Mais il répète qu'il était difficile de prévoir les régulations inhérentes à la mise en œuvre du Léman Express.

Concernant les raisons de l'écart important qui apparaît sur la nature 36, M. ROSSET répond que c'est l'amortissement de l'investissement des études qui ont été menées dont il est question. C'est un effet de vase communicant entre les lignes 33 et 36.

Sur les indicateurs et notamment ceux calculant la densité du trafic en heures, M. FAVRE répond que c'est un comparatif avec des données de trafic. Le nombre de véhicules est compté à des endroits clés, afin de déterminer combien de temps le trafic est congestionné. Les objectifs ne sont pas très optimistes compte tenu des voiries existantes et le but est d'améliorer la situation pour les transports professionnels ainsi que pour les vitesses commerciales des TPG.

La discussion se poursuit sur la nature des indicateurs et le fait que certains semblent ne jamais être mis à jour ou plus d'actualité. M. FAVRE remarque que certains indicateurs sont peut-être artificiels et devraient être revus. A ce sujet, M. DAL BUSCO rappelle qu'un système de surveillance a été mis en place pour pouvoir tirer des enseignements et ces données sont essentielles aussi pour eux.

Concernant l'indicateur 6.2 qui précise qu'il n'y a eu que 59 places P+R supplémentaires au lieu de 350 qui étaient prévues initialement, M. FAVRE répond que tous les P+R n'ont pas été mis en service, mais que c'est le décalage avec le P+R de Chêne-Bourg qui explique assez largement ce différentiel (mise en service début 2020 au lieu de fin 2019).

M. FAVRE ajoute qu'un P+R va être créé au Bachel. 300 à 500 places vont, de plus, être créées à Archamps. Aux Tuileries également un P+R devrait être créé, comme au P47 de l'aéroport. Le potentiel est donc encore très important, l'idée étant de prendre les gens le plus en amont possible. Il rappelle alors que les P+R sont gratuits en France et particulièrement attractifs en Suisse.

Concernant l'idée de potentiellement taxer les places de parking mises à disposition par certains employeurs, un commissaire rappelle que c'est compliqué et risque de péjorer des employés qui ne sont pas directeurs et qui viennent travailler dans des zones qui ne sont pas aussi bien desservies que le centre-ville. Il doute dès lors que cette solution soit très judicieuse pour les uns et les autres. De plus, cette mesure ne servira à rien puisque les entreprises changeront alors de méthode en facturant ces places à leurs employés, et augmenteront leur salaire en contrepartie, contournant ainsi l'obstacle.

M. FAVRE précise, concernant les cas connus à l'Etat, que ce sont souvent les enseignants sont très attachés à leur place de parc gratuitement mise à disposition.

## **M02 - Infrastructures routières et de transports**

Concernant la nature 34 et les charges financières, les commissaires souhaitent savoir si un organisme indépendant vient réévaluer des murs et des ponts.

M. ROSSET répond que deux cas de figure ont été identifiés : des actifs cédés à la Confédération et les travaux de démolition devant être menés sur des infrastructures devant être amorties au prorata de la période restante. Il y a eu une plus-value sur un capital de dotation et si les réévaluations à la hausse sont rares, elles existent de temps à autre.

Pour rappel, concernant la nature 44, M. ARNOLD rappelle que l'écart important (44 millions) provient de l'aéroport qui a été transféré au DI. Il ajoute que le bénéfice de l'aéroport est en outre supérieur à ce qui était envisagé.

Concernant les indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 (Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables ; taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes ; Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs), les commissaires se demandent comment le département s'assure des enquêtes de satisfaction menées dans les communes. M. ROSSET répond qu'un questionnaire est envoyé chaque année aux communes par le département, un contrôle est donc fait à cette occasion.

### **M03 - Admission à la circulation routière et à la navigation**

M. LEIBZIG rappelle que l'office est resté opérationnel durant la pandémie. Le turn-over étant très faible dans son service, il est difficile de réduire les coûts linéaires comme le souhaite le Conseil d'Etat.

M. ARNOLD rappelle que le département des finances introduit dans les budgets des réductions linéaires de 2,09% dans tous les offices de l'Etat (réduction technique linéaire).

M. LEIBZIG évoque encore la diminution de 180 000.- en lien avec la dotation sur les débiteurs (provision sur débiteurs moindre que prévu) et observe que les estimations sont relativement justes par rapport aux prévisions. Quant aux indicateurs, il signale que ces derniers peuvent être influencés puisque c'est l'office qui convoque les utilisateurs. Il mentionne encore que l'office se bat pour la dématérialisation, mais remarque que la sécurité des données ralentit le processus.

A la question sur le pourcentage de personnes qui ne payent pas (débiteurs douteux), M. LEIBZIG répond que le taux est de 1.2% pour l'automobile, et 1.3% pour la navigation.

Concernant le nombre de prestation de l'office, M. LEIBZIG répond que 223 prestations sont réalisées. Un certain nombre d'entre elles sont réalisées de manière numérique et le bureau des autos ne sera peut-être plus nécessaire en 2040 avec le rythme des projets de dématérialisation.

M. DAL BUSCO rappelle que la relocalisation du bureau des autos n'est même plus prévue puisque les évolutions technologiques permettront peut-être d'éviter d'investir dans des infrastructures de grande envergure.

M. LEIBZIG rappelle que l'idée est de n'avoir qu'un portail client pour l'ensemble de l'Etat. Cela étant, l'office aimerait être mieux intégré dans le site Web avec des moteurs de recherches efficaces. Pour le moment, il est toujours question de papiers officiels et de recommandés.

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que le procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.

## Politique publique M (Mobilité)

### Transports publics genevois (TPG)

**Présents :** M<sup>me</sup> Dilara BAYRAK  
M. Yvan ZWEIFEL (rapporteur)

**Assistent :** M. Denis BERDOZ, Directeur général  
M<sup>me</sup> Sophie HEURTAULT MALHERBE, Directrice financière

**Procès-verbaliste :** M. Christophe VUILLEUMIER

#### Introduction

M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE explique que le résultat 2019 est très proche de ce qui avait été projeté dans le budget avec un déficit de 4,4 millions. Les écarts sont évidemment nombreux, mais la raison fondamentale des différences qui apparaissent relève essentiellement des revenus. En effet, une clé de répartition permet de budgétiser les revenus et cette clé de répartition a été sensiblement différente entre le budget et les comptes. Les contributions des tiers, en augmentation, sont liées avec les charges de sous-traitance de transport. L'offre a augmenté dans la réalité par rapport au budget pour les lignes GLCT.

Les frais de personnel sont, quant à eux, inférieurs à ce qui était prévu. En effet, ce sont des jeunes qui ont été embauchés avec des salaires moyens inférieurs à ceux budgétisés. Les produits financiers, quant à eux, sont liés à la fin de la carte bonus qui a été remplacée et dont les soldes excédentaires ont été enregistrés en produits financiers. Il s'agit donc là d'un exercice unique.

M. BERDOZ observe que la nouvelle carte ne fonctionne plus de la même manière et est rechargeable.

#### Compte de résultat – produits

Un commissaire remarque que plus on externalise, plus la part produit augmente. Ce à quoi M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE répond que ce n'est pas un principe général, mais que c'est en l'occurrence le cas à l'égard des lignes du GLCT.

M. BERDOZ précise par ailleurs que le GLCT met au concours régulièrement l'exploitation de ses lignes et que les TPG ont remporté le dernier appel d'offres. Il rappelle encore que les TPG ont une limite de sous-traitance fixée à 10%.

Pour rappel, M. BERDOZ précise que l'intérêt de ces externalisations est financier puisque les coûts sont généralement moindres. Il ajoute que cette formule permet également plus de flexibilité et évite des engagements sur le long terme lorsqu'une ligne n'est pas pérenne.

Une commissaire demande la raison de la différence entre le budget et le réel en ce qui concerne les contributions de l'Etat de Genève, des communes et de la Confédération. M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE répond qu'il peut y avoir parfois des différences pour des raisons conjoncturelles. Elle remarque ainsi que la subvention du canton a été diminuée par décision du Conseil d'Etat.

A une question concernant les contributions et droits de sillonnage et d'usage, M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE répond que les rails et les lignes aériennes de contact appartiennent au canton qui facture l'usage de ces infrastructures aux TPG.



M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE précise ensuite que la structure financière de la société est stable et similaire à celle de l'année passée. Elle évoque également le détail des revenus du transport en mentionnant que les autres produits du transport relèvent des contrôles opérés dans les véhicules. Elle ajoute que le réel est très proche du budget, l'écart étant lié à la clé de répartition d'Uniréso. Elle rappelle en effet que 92,88% des revenus de la communauté tarifaire devaient être rétrocédés aux TPG, mais elle remarque que seuls 92,35% l'ont été en raison de la mise en exploitation anticipée de certaines lignes du Léman Express. Elle rappelle en outre que les ventes Uniréso sont toujours inférieures aux revenus de 2014 qui se montaient alors à 136,3 millions.

### **Compte de résultat – autres revenus du transport**

M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE signale que les TPG n'ont pas pu réaliser ce qu'ils avaient imaginé, raison pour laquelle le budget est plus haut que le réel. Elle précise par ailleurs que le taux de fraude en 2018 était de 2,3% et elle observe que la progression en 2019 est relativement faible.

M. BERDOZ rappelle que les contrôles ont également un coût, un coût en l'occurrence supérieur à ce qu'ils rapportent. Il est, en effet, nécessaire d'équiper et de former les agents et certaines personnes ne payent jamais leurs amendes. Cela étant, il remarque que si les contrôles étaient supprimés, le taux de fraude augmenterait très largement.

Un commissaire demande si un calcul a été fait pour déterminer le nombre de contrôles permettant le coût le plus bas. Ce à quoi, M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE répond que ce calcul est difficile puisqu'il ne serait pas possible d'évaluer la perte inhérente à l'absence de contrôles. Elle précise qu'il est question de 2,7 millions de pertes sur débiteurs douteux.

Une commissaire demande si une comparaison est faite pour ces contrôles avec les autres cantons. M. BERDOZ acquiesce et mentionne que Genève est dans la moyenne. Il ajoute qu'un fichier partagé existe et permet de lister les resquilleurs.

Une commissaire demande s'il y a d'autres moyens pour effectuer des contrôles, avec des étudiants par exemple. Elle se demande si une démarche de ce type ne coûterait pas moins cher. Ce à quoi M. BERDOZ répond que tous les contrôleurs sont des conducteurs puisque cela permet à ces personnes d'avoir une excellente connaissance du réseau. Il ajoute que les contrôleurs servent en outre d'appoint lorsque les conducteurs manquent. Il faut également tenir compte des surprises comme les chantiers ou les maladies et que les contrôleurs peuvent être assignés à la conduite. Il rappelle en outre que le rôle de contrôleur est très particulier avec une dimension d'ambassadeur pour l'entreprise. C'est la raison pour laquelle ces personnes sont formées régulièrement. Il pense dès lors qu'il serait très compliqué de confier cette tâche à des personnes externes comme les étudiants.

Concernant la question des agressions à l'encontre des contrôleurs, M. BERDOZ répond que la situation est relativement calme. Il précise que les altercations sont très rares et que le personnel est formé et ne doit pas répondre à une agression verbale par une agression verbale. Il rappelle par ailleurs qu'en cas de problème, les contrôleurs appellent la police. Enfin, un processus a été développé depuis une année à l'égard des récidivistes et des propositions sont faites à leur égard en leur suggérant de prendre des abonnements annuels en pouvant les régler en plusieurs fois. Les résultats de cette stratégie sont relativement bons.

Une commissaire remarque que c'est à l'initiative des communes que la sensibilisation aux TPG est réalisée, ce à quoi M. BERDOZ acquiesce et mentionne que les communes décident parfois d'octroyer une aide financière à certains segments de la population pour inciter les personnes à utiliser les TPG. M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE précise que cela apparaît dans les comptes des communes.

### **Compte de résultat – charges d'exploitation**

M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE répète que les frais de personnel sont inférieurs à ce qui était prévu. En effet, ce sont des jeunes qui ont été embauchés avec des salaires moyens inférieurs à ceux budgétisés, ce qui explique la différence. Par « jeunes », il faut entendre moins expérimentés et pas nécessairement moins âgés.

M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE mentionne que le réel est en dessous du budget. Elle évoque encore l'écart sur le poste « impôts et taxes » en rappelant que les TPG ne peuvent pas récupérer complètement la TVA en raison de la subvention qui leur est octroyée. Elle précise que les dotations aux amortissements sont un peu supérieures au budget en raison de la mise au rebut d'équipements obsolètes.

### **Investissements**

M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE explique que si l'on fait abstraction des trams, on se rend compte que les TPG n'ont pas dépensé l'entier de leur enveloppe budgétaire. Elle rappelle par ailleurs qu'un engagement a été pris en 2019 pour commander les trams en lien avec le contrat de prestations qui a débuté en 2020. Les commandes ont ainsi été passées pour anticiper l'entrée en fonction des nouvelles lignes. Quant à TOSA, les dépenses sont intégrées dans la ligne autobus.

Une commissaire remarque que les projets que les TPG voulaient mener à bien l'ont donc été, mais ont coûté moins cher. M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE acquiesce et précise qu'il n'y a pas de sous-investissement.

Concernant le dépôt d'En Chardon, M. BERDOZ précise qu'il devait entrer en fonction en décembre 2019 et que les travaux sont presque terminés. Il rappelle toutefois que la pandémie a stoppé les travaux, tout comme les péripéties avec l'entreprise italienne qui s'occupait de l'électricité. Il précise que la plupart des travaux ont pu maintenant reprendre, mais que des équipements très spécifiques doivent encore être installés par des entreprises étrangères qui ne peuvent pas encore avoir accès au territoire helvétique. Il pense que si tout va pour le mieux, l'équipement sera opérationnel le 20 octobre ou, au pire, en décembre 2020. Il rappelle par ailleurs que déplacer une flotte entière est un exercice compliqué qui doit être réalisé lors de vacances scolaires.

### **Bilan – actifs et passifs**

M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE mentionne que l'augmentation de la ligne des immobilisations en cours correspond aux travaux du nouveau dépôt à En Chardon. Les subventions d'investissement ont également augmenté pour la même raison. Elle rappelle alors que le projet En Chardon a deux aspects, soit une délocalisation du dépôt de la pointe de la Jonction, et une extension. Le canton subventionne en l'occurrence le remplacement des dépôts de la pointe de la Jonction alors que l'extension est à la charge des TPG.

### **Rapport de gestion**

M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE relève le lancement de la ligne transfrontalière de tram, la réussite de l'étape de synchronisation avec le Léman Express, le lancement de l'abonnement zenGo et la création d'une nouvelle filiale, CGT qui gère la chambre de compensation des différents membres d'Unirés0.

### **Indicateurs**

M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE mentionne que tous les objectifs sont soit atteints soit dans la limite de tolérance de 5%. Quant à l'évolution des places et des voyages kilomètres, elle précise que l'offre et la fréquentation sont en augmentation.

Un commissaire déclare avoir compris que si les tarifs d'avant 2014 avaient été conservés, le résultat serait supérieur de 25 millions, et se demande ce qu'il en est de l'équilibre. M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE répond que la préoccupation n'est pas tant l'équilibre que le financement des investissements. Elle rappelle que le budget est déficitaire, car c'est ce qui avait été planifié avec le canton. L'enveloppe budgétaire des investissements à venir est conséquente et elle pense que la dette va inévitablement augmenter.

Un commissaire remarque qu'emprunter pour investir avec un taux bas n'est pas très grave, surtout qu'un emprunt permettra aux TPG de récupérer l'entier de la TVA, ce qui n'est pas le cas avec une subvention, à cause de la réduction de la déduction de l'impôt préalable. Ce à quoi M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE répond que la dette est structurelle et ne peut pas être remboursée. C'est en fin de compte un choix politique.

A une question d'un commissaire, M. BERDOZ répond que le contrat de prestations prévoit une vingtaine d'indicateurs avec des objectifs convenus avec le canton et des pénalités potentielles. Tout est détaillé dans le contrat de prestations. Concernant ces pénalités, M. BERDOZ précise que si la marge de 5% est dépassée, une pénalité sur la subvention est appliquée. M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE signale encore qu'elles sont limitées à un maximum de 350 000.- et précise que c'est une mesure censée marquer le coût.

### **Questions supplémentaires des commissaires**

Une commissaire demande quelles sont les implications des TPG dans TPG Pub SA. M. BERDOZ répond qu'il s'agit d'une filiale à 100% des TPG dont la direction répond aux TPG. Il ajoute que les comptes de TP Pub sont intégrés dans les comptes des TPG. Cette entreprise commercialise les surfaces dans et à l'extérieur des véhicules et verse une redevance chaque année aux TPG. Le principe veut que le résultat doit être proche de zéro. Il rappelle ensuite que le résultat de TP Pub a été négatif ces dernières années, mais que la contribution de cette entreprise aux TPG était positive au cours de ces mêmes années. Cette entreprise a, en outre, gagné un marché pour les TL, dans des conditions difficiles, et perd de l'argent dans ce cadre. En effet, l'expérience lausannoise ne sera pas prolongée, car personne n'a trouvé son compte dans cette affaire qui ne sera dès lors pas renouvelée. Ce mandat doit se terminer en 2021. M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE précise encore qu'elle apparaît, dans les comptes des TPG, dans les produits d'exploitation divers. Pour rappel, il s'agit d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

Un commissaire souhaite connaître la fréquentation des TPG au vu de la situation avec le Covid. M. BERDOZ répond qu'au creux de la vague, les TPG constataient 15% de la fréquentation habituelle. Il ajoute que l'offre a dès lors été réduite de 50% en accord avec les autorités. L'offre a tout de même permis aux personnes essentielles de se rendre à leur travail. En mai, l'offre est remontée à 95% jusqu'à 100% aujourd'hui. La fréquentation est maintenant de 55%. Il pense que la courbe va prendre du temps pour se redresser complètement.

A la question du personnel en RHT, M. BERDOZ répond que la situation a permis de stocker des trams à En Chardon et que du personnel d'entretien et des chauffeurs ont été placés en RHT, alors que le personnel administratif a été largement placé en télétravail. La subvention qui a été demandée pour le chômage partiel a été refusée par le canton qui s'est basé sur une recommandation du SECO, lequel estime qu'une entreprise de transports publics ne vit pas le même risque qu'un indépendant. Les TPG ont fait opposition et pourront encore faire recours en cas de réponse négative.

Un commissaire s'interroge sur ce point, car les TPG sont une régie autonome et peuvent licencier du personnel plus facilement que le canton. M. BERDOZ acquiesce et déclare que c'est l'argumentaire qui a été utilisé pour l'opposition. La baisse drastique de fréquentation entraîne des pertes et donc un risque entrepreneurial évident. M. BERDOZ précise toutefois que le personnel reste payé à 100%.

Les commissaires présents remercient M. BERDOZ et M<sup>me</sup> HEURTAULT MALHERBE pour toutes les explications précises reçues, ainsi que le procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.

## Politique publique L (Marché du travail et commerce)

### Genève Aéroport

Commissaires : M<sup>me</sup> Jacques Béné et M. Alberto Velasco  
Rapporteur : Alberto Velasco

Assistent : Pour l'AIG  
M. Corine Moinat, présidente du Conseil d'administration  
M<sup>me</sup> André Schneider, Directeur général

Procès-verbaliste : Alexandra Karam

#### Introduction

M<sup>me</sup> Moinat relève que le rapport annuel 2019 de Genève Aéroport est rempli de bonnes nouvelles – cela ne sera bien sûr pas le cas en 2020, mais chaque chose en son temps.

- **Le chiffre d'affaire** était excellent, **F 493,9 millions**, avec une **progression de + 0,8%**.
- **Le bénéfice**, qui se monte à **F 84,1 millions**, est un peu inférieur à l'année précédente, mais reste très bon.

Ces résultats obtenus malgré un ralentissement de la croissance du trafic passager démontrent une situation financière saine et une bonne capacité de résilience.

La tendance entre les passagers et les mouvements se poursuit, puisqu'il y a toujours moins de mouvements par rapport au nombre de passagers. Cela signifie moins d'atterrissages et moins de décollages, donc moins de bruit pour les voisins.

Elle relève que Genève Aéroport est un gros contributeur de l'Etat, mais il ne pourra pas contribuer en 2020.

#### 2019 en bref

Ensuite, M. Schneider met en exergue les éléments suivants :

- L'année 2019 a été une année record en matière d'investissements avec près de F 250 millions, soit + 65,1%, qui sont nécessaires puisque les infrastructures de l'aéroport sont vieillissantes. Par exemple, les satellites du terminal 1 datent des années 1960.
- Les vols intercontinentaux ont pu être développés, avec une nouvelle connexion pour l'Afrique. Les connexions en Europe ont connu une certaine stabilité.
- Le trafic passager a légèrement augmenté de 1,4%. Soit un mode de croissance plus faible.
- Le fret s'est un peu tassé, essentiellement parce que l'économie en général s'est tassée.

#### Finances

M. Schneider apporte des explications sur l'augmentation relativement faible du chiffre d'affaires par rapport à 2018 (+ 0,8%) et la baisse de l'EBITDA (soit le résultat avant intérêts, impôts, amortissement et participation au bénéfice), qui est passé de F 180 millions en 2018 à F 156 millions en 2019. Si l'on déduit les éléments exceptionnels, le résultat net est en réalité nettement plus élevé en 2019 (F 109 millions) qu'en 2018 (98 millions). En effet, il faut savoir que F 21 millions ont pu être versés en 2019 dans la provision qui a été

constituée pour indemniser les riverains en lien avec le cadastre du bruit. La marge sur EBITDA retraitée (c'est-à-dire déduction faite de ces éléments exceptionnels), est très comparable à celle de 2018. Cela démontre la bonne capacité de résilience de Genève Aéroport.

### **Répartition des produits 2019**

M. Schneider commente la répartition des différents revenus de Genève Aéroport :

- 56% des revenus proviennent des redevances aéronautiques. M. Schneider souligne que ces redevances doivent être négociées avec les compagnies aériennes. De plus, elles ne doivent pas dépasser les coûts réels – en d'autres termes, Genève Aéroport ne peut pas gagner de l'argent sur ces redevances. En outre, le niveau de redevances est un élément d'attractivité. Par exemple, aujourd'hui, easyJet ne se développera pas sur l'aéroport de Zurich parce que cette compagnie estime que les redevances y sont trop élevées. Genève Aéroport doit donc veiller à garder une certaine attractivité, au risque sinon que des compagnies désinvestissent le site et qu'il se retrouve ainsi avec des coûts qui ne seraient pas couverts.
- 44% des revenus sont dits « non aéronautiques » :
  - o Les redevances commerciales représentent 20%.
  - o Les parkings correspondent à 10%. A ce propos, il faut savoir que, dans le PSIA, Genève Aéroport s'est engagé à augmenter la part des passagers qui viennent en transports publics, ce qui signifie que les gains sur les parkings ne vont pas continuer à augmenter. Ils ne vont pas non plus baisser, puisque Genève Aéroport va augmenter les tarifs des parkings pour inciter les passagers à ne pas prendre leur voiture. En comparaison, les tarifs des parkings restent moins élevés que ceux en centre-ville.
  - o 14% des produits proviennent d'autres recettes d'exploitation : loyers des bureaux, traitement des bagages (pour des raisons de simplification, Genève Aéroport fait payer pour chaque passager une taxe, même s'il n'a pas de bagage en soute).

M. Schneider souligne que Genève Aéroport se préoccupe de maintenir un bon équilibre entre les redevances aéroportuaires et les redevances non aéroportuaires, étant précisé que c'est sur ces dernières qu'il peut vraiment faire un bénéfice. Ensuite, il confirme au commissaire que la participation au bénéfice que Genève Aéroport donne à l'Etat provient des revenus non aéroportuaires. Il faut savoir en outre qu'avant de calculer la participation, Genève Aéroport doit prendre 30% de ce qu'il gagne dans le non-aéroportuaire pour réduire les taxes aéroportuaires. C'est l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires de l'OFAC qui le prescrit. Il semble logique que les compagnies aériennes profitent d'une partie des revenus que leurs passagers génèrent en fréquentant les restaurants et commerces du site.

Concernant l'impact de l'aéroport sur l'économie genevoise, M. Schneider indique qu'une étude menée en 2016 par une institution universitaire est arrivée à la conclusion que l'aéroport apportait à l'économie genevoise chaque année F 4,1 milliards et qu'il était à la base de 33 600 emplois, et 11 000 sur le site. Ces chiffres ont été communiqués à plusieurs reprises, notamment aux médias et à la commission de l'économie.

### **Principaux indicateurs de 2014 à 2019**

M. Schneider n'entrera pas dans les détails des principaux indicateurs qui figurent en page 6 du document remis en début de séance. Il relève toutefois l'augmentation continue du chiffre d'affaires et un bénéfice net d'environ F 80 millions par année. Cela signifie que, sur les derniers cinq ans, Genève Aéroport a contribué pour plus de 200 millions aux finances du canton. En outre, il paye un droit de superficie de F 5 millions par année à l'Etat. A noter

également que Genève Aéroport a massivement augmenté sa capacité d'investir. Pour l'instant, il peut encore financer ses investissements essentiellement par ses fonds propres. Ainsi, en 2019, environ F 250 millions ont été investis, mais seuls F 20 millions ont dû être empruntés. Toujours sur ce même tableau, M. Schneider attire l'attention des participants sur la croissance bien plus faible du nombre de passagers depuis 2017. A la reprise après la crise du COVID en 2023, voire 2024, il est prévu une croissance moyenne annuelle de 1,25%.

*S'ensuit une discussion sur la taxe sur les billets d'avion en discussion au parlement fédéral (entre F 30.- et F 120.- pour tous les vols en partance de Suisse), M. Schneider indique que le montant de la taxe ne sera pas affecté aux aéroports. Tous les aéroports de Suisse ainsi que leur association faitière se sont positionnés en faveur d'une telle affectation, afin de pouvoir investir, par exemple, dans des kérosènes bio ou alternatifs qui permettront de réduire de 80 à 90% les émissions de CO<sub>2</sub>.*

### **Activités aériennes 2019**

M. Schneider mentionne les points suivants :

- Genève Aéroport a continué à travailler pour le développement d'une desserte de qualité, qui est un enjeu crucial pour les passagers et les compagnies aériennes.
- Une nouvelle ligne vers Nairobi a été ouverte en 2019. Une nouvelle ligne vers Dakar aurait dû être ouverte en 2020, mais, en raison de la crise, elle a été reportée à l'année prochaine.
- La connectivité offerte par Genève Aéroport est restée très élevée. Genève était reliée en 2019 à 149 destinations (dont 124 en Europe et 25 hors Europe), dans 53 pays (dont 36 en Europe et 17 hors Europe). A propos des débats actuels sur les distances trop courtes pour les vols, M. Schneider précise que seules deux destinations tombent dans cette catégorie : Zurich et Paris. Pour Zurich, la vaste majorité de passagers prend ce vol pour prendre un autre vol à l'aéroport de Zurich. S'ils ne peuvent plus se rendre par avion à Zurich, ils ne prendront pas le train, mais iront en avion vers Francfort ou un autre hub. Pour Paris, il faut dire que le prix moyen d'un billet de TGV est nettement plus cher, ce qui n'incite pas les gens à prendre le train.
- Comme indiqué plus tôt, le trafic passager a connu une croissance de 1,4%, tandis que le nombre de mouvements a reculé de 0,6%. Les vols après 22h ont été réduits de plus de 5%, ce qui a un impact très favorable sur les courbes de bruit de l'aéroport.
- L'activité de fret a ralenti (-10,9%) après deux années de croissance très forte (+ 25%). Les exportations connaissent toutefois une plus faible baisse (-3,7%). M. Schneider précise à l'attention de M. VELASCO qu'une partie du fret traité à l'aéroport est emmené par camion. Les exportations, elles, concernent le fret qui est emmené par avion hors de la Suisse.

### **Résultat trafic global**

M. Schneider note que le trafic global continue d'augmenter légèrement. Toutefois, le trafic charter continue à baisser. Les skieurs ont tendance à ne plus prendre de vols spécialement affrétés, mais des vols de ligne. Cela s'explique par le fait que les compagnies de charter sont de moins en moins nombreuses et que, pour les organisateurs de voyages, il est plus simple d'organiser des voyages en vol de ligne. M. BENE ajoute qu'aujourd'hui, il est devenu aussi peu cher de prendre un vol de ligne que de prendre un vol charter. Il relève ensuite que 2019 a connu une réduction des vols en aviation d'affaires. Ce domaine est très fluctuant. Enfin, le nombre global de mouvements a diminué légèrement ; le trafic de ligne a toutefois légèrement augmenté (+0,7%).

### **Evolution du nombre de passagers et de mouvements**

M. Schneider relève que le premier graphique montre clairement que le nombre de passagers continue d'augmenter au fil des années alors que le nombre de mouvements stagne, voire recule. Cela s'explique par l'évolution du nombre de passagers par mouvement : le nombre moyen de passagers par avion est en constante augmentation. En hiver l'année passée, certaines compagnies principales ont connu des taux d'occupation supérieurs à 90%. Genève Aéroport a moins de mouvements par passagers que d'autres aéroports où l'occupation des avions est moins importante.

### **Parts de marché par compagnie**

M. Schneider souligne que les parts de marché d'easyJet ont légèrement reculé (44,8% des passagers, contre 45% en 2018). La compagnie actuellement en expansion est Swiss, qui est passée de 11,8% en 2018 à 14% en 2019. Les parts de marché des autres compagnies ont connu très peu de changements.

Concernant les raisons de l'augmentation des parts de marché de Swiss, M. Schneider explique que cette compagnie remplit désormais bien ses avions et qu'elle n'est plus dans une guerre de prix trop directe avec easyJet. Elle a atteint un niveau de rentabilité intéressant. Maintenant que ses vols sont rentables, elle peut envisager une expansion.

### **Crise du COVID-19**

#### **Soutien de la Confédération à Swiss**

A la demande d'un commissaire, qui a eu le sentiment que le Conseil Fédéral souhaitait appuyer le hub de Zurich au détriment de Genève Aéroport, M. Schneider explique que, quand Swiss a demandé un soutien, le directeur de l'aéroport de Zurich et lui-même ont attiré l'attention de la Confédération sur le fait, d'une part, que d'autres compagnies aériennes, notamment easyJet, étaient très importantes pour Bâle et Genève et que, d'autre part, il fallait aussi se préoccuper des entreprises connexes (agents au sol, catering, etc.). La Confédération s'est alors intéressée à la santé financière des différentes entreprises. Il s'est vite avéré que la situation financière d'easyJet est nettement meilleure que celle de Swiss, d'où la décision de la Confédération.

M<sup>me</sup> Moinat ajoute qu'easyJet a approché la Confédération seulement pour savoir si cette dernière serait disposée à l'aider ultérieurement, en cas de besoin. Comme l'a dit le directeur d'easyJet Suisse, cette compagnie a les moyens de tenir jusqu'à la fin de l'année.

Concernant les agents au sol, M. Schneider signale que la situation financière de Dnata est bonne puisque cette entreprise est soutenue par son propriétaire, Emirates. Swissport est un peu en difficulté, mais la situation est compliquée puisque cette société appartient à un groupe chinois. Il reste Gate Gourmet, surtout à Zurich. Il faut néanmoins rappeler que le soutien de la Confédération ne s'adressait qu'à des compagnies qui ne pouvaient pas survivre avec l'aide normale COVID. Or, la majorité des entreprises sur le site de l'aéroport de Genève sont plus petites. M. Schneider dirait donc que Genève Aéroport – qui est alliée à une compagnie, easyJet, financièrement plus saine que Swiss – n'a pas été moins bien traité que l'Aéroport de Zurich.

#### **Concessions commerciales**

M. Schneider indique que Genève Aéroport a fait un programme de facilitation. Aujourd'hui, seuls deux restaurants sont ouverts, tous les autres commerces sont fermés. La situation est difficile pour les commerces, mais aussi pour les entreprises comme Swissport, qui ont des charges fixes. Afin de les aider, Genève Aéroport a réduit, voire annulé des loyers et d'autres coûts pour les mois d'avril et mai, et partiellement pour le mois de juin. Cela a notamment permis aux différents commerces de s'acquitter de leurs factures de janvier et

février – à ce jour, très peu de factures sont impayées. Pour l'instant, un seul magasin s'est retiré du site (une boutique de souvenirs dont les affaires n'étaient déjà pas très bonnes avant la crise).

M<sup>me</sup> Moinat ajoute que les prochaines semaines montreront si d'autres commerces seront aussi contraints de se retirer.

### **Impacts sur les revenus de Genève Aéroport**

M. Schneider souligne ensuite qu'environ **95% des revenus de Genève Aéroport sont directement ou indirectement liés aux passagers**. Cela signifie qu'en ce moment, Genève Aéroport ne gagne pratiquement rien. **En 2020, il faut s'attendre à une perte**. Dans le meilleur des cas, les estimations prévoient 50% de passagers en moins, ce qui signifie une diminution des revenus de 50%. Pendant trois mois, il n'y avait pratiquement pas de passagers, mais l'aéroport est resté ouvert parce qu'il a un devoir de service public. Il a fallu assurer l'opérationnel. Jusqu'à 40 ou 45% de l'effectif était soit en RHT, soit en récupération d'heures supplémentaires, par exemple. Il a fallu aussi fortement réduire les demandes envers les sous-traitants comme la sûreté. Dans chaque décision, il faut penser à ce qui peut être fait pour réduire les pertes de Genève Aéroport tout en évitant un blocage lors de la reprise, parce que les entreprises de la sûreté, par exemple, aurait procédé à des licenciements et ne seront durant la reprise plus capable de fournir la prestation attendue.

### **Limitation des investissements**

M. Schneider mentionne que les **investissements sont désormais limités au strict minimum** et que des programmes d'investissement réduits ont été établis afin de limiter l'impact sur la dette. Il faut savoir que Genève Aéroport a dû lever F 300 millions pour combler son manque à gagner. L'année prochaine, il devra probablement lever encore F 200 millions. Par conséquent, sa capacité de désendettement se réduit et il faut freiner les investissements, sachant qu'il ne peut pas dépasser les F 900 millions à F 1 milliard d'endettement.

Un commissaire relève que cela montre la fragilité de l'infrastructure par rapport à la situation économique. A l'époque, Genève a commis l'erreur de sous-investir dans les infrastructures. Freiner les investissements de l'aéroport est une décision politique délicate.

M. Schneider précise qu'une analyse très détaillée a été faite pour définir le minimum d'investissement nécessaire, pour maintenir les infrastructures ou répondre au PSIA, par exemple. Les équipes ont travaillé d'arrache-pied ces trois derniers mois. Tous les projets d'investissement pour les années à venir ont été réanalysés. Si les mois qui viennent montrent que la reprise est plus rapide que prévu et que les besoins en endettement seront moindres, les investissements pourront être revus à la hausse.

### **Renégociation de la participation au bénéfice**

M. Schneider évoque la **nécessité de renégocier avec le Canton la participation au bénéfice**. Plus Genève Aéroport peut garder ses bénéfices, plus vite il peut reconstituer ses fonds propres en vue des investissements.

### **Incidences sur la masse salariale**

M<sup>me</sup> Moinat indique qu'il faudra aussi **réduire la masse salariale**. Traiter 200 à 500 passagers par jour, au lieu de 40 000 à 60 000, ne nécessite pas le même effectif et M. Schneider ajoute que, parmi les modèles de prévision, le meilleur prévoit de 10 à 15% de passagers en moins en 2021 et qu'il faudra attendre 2023 ou 2024 pour que cette diminution se résorbe. Il est évident qu'il est impossible de maintenir la même masse salariale alors que le nombre de passagers diminue. Il conclut en précisant que les mesures



évoquées ci-dessus sont nécessaires parce que la Loi sur l'Aéroport de Genève stipule clairement que les coûts de l'Aéroport de Genève doivent être couverts par ce dernier.

*Une discussion s'engage sur le projet de loi examiné par la commission de l'économie sur l'internalisation de la sûreté, qui coûterait à Genève Aéroport entre F 70 à 80 millions.*

### **Réductions impact environnemental**

M. Schneider rappelle qu'en 2019, Genève Aéroport a démontré qu'il savait gérer une croissance plus faible. Genève Aéroport pourra aussi, dans les prochaines semaines, démontrer qu'il est sur le chemin de ses réductions d'impact environnemental, avec une courbe de bruit 2019 très intéressante.

M<sup>me</sup> Moinat signale qu'easyJet a annoncé que, malgré la crise, elle continuera à compenser toutes ses émissions de CO<sub>2</sub>. M. Schneider ajoute que cela représente plus de 50% des émissions globales.

D'entente entre les participants, il est décidé de proposer à la commission des finances de ne pas auditionner Genève Aéroport, eu égard à la situation que vit la direction de l'AIG. Le cas échéant, Genève Aéroport pourra être auditionné dans le cadre du budget 2020, lorsque la situation sera plus claire.

*Date de dépôt : 10 juillet 2020*

## RAPPORT DE MINORITÉ

### **Rapport de M. Jean-Luc Forni**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Voici les raisons pour lesquelles, la minorité signataire a rédigé ce rapport de minorité :

#### **1. Contexte**

Le 14 septembre 2018, le Conseil d'Etat présentait un projet de budget 2019 déficitaire à hauteur de quelque 90 mios. Le compte de fonctionnement de l'Etat arrêté au 31 décembre 2019 présentait quant à lui, un excédent de revenus de 188 mios, principalement provoqué par une hausse des recettes liées à l'imposition des personnes physiques.

Si le résultat excédentaire est positif en tant que tel, il convient de retenir qu'il s'agit vraisemblablement du dernier exercice comptable de « beau temps » avant de nombreuses années de « tempêtes » à venir. L'impact financier de plusieurs réformes majeures (RFFA, CPEG...) de même que les conséquences économiques et les nombreuses aides financières supportées par l'Etat liées aux conséquences de la crise sanitaire actuelle déploieront des effets négatifs importants sur les exercices financiers à venir. Le gouvernement s'y est préparé et a obtenu de la commission des finances que l'excédent de revenus de l'exercice 2019 soit affecté à la réserve conjoncturelle qui passe ainsi de 710 mios au 31 janvier 2019 à 898 mios au 1<sup>er</sup> janvier 2020 évitant peut-être ainsi que les mécanismes financiers (freins) prévus par la LGAF ne s'enclenchent trop rapidement.

#### **2. Débats et responsabilités des commissaires**

Face à cet exercice excédentaire, on aurait pu s'attendre à ce que la commission des finances accepte majoritairement la gestion du Conseil d'Etat 2019.

Il n'en a rien été, la commission rejetant la gestion du Conseil d'Etat par 9 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, comme mentionné dans le rapport de majorité. 8 politiques publiques sur 13 ont été refusées. Toutes ont été refusées à la majorité, aucune à l'unanimité.

La minorité signataire de ce rapport avait refusé le budget 2019 jugeant les charges trop élevées et les réformes structurelles appelées de ses vœux depuis de nombreux exercices, insuffisantes.

Même si le Conseil d'Etat n'est pas exemplaire en termes de collégialité et d'unité, il ne nous paraît pas davantage responsable de refuser sa gestion pour souligner le mécontentement des commissaires. La minorité est d'avis que l'examen des comptes de l'Etat permet de jauger la gestion de chaque politique publique. Il n'est donc pas raisonnable, sur la base d'une réalisation qui ne plait pas à l'un ou l'autre des partis représentés, d'un programme qui n'a pas atteint ses objectifs ou encore d'un projet qui n'a pas été concrétisé, de rejeter globalement toute la gestion d'une politique publique. Il en va de même avec un rejet pur et dur lié à une simple posture politique dogmatique ou encore à des événements qui ne concernent pas la gestion de l'année examinée. Même si chaque commissaire a tendance à soutenir la politique publique gérée par son magistrat, les seuls critères d'objectivité, pour la minorité, consistent à examiner chaque programme et chacune des priorités dans chaque politique publique et à se déterminer sur l'acceptation ou le refus en fonction du bilan globalement établi.

La minorité a ainsi accepté chaque politique publique à l'exception d'une. Ce refus ne l'empêchera pas d'accepter le rapport de gestion 2019, jugeant la gestion de Conseil d'Etat globalement satisfaisante. Pour nous, un parti gouvernemental doit afficher ses responsabilités quant à la gestion de l'Etat et soutenir l'action globale du gouvernement pour mener une politique au service des citoyennes et des citoyens plutôt que de sanctionner ses divisions et son manque d'unité. Il est beaucoup plus constructif et responsable de proposer des actions et des mesures plutôt que de rejeter purement et simplement tout ou partie du rapport de gestion examiné.

### **3. Quelques remarques sur certaines politiques publiques refusées**

- La politique publique A est rejetée principalement à cause du dysfonctionnement du Conseil d'Etat et de sa gestion de « SCORE ».
- La politique publique A ne concerne pas que le Conseil d'Etat mais aussi 6 autres institutions comme la Cour des comptes, le Grand Conseil, le SAI... Il ne convient donc pas de rejeter l'entier de cette politique publique.

- La politique publique C est refusée alors que les prestations sociales s'accroissent de 83 millions entre 2018 et 2019 : des prestations importantes pour les ménages les plus précaires mais dont il conviendra de pouvoir assurer le financement à long terme. De surcroît, le nombre de dossiers suivis à l'aide sociale ne subit qu'une augmentation de 0,65% en 2019 ce qui représente une inflexion historique.
- La politique publique E, est refusée alors que les SIG, par exemple, sont sur la bonne voie en matière de transition énergétique. Le Conseil d'Etat affiche pourtant un niveau d'ambitions important avec le plan climat, le plan pour la biodiversité ou encore en déclarant l'urgence climatique.
- Le refus de la politique publique F, est toujours lié au nombre d'ETP croissant, au nombre d'heures d'enseignement par rapport aux autres cantons, au nombre d'ETP du PAT, du SMP, etc. etc. Le DIP se justifie en invoquant les changements sociétaux, d'autres impératifs tels que l'augmentation du nombre d'élèves, l'école inclusive ou encore la FO 18. Le refus de cette politique publique porte également ombrage à l'université et aux HES dont le niveau de formation et la qualité sont enviés et mondialement reconnus comme l'attestent les classements internationaux.
- Une fois n'est pas coutume, nous avons refusé la politique publique G, car nous n'acceptons pas que des décisions unilatérales soient prises par un magistrat sans concertation préalable et sans période transitoire. Il s'agit du gel de la densification de la zone villas, avec effet immédiat, en n'accordant plus de dérogation à la densité comme le prévoit l'article 59 LCI. Nous ne dérogeons pas aux principes du respect des règles démocratiques.
- Le refus de la politique M, l'année où a été mis en service le Léman Express peut surprendre. Ce réseau rattrape des années de retard dans le développement des infrastructures régionales. Nous citerons les propos écrits dans le rapport de gestion 2019 : ... « Genève a désormais les outils pour lui permettre d'atteindre ses objectifs d'amélioration de la qualité de vie, notamment grâce à une transition de la mobilité individuelle vers la mobilité collective. »... Les commissaires de certains partis auraient souhaité que les infrastructures soient redimensionnées plus rapidement et de manière encore plus spectaculaire vers la mobilité douce et la priorisation des transports collectifs. Il est tout de même hallucinant que certains commissaires aient associé le Léman Express à un « train touristique » ou à un « chemin de fer de montagne » en termes d'attractivité et de besoins.

#### 4. Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, la minorité signataire de ce rapport vous invite à accepter la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019.

Aux éléments développés dans ce rapport, citons encore quatre faits majeurs qui renforcent notre conviction :

- La consolidation de la Genève internationale avec les travaux de rénovations de ses bâtiments.
- L'aboutissement de la RFFA avec son volet social.
- L'aboutissement de la recapitalisation de la CPEG, même si le peuple n'a pas choisi la solution du Conseil d'Etat.
- Le lancement du Léman Express et le redimensionnement du réseau des TPG.

Pour toutes ces raisons, la minorité vous encourage à accepter le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019.

**Pour approuver** la gestion du Conseil d'Etat, **vous devez modifier** le PL 12668 en votant l'amendement ci-dessous :

#### Amendement

#### ***Art. unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat (nouvelle teneur)***

*La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019 est approuvée.*

Si vous acceptiez la loi issue des travaux de la commission, vous refuseriez ainsi la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019.